

402

Min. PRESIDENT

REPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DE L'ENERGIE

RAPPORT ANNUEL 1983

M.J/

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DE L'ENERGIE
B.P. 24 KIGALI.-

Em 25.4.84

Kigali, le 4 Avril 1984.....
N° 08.13.01/2946

*el Rapport
Muhel.*

A traiter par _____
Date entrée : *06-04-84*
N° Classement : *7207/0813*

APA

NM

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI.-

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de faire parvenir à
Votre Excellence le rapport d'activités du Ministère des Travaux
Publics et de l'Energie pour l'exercice 1983.

Vous en souhaitant bonne réception,
je Vous prie d'agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance
de ma plus haute considération.



LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE
L'ENERGIE
NZIRORERA Joseph.-

Copie pour information à :

- Monsieur le Secrétaire Général
du M.R.N.D.

KIGALI.-

- Monsieur le Président du C.N.D.

KIGALI.-

✓ Monsieur le Ministre (Tous) à la Présiep

KIGALI.-

1. INTRODUCTION	ii
2. SECRETARIAT GENERAL	1
2.1. BUREAU RELATIONS PUBLIQUES	1
2.2. BUREAU COURRIER ET ARCHIVES	4
2.3. BUREAU GESTION DES CREDITS	6
2.4. DIVISION EQUIPEMENT	15
2.5. BUREAU LEGISLATION	35
2.6. SERVICE EAU ET ELECTRICITE	37
3. DIRECTION GENERALE URBANISME ET BATIMENTS CIVILS	126
3.1. DIRECTION URBANISME	127
3.1.1. DIVISION ETUDES	127
3.1.2. BUREAU TOPOGRAPHIE ET PAYSAGE	148
3.1.3. INSPECTION URBANISME	151
3.2. DIRECTION BATIMENTS CIVILS	154
3.2.1. DIVISION ETUDES	181
3.2.2. DIVISION TRAVAUX	184
3.2.2.1. BUREAU ENTRETIEN	187
3.2.3. BUREAU PATRIMOINE DE L'ETAT	196
4. DIRECTION GENERALE PONTS ET CHAUSSEES	198
4.1. DIRECTION ETUDES TECHNIQUES	200
4.1.1. DIVISION INSPECTION DES TRAVAUX	208
4.1.2. BUREAU LABORATOIRE DES TRAVAUX PUBLICS	238£
4.2. DIRECTION TRAVAUX	240
4.2.1. DIVISION ATELIER ET MAGASINS	240
4.2.2. BUREAU MAGASIN	244
4.2.3. BUREAU PONTS ET PROJET PONTS	246
4.2.4. BUREAU ENTRETIEN MANUEL DES ROUTES	251
4.2.5. BUREAU VOIRIES URBAINES ET PROJET VOIRIES	256
4.2.6. DIVISION ADMINISTRATION ET COMPTABILITE	261
4.2.6.1. BUREAU PERSONNEL	272

INTRODUCTION

Ce rapport présente les activités réalisées par le Ministère des Travaux Publics au cours de l'année 1983.

Au niveau du Secrétariat Général, les problèmes déjà évoqués dans le rapport des années précédentes en ce qui concerne le service d'eau et d'électricité ont persisté. La nécessité de mieux préciser les attributions des différents départements dans les secteurs de l'eau et de l'énergie s'avèrent plus que nécessaires afin d'assurer une meilleure coordination des actions à mener dans ces secteurs.

Dans le secteur de l'Urbanisme et de l'aménagement du Territoire, le premier trimestre 1983 a été marqué par l'organisation du premier séminaire national sur l'aménagement du territoire. Ce séminaire a regroupé des experts rwandais dans différents domaines ainsi que des autorités administratives et politiques à l'échelle préfectorale ou communale.

Au cours de l'année 1983 les schémas d'aménagement urbain de DUTARE, RUHENGURI et GISENYI ont été finalisés pour tenir compte des commentaires et recommandations du conseil du gouvernement qui a examiné ces schémas en date du 5 Février 1984.

Les études relatives aux schémas d'Aménagement de CYANGUGU, KIBUYE, GIKONGORO et KIBUNGO ont été poursuivies et les projets sont presque achevés. Les schémas de quelques autres centres ruraux ont également été élaborés.

Le secteur de l'habitat et du logement a également fait l'objet d'études dont notamment celle sur la demande solvable en logements dans le centre urbain de Kigali réalisée par le DUNEP. Des termes de référence ont également été établies pour des projets importants d'habitat.

Le service des bâtiments civils a, comme les années passées, réalisé les activités d'entretien des bâtiments officiels avec les mêmes difficultés que les années précédentes. La lenteur et le faible rendement constatés dans la réalisation de ces travaux sont certes en partie imputables aux problèmes d'organisation du service ce qui a pour conséquence l'insuffisance de l'encadrement et du suivi des ouvriers mais aussi à l'insuffisance des moyens logistiques et aux difficultés d'ordre administratif.

La plupart des entretiens postes ne disposent pas de véhicules pour transporter les matériaux au lieu de travail. Le transport devant se faire à pied entraîne des pertes de temps non négligeables.

.../...

L'acquisition des matériaux et du matériel pour la réalisation de certains travaux suit de longues procédures administratives alors que parfois ces travaux sont urgents surtout en ce qui concerne la plomberie et l'électricité.

Le service des Bâtiments Civils a également réalisé de nombreuses études d'architecture et de béton armé et a assuré la surveillance des travaux.

La Direction des Etudes des Ponts et Chaussées a assuré comme dans les années antérieures la surveillance des travaux routiers réalisés par les entreprises dont notamment Kigali-Ruhengeri, Kigali-Butare et Butare-Cyangugu. Elle a également réalisée des études et assuré le suivi des études routières réalisées par des bureaux d'études.

La Direction des Travaux des Ponts et Chaussées a assuré l'entretien des routes nationales en terre d'une longueur de 3.288 Km ainsi que l'entretien des voiries urbaines et les routes asphaltées.

Elle a réalisé des travaux neufs dont notamment la route asphaltée de 5 Km de Kanombe de l'aéroport au Camp Militaire et 29 km de voiries nouvelles en terre dans différents quartiers de Kigali. Elle a également construit de nouveaux ponts et assuré la réfection de ponts existants.

Au niveau de tout le département, les problèmes déjà évoqués dans les rapports des années antérieures relatifs au faible rendement du personnel persistent. Les contrôles réguliers de l'utilisation des matériaux et du matériel ainsi que de la consommation de carburant ont été organisés; dans l'ensemble on constate une amélioration par rapport aux années précédentes.

En ce qui concerne les deux organismes à savoir ELECTROGAZ et la CHR dont le Ministère des Travaux Publics et de l'Energie assure la tutelle, il convient de signaler que la Caisse Hypothécaire a été restructurée en 1983.

Un nouvel organigramme a été élaboré et mis en application. Le projet pilote de 200 logements n'a malheureusement pas pu commencer faute de financement. Les problèmes de gestion subsistent à l'ELECTROGAZ mais des efforts sont en cours pour les résoudre; sa trésorerie connaît une situation plus confortable par rapport aux années précédentes suite à l'augmentation des tarifs d'eau et d'électricité.

2. SECRETARIAT GENERAL

2.1. BUREAU RELATIONS PUBLIQUES

ATTRIBUTIONS

En plus des attributions du Bureau Relations Publiques telles que définies par l'Arrêté Présidentiel n° 103/03/2 du 2 Juillet 1981, à savoir :

- l'accueil, information et orientation des visiteurs
- l'application du protocole

le Bureau Relations Publiques du Ministère des Travaux Publics s'occupe également de :

- l'organisation des audiences chez le Ministre et le Secrétaire Général en rédigeant si nécessaire les procès verbaux de certaines audiences,
- la rédaction des procès-verbaux des réunions présidées par le Ministre ou le Secrétaire Général,
- collecte des revues et journaux auxquels le Ministère est abonné,
- Mise à jour des dossiers du personnel du Ministère des Travaux Publics.

ACTIVITES REALISEES AU COURS DE L'ANNEE 1983

1. Accueil, information et orientation des visiteurs

Le service du Bureau Relations Publiques s'est occupé de l'orientation vers les services concernés de nombreux requérants qui se présentent au Ministère des Travaux Publics en quête des solutions aux problèmes relatifs aux dossiers d'autorisation de bâtir, aux demandes de logements officiels pour certaines catégories des agents de l'Etat ou venus pour les emplois consécutifs aux travaux Publics ou que le Département fait exécuter.

2. Application du Protocole

Concernant le Protocole, le Bureau Relations Publiques s'est occupé de l'organisation des audiences des hautes personnalités, des diplomates et des délégations étrangères désireux de contacter le Ministre ou le Secrétaire Général pour des séances de travail ou des visites de courtoisie. De plus ce Bureau accomplit les formalités d'usage lors des départs en mission du Ministre ou du Secrétaire Général, de même que lors de l'arrivée, du séjour et des départs des délégations étrangères venues dans notre pays dans le cadre des projets intéressant le Ministère des Travaux Publics.

Il est à noter qu'au début de l'année 1983, le Ministère des Travaux Publics a procédé à l'aménagement d'un local convenable servant actuellement de bureau pour le service des Relations Publiques. Ainsi les visiteurs de marque qui attendent le Ministre ou le Secrétaire Général sont mis à l'aise durant le temps d'attente.

3. Rédaction des procès-verbaux

La plupart des procès-verbaux des réunions présidées par le Ministre ou le Secrétaire Général sont rédigées par le Chef de Bureau Relations Publiques en collaboration avec deux sténo-dactylographes du Bureau Courrier et Archives.

4. Collecte des revues et journaux

Comme pour les années précédentes, compte tenu des contraintes budgétaires, le Ministère des Travaux Publics n'a pas pu s'abonner à toutes les revues et journaux intéressant directement le Département.

Parfois le budget n'a pas permis le réabonnement direct de certains journaux comme l'Agence Rwandaise de Presse et Jeune Afrique pour 3 exemplaires.

C'est ainsi que les journaux ci-après nous ont été envoyés sans problème :

- Journal Officiel (60 exemplaires par numéro)
- Imvaho (6 exemplaires par numéro)
- Kinyamateka (5 exemplaires par numéro)
- Kagera Magazine (1 exemplaire par numéro)
- Marchés Tropicaux et Méditerranéens (1 exemplaires par numéro)
- Le Monde Hebdomadaire (3 exemplaires par numéro)
- Afrique Asie (3 exemplaires par numéro).

Tandis que la gestion des Crédits devra encore régler certaines factures pour que le Ministère garde l'abonnement comme souhaité de :

- Agence Rwandaise de Presse
- Jeune Afrique
- Le courrier
- Le Monde Diplomatique
- Express.

5. Mise à jour des dossiers du personnel

La mise à jour des dossiers du personnel consiste surtout à procéder à la vérification des dossiers lors de la demande des congés, à vérifier si les bulletins de signalement et les rapports de stage ont été établis pour tous les agents sous-statut et de procéder au moment opportun à la sélection des candidats à la décoration pour les services rendus.

Au cours de l'année 1983, le Bureau Relations Publiques a dressé une liste de tous les agents sous-statut avec les différents points constituant leurs dossiers en vue de la régularisation des lacunes constatées lors de la vérification de ces dossiers. La liste des agents sous-contrat sera aussi bientôt achevée.

6. Collaboration avec le Bureau Courrier et Archives.

Le Chef de Bureau Courrier et Archives ayant été engagé dans d'autres obligations, le Chef de Bureau Relations Publiques a également assumé les activités du Bureau Courrier et Archives durant l'absence du Titulaire de l'autre Bureau.

7. Perfectionnement

Dans le but de mieux assurer le protocole, l'information, le Chef de Bureau Relations Publiques suit des cours d'Anglais au Centre Culturel Américain deux fois par semaine à raison d'une heure et demi par cours depuis le mois d'avril 1983 et ce cours sera suivi pendant le période de deux ans.

.../...

2.2. BUREAU COURRIER ET ARCHIVES

1. ATTRIBUTIONS DU SERVICE

Les attributions du Bureau Courrier et Archives restent les mêmes suivant l'Organigramme en vigueur à savoir :

- a) L'indicateur Général
- b) L'expédition, Réception et Ouverture de la correspondance,
- c) La dactylographie de la correspondance et le classement des archives.

Comme par le passé, le Bureau Courrier et Archives continue à exercer le contrôle, l'organisation et la distribution du courrier sortant ou entrant dans les services du Département.

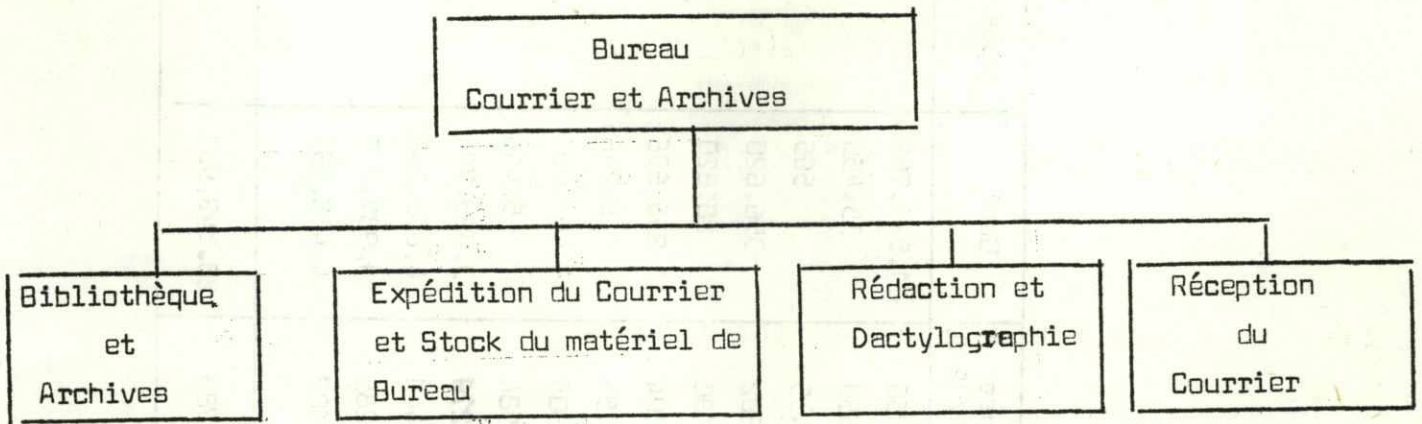
Sachant que la suite rapide à réserver à certaines correspondances est subordonnée dans beaucoup de cas à la bonne tenue des archives; c'est ainsi qu'au courant de ces deux dernières années nous sommes résolu d'encourager le processus de mise en marche d'une bibliothèque qui, d'une manière générale, pourra abriter tous les documents et archives pouvant servir dans l'avenir le Département.

Au courant de l'année 1983, il a été organisé par le Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi un stage théorique et pratique des archivistes des services publics, et ce stage avait une durée de six mois et avait pour but de donner aux stagiaires une orientation souple devant leur permettre de manipuler méthodiquement le volume important des archives nationales, auquel ils ont à faire dans leur métier. Nous espérons tirer profit des connaissances acquises par ces agents pour recycler également le personnel oeuvrant dans le même service. Nous estimons cependant que ce travail pourra demander une acquisition du matériel important et approprié pour la bonne gestion de ces archives.

2. ACTIVITES DU BUREAU COURRIER ET ARCHIVES

Pour mener à bonne fin la mission lui confiée, le Bureau Courrier et Archives s'organise au moyen des sections tel que le fait voir l'organigramme ci-après :

.../...



Les attributions de chacun des agents sont définies d'une manière claire; dans une note de service y relative.

Arrêté au 30 Décembre 1983, le volume de la correspondance reçue a atteint le chiffre de 13.382 lettres soit donc 207 lettres de moins que pour l'exercice 1982 qui ne totalisait que 13.589 lettres.

Quant au volume de la correspondance expédiée elle a passé de 11.316 lettres pour l'exercice 1982 à 10880 lettres soit donc une nette différence de 1.106 lettres.

Ces correspondances se classent donc comme suit :

- a) Correspondances Interministérielles,
- b) Correspondances Interservices,
- c) Correspondances relatives aux projets c'est-à-dire entre les bailleurs de fonds et le Département au départ et enfin entre le Département et les attributaires des marchés respectivement négociées.

3. PERSONNEL DU BUREAU COURRIER ET ARCHIVES

Le personnel du Bureau Courrier et Archives se compose d'un Chef de Bureau, de quatre Responsables pour les sections susvisées dans l'organigramme de ce service, de trois Secrétaires Sténo-dactylographes, d'une secrétaire, de trois dactylographes, de deux archivistes, d'un Huissier et de deux plantons.

.../...

2.3. BUREAU GESTION

1. Exécution du Budget exercice 1983 : TABLEAU

1.1. SECRETARIAT GENERAL	Libellé	Crédit annuel	Crédit libéré	Dépenses au 31/12/83	Boni	Dépassement
13 170 01 00	Personnel S/Statut	8.555.822	8.555.822	7.034.056	1.521.766	-
03 01	Entretien véhicules officiels	2.160.000	2.160.000	2.124.550	35.450	-
02	Indemnités kilom. et autres	2.280.000	2.280.000	2.279.435	565	-
04 01	Personnel S/Contrat	4.344.522	4.344.522	3.987.902	356.620	-
05 01	Matériel et fourn. de bureau	735.000	735.000	706.180	28.820	-
03	Téléphones et Télégrammes	4.500.000	4.500.000	3.263.304	1.236.696	-
05 06	Carburant et Lubrifiant	2.700.000	2.700.000	2.694.754	5.246	-
06 03	Convention avec A I D R	40.000.000	40.000.000	39.548.909	451.091	-
07 00	Frais de représentation	80.000	80.000	74.584	5.416	-
02	Assurances	30.000.000	30.000.000	26.604.276	3.395.724	-
09 01	Equipement véhicules	158.136.390	158.136.390	153.250.441	4.885.949	-
02	Equipement machines	40.000.000	40.000.000	28.012.285	11.987.715	-
03	Equipement mobilier	26.000.000	26.000.000	21.561.107	4.438.893	-
	TOTAL 1.	319.491.734	319.491.734	291.141.783	28.349.951	-

1.2. Urbanisme et Bâtiments Civils

Article	Libellé	Crédit annuel	Crédit libéré	Dépenses au 31/12/83	Boni	Dépassement
13 171 01 00	Personnel S/Statut	17.180.508	17.180.508	19.147.043	-	1.966.535
03 01	Entretien véhicules	3.960.000	3.960.000	3.572.075	387.925	-
02	Indemnités kilométr. et autres	4.500.000	4.500.000	4.478.461	21.539	-
04 01	Personnel S/Contrat	50.588.184	50.588.184	50.352.828	235.356	-
02	Personnel journalier	31.000.000	31.000.000	29.850.664	1.149.336	-
05 01	Matériel et Fourn. de bureau	2.100.000	2.100.000	1.867.913	232.087	-
02	Eau et Electricité	80.000.000	80.000.000	79.999.394	606	-
04	Entretien Bâtiments Administratifs	63.000.000	63.000.000	54.651.671	8.348.329	-
05	Entretien Bâtiments Résidentiels	51.000.000	51.000.000	50.441.528	558.472	-
06	Carburant et Lubrifiants	7.987.500	7.987.500	7.987.459	41	-
07	Achat mobilier	25.000.000	25.000.000	20.139.038	4.860.962	-
08	Bâtiments Frontaliers	35.000.000	35.000.000	28.967.005	6.032.995	-
06 01	Locations maisons	58.978.026	58.978.026	58.847.121	130.905	-
	TOTAL 2	430.294.218	430.294.218	410.302.200	221.958.553	1.966.535

1.3. Ponts et Chaussées

Article	Libellé	Crédit annuel	Crédit libéré	Dépenses au 31/12/83	Boni	Dépassement
13 172 01 00	Personnel S/Statut	21.279.558	21.279.558	17.462.428	3.827.130	-
03 01	Entretien véhicules officiels	3.000.000	3.000.000	2.538.978	461.022	-
02	Indemnités kilo & autres	29.000.000	29.000.000	28.559.690	440.310	-
04 01	Personnel S/Contrat	147.566.000	147.566.000	128.638.733	18.927.267	-
02	Personnel Journalier	110.000.000	110.000.000	108.018.117	1.981.883	-
05 01	Matériel et Fourn. de bureau	3.150.000	3.150.000	2.279.947	870.053	-
02	Matériel et Matériaux de construction	31.500.000	31.500.000	25.578.619	5.921.381	-
04	Matériel Tech. et pièces de rechanges	42.000.000	42.000.000	34.648.689	7.351.311	-
06	Carburant et Lubrifiant	85.500.000	85.500.000	85.495.620	4.380	-
06 01	Voiries urbaines	31.500.000	31.500.000	31.484.958	15.042	-
02	Frais d'Entreposage et distribution vivres	3.000.000	3.000.000	1.542.280	1.457.720	-
	TOTAL 3	507.495.558	507.495.558	466.248.059	41.247.499	-
	TOTAL GENERAL	1.257.281.510	1.257.281.510	1.167.692.042	91.556.003	1.966.535

- La gestion des Entretiens Poste

Les entretiens Poste Gitarama, Nyabisindu, Butare, Gisenyi et Byumba ont été contrôlés. Il a été constaté que l'enregistrement des sorties sur des fiches appropriées était incomplet ou inexistant. Suite à ces anomalies, les instructions concernant l'utilisation des fiches de stock ont été données aux inspecteurs pour les aider à assainir la gestion des matériels et matériaux mis à leur disposition.

- Contrôle Consommation Eau et Electricité.

Une commission, composée d'un agent du Ministère des Travaux Publics et celui de l'ELECTROGAZ s'est rendue dans toutes les stations d'ELECTROGAZ pour relever le type d'appareils consommateurs d'Eau et d'Electricité dans les locaux dont les factures sont à charge de l'Etat.

Les rapports de contrôle ont fait ressortir de nombreuses irrégularités :

compteurs défectueux ou bloqués, certains fonctionnaires, habitant à côté de leurs bureaux de travail qui consomment l'eau et l'électricité gratuitement car l'enregistrement de la consommation est fait par le compteur du bureau. Cet état de chose fait gonfler les montants dus par les services publics. C'est pourquoi, afin de régulariser cette situation, il a été demandé aux chefs de stations d'envoyer au Ministère des Travaux Publics, les devis de séparation des consommations publiques de ceux des privés et de remplacer tous les compteurs jugés défectueux ou bloqués.

Distribution d'essence et de l'utilisation des carnets de bord.

La décentralisation de la distribution de carburant par les Responsables des véhicules a donné un résultat satisfaisant puisque ces Responsables ont été sensibilisés en gérant eux-mêmes une certaine quantité mensuelle selon les disponibilités budgétaires.

Ce système des Bons d'essence adopté depuis 1982 montre plus d'efficacité que l'ancien système. Il permet l'utilisation rationnelle du carburant. La consommation totale a diminué de 5% pour le mazout et de 23% pour l'essence selon le rapport de la comptabilité analytique. Mais ceci a été également dû à un contrôle régulier des déplacements des véhicules par le système de carnet de bord. Les carnets ont beaucoup limité les déplacements inutiles des chauffeurs.

Etant donné que personne ne conteste l'efficacité de ces carnets il y a lieu d'insister auprès des Responsables pour exiger que leur utilisation soit de rigueur.

Gestion des Chauffeurs

Il existe une commission chargée de faire passer un test pour le recrutement des Chauffeurs, les engagements se font normalement sur la base des résultats de ces tests.

Recettes du Ministère.

L'année 1983 accuse un total de 2.739.268 FFW des recettes pour ce qui concerne seulement les factures dont l'enregistrement et la numérotation sont faits par le service de gestion; il s'agit ici seulement des services rendus par le Laboratoire des Ponts et Chaussées et le service des Immondices. Il est pratiquement impossible de savoir si toutes les factures ont été honorées d'autant plus que l'adresse de paiement est celles de l'Ordonnateur-Trésorier qui ne nous fait pas savoir ceux qui ont payé.

Coût d'Entretien des Machines de bureau

I. Secrétariat Général.

A) Machines à écrire :

	<u>Montant payé</u>
1) IBM n° 895 - 582132567	35.168
2) IBM n° 582132513	10.928
3) IBM n° 582132662	17.982

B) Machine à calculer

1) Canon P 1250 n° 816298	3.800
---------------------------	-------

C) Photocopieuse

1) Sharp n° 15.088.813	<u>132.138</u>
------------------------	----------------

Total 199.992

.../...

II. Urbanisme et Bâtiments Civils

A) Machines à écrire :

1) Facit n° 5790065	3.800
2) Facit n° 8040786	8.400
3) Facit n° 8040799	4.500
4) Facit n° 8040780	8.400
5) Facit n° 8040785	7.400
6) Hermes 44 n° 11274	8.000
7) Hermes 44 n° 11261	5.250
8) Hermes Ambas n° 1263096	4.200
9) Hermes n° 8127918	4.200
10) Hermes n° 6346795	6.110
11) ADDO n° 6423796	8.606
12) OLLIVETTI n° 8441335	7.250

B) Machines à calculer

1) Facit n° 7071672	4.100
2) Facit n° 7072545	10.900

C) Machines à stenciler

1) Rex rotary n° 101940074	57.924
2) Rex rotary n° 103021798	50.840
3) " " " "	8.900
TOTAL	208.700

III. Ponts et Chaussées

A) Machines à écrire

1) Facit n° 0226256	5.950
2) Facit n° 0226233	4.902
3) Facit n° 0226231	16.280
4) Facit n° 0226234	4.200
5) Facit n° 8040776	6.400
6) OLLIVETTI n° 3214496	5.660
7) Hermes n° 95526849	4.450
8) ADDO n° 6423852	12.505

.../...

B) Machines à calculer

Montant payé

1) OLLIVETTI Logos 40 n° 6313102	3.900
2) OLLIVETTI Logos 40 n° 6215102	5.550
3) CANON P 1250 n° 315136	10.900
4) CANON P 1251 n° 040010	16.575
5) OLLIVETTI D 24 n° 10962100	28.700
6) OLLIVETTI D 24 n° D 1376117	21.941
7) OLLIVETTI D 14 n° 839038	34.954

C) Machines à stenciler

1) Gestetner n° 8 D 1002	89.998
2) Gestetner n° 19 A 1812	21.583

D) Machine à photocopier

1) APECO 520 n° 207135	<u>16.040</u>
------------------------	---------------

Total P & Ch 318.560

Coût de consommation carburant et d'entretien des véhicules des services
du Secrétariat Général et de l'Urbanisme du 01/01/83 au 31/12/83.

N° Plaque	Consommation carburant en quantité	Valeur consommation carburant	Coût d'Entretien (garages privés)	Coût total	Observation
A) <u>SECRETARIAT GENERAL</u>					
M 1281	4.235 1	272.734	132.329	405.063	
A 3036	3.015 1	194.166	328.538	522.704	
A 3510	3.805 1	245.042	470.754	715.796	
A 3475	4.545 1	292.698	385.002	677.700	
A 2845	1.610 1	103.684	393.943	497.627	
A 3280	6.180 1	397.992	338.272	736.264	
A 2155	3.335 1	214.774	200.514	415.288	
A 3127	4.230 1	272.412	234.822	507.234	
A 3296	1.740 1	112.056	267.038	379.094	
A 3297	7.140 1	459.816	217.305	677.121	
A 3654	3.010 1	193.844	58.448	252.292	
A 1788	2.340 1	150.696	101.362	252.058	
A 3929	1.890 1	121.716	51.903	173.619	
A 3925	1.630 1	104.972	61.789	166.761	
A 4197	140 1	9.016	19.729	28.745	
A 0442	-	-	34.272	342.272	

.../...

N° Plaque	Consommation carburant en quantité	Valeur consommation carburant	Coût d'Entretien (garages privés)	Coût total	Observation
b) <u>URBAIN CIVILS</u>					
1) <u>Véhicules à essence</u>					
A 3928	5.495 1	353.878	128.617	128.617	
A 3926	800 1	51.520	3.356	54.876	
A 2959	5.640 1	363.215	115.111	478.328	
A 4051	1.600 1	104.006	5.125	109.131	
A 4052	3.055 1	196.742	24.991	221.733	
A 4169	2.180 1	140.392	17.020	157.412	
A 4170	1.765 1	113.666	8.970	122.636	
A 1223	4.055 1	261.142	79.908	341.050	
A 1224	385 1	24.794	24.514	49.308	
A 1225	2.590 1	166.796	145.820	312.616	
A 1226	4.305 1	277.242	224.299	501.541	
A 1249	755 1	48.622	75.590	124.212	
A 1797	1.730 1	111.412	3.060	114.472	
A 0375	870 1	56.028	340.245	396.273	
A 2453	845 1	54.418	93.483	147.901	
A 1724	1.410 1	90.804	106.916	197.720	
A 3139	3.890 1	250.516	326.472	576.988	
A 3540	1.945 1	125.258	71.832	197.090	
A 3655	2.535 1	163.254	15.480	178.734	
A 4107	1.680 1	108.192	34.874	143.066	
A 3355	7.230 1	465.612	157.666	623.278	
A 3778	5.500 1	354.200	53.696	407.896	
A 1725	1.260 1	81.144	205.879	287.023	
A 1745	3.100 1	200.284	174.815	375.099	
A 1726	4.285 1	275.954	316.998	592.952	
A 4251			36.733	36.733	
A 4252	2.470 1	159.068	43.016	202.084	
A 4253	1.200 1	82.432	30.411	112.843	
2) <u>Véhicules à moteur</u>					
A 3550			2.706	2.706	
A 2027	6.000	369.000	153.180	522.180	
A 0479	4.085	251.228	92.604	343.832	
A 2396			84.700	84.700	
A 1316	6.215	382.223	203.448	585.671	
A 1283	5.625	345.938	206.192	552.130	
A 2756	6.725	413.588	10.310	423.898	

2. Exécution du Budget exercice 1983 : Commentaires

- Dépassement à l'article "Personnel S/Statut Bâtiments Civils : 13 171 01 00".

Ce dépassement provient du nombre important des agents des Ponts et Chaussées qui est payé par le service de l'Urbanisme et des Bâtiments Civils malgré nos lettres trimestrielles qui transmettent à la Fonction Publique, la liste de nos agents et leur affectation. Comme vous pouvez le constater sur le tableau des statistiques arrêtés au 31 Décembre 1983, un grand boni a été dégagé à l'article 13 172 01 00 "Personnel S/Statut au service des Ponts et Chaussées".

- Boni

Les boni dégagés sont le résultat des annulations faites des factures que le service de l'ordonnancement n'a pas payés des bons de commandes : ou les fournisseurs n'ont pas livré les marchandises commandées qu'ils n'ont fourni qu'une partie :

- La gestion des magasins du département

Le système d'utilisation des fiches de stock instauré depuis Décembre 1982, date de l'inventaire physique des matériels et matériaux, a permis la gestion plus ou moins saine des magasins.

2.4. DIVISION EQUIPEMENT

1. Equipement

1.1. Fonctionnement

Comme il a été toujours décrit dans les rapports annuels précédents, le service de l'équipement a été créé en 1969 dans le but de réduire sensiblement les prix unitaires de différents articles à se procurer chez les différents fournisseurs locaux ou étrangers au cours d'un exercice budgétaire concerné par un système de regroupement des mêmes articles en vue de pouvoir bénéficier d'un certain rabais sur la totalité des commandes à passer.

Lors de l'établissement des prévisions budgétaires chaque département ministériel dresse une liste des besoins en équipement. Après adoption du budget par le Conseil National de Développement, le Ministère ayant l'équipements dans ses attributions établit le cahier des charges et lance les appels d'offre aux différents fournisseurs des machines, appareils et mobilier de bureau. Les commandes sont également groupés pour l'achat des véhicules afin d'obtenir des rabais.

.../...

1.2. Ci-après la situation des crédits accordés service par service pour l'année 1983.

SERVICE	QUANTITE + DENOMINATION	CREDITS ACCORDES
1. PRESIDENCE	3 Ww Combi	4.176.453
	1 Ww Combi	1.325.585
	1 Ww Jetta	1.167.000
	9 Datsun	8.550.000
	1 Voiture Toyota Cressida	1.750.000
	1 Toyota Stout	995.000
	3 Machines à calculer	119.750
	2 Machines à photocopier	757.000
	1 Dactaphone	80.000
	1 Ventilateur	111.000
	1 Aspirateur	298.800
	6 Bureau métalliques	24.000
	5 Chaises	148.800
	3 Classeurs métalliques	39.160
	2 Etagères métalliques	146.010
	3 Armoires métalliques	13.000
	4 Trieurs de courrier	47.000
	2 Armoires en bois	560.000
	2 Salons Présidentiels	
2. S.C.R.	5 Toyota Corolla	4.625.000
	1 Jeep Mercedes	5.500.000
3. C.N.D.	1 Peugeot 505	2.265.000
	2 Peugeot 305	2.280.000
	2 Machines à écrire	187.000
	1 Machine à photocopier	378.500
	1 Machine à stenciler	185.500
	1 Central téléphonique	3.500.000
	1 Bureau	140.000
	5 Classeurs métalliques	248.000
	5 Armoires métalliques	243.350
	1 Chaise Ministre	45.000
	3 Salons	600.000
	1 Tapis	300.000
	2 Frigos	280.000

.../...

SERVICE	QUANTITE + DENOMINATION	CREDITS ACCORDES	
4. MININTER	9 Toyota Stout	8.955.000	
	5 Jeeps Suzuki	3.350.000	
	2 Machines à écrire	187.000	
	48 Bureaux	2.390.400	
	96 Chaises	460.800	
	24 Classeurs métalliques	1.190.400	
	5. MINAFFET	1 Minibus Hiace	1.146.000
1 Peugeot 504		1.930.000	
2 Peugeot 305		2.280.000	
2 Machines à écrire		187.000	
1 Télé-imprimeur		1.000.000	
100 Chaises		550.000	
6. MINIFIN		1 Toyota Land-Cruiser	1.680.000
	4 Peugeot 305	4.560.000	
	6 Jeeps Suzuki	3.720.000	
	2 Machines à écrire	187.000	
	6 Machines à calculer	239.400	
	1 Machines à photocopier	1.145.000	
	2 Machines à stenciler	371.000	
	2 Machines à ventiler	1.580.000	
	1 Machine comptable	3.000.000	
	1 Machine pour statistiques	185.500	
	1 Machine Mini-Ordinateur	3.000.000	
	16 Bureaux	796.800	
	42 Chaises	333.600	
	5 Classeurs métalliques	248.000	
	1 Etagère métallique	19.580	
	10 Armoires métalliques	749.090	
	10 Coffres-forts	3.656.400	
	7. MINIJUST	5 Toyota Corolla	4.625.000
		2 Peugeot 504	3.860.000
		1 Peugeot 305	1.140.000
1 Camion Nissan		4.800.000	
1 Machine à écrire		95.500	
1 Machine à stenciler		185.500	
16 Bureaux métalliques		796.800	
31 Chaises		148.800	
1 Classeur métallique		49.600	

SERVICE	QUANTITE + DENOMINATION	CREDITS ACCORDES
8. MINEPRISEC	10 Toyota Stout	9.950.000
	2 Jeeps Suzuki	1.340.000
	100 Machines à écrire	9.350.000
	2 Machines à photocopier	757.000
	2 Machines à stenciler	371.000
	100 Bureaux à 2 caissons	2.500.000
	100 Chaises	350.000
	4 Coffres-forts	1.462.560
9. MINIPLAN	4 Toyota Corolla	3.700.000
	1 Toyota Stout	995.000
	3 Peugeot 305	3.420.000
	1 Machine à photocopier	378.500
	3 Machines à stenciler	556.500
	1 Micro-ordinateur + accessoires	4.000.000
	4 Bureaux métalliques	199.200
	8 Chaises	38.400
	2 Classeurs métalliques	99.200
	4 Armoires métalliques	194.680
10. MINIFOPE	1 Toyota Land Cruiser	1.680.000
	1 Minibus Hiace	1.146.000
	2 Peugeot 305	2.280.000
	1 Machine à écrire	93.500
	1 Machine à photocopier	410.000
	1 Machine à stenciler	185.500
	18 Bureaux métalliques	848.400
	34 Chaises	163.200
	1 Etagère métallique	19.580
	1 Bureau secrétaire	49.800
11. MINIPOSCO	1 Toyota Land Cruiser	1.680.000
	1 Toyota Hiace	1.146.000
	1 Peugeot 305	1.140.000
	3 Machines à écrire	280.500
	4 Machines à calculer	159.600
	1 Machine à photocopier	378.500
	1 Classeur métallique	49.600
	1 Chaise Ministre	45.000
8 Malles métalliques	76.000	

SERVICE	QUANTITE + DENOMINATION	CREDITS ACCORDES
12. MINISANTE	6 Toyota Stout	5.970.000
	2 Toyota Hiace	2.292.000
	6 Toyota Ambulances	7.000.000
	2 Peugeot 305	2.280.000
	3 Machines à écrire	280.500
	1 Machine à photocopier	378.500
	1 Machine à calculer	39.900
	10 Classeurs métalliques	496.000
	13. MINAGRI	1 Machine à stenciler
2 Bureaux métalliques	99.600	
4 Chaises	19.200	
2 Armoires métalliques	99.200	
14. MINASODECO	2 Toyota Corolla	1.850.000
	1 Toyota double cabine	1.274.000
	1 Toyota Hilux double cabine	910.000
	1 Peugeot 305	1.140.000
	1 Machine à photocopier	378.500
	2 Machines à stenciler	371.000
	1 Central téléphonique	1.000.000
	7 Bureaux métalliques	348.600
	14 Chaises	67.200
1 Chaise Ministre	45.000	
15. MIJEUNESPORTS	1 Toyota Corolla	925.000
	1 Toyota Hiace	1.146.000
	3 Machines à écrire	280.500
	1 Machine à photocopier	378.500
	1 Machine à stenciler	185.500
	1 Central téléphonique	1.450.778
	2 Bureaux métalliques	99.600
	4 Chaises	19.200
	1 Etagère métallique	10.580
1 Armoire métallique	48.670	

SERVICE	QUANTITE + DENOMINATION	CREDITS ACCORDES
16. MINITRAP	5 Toyota Corolla	4.625.000
	4 Toyota Stout	3.980.000
	1 Peugeot 305	1.140.000
	4 Jeeps Suzuki	2.680.000
	1 Camion Nissan	4.800.000
	1 Machine à écrire	93.500
	3 Bureaux métalliques	149.400
	2 Chaises	9.800
	2 Etagères métalliques	39.160
	2 Armoires métalliques	97.340
2 Tables de dessin	40.920	
17. MIRENA	1 Toyota Land Cruiser	1.680.000
	2 Machines à photocopier	757.000
	1 Machine à stenciler	185.500
	30 Chaises	144.000
	4 Classeurs métalliques	198.400
	2 Armoires métalliques	97.340
	1 Chaise Ministre	45.000
	4 Trieurs de courrier	13.000
1 Salon Ministre	135.000	
18. MINECO	1 Toyota Land Cruiser	1.680.000
	5 Jeeps Suzuki	3.350.000
	Mobilier pour immeuble ex. B'N R	1.000.000
19. MINESUPRES	3 Toyota Corolla	2.775.000
	1 Peugeot 305	1.140.000
	1 Machine à écrire	93.500
	1 Machine à stenciler	185.500
	6 Bureaux métalliques	286.500
	12 Chaises	61.560
	2 Classeurs métalliques	99.200
	2 Armoires métalliques	195.040

RECAPITULATION

1. PRESIDENCE	:	20.208.550
2. S.C.R.	:	10.125.000
3. C.N.D.	:	10.652.350
4. MININTER	:	16.533.600
5. MINAFFET	:	7.093.000
6. MINIFIN	:	25.471.370
7. MINIJUST	:	15.699.200
8. MINEPRISEC	:	26.080.560
9. MINIPLAN	:	13.581.480
10. MINIFOPE	:	6.875.980
11. MINIPOSCO	:	4.955.200
12. MINISANTE	:	18.736.900
13. MINAGRI	:	403.500
14. MINASODECO	:	7.314.300
15. MIJEUNESPORTS	:	4.533.328
16. MINITRAP	:	17.654.920
17. MIRENA	:	3.255.240
18. MINECO	:	6.030.000
19. MINESUPRES	:	4.836.300
TOTAL	=	<u>220.060.786</u>

1.3. La distribution des véhicules de l'Etat, du matériel et mobilier de bureau entre les différents services de l'Administration Publique au cours de l'année 1983 est la suivante :

SERVICE	QUANTITE + DENOMINATION	CREDITS UTILISES
1. PRESIDENCE	1 Toyota Cressida	1.697.500
	9 Nissan Stanza 1600	8.122.500
	1 Toyota Stout	1.006.860
	1 V.W. Jetta	1.105.239
	4 V.W. Combi	5.510.480
	3 Machines à calculer Canon P 1251-D	78.975
	2 Machines à photocopier OCE 1525	760.000
	1 Dictaphone mod 1253	68.913
	1 ventilateur	24.520
	2 Machines à écrire ADLET 49 cm	166.019
	1 Aspirateur HR 6254	30.000
	6 Bureaux n° 1766	293.910
	5 Chaises n° CE1 avec accoudoirs	23.200
	3 Classeurs n° F 783	144.336
	2 Etagères n° 510	35.890
	3 Armoires n° C12 (ex PB4-411)	125.130
	4 Trieurs de courrier	11.640
	2 Armoires (1,80 X 1,40 X 0,60)	47.000
	Dégarnissage et regarnissage du salon dans le bureau du Président	174.975
	150 mct de feutre en laine pour "5 Juillet"	185.390
2. S.C.R.	1 jeep Mercedes Benz	5.264.000
	3 jeeps Land-Rover	4.050.000
3. C.N.D.	1 Peugeot 505	2.219.700
	2 Peugeot 305	2.234.400
	2 Machines à écrire Olympia	163.192
	2 Machines à photocopier OCE 1525	760.000
	1 Central téléphonique Philips	4.037.695
	1 Bureau n° 2032-2033	116.400
	5 Classeurs n° F 783	240.560
	5 Armoires CA2 (Ex PB4 - 411)	208.550
	1 Chaise Ministre	43.650
	2 Frigos Hoover 320	224.400
	3 Salons Ministre (en tissus)	600.000
	60 m2 de tapis	270.000

.../...

SERVICE	QUANTITE + DENOMINATION	CREDITS UTILISES
4. MININTER	5 jeeps Suzuki SJ 410 VLD	3.206.250
	8 Toyota Stout	8.054.888
	1 Toyota Hilux double cabine	935.000
	2 Machines à écrire Olympia	163.192
	48 Bureaux n° 1766	2.351.280
	96 Chaises CE1 avec accoudoirs	446.976
	24 Classeurs n° F 783	1.154.688
	4 Bureaux à 2 caissons avec pieds métallique	196.400
	1 Chaise tournante	45.800
5. MINAFFET	1 Minibus Hiace	1.134.900
	1 Voiture Peugeot 505	2.126.000
	2 Peugeot 305	2.234.400
	1 Peugeot 504	1.891.400
	2 Machines à écrire Olympia	163.192
	1 Télé-imprimeur Philips Pacet 220/ASR	750.000
	100 Chaises CE 2	570.360
	6. MINIFIN	6 jeeps Suzuki
1 Jeep Toyota Land-Cruiser		1.438.510
4 Peugeot 305		4.468.800
1 Peugeot 505		2.170.000
2 Machines à écrire Olympia		163.192
6 Machines à calculer Canon P 1251 - D		157.950
1 Machine à photocopier SHARP 820		1.122.381
1 Ordinateur Sanco 7600 Multipostes Multifonctions		2.580.200
16 Bureaux n° 1766		783.760
32 Chaises CE1 avec accoudoirs		148.992
10 Chaises 2014/A		92.150
5 Classeurs n° F 783		240.560
2 Etagères n° 510		35.890
6 Armoires n° C12 avec transformation		565.995
3 Armoires C12 (ex-PB4-411)		125.130
10 coffres-forts		2.400.000

.../...

SERVICE	QUANTITE + DENOMINATION	CREDITS UTILISES
7. MINIJUST	5 Toyota Corolla	4.583.250
	1 Co Nissan Diesel avec carrosserie métallique	4.465.000
	2 Peugeot 504	3.782.800
	1 Peugeot 305	1.117.200
	1 Machine à écrire Olympia	81.596
	16 Bureaux n° 1766	783.760
	31 Chaises CE1 avec accoudoirs	144.336
	1 Classeur n° F 783	48.112
8. MINEPRISEC	2 Jeeps Suzuki	1.282.500
	10 Toyota Stout	10.068.600
	100 Machines à écrire Olympia	8.159.600
	2 Machines à photocopier OCE 1525	760.000
	100 Chaises avec bois verni	339.500
	4 Coffres-forts OS20	672.000
	100 Bureaux à double caissons (160 x 80 x 75)	2.185.000
9. MINIPLAN	1 Toyota Stout	1.006.860
	2 Toyota Corolla	1.833.300
	3 Jeeps Suzuki	1.923.750
	3 Peugeot 305	3.351.600
	1 Machine à photocopier OCE 1525	380.000
	1 Ordinateur NCR Sanco 8150	1.269.200
	4 Bureaux n° 1766	195.940
	8 Chaises CE1 avec accoudoirs	37.248
	2 Classeurs n° F 783	96.224
	4 Armoires C12 (ex-P04-411)	166.840
10. MINIFOPE	1 Minibus Hiace	1.134.900
	1 Toyota Land-Cruiser	1.438.510
	2 Peugeot 305	2.234.400
	1 Machine à écrire Olympia	81.596
	1 Machine à photocopier OCE 1525	380.000
	15 Bureaux n° 1766	734.775
	3 Bureaux n° 1260	93.120
	34 Chaises CE1 avec accoudoirs	158.304
	1 Etagère n° 510	17.945
	1 Bureau secrétaire (120 x 75 x 75)	15.265

SERVICE	QUANTITE - DENOMINATION	CREDITS UTILISES
11. MINIPOSCO	1 Minibus Hiace	1.134.900
	1 Toyota Land-Cruiser	1.438.510
	1 Peugeot 305	1.117.200
	3 Machines à écrire Olympia	244.788
	4 Machines à calculer canon P 1251-D	52.650
	1 Machine à photocopier OCE 1525	300.000
	1 Chaise Ministre	43.650
	1 Classeur n° F 703	48.112
	4 Malles n° 3 (90 x 50 x 48)	30.924
4 Malles n° 2 (60 x 35 x 35)	25.123	
12. MINISANTE	6 Toyota Stout	6.041.160
	2 Minibus Hiace	2.269.800
	6 Ambulances	8.314.696
	2 Peugeot 305	2.234.400
	1 Machine à calculer Canon P 1251-D	26.325
	1 Machine à photocopier OCE 1525	300.000
	10 Classeurs n° F 703	481.120
	3 Machines à écrire Olympia	244.788
13. MINAGRI	2 Bureaux n° 1766	97.970
	4 Chaises CE 1 avec accoudoirs	18.624
	2 Armoires C 12 (ex-P04-411)	83.420
14. MINASODECO	2 Toyota Corolla	1.833.300
	1 Toyota Hilux double cabine	935.080
	1 Toyota Hilux double cabine 14 WD	1.146.540
	1 Peugeot 305	1.117.200
	1 Machine à photocopier OCE 1525	300.000
	1 Central téléphonique	3.485.095
	7 Bureaux n° 1766	342.895
	14 Chaises CE 1 avec accoudoirs	65.184
1 Chaise Ministre	43.650	
15. MIJEUNESPORTS	1 Toyota Corolla	916.650
	1 Minibus Hiace	1.134.900
	3 Machines à écrire Olympia	244.788
	1 Machine à photocopier OCE 1525	300.000
	1 Central téléphonique Philips	3.766.895
	2 Bureaux n° 1766	97.970
	4 Chaises CE 1 avec accoudoirs	18.624
	1 Etagère n° 510 (tôle)	17.945
	1 Armoire C 12 (ex-P04-411)	41.710

SERVICE	QUANTITE + DENOMINATION	CREDITS UTILISES
16. MINITRAP	4 Jeeps Suzuki 4 Toyota Stout 5 Toyota Corolla 1 Peugeot 305 1 Camion Benne Nissan pour la Commune Urbaine de Ngoma Frais de transport "STIR" de 13 Isuzu 1 Machine à écrire Olympia Frais divers se rapportant au tachéomètre + accessoires 3 Bureaux n° 1766 4 Chaises CE 1 2 Etagères n° 510 2 Armoires C 12 1 Tapis 4 m x 13 m 1 Salon en tissu velours 2 Tables de dessin 10 Armoires à 3 portes pour conservation des drapeaux et autre matériel pour pavoisement	2.565.000 4.027.440 4.583.250 1.117.200 4.560.000 36.400 81.596 107.168 146.955 18.624 35.890 83.420 234.000 275.000 42.000 220.000
17. MIRENA	1 Toyota Land-Cruiser 1 Toyota Hilux 4 WD 2 Machines à photocopier OCE 1525 30 Chaises CE 1 4 Classeurs n° F 783 2 Armoires C 12 1 Chaise Ministre 4 Trieurs de courrier 1 Salon Ministre	1.438.510 1.135.126 760.000 139.680 192.448 83.420 43.650 11.640 200.000
18. MINECO	5 Jeeps Suzuki 1 Toyota Land-Cruiser 1 Bureau n° 1766 42 Chaises CE 1 2 Classeurs n° F 783 10 Etagères n° 510 13 Trieurs de courrier 23 Bureaux à double caissons (160 x 80 x 75)	3.206.250 1.438.510 48.905 195.552 96.224 179.450 37.830 502.550

SERVICE	QUANTITE + DENOMINATION	CREDITS UTILISES
19. MINESUPRES	3 Toyota Corolla	2.749.950
	1 Peugeot 305	1.117.200
	1 Machine à écrire Olympia	81.596
	1 Bureau n° 1260	34.442
	5 Bureaux n° 1530-1502	213.400
	4 Chaises CE 1 avec bois vernis	13.580
	3 Chaises CE 2	45.629
	2 Classeurs n° F 783	96.224
	2 Armoires C 12 (avec transformation)	188.665

Après avoir passé toutes les commandes, il s'en est dégagé un reliquat qui a servi au dépannage de certains départements ministériels dont les besoins exposés lors de l'élaboration du budget n'avaient pas été retenus lors de son adoption. Le reliquat actuel en fin d'année est le suivant :

- a) Machines et appareils de bureau : 7.228.130 FRW
- b) Mobilier de bureau : 4.253.503 FRW

Tandis que la rubrique "véhicules" accuse un dépassement de 359.541 FRW sur le crédit accordé. Ce dépassement a été accepté par le Ministère des Finances sous forme d'une imputation directe à cet article, à cause d'une nécessité absolue qu'éprouvait le Ministère des Ressources Naturelles de disposer d'une camionnette Toyota Stout pour la bonne marche de ses services.

Les 16 machines à stenciler de marque Gestetner et 2 autres à ventiler Olivetti A4 commandées à la Société "Technique" n'ayant pas pu être livrées au cours de l'exercice budgétaire 1983, il a été demandé au Ministère des Finances de reconduire le montant de 5.401.200 FRW au budget d'équipement 1984 pour le paiement des dites machines.

Celles-ci étaient destinées aux services ci-après :

- a) 16 machines à stenciler dont 1 pour le Conseil National de Développement, 2 pour le Ministère des Finances, 1 pour le Ministère de la Justice, 2 pour le Ministère des Postes et des Communications, 3 pour le Ministère du Plan, 1 pour le Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi, 1 pour le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, 2 pour le Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire, 1 pour le Ministère de la Jeunesse et des Sports, 1 pour le Ministère des Ressources Naturelles, 1 pour le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

b) 2 Machines à ventiler A4 étaient destinées au Ministère des Finances (Service de l'Ordonnement).

Contrairement aux années précédentes où l'on avait beaucoup de difficultés à passer toutes les commandes à cause des augmentations continuelles des prix intervenues entre le délai d'élaboration du budget et de son exécution, le Ministère des Finances, saisi de ce problème, a fait un réajustement des prix en accordant, au cours de l'année 1983, 5% calculés sur la totalité du montant accordé, pour pouvoir combler le montant imprévisible de ces augmentations. Ce principe est souhaitable pour les autres années à venir.

Etant donné qu'au cours de cette année, certains fournisseurs n'ont pas eu le temps matériel suffisant pour pouvoir livrer toutes les marchandises commandées chez-eux à cause du retard survenu entre le délai d'analyse des soumissions, de demande de renseignements supplémentaires et d'attribution du marché, ces opérations à effectuer avant l'attribution du marché devaient se faire le plus rapidement possible pour pouvoir laisser un délai suffisant d'attente des marchandises commandées devant être livrées avant la clôture de l'exercice budgétaire concerné.

2. Assurances des véhicules de l'Etat

Le crédit initial alloué au service des assurances des véhicules de l'Etat pour l'exercice budgétaire 1983 s'élève à 30.000.000 FRW.

Au cours de l'année 1983, le service des assurances de l'Etat a enregistré 156 accidents déclarés et 21 non déclarés. Le tableau III en donne les détails. Les frais de réparation atteignent un montant de 22.521.024 FRW (cfr. tableau IV). Au cours de cette même année 20 véhicules ont été déclassés par accidents et 31 par usure, les tableaux I et II en donnent les détails. Dans le courant de ce même exercice budgétaire, deux véhicules ont été remplacés pour un montant de 3.657.975 FRW et les frais d'indemnisation s'élèvent à 3.620.000 FRW. Les tableaux V et VI en déterminent les différents montants.

I. VEHICULES DECLASSES PAR ACCIDENTS

SERVICE	MARQUE ET TYPE	PLAQUE	TOTAL
1. PRESIDENCE	RENAULT 16	BB 05.64	5
	RENAULT 16	EB 03.52	
	DATSUN 160 JSS	GB 06.67	
	DATSUN 160 JSS	A 26.50	
	DATSUN 120 Y	A 30.90	
2. MINIFIN	PEUGEOT 404 CAMIONNETTE	A 28.24	2
	PEUGEOT 505	M 12.72	
3. MINEPRISEC	PEUGEOT 504	A 35.24	1
4. MINIFOPE	PEUGEOT 305	A 28.71	1
5. MINASODECO	TOYOTA HILUX	A 36.81	2
	VW COMBI	A 19.60	
6. MIJEUNESPORTS	PEUGEOT 505	M 12.58	2
	TOYOTA COROLLA	A 28.76	
7. MINITRAP	TOYOTA STOUT	A 40.51	2
	MERCEDES BENZ	A 16.00	
8. MIRENA	JEEP LAND ROVER	A 40.30	4
	JEEP LAND ROVER	A 10.47	
	TOYOTA LAND CRUISER	A 21.93	
	PEUGEOT 404 CAMIONNETTE	A 12.38	
9. MINESUPRES	VOITURE MAZDA	A 28.51	1
TOTAL =			20

II. VEHICULES DECLASSES PAR USURE

SERVICE	MARQUE ET TYPE	PLAQUE	TOTAL
1. PRESIDENCE	PEUGEOT 504	A 11.96	12
	" 304	A 18.95	
	" 404	GB 05.29	
	RENAULT 16	A 21.28	
	PEUGEOT 404	A 20.83	
	" 404	GB 09.72	
	" 404	AB 01.73	
	" 304	A 18.61	
	" 304	A 18.42	
	VW COMBI	A 17.31	
	PEUGEOT 304	A 10.62	
VW COMBI	A 20.72		
2. MINIFIN	TOYOTA LAND CRUISER	A 13.39	4
	" LAND CRUISER	A 13.40	
	" COROLLA	A 15.58	
	" COROLLA	A 15.60	
3. MINEPRISEC	PEUGEOT 404 CAMIONNETTE	A 02.01	9
	PEUGEOT 404 CAMIONNETTE	A 02.10	
	PEUGEOT 404 CAMIONNETTE	A 02.22	
	PEUGEOT 404 CAMIONNETTE	A 07.15	
	PEUGEOT 404 CAMIONNETTE	A 10.82	
	PEUGEOT 404 CAMIONNETTE	A 10.84	
	PEUGEOT 404 CAMIONNETTE	A 11.23	
	V.W. COMBI	A 11.01	
	V.W. COMBI	A 11.15	
4. MINIFORE	V.W. COMBI	A 19.83	1
5. MINIPOSC	JEEP LAND ROVER	A 01.14	4
	CAMION BEDFORD	A 01.07	
	" "	A 01.11	
	INTERNATIONAL BALAYEUSE	A 05.24	
6. MIRENA	TOYOTA COROLLA	A 14.63	1

TOTAL =

31

III. ACCIDENTS SURVENUS EN 1983

SERVICE	ACCIDENTS DECLARES	ACCIDENTS NON DECLARES
1. PRESIDENCE	16	0
2. C.N.D.	-	-
3. MININTER	5	3
4. MINAFFET	3	-
5. MINIFIN	9	1
6. MINIJUST	5	1
7. MINEPRISEC	15	1
8. MINIPLAN	5	-
9. MINIFOPE	6	-
10. MINIPOSCO	9	-
11. MINISANTE	4	5
12. MINAGRI	17	-
13. MINASODECO	7	-
14. MIJEUNESPORTS	12	1
15. MINITRAP	34	-
16. MIRENA	5	-
17. MINECO	1	1
18. MINESUPRES	3	-

TOTAL = 156 21

--	--	--

IV. FRAIS DE REPARATION

	DECLARES EN 1983	EN 1982	1981	1980	1979	1978	S/TOTAL
1. PRESIDENCE	1.572.872	638.067	105.006	265.447	-	599.122	3.181.394
2. C.M.D.	-	-	-	-	-	-	-
3. MININTER	921.902	743.635	-	-	-	-	1.665.617
4. MINAFFET	332.533	-	-	-	60.077	-	392.610
5. MINIFIN	390.066	135.925	-	-	-	-	525.991
6. MINIJUST	1.054.509	1.257.530	-	-	-	-	2.312.127
7. MINEPRISEC	559.776	751.974	-	139.006	-	-	1.450.756
8. MINIPLAN	810.425	-	395.075	-	-	-	1.205.500
9. MINIFOPE	730.839	466.221	-	-	-	-	1.197.060
10. MINIPROSD	304.014	221.110	-	-	-	-	605.124
11. MINISANTE	681.579	332.485	-	-	-	-	1.014.064
12. MINAGRI	1.335.652	1.112.968	-	235.231	-	-	2.683.851
13. MINASODED	-	-	-	-	-	-	-
14. MIJEUNESPORTS	226.005	132.606	-	219.017	-	-	577.628
15. MINITRAP	858.777	3.191.533	1.100.883	-	-	-	5.151.193
16. MIRENA	242.477	-	-	-	-	-	242.477
17. MINECO	-	95.345	97.361	122.926	-	-	315.635
18. MINESUPRES	-	-	-	-	-	-	-

TOTAL

= 22.521.824

V. FRAIS DE REMPLACEMENT

SERVICE UTILISATEUR	VEHICULE REMPLACE (MARQUE ET TYPE)	MONTANT
1. MINIPLAN (Route RUGOMBO-BUGARAMA)	TOYOTA LAND CRUISER	1.413.775
2. MIJEUNESPORTS	PEUGEOT 505	2.244.200

TOTAL = 3.657.975

VI. DECISION D'INDEMNISATION

BENEFICIAIRE	MONTANT	VEH. EN CAUSE	SERVICE
1. PERES JESUITES	274.830	A 21.10	MINITRAP
2. DYABUZE MPENGEKEZI	529.384	A 10.64	PRESIDENCE
3. BUGINGO Marcel	201.998	A 15.58	MINIFIN
4. KAMADI Lakeje	32.170	A 20.72	MINIFOPE
5. MUKABANANA Josephine	600.000	A 17.51	MINEPRISEC
6. MUSANABERA Vénantie	174.214	A 20.50	MINESUPRES
7. GASANA et KANYABUGOYI A.	450.000	M 12.04	MIRENA
8. MUNYANKINDI	193.076	A 19.02	MINIPOSCO
9. RUBANDANGABO RUBANANA HATEGEKIMANA	1.233.600	A 03.30	MINIPLAN

TOTAL = 3.627.000

Difficultés rencontrées

Comme il a été toujours mentionné dans les rapports précédents, le montant accordé annuellement à l'article assurance de la flotte automobile de l'Etat s'avère insuffisant. Plusieurs factures restent en souffrance en fin d'année. Cette situation des employés laisse moisir longtemps les véhicules officiels dans de différents garages où ils sont exposés aux intempéries et se détériorent. Pour parer à cette situation, il conviendrait d'allouer à cet article un montant pouvant couvrir toutes les dépenses à engager au cours d'un exercice budgétaire concerné.

Ci-après le relevé des accidents survenus aux véhicules officiels et calculé en pourcentage au cours des années 1978 à 1983 :

1978 : 179 accidents de roulage soit	$\frac{179 \times 100}{803}$	= 22 %
1979 : 208 accidents de roulage soit	$\frac{208 \times 100}{1167}$	= 17 %
1980 : 204 accidents de roulage soit	$\frac{243 \times 100}{1341}$	= 18 %
1981 : 210 accidents de roulage soit	$\frac{210 \times 100}{1659}$	= 17 %
1982 : 169 accidents de roulage soit	$\frac{169 \times 100}{1659}$	= 10 %
1983 : 177 accidents de roulage soit	$\frac{177 \times 100}{2017}$	= 8 %

Comme il ressort de ce tableau, le nombre du charroi de l'Etat accuse une augmentation constante chaque année, cela est dû aux besoins croissants des services administratifs; par contre le nombre en pourcentage des accidents de roulage diminue. Cette diminution se constate à partir de l'année 1979 où la décentralisation des chauffeurs a eu lieu. C'est, en effet, à partir de ce moment que les départements utilisateurs des véhicules officiels avaient un contrôle direct du charroi mis à leur disposition et pouvaient ainsi appliquer des sanctions sévères aux chauffeurs fautifs.

Etant donné que le plus grand nombre des accidents de roulage survenus aux véhicules de l'Etat provient de l'excès de vitesse et de la non observation du code de la route, il y a lieu d'envisager la possibilité d'accorder une prime annuelle de prudence aux chauffeurs qui ont bien entretenu les véhicules qu'ils conduisent et punir sévèrement les récalcitrants et récidivistes d'accidents.

2.5. BUREAU LEGISLATION

2.5.1. ACTIVITES : LE BUREAU LEGISLATION S'EST OCCUPE DES ACTIVITES SUIVANTES :

- Traitement des différentes correspondances d'ordre administratif et propositions de suite à y réserver.
- Relations avec le service du contentieux au Ministère de la Justice, en ce qui concerne les assignations adressées au département, soit pour les donner au personnel concerné, soit qu'elles concernent directement le département. En ce moment on cherche le dossier du litige et on prépare les éléments de défense des intérêts du département, à soumettre au service du contentieux.
- Avis et notes juridiques sur différentes questions intéressant le département.
- Examen et avis sur différents projets de loi, d'arrêtés présidentiels ou ministériels émanant des autres ministères.
- Participation aux réunions où notre département est invité et ayant rapport avec le domaine du droit.
- Révision et complément :
 - du projet d'arrêté présidentiel relatif aux autorisations de bâtir
 - du projet d'arrêté présidentiel relatif à la publicité extérieure
 - du projet d'arrêté ministériel fixant le tarif sur la publicité extérieure

2.5.2. REMARQUES :

Dans les rapports annuels antérieurs, il a été suffisamment fait remarquer que la procédure relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique n'a jamais été appliquée et cette observation subsiste même maintenant. Celle relative à l'approbation des Schémas et plans d'aménagement subit également le même sort.

Pour les expropriations, il faudrait mettre en pratique la recommandation du 1er Séminaire sur l'aménagement du Territoire qui a été organisé du 21 au 26 mars 1983 qui demande :

"que soit rigoureusement appliquée dans toute sa teneur" la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique étant donné que :

- la mise en application des plans d'aménagement entraîne de fréquentes expropriations et un déplacement de populations,
- la récupération des terrains par l'Etat ne se conforme pas aux formalités prescrites par la loi sur l'expropriation, notamment en ce qui concerne la procédure préalable à l'expropriation et la procédure même d'expropriation.

- Il n'est pas tenu compte de la valeur réelle des biens à exproprier, notamment des droits coutumiers attachés au sol et de la réinstallation des personnes expropriées.

Pour ce qui concerne l'approbation des plans d'aménagement, il faut savoir que quand ils ne sont pas régulièrement approuvés par le Président de la République comme le stipule la loi, ils ne sont pas opposables aux tiers.

Seul l'acte d'approbation par l'autorité compétente leur confère le caractère d'une véritable réglementation qui doit être appliquée par tout le monde. L'émission de la procédure devant aboutir à l'approbation des plans d'aménagement est considérée par les hommes du droit comme une façon abusive de faire obstruction à l'exercice normal de la loi.

Désormais, il faut que nous puissions sortir de cette situation illégale car nul n'ignore que pas une de nos 12 circonscriptions urbaines n'est dotée d'un plan d'aménagement régulièrement approuvé.

.../...

2.6. SERVICE EAU ET ELECTRICITE

On distinguera ci-après :

- Les infrastructures existantes.
- Les projets financés par le B.D. 1983.
- Les projets financés par les fonds extérieurs.
- Les projets régionaux.

Pour la partie relative aux infrastructures existantes le rapport ci-après présente les capacités installées et les productions réalisées et tient compte des installations aussi bien publiques que privées.

Il faut noter qu'un grand nombre des chiffres mentionnés est une approximation, qui est cependant assez proche de la réalité.

Les projets financés par le Budget de Développement ont été également repris dans ce rapport avec leur situation tant technique que financière.

Certains projets repris dans ce chapitre font également partie d'un financement extérieur; c'est le cas des projets suivants :

- Centrale hydro-électrique de MUKUNGWA.
- Approvisionnement en eau des villes de KIGALI et BUTARE.
- Aménagement des petites sources.
- Etc.....

Pour ces projets, les situations techniques et financières n'ont pas été reprises dans la partie des projets sur financement extérieur, car ces dernières ont été très développées dans la partie relative au Budget de Développement 1983.

A. LES INFRASTRUCTURES EXISTANTES ET LES PRODUCTIONS REALISEES

I - ELECTRICITE

1. Puissance installée et production en 1983.

1.1. Puissance installée

1.1.1. Centrales hydro-électriques

La puissance installée depuis 22 ans n'a subi de modification importante tendant à une augmentation de cette dernière que vers la fin de l'année 1981 avec l'achèvement de la centrale de MUKUNGWA.

On notera également la mise en fonctionnement de la petite Centrale hydro-électrique (150 KVA) de RUNYOMBYI au cours de l'exercice 1982.

Le tableau des puissances installées alimentant le réseau national et les collectivités privées se présente comme suit :

Tableau I : Puissance hydro-électrique

Usine	Propriétaires	Puissance installée en KW	Etat Général
MUKUNGWA	ELECTROGAZ	12.000	Neuf
NTARUKA	ELECTROGAZ	11.250	Bon
MURURU	SNEL	28.200	Très Bon
GISENYI	ELECTROGAZ	1.200	Bon
<u>DIVERS</u>			
PFUNDA	OCIR-THE	150	Moyen
ETIRU	ETIRU	160	Vieux
KILINDA	E.P.R.	150	Très Bon
RUNYOMBYI	U.E.B.R.	150	Très Bon
AUTRES			Incertain
TOTAL		53.560 (dont 28.200 de la SNEL)	

- La Centrale hydro-électrique de MURURU (RUSIZI I qui appartient à la Société Zaïroise (SNEL) dispose d'une puissance maximale installée de (28.200 KW), à laquelle le Rwanda peut disposer d'une part comprise entre 3,5 et 9 MW, sous forme d'importation d'énergie.

- La Centrale de GISENYI appartenant à l'ELECTROGAZ a été renouvée au cours de l'année 1980. Ces machines commencent à accuser des anomalies quant à l'usure des pièces importantes, causée par le sable entraîné par la rivière SEBEYA. De la production annuelle qui est de 5.976.140 KWh, il y a environ 755.000 KWh qui ont été livrés à GOMA (ZAIRE).

- La Centrale hydro-électrique de MUKUNGA, a été mise en marche en décembre 1981, et se trouve en période de garantie.
On notera néanmoins que son fonctionnement a été très satisfaisant, et ce, depuis son démarrage. A la date du 31/12/1983, elle avait déjà produit une énergie égale à 98.538.100 KWh.

1.1.3. Centrales Thermiques

Les anciennes usines thermiques d'ELECTROGAZ sont presque totalement à l'arrêt. Cette disposition résulte du fait de la réalisation d'un réseau des lignes H.T. et M.T. qui touche sur une grande partie de territoire national. Les centrales thermiques actuellement en activité sont surtout exploitées par les sociétés privées, ou gouvernementales se trouvent dans les régions où le réseau national des lignes électriques ne touche pas.

- Il s'agit notamment :
- quelques centres administratifs.
 - des usines à thé.
 - des missions.
 - des mines
 - des hôpitaux.
 - des Guest-Houses.
 - des Camps Militaires.
 - Projets agricoles ou Agro-Pastoraux.
 - et particuliers divers.....

Ces petites unités étant réparties dans presque tout le pays, leur puissance est difficilement inventoriable.

Tableau II : Puissance Thermique en activité ou de réserve

Usine	Propriétaire	Puissance installée en KW.	Etat Général
KIGALI	ELECTROGAZ	1.950	2 groupes sur 3 sont en bon état
KIBUNGO	ELECTROGAZ	76	Moyen
DIVERS	PRIVES	± 2.000	Incertain

La Centrale de KIGALI appartenant à ELECTROGAZ n'a pratiquement pas fonctionné.

1.2. Production de l'année 1983.

Les besoins totaux en énergie électrique durant l'année 1983 ont atteint environ 100.908.530 KWH, y compris les KWH livrés au réseau rwandais par la Centrale hydro-électrique de RUSIZI I (SNEL). Ce total ne comprend pas les KWH livrés au réseau Zaïrois de GOMA (+ 755.000 KWH).

Ce chiffre est une approximation qui tient compte de la production gérée par ELECTROGAZ, SNEL et les collectivités privées.

1.2.1. Production hydro-électrique.

Usines	KWH produits ou consommés	Pointe 1/4 horaire (KW)	Observation
MUKUNGWA	53.598.800	+ 11.300	
NTARUKA	22.735.800	8.900	
MURURU (RUSIZI I)			
- Usines à Thé	1.786.448	530	
- Ville CYANGUGU	483.150	130	
- Réseau 110 KV	10.471.200	4.300	
GISENYI	5.976.140	1.140	
PFUNDA	± 800.000	± 200	dont 755.000 KWH
KILINDA	± 300.000	± 30	pour GOMA
RUNYOMEYI	± 200.000	± 30	
- ETIRU	+1.000.000		
- AUTRES	-	-	
TOTAUX	97.351.538		

Commentaires.

1. Depuis la mise en service de l'interconnexion du réseau 110 KV (1978), suivie par la mise en service de la Centrale de MUKUNGWA, la Centrale de NTARUKA a fonctionné comme une Centrale de réserve, ceci dans le but de reconstituer la réserve énergétique qui était presque épuisée avec la baisse du niveau du Lac BULERA.

Rappelons que le niveau du Lac permetant le débordement de la rivière est de 1864 m, et que ce niveau était descendu jusqu'à 1860 m. Au 10 janvier 1983, il atteint 1862,38 m et au 31/12/1983, ce niveau est de 1862,45 m, ce qui constitue une hausse de niveau de 7 cm par rapport à ce qu'il était en 1982.

2. La production totale de la Centrale de RUSIZI I qui a atteint un chiffre de 83.082.300 KWH avec une pointe max. de 20.360 KW (d'après SNEL-BUKAVU) n'a livré au Rwanda qu'environ 12.740.798 KWH soit \pm 15% de sa production réalisée. La pointe max. au départ du réseau 110 KV rwandais a atteint 4.300 KW au cours de l'année 1983.

Pour les mini-centrales de

- PFUNDA
- KILINDA
- RUNYOMBYI
- et ETIRU

les chiffres donnés sont approximatifs, mais s'approchent de la réalité. En effet, les visites effectuées aux sites de ces centrales pour essayer de récolter quelques éléments de production se sont soldées par un échec, car, malgré que ces usines possèdent de compteurs, il n'y a pas moyen d'avoir des résultats très satisfaisants, certains de ces compteurs étant hors service, ou n'étant pas relevés régulièrement.

1.2.2. Production Thermique

Usine	KWH produits	Point KW	Observation
Usine ELECTROGAZ	112.000	-	Chif. approx.
Usine à Thé	+1.100.000	-	" "
Hôtels	500.000	-	" "
Mines	900.000	-	" "
Hôpitaux	100.000	-	" "
Autres (privés divers)	1.700.000	-	" "
TOTAUX	4.412.000		

Les KWH thermiques produits par ELECTROGAZ proviennent de la Centrale de KIBUNGO.

Les usines à thé visées dans ce rapport sont notamment :

- Usine à thé MATA : 100.000 KWH (raccordé au réseau HT en 2/83)
- Usine à thé NYABIHU : 500.000 KWH
- Usine à thé RAMBA-GASEKE : 500.000 KWH

Pour Guest-House, il faut comprendre :

- Guest-House de GABIRO : 500.000 KWH.

Pour les mines, il faut noter notamment :

- Les mines de GIFURWE : 300.000 KWH
- Les mines de SOMIRWA dans la région de BYUMBA : 300.000 KWH.
- Les mines de SOMIRWA sur le mont KIGALI : 300.000 KWH
- etc.....

Pour les hôpitaux, il faut comprendre tous les hôpitaux et centres de santé ruraux qui ne sont pas encore raccordés au réseau H.T. et M.T. du pays.

Autres :

Dans le chapitre d'autres producteurs, il faut comprendre surtout :

- Les missions (éclairage) : 250.000 KWH
- Les écoles (éclairage) : 150.000 KWH
- Les Camps Militaires : 500.000 KWH
- Les particuliers disposant de leur propre source d'énergie : 250.000 KWH
- La BRALIRWA : 500.000 KWH
- etc.....

	/.....	

II. EAU

1. Production et distribution d'eau en milieu urbain.

Durant l'exercice 1983 l'effort a été poursuivi pour augmenter la production d'eau des centres importants.

On notera que l'usine d'eau de Kigali, capable de traiter environ 400 m³/h est en fonctionnement depuis environ 3 ans et que l'usine d'eau de Butare a été mise en fonction depuis novembre 1982.

Pour les autres centres les études pour l'amélioration des réseaux eaux et l'augmentation des capacités de production se poursuivent.

Pour les 5 centres urbains, à savoir : CYANGUGU, KIBUNGO, KIBUYE, RUHENGERI et RWAMAGANA, les offres relatives à la rénovation et à l'extension des réseaux d'eau ont été ouvertes le 29/11/1983, et les travaux seront réalisés sur financement de la Banque Mondiale.

Le tableau ci-après donne les chiffres de la production et de la consommation d'eau dans les différents centres urbains.

Villes	Eau Brute (m ³)	Eau traitée (m ³)	Eau vendue (m ³)
KIGALI	3.660.704	2.853.608	2.492.180
GITARAMA	101.254	101.254	86.041
NYANZA	72.050	72.050	71.941
BUTARE	657.498	625.084	459.270
GIKONGORO	30.508	30.508	23.512
CYANGUGU	117.599	117.599	68.468
KIBUYE	95.605	92.130	81.114
GISENYI	888.845	835.770	671.005
RUHENGERI	222.176	222.176	186.508
BYUMBA	81.002	64.502	61.103
KIBUNGO	50.167	50.167	37.993
RWAMAGANA	117.781	117.781	78.118
TOTAL	6.095.189	5.182.926	4.317.253

Comme le montre le tableau ci-dessus, on constate que le rapport de l'eau traitée ou l'eau gravitaire des sources, alimentant le réseau de distribution dans toutes les villes est de loin inférieur à l'eau vendue par ELECTROGAZ.

Ceci résulte des pertes dans le réseau, du manque des compteurs ou de l'existence des compteurs défectueux chez certains abonnés.

Les chiffres donc ci-dessus sont approximatifs, mais s'approchent plus ou moins de la réalité.

2. Distribution en milieu rural

La distribution d'eau en milieu rural est assurée grâce : à des adductions réparties dans tout le pays dont certaines datent de plus de 30 ans.

- au projet des "Petites Sources" dont le nombre de 5590 a été atteint au cours de l'exercice 1982; toutes ces sources fonctionnent tant mieux que mal;
- au nouvelles grandes adductions, tel que
 - ICYANYA global
 - Adduction MAYAGA-SUD
 - Adduction BUGESERA EST
- à l'entretien suivi et la réfection de toutes ces infrastructures.

D'autre part les études visant à améliorer les adductions d'eau dans la région des laves (RUHENGARI et GISENYI) se poursuivent, ainsi d'ailleurs que dans d'autres régions du pays.

Les adductions d'eau de Bugarama et de Mayaga Sud ont été mis en fonctionnement en 1983.

Pour ce secteur d'eau en milieu rural, un effort très sensible a été noté à tous les niveaux et ce à partir de l'année 1981, baptisé par le Chef de l'Etat "Année de l'hydraulique", et cet effort est toujours poursuivi, pour qu'un jour chaque habitant du Rwanda puisse puiser de l'eau potable pour ses besoins quotidiens.

Le seul problème que rencontre ce secteur ~~est~~ ^{est} la ^{manque} ~~manque~~ de budget alloué au secteur de l'hydraulique rural pour son entretien.

III- Gaz Méthane du Lac KIVU

La station pilote d'extraction du gaz méthane du Lac KIVU, installée au Cap RUBONA, aux environs de la ville de GISENYI a été remise en fonctionnement à partir du mois d'avril 1983, et ce, après sa réfection qui a duré plus de 3 ans.

Le tableau ci-après donne les chiffres de production, tel que cela nous a été communiqué par ELECTROGAZ - STATION GAZ METHANE.

TABLEAU DE PRODUCTION

Mois	Gaz Brut traité en m ³	Gaz raffiné en m ³	Gaz raffiné fourni à BRALIRWA en m ³
Janvier	-	-	-
Février	-	-	-
Mars	-	-	-
Avril	228.693	68.608	45.730
Mai	330.475	99.143	80.980
Juin	421.633	126.490	117.812
Juillet	133.329	36.999	23.918
Août	244.940	73.482	61.560
Septembre	219.740	65.922	61.510
Octobre	304.410	91.323	80.170
Novembre	319.846	95.954	91.300
Décembre	455.796	136.739	115.126
Total 1983	2.658.862	794.660	627.696

N.B.: Les chiffres sont approximatifs et dans les conditions de pressions et de températures locales, car Electrogaz (Station Gaz Méthane) ne possède pas de détendeur ou régulateur de pression avant nos compteurs.

..../....

B. LES PROJETS FINANCES PAR LE BUDGET DE DEVELOPPEMENT

La liste ci-dessus reprend les projets financés en partie ou en totalité par le Budget de Développement.

1. ELECTRICITE

- 1.1.- CONTREPARTIE DANS LE PROJET MUKUNWA.
- 1.2.- CONTREPARTIE DANS LE PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE ET LE RESEAU NATIONAL DES LIGNES H.T.
- 1.3.- ELECTRIFICATION ET ECLAIRAGE PUBLIC DES QUARTIERS PERIPHERIQUES DE KIGALI.
- 1.4.- ECLAIRAGE PUBLIC DE KIGALI.
- 1.5.- CONTREPARTIE DANS LE PROJET CIMENTERIE.
- 1.6.- ELECTRIFICATION DU BUREAU COMMUNAL DE RWAMATAMU.
- 1.7.- LIGNE MT KADAHOKWA - GISHAMVU.
- 1.8.- ELECTRIFICATION DE LA COMMUNE TABA.
- 1.9.- ELECTRIFICATION DE KADUHA.
- 1.10.-ELECTRIFICATION DE LA S/PREFECTURE DE KIYUMBA ET DU CENTRE DE SANTE DE KAYENZI.

2. EAU

- 2.1.- ADDUCTION D'EAU A L'ILE DE NKOMBO.
- 2.2.- NOUVELLE ADDUCTION D'EAU A KABAYA.
- 2.3.- EXTENSION EAU A KIMIHURURA (1ère phase).
- 2.4.- CONTRIBUTION DANS LES PROJETS EAU POUR LES QUARTIERS PERIPHERIQUES DE KIGALI.
- 2.5.- EXTENSION EAU REMERA III.

3. DIVERS

- 3.1.- EXPROPRIATIONS DIVERSES.

..../....

1. ELECTRICITE

1.1. CONTREPARTIE DANS LE PROJET MUKUNGA

Malgré que ce projet est terminé, étant donné qu'il a été inauguré officiellement par le Chef de l'Etat en date du 22 Juillet 1982, et que ses plusieurs composantes ont été visitées par la Commission chargée de prononcer les différentes réceptions provisoires quelques mois avant l'inauguration officielle, plusieurs lots ne sont pas encore réceptionnés tant provisoirement que définitivement.

Le rapport annuel du Ministère des Travaux Publics pour l'exercice 1982 donne les détails sur ce projet, tant sur le plan technique que sur le plan financier.

Rappelons toutefois, les différents lots composants le projet de la Centrale hydro-électrique de la MUKUNGA :

- LCT N° 1 : Génie Civil

- Entreprise : Auxeltra-Béton (Belge)
- Financement : FED et Budget de Développement du Gouvernement Rwandais.
- Coût des travaux : 2.268.411.331 FRW payé à Auxeltra-Béton et 12.388.127 FRW pour les expropriations diverses, dont notamment.
- Expropriation site de la Centrale : 2.740.670 FRW
- Expropriation carrière : 3.848.888 FRW
- Tranchée câbles télécommunications : 5.107.369 FRW
- Facture PETROWANDA : 691.200 FRW
- Coût total : 2.280.799.458 FRW
- Réception provisoire : le 24 Novembre 1981
- Réception définitive : le 6 Décembre 1983 (Visite de la Commission).

- LOT N° 2 : Construction Métalliques

- Entreprise : Société NOELL GMBH (R.F.A.)
- Financement : FED + Budget de Développement du Gouvernement Rwandais.
- Coût des travaux : 154.110.000 FRW (dont 10 Mio à payer en 1983 sur le Budget de Développement pour les réclamations NOELL).
- Réception provisoire : le 24 Novembre 1981.
- Réception définitive : Non encore programmée.

..../....

- LOT N° 3 : Equipement mécanique et électrique

- Entreprise : SGEEM (Société-Générale d'Entreprises Electro-Mécanique)
- Financement : BADEA avec une petite participation du Budget de Développement Rwandais.
- Coût des travaux : 595.677.736 FRW + 690.000 FRW, Facture litigieuse SGEEM = 596.767.736 FRW
- Réception provisoire : le 22 avril 1982 (avec réserves non encore levées en totalité fin 1983 et la réception n'est pas encore prononcée).

- LOT N° 4 : Logements du personnel

- Entreprise : USENGIMANA Richard
- Financement : Budget de Développement de la République Rwandaise
- Coût des travaux : 33.919.973 FRW
- Réception provisoire et définitive : prononcées
- Les maisons sont habitées depuis 1979.

- LOT N° 5 : Ligne MT 30 KV - Ruhengeri - Mukungwa - Remera

- Entreprise : SAG (R.F.A.)
- Financement : FED + Budget de Développement du Gouvernement Rwandais (notamment expropriation).
- Coût des travaux : 71.830.000 FRW + 10.200.000 FRW à payer sur le BD 1984 à cause des expropriations.
= 82.000.000 FRW
- Réception provisoire et définitive : prononcées.

- LOT N° 6 : Réseaux Nord 110 KV

- Entreprise : SGEEM (France)
- Financement : OPEC FUND + Budget de Développement du Gouvernement Rwandais (notamment pour les expropriations).
- Coût des travaux : 294.285.370 FRW payé à la SGEEM pour l'exécution du projet et 287.663 DM pour les pièces de rechange, soit environ 10.643.531 FRW et environ 22.945.130 FRW pour diverses expropriations à savoir :

- Commune CYERU : 5.414.380 FRW
- Commune RUHONDO : 12.530.830 FRW
- Autres litiges non évalués: + 5.000.000 FRW

22.945.130 FRW.

Ainsi on peut dire que le coût global du Lot 6 MUKUNGWA se chiffre à 327.874.031 FRW.

- Réception provisoire : le 22 Avril 1982
- Réception définitive : le 6 décembre 1983

LOT N° 7 : Surveillance des travaux

- Coût des prestations : 182.412.835 (fin 1982)

auquel il faut ajouter :

- les prestations supplémentaires équivalent à 1.500.000 FRW.

- L'élaboration du rapport final:

1.500.000 FRW

Ainsi le coût total se levera à environ

185,5 Mio de FRW.

- LOT N° 8 : Assistance Technique

- Financement : FED

Le montant total destiné à ce lot est de 360.000 ECU, soit environ 36.000.000 FRW.

A ce montant s'ajoute les frais relatifs aux prestations de Monsieur MULLER Fernand estimés à environ 1.000.000 FRW lui payés soit en nature (véhicule avec carburant gratuit durant 5 mois, etc....) soit en espèces, paiement de 500.000 FRW par le Budget de Développement 1983.

Rappelons que Monsieur MULLER Fernand, ex-Chef de Chantier de la Société SGEEM à MUKUNGWA, s'était engagé de montrer à l'Administration les erreurs techniques pour ce qui concerne les lots 3 et 6 exécutés par la SGEEM.

Le mandat lui confié par lettre n° 08.06.030/3384 du 19 Avril 1983 s'est soldé par un rapport insuffisant et sans valeur déposé en date du 7 Juillet 1983.

Récapitulation des dépenses engagées par le Gouvernement Rwandais sur le BD

Année	Prévues	Réalisées
1978	50.000.000	43.361.777
1979	100.000.000	75.697.100
1980	100.000.000	94.361.992
1981	116.000.000	100.069.164
1982	161.100.000	156.650.425
1983	20.000.000	19.865.536
TOTAL	547.100.000	492.005.994

Dépenses ED 1983

- Facture SGEEM N°	:	972.371 FRW
- Facture SGEEM N°	:	78.125 FRW
- Facture MULLER N° 1	:	150.000 FRW
- Expropriation Ruhondo	:	12.530.830 FRW
- Expropriation Ruhondo	:	1.549.726 FRW
- Facture SGEEM N°	:	132.895 FRW
- Facture SGEEM N°	:	331.085 FRW
- Facture MULLER	:	350.000 FRW
- Facture L.I. Solde réglage réseau 63.641 DM	: +	2.350.000 FRW
- Facture L.I. N° 583 E/4714/a (prestations supplémentaires) 26.308,57 DM	:	980.000 FRW
- Facture L.I. N° 583 E/4714/b (prestations supplémentaires)	:	<u>440.503 FRW</u>
TOTAL	:	19.865.535 FRW

Dépenses à réaliser en 1984.

- Facture litigieuse SGEEM	:	690.000 FRW
- Facture litigieuse PETRORWANDA	:	691.200 FRW
- Expropriation Ruhengeri-Mukungwa	:	10.200.000 FRW
- Réclamation NOELL (Lot 2)	:	11.200.000 FRW
- Expropriation non encore évaluées	:	2.000.000 FRW
- Facture L.I. pour rapport final	:	<u>1.500.000 FRW</u>
TOTAL	:	26.281.200 FRW

TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES

LOTS	BADEA	FED	OPEP	BUDGET DE DEVELOP. GOUVERNEMENT RWANDAIS	%
1.	2.280.799.458	1.969.786.434	-	311.013.024	13,69
2.	154.110.046	144.110.046	-	10.000.000	6,49
3.	596.767.736	-	-	43.800.562	7,34
4.	33.919.973	-	-	33.919.973	100
5.	82.030.000	71.830.000	-	10.200.000	12,43
6.	327.874.031	-	260.508.920	67.365.111	20,54
7.	185.500.000	182.442.835	-	3.087.165	1,66
8.	+ 37.000.000	36.000.000	-	1.000.000	2,7
Etudes					
TOTAL	3.698.001.244	2.404.139.315	260.508.920	480.885.835	13%

...../.....

1.2. Contrepartie dans le projet d'électrification rurale et réseau national des Lignes H.T.

Cet article sert à payer les indemnités d'expropriations des personnes lésées dans leurs biens lors de l'exécution des projets d'infrastructure électrique et à liquider la facture finale relative à l'électrification de Kigeme (40% remboursables à la réception unique et définitive).

a) Le montant total depuis 1975 s'élève à 26.996.297 FRW.

1973	:	515.133 FRW	
1974	:	3.005.757 FRW	
1975	:	3.380.665 FRW	
1976	:	534.979 FRW	
1977	:	1.123.430 FRW	
1978	:	518.782 FRW	
1979	:	3.184.197 FRW	
1980	:	6.557.615 FRW	(6.530.059 FRW réellement payé).
1981	:	42.479 FRW	
1982	:	2.485.905 FRW	
1983	:	5.577.355 FRW.	

Le montant de 5.577.355 FRW de 1983 provient du total des listes d'expropriations suivantes :

- Ligne KARONGI - KIBUYE (GITESI) = = 1.080.896 FRW
- Ligne KILINDA-EWAKIRA-BIRAMBO (EWAKIRA) = 3.495.417 FRW
- Ligne KILINDA-EWAKIRA-BIRAMBO (MWENDO) = 1.001.042 FRW

b) En ce qui concerne l'électrification de Kigeme, les travaux démarrés fin 1982, ne sont pas encore terminés. Il s'agissait des travaux de raccordement de tout le complexe de Kigeme, à savoir : la paroisse, l'hôpital, l'école normale et la station de pompage de la place. Seule la station de pompage est restée sans raccordement, raison pour laquelle la réception définitive n'a pu être prononcée; ce qui revient à dire que la tranche payable à la fin des travaux n'a pu être payée en 1983.

.../...

Ainsi pour ne pas laisser tomber en annulation le solde de 4.422.645 FRW du montant alloué à l'article 23-11-2.12-15, il a été jugé bon de l'utiliser comme avance de démarrage (4.385.856 FRW c'est-à-dire 29%) du projet dénommé "Electrification du complexe de Mudasonwa".

1.3. Electrification et éclairage des quartiers périphériques de Kigali

Ce projet comprend :

1- Première phase

Marché initial

1. KIMIHURURA	:	3.815.000 FRW
2. RUGENGE	:	7.991.096 FRW
3. RUGUNGA	:	1.093.540 FRW
4. MUHIMA	:	1.822.432 FRW
5. CYAHAFI - KIMISAGARA	:	3.398.620 FRW
6. KICUKIRO I	:	1.146.432 FRW
7. KICUKIRO 2	:	1.159.612 FRW
8. NYAMIRAMBO 1	:	7.479.180 FRW
9. NYAMIRAMBO 2	:	10.478.586 FRW
10. ECLAIRAGE RUGENGE	:	4.169.025 FRW
TOTAL	:	<u>42.553.523 FRW</u>

De cette phase, les projets suivants sont déjà terminés dont la plupart en 1983 et dont pour certains les coûts ont variés, comme le montre les chiffres ci-après :

	<u>Principal</u>	<u>Révision</u>	<u>%</u>
1-KIMIHURURA	3.815.000 FRW	-	-
2-RUGENGE	7.991.000 FRW	-	-
3-RUGUNGA	1.093.340 FRW	-	-
4-MUHIMA	1.822.432 FRW	+ 1.059.069	= + 58%
5-CYAHAFI-KIMISAGARA	3.398.620 FRW	-	-
6-KICUKIRO I	1.116.432 FRW	-	-
7-KICUKIRO 2	1.159.612 FRW	-	-
8-NYAMIRAMBO 1 (Nyakabanda-Gitega)	7.478.180 FRW	+ 2.077.180	= + 28%
9-NYAMIRAMBO 2 (Mumena)	10.478.386 FRW	+ 7.045.920	= + 67%
10-ECLAIRAGE RUGENGE	4.169.023 FRW	- 458.593	= - 11%

Ceci étant, il ne reste donc que le 5ème projet, à savoir CYAHAFI-KIMISAGARA qui n'est pas encore réalisé sur cette première phase; ceci résulte de l'exécution de la route Nyamirambo-Nyabugogo (asphaltage). Comme les travaux sont terminés, on peut espérer qu'ELECTROGAZ reprendra sans tarder le chantier.

A payer en 1984 : 3.398.620 - 2.033.172 = 1.365.448 FRW

2ème phase

Il s'agit des quartiers suivants :

KIMIHURURA (3ème phase)	:	12.625.500 FRW
Cabine à KICUKIRO	:	3.957.000 FRW
Cabine à REMERA (Cab.N° 1)	:	3.957.000 FRW
Cabine à REMERA (Stade)	:	3.957.000 FRW
Cabine à GIKONDO	:	<u>3.957.000 FRW</u>
TOTAL	:	<u><u>28.453.500 FRW</u></u>

- Montant payé en 1982 (60%) à la commande = 17.072.100 FRW

- Montant payé en 1983 (20%) à la R.M. :

- KIMIHURURA (3ème phase) : 20% =	2.525.100
- Cabine à KICUKIRO : 20% =	791.400
- Cabine à REMERA 1 : 20% =	791.400
- Cabine à REMERA (Stade) : 20% =	791.400
- Cabine à GIKONDO : 0% =	0
TOTAL =	<u><u>4.899.300 FRW</u></u>

- Reste à payer en 1984 (ou 1985)

28.455.500 - (17.072.100 + 4.899.300) = 6.484.100 FRW

3ème phase

Il s'agit des projets suivants :

1- RUGENGE (2ème phase)	:	9.584.940 FRW
2- Liaison Cabines KICUKIRO-REMER I.	:	4.793.200 FRW
3- Liaison Cabines REMERA I STADE	:	3.309.260 FRW
4- Raccordement MT Cabine GIKONDO	:	3.337.760 FRW
5- Raccordement Cabine KANOMBE	:	1.671.787 FRW
6- EPK Maisons Sociales NYAMIRAMBO	:	1.620.202 FRW
7- Extension KICUKIRO NORD et EST	:	6.428.527 FRW
8- Alimentation REMERA III	:	13.955.060 FRW
9- BT dans RUGUNGA 2ème phase	:	504.200 FRW
10- Cabine KACYIRU	:	<u>4.834.900 FRW</u>
TOTAL	:	<u><u>50.159.836 FRW</u></u>

...../.....

Montant payé en 1983

- 60% à la Commande	=	30.095.902
- 20% à la Réception Matériel pour		
- Liaison Cabine KICUKIRO		
REMER 1	=	959.040
- Liaison Cabine REMERA 1		
REMER Stade	=	<u>661.852</u>
TOTAL	=	<u>31.716.794</u>

Montant à payer en 1984

50.159.836 F - (30.095.902 + 959.040 + 661.852) = 18.443.042 FRW

TOTAL GENERAL A PREVOIR EN 1984

- Phase 1	:	1.358.448 FRW
- Phase 2	:	6.484.100 FRW
- Phase 3	:	<u>18.443.042 FRW</u>
		<u><u>26.285.590 FRW</u></u>

Ce montant est nécessaire pour clôturer ces 3 phases des projets en cours d'exécution par ELECTROGAZ.

...../.....

1.4. - Eclairage Public de Kigali

Montant prévu pour 1983 : 50.000.000 FRW

- Avenue de la Jeunesse
- Avenue des Grands Lacs
- Avenue de KIYOVU
- Boulevard de l'OUA

1. E.P.K. (4ème tranche) :

Ce projet est terminé, la réception provisoire a eu lieu en date du 15/4/1983.

Montant du marché	:	17.598.147 FRW
Echelle	:	<u>532.018 FRW</u>
	TOTAL	<u><u>18.130.165 FRW</u></u>
Payé en 1982	:	<u>10.824.897 FRW</u>
<u>Payé en 1983</u>	:	<u><u>5.545.453 FRW.</u></u>

- dont - 15% à la réception matériel 2.639.722 (payé)
- 15% à la réception provisoire 2.639.722 (payé)
- 50% à la réception échelle (dernière tranche) 256.009 (payé)

Montant restant à payer en 1984 lors de la réception définitive : 1.759.815 FRW.

2. E.P.K. (5e tranche):

- Avenue de la Justice (y comprises les 2 rues asphaltées de Nyamirambo à sens unique)
- Rue de la Sécurité
- Rue de l'Hôpital.

Ce projet est terminé, la réception provisoire a eu lieu en date du 14/5/1983

Montant du marché	:	24.813.350 FRW
Montant payé en 1982	:	14.888.010 FRW

Payé en 1983 : 7.444.006 FRW
se détaillant comme suit :
- 15% à la réception matériel 3.722.003
- 15% à la réception provisoire 3.722.003
Montant restant à payer en 1984, lors de la
réception définitive : 2.481.335 FRW

3.E.P.K. (6ème tranche) Avenue Paul VI + NYADUGOGO-NYAMIRAMBO.

1- NYAMIRAMBO - NYADUGOGO : 32.037.425 FRW

Payé en 1983 : 19.222.455 FRW

- 20% à la commande : 6.407.485 FRW
- 40% à la réception
matériel : 12.814.970 FRW
- Montant restant à payer en 1984 lors de la réception
des travaux : 12.814.970 FRW

- Avenue Paul VI : 17.840.335 FRW

Payé en 1983

- 20% à la commande : 3.566.067 FRW
- 40% à la réception
matériel : 7.132.134 FRW

Montant restant à payer en 1984 après la réception
des travaux : 7.142.134 FRW

- Signalisation routière du Carrefour NYADUGOGO

- Montant du marché passé à ASTALDI : + 5.000.000 FRW

Total à prévoir pour la 6ème tranche : 24.957.104 FRW

- L'Eclairage Public de l'Avenue Paul VI
est terminé, la réception provisoire aurait dû
intervenir en 1983, mais le calendrier du Conseil
des Adjudications ne l'a pas permis.
- Les travaux d'éclairage de l'Avenue Nyamirambo-
Nyabugogo se poursuivent à un rythme très
appréciable.

...../.....

Total à payer en 1984 pour l'E.P.K. (4ème-5ème et 6ème tranches)

- 4ème tranche	:	1.759.815 FRW
- 5ème tranche	:	2.481.335 FRW
- 6ème tranche	:	<u>24.957.104 FRW</u>
Total à prévoir	:	<u><u>29.198.254 FRW</u></u>

1.5.- Contrepartie dans le projet cimenterie

L'exécution de la ligne M.T. MURURU-MASHYUZA d'une longueur approximative de 19 Km a été confiée à l'entreprise S.A.G. par lettre de marché n° 15.06.030/4963 du 18 Octobre 1979.

Montant initial du marché S.A.G.

Partie A : Fourniture	:	67.303.274 FRW
Partie B : Travaux	:	34.527.574 FRW
Groupes électrogènes	:	<u>2.220.202 FRW</u>
TOTAL	:	<u><u>104.051.050 FRW</u></u>

La surveillance de la fabrication des fournitures et l'exécution des travaux a été confiée à Lahmeyer International.

Montant initial de ce marché : 5.323.500 FRW

Etat d'avancement du projet MURURU-MASHYUZA.

Le projet de ligne M.T. MURURU-MASHYUZA est opérationnel depuis Août 1981.

La réception provisoire du projet est intervenue en date du 4 septembre 1981.

Situation financière du projet au 31 Décembre 1981.

- <u>Montant total du marché</u>	:	102.289.127 FRW
dont partie A	:	67.303.274 FRW
partie B	:	34.726.869 FRW
supplément	:	258.984 FRW
Révision des prix	:	<u>+ 12.500.000 FRW</u>

- Montant déjà payé au 31 Décembre 1981

75% de la partie A	:	50.477.455 FRW
100% de la partie B	:	34.726.869 FRW
Facture supplémentaire	:	<u>258.984 FRW</u>
		<u><u>85.463.306 FRW</u></u>

Payé en 1982.

- 15% de la Réception provisoire	:	10.095.491 FRW
- Révision des prix, partie D	:	3.911.567 FRW
- Remboursement frais douane	:	7.446.065 FRW
- Facture litigieuse non payée en 1981	:	<u>3.500.000 FRW</u>
TOTAL	:	<u>29.953.723 FRW</u>

Payé en 1983

- 10% à la réception définitive	:	6.730.337 FRW
Révision des prix, Partie A	:	4.069.263 FRW
(84.847,01 DM)		
Total payé en 1983	:	<u>10.799.600 FRW</u>

A la fin du projet, la partie exécutée par la S.A.G. aura coûté la somme de
de 85.463.306 + 29.953.723 + 10.799.600 = 126.216.629 FRW
La surveillance du projet a coûté = 5.323.500 FRW
Coût total de la M.T. = 131.540.129 FRW

Exécution des réseaux B.T.

Dans le cadre du même projet, les réseaux B.T. ont été réalisés à :

- MIBIRIZI : Mission, écoles et hôpital
- CYIMBOGO : Bureau Communal, Usine de Marakouja (Sonafruit) et population environnante.
- MASHESHA : Centre de Santé.

Coût des travaux B.T.

L'estimation provisoire des travaux est de :

- MIBIRIZI	:	2.782.637 FRW
- CYIMBOGO	:	2.728.431 FRW
- MASHESHA	:	<u>998.622 FRW</u>
TOTAL	:	<u>6.509.740 FRW</u>

La commande pour réaliser ces travaux a été confiée à l'ELECTROGAZ par lettre de marché du Ministre des Travaux Publics n° 03.06.031/3045 du 1^{er} Avril 1982, complétée par celle n° 03.06.030/10.501 du 1^{er} Décembre 1982. Au 31/12/1983, les travaux relatifs à ces 3 réseaux B.T. sont terminés, mais la réception unique et définitive de ces travaux n'a pas pu intervenir au cours de l'exercice 1983, suite au calendrier du Conseil des Adjudications surchargé.

Montant à prévoir en 1984

- Réseaux B.T.	:	2.763.836 FRW
- Expropriation CYIMBOGO	:	3.500.000 FRW
- Expropriation NYAKABUYE (1ère liste)	:	<u>500.000 FRW</u>
		<u>6.763.896 FRW</u>

1.6.- Electrification du Bureau Communal de RWAMATAMU

Le marché a été attribué à l'Entreprise GRICHTING & VALTERIO par la lettre de marché n° 08.06.030/5427 du 30/6/1983. Les travaux de ce projet vont normalement et à un rythme accéléré. Au stade actuel, les travaux sont terminés à 60% et d'ici la fin de l'année, ils seront complètement terminés, donc avant le délai prévu qui est de dix mois à dater de la notification de la lettre de marché (30.6.1983).

Situation financière du projet

Montant du marché	:	19.268.974 FRW
a) Partie fourniture -		12.029.774 FRW
Factures introduites	:	- 30% à la commande : 3.608.932 FRW
		- 30% à la réception du matériel : 3.608.932 FRW
b) Partie travaux -		7.239.200 FRW
Factures introduites	:	- 20% à la commande : 1.447.840 FRW
		- 60% du solde correspondant à l'état d'avancement des travaux : 3.474.816 FRW
Total des factures introduites	:	12.140.520 FRW

Constatations : Le montant des factures introduites dépasse le montant prévu de 8.000.000 FRW, sur le Budget de Développement 1983.

Montant restant à payer : 7.128.453 FRW se détaillant comme suit :

a) Partie fourniture :	
- 30% à la réception provisoire	3.608.932 FRW
- 10% à la réception définitive	1.202.977 FRW
b) Partie travaux	
- 40% du solde à payer à la fin des travaux	2.316.544 FRW

1.7.- Ligne MT KADAHOKWA - GISHAMVU

Les travaux de construction de cette ligne ont été confiés à l'Entreprise SGEEM par la lettre de marché n° 08.06.030/9026 du 24/10/1983.

Actuellement les travaux ont démarré par l'établissement du plan définitif de la ligne en question.

Le délai d'exécution est fixé à 12 mois à dater de la notification du marché.

Situation financière du projet :

Montant du marché	:	22.394.339 FRW
Factures introduites	:	30% payable à la commande -
		6.718.302 FRW

Le montant de cette facture est inférieur au montant prévu pour l'année 1983 (15.000.000 FRW).

Reste à facturer :

- Pour l'année 1984 :
 - 30% à la réception du matériel - 6.718.302 FRW
 - 30% à la réception provisoire - 6.718.302 FRW.
 soit un montant de 13.436.604 FRW.
- Pour l'année 1985 :
 - 10% à la réception définitive - 2.239.434 FRW

1.8.- Electrification de la Commune TABA

Ce projet concernait la fourniture d'un groupe électrogène et son raccordement à la Commune. Le groupe électrogène est déjà fourni par la Présidence du M.R.N.D., ce qui a diminué sensiblement le coût du projet.

Les travaux de raccordement de la Commune ont été confiés à l'ELECTROGAZ par la lettre de marché n° 08.06.030/6503 du 10 Août 1983. Le montant du marché est de 961.030 FRW. Le délai d'exécution est fixé à 2 mois à dater du premier paiement.

La facture de 60% payable à la commande a déjà été introduite mais jusqu'à présent les travaux n'ont pas encore démarré.

Normalement les travaux devraient se terminer en 1983. Avec le retard qu'a subi ce projet, il ne pourra être réceptionné qu'en 1984.

...../.....

Comme le montant prévu pour ce projet (3.000.000 FRW) dépasse de loin le coût du projet (961.030 FRW), le reliquat a servi pour l'achat de deux groupes électrogènes pour KADUHA. La commande de fourniture de ces deux groupes est passée à la firme SECAM pour un montant de 4.059.432 FRW payable comme suit :

- 40% à la commande
- 30% à la réception du matériel
- 30% à la réception des travaux.

Situation financière du projet

Raccordement de la Commune TABA : 961.030 FRW
(Marché ELECTROGAZ)

Facture introduite : 60% payable à la commande - 576.618 FRW

Montant restant à payer en 1984

- Facture d'ELECTROGAZ 40% payable à la réception définitive - 384.412 FRW

1.9. Electrification de KADUHA

Achat de deux groupes électrogènes pour KADUHA - 4.059.432 FRW

Le marché a été passé à la Société SECAM.

Aucun paiement n'a pu être effectué en 1983, à cause du retard de transmission de factures. Le paiement ne pourra se faire qu'en 1984. La totalité du montant de 4.059.432 est à payer en 1984.

1.10. Electrification de la S/Préfecture de KIYUMBA et du Centre de Kayenzi:

Le marché initial qui comprenait les travaux suivants est clôturé :

- Construction de deux abris pour groupes électrogènes de la S/Préfecture de KIYUMBA et du Centre de Santé de KAYENZI.
- Electrification du Centre de Santé de KAYENZI.
- Fourniture et placement d'un Groupe Electrogène à la S/Préfecture de KIYUMBA.
- Installation électrique intérieure des bâtiments du Centre de KAYENZI.

La deuxième phase qui préconisait le tirage d'une ligne MT et de placer deux transformateurs de 100 KVA afin de pouvoir alimenter : le Centre de KIYUMBA, la S/Brigade et l'habitation du S/Préfet s'est avérée techniquement et économiquement non réalisable.

Ce projet restera comme tel en attendant les travaux de la ligne MT KAMONYI-REMER-NDIZA programmée dans le Vème FEC.

Situation financière du projet

- Montant prévu pour 1983 : 12.929.200 FRW

- Montant payé en 1983 : 6.929.199 FRW

Le solde restant de 6.000.000 FRW a été affecté à d'autres projets.

2. EAU

2.1. Alimentation de l'île NKOMBO en eau potable

I) Avancement des travaux

a) Projet initial

L'étude d'exécution a été confiée à l'AIDR par lettre de marché n° 812/11.02.01/80 du 19 juin 1980 du ~~Ministre des Ressources~~ Naturelles.

Par lettre de marché n° 08.06.031/5590 du 5 juillet 1981, le Ministre des Travaux Publics a confié à l'AIDR, l'exécution des travaux d'adduction d'eau sur l'île NKOMBO avec un délai d'exécution de huit mois c'est-à-dire que la fin des travaux était prévu au 15 mars 1982.

Les travaux ont pris fin en août 1982 et l'AIDR a informé officiellement l'Administration par sa lettre n° 2193/KW/SHE/80-3 du 5 octobre 1982.

La commission de réception s'est rendue pour la première fois sur l'île NKOMBO les 9, 10 et 11 novembre 1982 et a émis des remarques à charge de l'AIDR. L'AIDR n'ayant pas levé ces remarques dans les délais prescrits par ladite commission cette réception provisoire n'a ~~été~~ ~~actée~~ ~~en~~ ~~fa~~ ~~veur~~ de cette Association. En décembre 1982, les deux pompes installées dans les puits sont tombées en panne suite aux fausses manoeuvres du pompiste engagé par l'AIDR.

L'AIDR a promis de les remplacer dans les plus brefs délais.

Ces pompes sont arrivées au magasin de l'AIDR en avril 1983 et ont été installées dans les puits début mai 1983.

..../...

Elles fonctionnent avec satisfaction lorsque le mazout est fourni. Lors de la visite de Son Excellence Monsieur le Président de la République, la Commune de Kamenbe a bénéficié d'une aide de 1 million de francs rwandais pour l'entretien de toutes les installations de ce projet pendant un an. L'AIDR retirera son pompiste d'ici fin décembre 1983, et le candidat pompiste présenté par les autorités locales est en formation au côté du pompiste de l'AIDR. La réception provisoire a eu lieu les 19 et 20 août 1983.

b) Réalisation des embarcadères et achat d'un bac

En date du 13 avril 1983, une offre de FULTON a été remis au Ministère des Travaux Publics pour un bac en acier. Le coût total du bac s'élève à 16.187.000 FRW. Ce coût comprend la fourniture des pièces de rechange et un mois d'assistance technique pour la formation du personnel d'exploitation.

Le coût des embarcadères est de 5.600.000 FRW.

Le montant total du bac et des embarcadères est de 21.787.000 FRW.

Ce dossier a été transmis à Monsieur le Secrétaire Général au du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement par lettre n° 08.06.030/3891 du 6 mai 1983.

Nous attendons la suite.

c) Expropriation

Un montant de 402.032 FRW a été payé aux personnes dont les biens ont été endommagés par le passage des canalisations. Une autre liste a été envoyée par le Ministre des Ressources Naturelles en date du 16 décembre 1983.

Montant : 275.667 FRW

II. Situation financière

Montant payé à l'AIDR pour étude	:	2.346.725 FRW
Coût total du projet après étude	:	25.454.682 FRW
Expropriation	:	402.032 FRW
TOTAL	:	<u>28.479.106 FRW</u>

Dépenses sur tout le projet au 31/12/1983

En 1980, montant payé à l'étude : 2.346.725 FRW

En 1981, 20% à la commande : 5.090.936 FRW

En 1982, 50% à la réception du matériel : 12.727.341 FRW

En 1982, paiement liste des expropriations : 402.032 FRW

En 1983, 20% payable à la réception provisoire, mais retranché de 5% du montant total pour pénalités de retard

.../...

Montant total prévu sur le BD 1983	:	3.345.468 FRW
Montant total des pénalités	:	<u>1.272.734 FRW</u>
Total	:	<u><u>25.185.236 FRW</u></u>

Montant à prévoir sur le BD 1984

Expropriation liste II qui a entraîné au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	:	275.667 FRW
10% à la réception définitive	:	2.545.468 FRW
Montant restant sur la facture payable à la réception provisoire	:	<u>472.734 FRW</u>
TOTAL	:	<u><u>3.293.869 FRW</u></u>

2.2. Nouvelle Adduction d'eau à KADAYA

a) Projet initial

Les études et les travaux d'exécution de ce projet ont été confiés à l'AIDR respectivement par lettres de marché n° 08.06.031/3770 du 19 Juin 1980 et n° 08.06.031/4657 du 16 Juin 1981. La réception provisoire a eu lieu le 5 Octobre 1982.

b) Avenant N° 1

Il s'agissait de l'alimentation en eau des quartiers qui n'étaient pas habités lors de l'exécution du projet "Nouvelle Adduction d'eau à KADAYA". Le marché a été passé à l'AIDR par lettre n° 08.06.032/10490 du 30 novembre 1982. Les travaux ont pris fin en avril 1983. La réception unique et définitive a eu lieu le 30 septembre 1983.

2. Situation financière

a) Marché initial

- Montant pour études	:	481.500 FRW
- Coût total du projet après études	:	<u>14.479.330 FRW</u>
TOTAL	:	<u><u>14.978.830 FRW</u></u>

b) Avenant n° 1

L'avenant n° 1 a été conclu pour un montant de 1.700.000 FRW.

Dépenses effectuées jusqu'au 31/12/1983

a) Marché initial

En 1980, montant payé pour les études	:	481.500 FRW
En 1981, 50% à la commande	:	7.248.665 FRW
20% à la réception du matériel	:	2.899.466 FRW
En 1982, 20% à la réception provisoire	:	2.899.466 FRW
TOTAL	:	<u>13.529.097 FRW</u>

b) Avenant n° 1

En 1982, le montant de 80% a été dépensé soit: 1.360.000 FRW
 En 1983, le montant de 20% payable à la
 réception unique et définitive : 340.000 FRW
 Montant total déjà dépensé sur tout le projet:

$$13.529.097 \text{ FRW} + 1.700.000 \text{ FRW} = \underline{\underline{15.229.097 \text{ FRW}}}$$

N.B.: Le montant de 10% qui était prévu sur le BD 1983 n'a pas été dépensé parce que le Conseil des Adjudications n'a pas prévu la réception définitive sur ce calendrier alors que le Fonctionnaire-Dirigeant avait écrit la lettre leur rappelant que cette réception devra avoir lieu au courant de cette année.

Montant à prévoir sur le BD 1984

Considérant que la réception définitive n'a pas été programmée sur le calendrier des activités du Conseil des Adjudications au cours de l'année 1983, le montant payable à la réception définitive de ce projet est à prévoir sur le BD 1984 soit 10% du montant total : 1.449.733 FRW.

2.3. Extension eau KIMIHURURA (1ère phase)

Il s'agit du projet d'extension eau dans le quartier de KIMIHURURA au moment où les 1ers bâtiments voyaient le jour dans ce quartier.

Le marché a été confié à ELECTROGAZ par lettre de marché n° 15.06.031/1854 du 10 Avril 1978 complétée par celle n° 15.06.030/2377 du 30 Mai 1979.

Le délai d'exécution était de 9 mois ce qui fait que la réception provisoire devait intervenir en date du fin février 1979 et la réception définitive le fin février 1980.

Le montant du marché était de 6.683.531 FRW et payable selon les modalités suivantes :

- 60% à la commande
- 20% à la réception matériel
- 15% à la réception provisoire
- 5% à la réception définitive

.../...

ELECTROGAZ après avoir touché le montant relatif aux 2 premières tranches de paiement, et après avoir réalisé le projet avec quelques réserves, n'a plus voulu faire le nécessaire pour récupérer les 2 dernières tranches de paiement, malgré l'insistance du Fonctionnaire-Dirigeant.

Ainsi le montant de 1.336.731 FRW prévu pour la 3ème fois en 1983 n'a pu être touché par ELECTROGAZ, de sorte qu'il a été conclu que cette somme n'intéresse pas ELECTROGAZ et le Fonctionnaire-Dirigeant a pris la décision de ne plus prévoir ce projet sur le prochain Budget de Développement; ELECTROGAZ devra donc y mettre une croix.

2.4. Contribution dans le projet eau dans les quartiers périphériques de Kigali.

2.4.1. Réseau Eau dans le quartier RUGENGE

a) Avancement des travaux

Travaux réalisés par ELECTROGAZ suivant lettre de marché n° 08.06.031/3359 du 29 Septembre 1982.

b) Situation financière

Coût total du projet : 7.076.624 FRW

La facture d'ELECTROGAZ d'un montant de 6.221.424 FRW a été payée sur le BD 1982.

Le montant de 855.200 FRW qui restait a été payée sur le BD 1983.

Le projet est donc terminé sans litige.

2.4.2. Fourniture du matériel et accessoires destinés à l'extension du réseau eau dans la circonscription urbaine de Kigali ainsi que les travaux de raccordement aux bornes fontaines.

a) Avancement des travaux

Le marché de fourniture de ce matériel et accessoires a été confié à la SGEEM le 12 Novembre 1982. Le délai de livraison était de six mois. Ce délai a été prolongé suivant lettre n° 08.07.023/355/83/BT. AT.M. du 7 Février 1983. Ce matériel a été livré dans les délais prévus et a été réceptionné à Kigali le 27 Juin 1983.

Les vannes à double obturation repris au n° 21 du bordereau estimatif du devis sont arrivées à Kigali avec un retard.

Ce matériel a été réceptionné à Kigali le 30 Décembre 1983.

b) Situation financière

Le montant initiale de l'offre de la SGEEM : 13.325.935 FRW
Le montant total de la facture de la SGEEM suivant
le matériel réceptionné à Kigali : 13.042.659,97
Le montant réellement payé à la SGEEM : 12.138.171 FRW.

Ce montant provient du fait que la SGEEM a dû faire payer 3% du montant initial représentant les frais de caution bancaire 3% de 13.235.925 FRW : $13.235.925 \times 0,03 = 399.778$ FRW.

La facture de 10% du montant du matériel réceptionné a été introduite auprès du bailleur de fonds sur présentation d'une caution bancaire de la Banque Nationale de Paris. Cette facture n'a pas été payée jusqu'au 31 Décembre 1983.

La SGEEM devra présenter une caution bancaire d'une banque locale.

Le montant de 114.090 FRW sera payé dès que les vannes seront réceptionnées et acceptées par la commission de réception.

2.4.3. Extension du réseau Eau dans la circonscription urbaine de Kigali et raccordement.

Avancement des travaux

L'exécution de ces travaux a été confié à ELECTROGAZ.

Ces travaux ont commencé fin juillet 1983.

Au 31 Décembre 1983, ces travaux étaient presque terminés sauf les travaux de finissage surtout en ce qui concerne les regards de vannes et bouches à clé. Ces regards et bouches à clé ne sont pas encore couverts et parfois les travaux de rejointoyage des murs en briques cuites. ELECTROGAZ est invité à les couvrir dans les plus brefs délais.

Situation financière

Montant total du marché confié à ELECTROGAZ : 6.130.332 FRW.
Montant payé sur le BD 1982 : 50% : 3.065.166 FRW.

Le montant de 50% qui était prévu sur le BD 1983 n'a pas pu être dépensé parce que les travaux n'étaient pas terminés à la clôture du budget de développement 1983.

Ce montant de 3.065.166 FRW devrait être prévu sur le BD 1984.

2.4.4. Construction des 35 Bornes Fontaines

a) Avancement des travaux

Le marché a été confié à l'entreprise COMETAR par lettre de marché n°03.06 5637 du 14 Juillet 1983. Le délai d'exécution était de 4 mois. Par suite du retard dans la livraison par la SGEEM des vannes à double obturation, il a été prolongé de 25 jours calendrier. Au 31 Décembre 1983, les travaux étaient déjà terminés sauf le creusement des puits perdus et quelques petits travaux de finissage.

Concernant les robinetteries intérieures, lors de l'étude, dans la description, des raccords-unions ont été oubliés. Après le premier montage, des représentants d'ELECTROGAZ, du BUNEP et du Ministère des Travaux Publics avaient empêché verbalement COMETAR de continuer sans poser ces raccords-unions.

L'entrepreneur a passé outre et à continuer. Ces raccords-unions permettant d'isoler un tronçon de robinetteries en cas de fuite.

Le bailleur de fonds a été approché. Il a donné un accord de principe. Nous attendons l'offre de l'entreprise COMETAR concernant la fourniture et la pose de ces pièces. La réception provisoire sera programmée pour janvier 1984.

b) Situation financière au 31/12/1983

Le montant total du marché est de 22.407.882 FRW.

Une avance de démarrage de 20% du marché a été accordée à l'entreprise COMETAR, soit 4.481.576 FRW. Cette avance de démarrage est remboursable sur chaque facture de COMETAR.

La facture n° 2 a été également payée : 10.206.174 FRW.

A chaque facture, nous retenons une garantie de 5% de la facture.

2.4.5. Expropriation

Les frais d'expropriations pour certains sites sur lesquels seront implantées les bornes fontaines ainsi que les frais occasionnés par la pose des canalisations pour extension et raccordement du réseau s'élèvent à 228.601 FRW. Les listes établies à cet effet se trouvent encore au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

Lors de l'exécution des tranchées pour canalisation à la borne n° 24 située dans le secteur BILYOGO, une forte pluie a provoqué une érosion qui a complètement détruit une maison en pisé et a légèrement endommagé une deuxième. C'était fin novembre 1983. La commission d'expropriation passera pour évaluer le coût de ces deux maisons sur invitation du Sous-Préfet de Préfecture KIGALI.

2.5. Alimentation en eau du quartier REMERA III

a) Avancement des travaux

Ce marché a été attribué à Electrogaz par lettre de marché n° 08.06.031/7081 du 29 août 1983 ~~du Ministère des Travaux Publics~~

Le délai d'exécution est de six mois à partir de la date du premier paiement.

Au 31 décembre 1983, les travaux de pose de conduites étaient déjà terminés. Les travaux de construction de la station de pompage et du réservoir de stockage se poursuivent. Les pompes ont été commandées.

b) Situation financière

Le montant total du marché après correction suivant lettre n° 03.06.031/7974 du 20 septembre 1983 : 18.158.510 FRW.
Au 31 décembre 1983, la facture d'ELECTROGAZ d'un montant de 3.000.000 FRW a été payée sur le BD 1983.

3-DIVERS

3.1.- Expropriations diverses

Le montant de 87.400.000 FRW alloué à cet article devait couvrir toutes les dépenses à effectuer dans le déplacement des personnes dont les biens ont été détruits par les projets autres que ceux relatifs à l'électrification H.T. et construction des routes ainsi que dans le paiement des factures relevant des projets non retenus par le Budget de Développement 1983.

Sur tout le montant prévu en 1983, seuls 87.224.209 FRW ont pu être utilisés cette année 1983. En voici la répartition :

- Emplacement des maisons fonctionnaires :	
Préfecture GIKONGORO :	5.757.550 FRW
- Projet Théicole NKULI-NYAKINAMA :	11.505.492 FRW
- Emplacement Radar-NYARURAMA :	727.903 FRW
- Banques Populaires :	2.439.396 FRW
- Extension Projet Thé KITABI :	2.946.442 FRW
- Source NYAKABINGO :	214.933 FRW
- Extension ENI BYIMANA :	4.825.406 FRW
- Ecole Primaire LIRYOGO :	6.745.922 FRW
- Ecole Economique et Commerciale de Janja :	2.789.942 FRW
- Expropriation Terrain de Parachutage :	463.615 FRW
- Expropriation KIBUNGO II. :	675.679 FRW
- Caisse Sociale du Rwanda :	1.261.634 FRW
- Centre d'Emission KANOMBE :	5.947.817 FRW
- Déplacement câbles Avenue Justice :	6.596.114 FRW
- Ecole RAMEURA :	2.483.981 FRW
- Siège de l'ONAPO :	4.077.147 FRW
- Marais de Gasyata :	400.798 FRW
- Campement GIKONGORO :	6.462.279 FRW
- GITI (BUGANYA) :	1.071.946 FRW
- Journée de l'Arbre 1983 :	1.400.703 FRW
- EFCTEC KANOMBE :	954.179 FRW
- GUIDES ASR GIKONDO :	161.860 FRW
- ECOLE KABARE - KIBUNGO :	14.178.101 FRW
- Haut Commissariat pour les Réfugiés :	1.844.525 FRW

- Canal RUGUNGA 1ère phase	:	47.471 FRW
- Canal RUGUNGA IIème phase	:	204.223 FRW
- Canal RUGUNGA IIIème phase	:	989.101 FRW

B. PROJETS SUR AIDE EXTERIEURE

1. ELECTRICITE

- 1.1. Ligne H.T. KIGOMA - MURURU
- 1.2. Centrale hydro-électrique de la MUKUNGA
- 1.3. Réseau Ouest (électrification rurale)
- 1.4. Ligne M.T. GIKONGORO - KITABI et RWINKWAVU - IHEMA
- 1.5. Nouveaux réseaux électriques secondaires
- 1.6. Ligne M.T. RUHENGARI - GISENYI
- 1.7. Centrale hydro-électrique de GIHIRA
- 1.8. Ligne M.T. KABARONDO - KIBUNGO - ZAZA
- 1.9. Lignes M.T. sur financement du Vème FED.

2. EAU

- 2.1. Approvisionnement en eau potable de la ville de Kigali
- 2.2. Approvisionnement en eau potable de la ville de Butare
- 2.3. Aménagement des petites sources
- 2.4. Assainissement des eaux usées de la ville de Kigali
- 2.5. Rénovation et extension des réseaux eau dans les cinq centres secondaires (Cyangugu, Kibuye, Kibungo, Ruhengeri et Rwamagana).
- 2.6. Rénovation et extension des acqueducs dans la région des laves.
- 2.7. Réseaux eau dans 4 centres secondaires (BYUMBA, GITARAMA, GISENYI et GIKONGORO).
- 2.8. Alimentation eau de la ville de Nyabisindu.
- 2.9. Adduction eau dans la Commune de Bugarama.

3. PROJETS REGIONAUX

- 3.1. Projets de l'E.G.L.
 - 3.1.1. Projet RUSIZI II
 - 3.1.2. Projet GAZOGENES
 - 3.1.3. Siège de l'Organisation
 - 3.1.4. Maison d'Habitation du personnel
 - 3.1.5. Situation financière.
- 3.2. Projet GAZ METHANE.

1. ELECTRICITE

1.1. Ligne MT KIGOMA - MURURU

Sur base des conclusions arrêtées en novembre 1982, telle que développé dans le rapport annuel, exercice 1982, le Ministère des Travaux Publics a fait la situation au Président du Conseil des Adjudications des marchés publics, en lui demandant de :

- prononcer la réception provisoire de la partie téléphonique et télémétre;
- prononcer la réception définitive pour le reste du projet.

Cette demande a été adressée au Président du Conseil des Adjudications par lettre n° 03.06.030/3929 du 9 mai 1983.

La réaction du Président du Conseil des Adjudications n'a pu intervenir que le 23/11/1983, par sa lettre n° 418/MP/10.09.

Après avoir pris connaissance de cette lettre, il fut remarqué que le dossier financier de ce projet n'était pas clôturé, étant donné que la réception définitive des câbles MT reliant la Centrale RUSIZI I au poste de MURURU, n'était pas accordée par le Président du Conseil des Adjudications.

Par entretien téléphonique, le Président du Conseil nous a fait remarqué que tant que la réception de ces câbles n'est pas accordée, il fallait bloquer le paiement des frais y relatifs; pour lui, c'est comme si ces câbles n'avaient jamais été livrés et posés, car ils ont directement manifesté les anomalies.

- Rappelons que la lettre de la SAG N° du 12/8/1982, à laquelle s'est référé le Président du Conseil des Adjudications n'est jamais parvenue au Ministère des Travaux Publics et que son contenu nous est totalement inconnu.
- Si jamais il faut soustraire le coût des câbles de la facture finale, il y a lieu de noter que le montant y relatif est de 230.100 DM, selon le poste 32 du bordereau des quantités estimatives, annexé à la lettre de marché n° 15.06.030/ du 1974.
Il faut donc trouver une solution rapide à ce problème des câbles, afin de pouvoir clôturer le projet de la ligne MT KIGOMA - MURURU.

1.2. Centrale hydro-électrique de MUKUNGWA

(Voir rapport fait dans le cadre des projets financés par le Budget de Développement 1983, point 1.1.). .../...

1.3. RESEAU-OUEST (Electrification rurale)

Le projet d'électrification rurale intitulé communément "RESEAU OUEST" comprend 3 parties distinctes à savoir.

- Réseau-Ouest Lot 1 (Lignes MT)
- Réseau Locaux Lot 1 (Lignes BT)
- Réseau-Ouest Lot 2 (Lignes MT)
- Réseaux Locaux Lot 2 (Lignes BT)
- Réseaux Locaux Lot 3 (Lignes BT)

1.3.1. Réseau - Ouest Lot 1

Il comprend deux parties distinctes à savoir :

- La partie entreprise
- La partie surveillance

Partie - entreprise Lot 1

Il s'agit d'un ensemble de lignes MT réalisées dans les préfectures de KIBUYE et CYANGUGU d'une longueur totale de l'ordre 30 Km.

Il s'agit des lignes suivantes :

- KIBOGORA - NYAMASHEKE
- KIBOGORA - Hôpital et mission de la même localité
- KALONGI - KIBUYE
- KALONGI - BISESERO - NGOMA

Ce projet qui avait été confié à l'entreprise GRICHTING ET VALTERIO SA par lettre n° 08.06.030/2450 du 31 Mai 1979 est terminé si bien que la réception définitive a eu lieu en date du 25 Juin 1982.

Situation financière

Coût total du projet : 132.363.054 FRW se répartissant comme suit :

Partie A. 101.719.687 FRW = 1.782.679,47 FS

Partie B. 30.643.367 FRW = 555.583,96 FS

Total : 132.363.054 FRW ou 2.338.262,43 FS

Partie Surveillance - Lot 1.

Ce marché de contrôle de fournitures et de surveillance des travaux a été confié à la Société Générale pour l'Industrie (S.G.I.) de Genève en Suisse.

Coût des prestations : 16.997.184 FRW.

Taux de change pratique : 55,05 soit alors : 308.758,80 FS

Coût total du Lot 1.

ENTREPRISE	132.363.054 FRW	2.338.262,43 FS
SURVEILLANCE	16.997.184 FRW	308.768,80 FS
TOTAL	149.360.238 FRW	2.647.031,23 FS

1.3.2. RESEAUX LOCAUX BT LOT 1

Il s'agit de desservir en énergie électrique toutes les populations rencontrées par les lignes MF et ce à partir des postes de transformation déjà installés.

Lot 1 BT. : Ce lot consiste à raccorder en BT les centres de NYAMASHEKE, KIBOGORA, BISESERO et MUGONERO Hôpital.

Le marché y relatif a été passé à ELECTROGAZ pour un montant de 8.334.432 FRW.

La commande des travaux a eu lieu en date du 1 Décembre 1980 par lettre n° 08.06.030/8240. En date du 23 Juin 1982, la commission de réception a refusé la réception des travaux du réseau de MUGONERO Hôpital et a accordé à ELECTROGAZ un délai allant jusqu'au 1 Septembre 1982 pour satisfaire à ses obligations, étant donné que les travaux y afférents n'ont pas été exécutés suivant les spécifications du marché.

Notons ici que la commission a accordé la réception des autres. ↑

1.3.3. RESEAU - OUEST LOT 2

Cette partie du projet comprend 3 parties distinctes, à savoir :

- Etude
- Exécution
- Surveillance

A. Etude du Réseau - Ouest Lot 2

Il s'agit de réaliser l'étude de 6 lignes électriques aériennes à 30 KV suivantes :

- KALONGI - GISOVU - WISUMO
- NGOMA - GISHYITA - MUEUGA
- NGOMA (Hôpital) - Paroisse KIBINGO
- KIBUYE - RUBENGERA
- GIKONGORO - MATA
- KILINDA - DWAKIRA - BIRAMBO

Ces études ont été réalisées par la SGI (Genève).

Situation financière

Coût estimatif (Crédoc 2991/2147) : 235.500 FS

Dépenses effectuées : 228.083 FS

Solde du Crédoc : 7.417

Ces chiffres nous ont été communiqués par le Ministère des Ressources Naturelles qui a suivi l'exécution de ces études.

B. Exécution

B.1. Marché principal

Ce projet comprend trois parties distinctes, à savoir :

La partie entreprise, la partie surveillance des travaux et les avenants.

B.1.1. Partie ENTREPRISE - Lot 2

Cette partie comprend la fourniture du matériel et l'exécution des travaux relatifs à six (6) lignes MT 30 kV en Préfectures de KIBUYE et GIKONGORO.

Il s'agit des lignes suivantes :

- KALONGI - GISOVU - UWISUMO : 19,482 km
- NGOMA -(Hôpital) - KIBINGO : 4,644 km
- NGOMA - GISHYITA - MUBUGA : 6,3 km
- KIBUYE - RUBENGERA : 14,275 km
- GIKONGORO - MATA : 10,645 km
- KILINDA-EWAKIRA-BIRAMBO : 7,991 km

La longueur totale de ces lignes est de 63.340 km.

Le marché a été attribué à l'entreprise GRICHTING ET VALTERIO SA par lettres du Ministre des Travaux Publics n° 08.06.030/6271 du 18 Septembre 1980 et n° 08.06.030/6961 du 14 Octobre 1980. Le délai d'exécution est de 24 mois à dater du 14 Octobre 1980.

Situation financière:-

A la commande, le coût des travaux était estimé à 252.062.376 FFW et se détaille comme suit :

Partie A : 168.865.124 FFW (fourniture)

Partie B : 83.197.252 FFW (montage)

Le projet aurait dû être terminé à la date du 14 Octobre 1982, mais l'Entreprise d'exécution GRICHTING ET VALTERIO SA avance qu'elle a connu des difficultés durant l'exécution des travaux; la réception provisoire n'a pu être prononcée que le 29 Juillet 1983.

On notera qu'au cours de l'exécution du projet, plusieurs postes imprévus ont été commandés à l'entreprise GRICHTING ET VALTERIO SA, tels que :

- Dynamitage pour fondations des pylônes
- Contre-poids et guides des bretelles
- Murs de soutènement
- Balisage diurne
- Disjoncteur de GISOVU (départ)

B.1.2. Partie SURVEILLANCE LOT 2.

Le marché de contrôle des fournitures et de surveillance des travaux a été confié au Bureau d'Etudes LAHMEYER INTERNATIONAL (R.F.A.).

Coût des prestations : 24.380.128 FRW (selon lettre de marché)

Avenant n° 1 (Antennes) : 2.106.740 FRW

Montant déjà payé fin 1982 : 19.465.878 FRW

Le tableau IX en annexe montre clairement les dépenses engagées pour ces prestations.

B.1.3. Avenants

B.1.3.1. Antenne CYESHA

Il s'agit de prolonger la ligne MT 30 kV - KIBOGORA - NYAMASHEKE jusqu'à la S/Préfecture de CYESHA (longueur + 2,5 km).

Le gros du matériel devant servir à la réalisation de cette antenne résulte du matériel de réserve du lot 1 MT déjà terminé.

B.1.3.2. Antennes NYAMISHABA et KILINDA

Ce marché d'exécution des antennes MT Ecole de NYAMISHABA et Hôpital KILINDA a été confié à GRICHTING ET VALTERIO SA (SUISSE) par lettre du MINITRAP n° 08.06.030/3727 du 20 Avril 1982.

Montant du marché : 22.988.380 FRW.

Délais d'exécution : Mêmes délais que le lot 2 MT.

B.1.3.3. Disjoncteur ligne MT KALONGI - GISOVU

Le marché principal n'ayant pas prévu cet équipement de la cellule de départ vers GISOVU et UWISUMO, une commande supplémentaire pour cet équipement a été passée à la Société GRICHTING ET VALTERIO SA pour un montant de 4.145.000 FRW soit 75.570 FS (voir lettre n° 08.06.030/5555 du 14 Juillet 1981).

Situation financière de cet avenant

- Montant du marché : 75.570 FS soit 4.145.000 FRW
- Paiement effectué en 1983 : la totalité (voir tableau au point B.1.1. ci-avant).

4. Surveillance des travaux (des antennes).

Ce marché a été passé à LAHMEYER INTERNATIONAL à titre d'avenant au marché de surveillance du lot 2 MT par lettre n° 08.06.030/3846 du 23 Avril 1982 pour un montant de 3.106.740 FRW.

Pour ce qui concerne le paiement de ce montant, il faut voir le tableau B.1.2. y relatif au point ci-avant.

Ainsi, la récapitulation financière de l'ensemble de ce lot 2 MT se présente comme suit, et ce, à la date du 31 Décembre 1983.

- Etudes	:	228.083 FS
- Exécution marché principal	:	5.350.202,83 FS
- Surveillance	:	463.105,50 FS
- Avenant	:	618.600,03 FS
	Total	<u><u>6.659.991,36 FS</u></u>

1.3.4. Réseaux locaux BT - Lot 2

Le marché relatif aux réseaux locaux BT Lot 2 a été passé en date du 27 Janvier 1982 par lettres du Ministre des Travaux Publics n° 08.06.030/708 à GRICHTING ET VALTERIO SA pour ce qui regarde l'exécution.

a) Exécution

Il s'agit d'alimenter les centres importants en énergie électrique à partir des postes de transformation installés, les travaux comprennent également l'éclairage public de ces centres.

Il s'agit des centres de :

- Marché de RUBENGERA
- Ecole de RUBENGERA
- Mission de MUSHUBATI
- Bureau Communal GISOVU
- Scierie UWISUMO
- Bureau Communal GISHYITA - MUBUGA
- MUGONERO Marché
- Paroisse de KIBINGO
- DWAKIRA Marché
- DWAKIRA Bureau Communal
- BIRAMBO Paroisse
- BIRAMBO Marché

La réception provisoire de ces travaux a eu lieu en date du 29 Juillet 1983.

Situation financière

Le marché principal lot 2 BT avait été conclu pour un montant de :
35.726.920 FRW

Avenant n° 1 (CVESHA + KIRAMBO).

-Montant de l'avenant : 6.077.440 FRW

Avenant n° 2 (Imprégnation).

Montant de l'avenant : 1.553.850 FRW

b) Surveillance des travaux

Le marché de surveillance de l'exécution du projet Réseaux locaux BT Lot 2 a été confié à ELECTROGAZ par lettre du 27 Janvier 1982 n° 08.06.030/707.

Montant du marché : 2.516.450 FRW avec un avenant de 470.870 FRW relatif aux réseaux de CVESHA et KIRAMBO.

1.3.5. Réseaux Locaux-BT-Lot 3 .

Ce lot du projet d'électrification rurale vise à la formation du personnel d'ELECTROGAZ dans le cadre de l'exécution des lignes électriques aériennes BT. La partie suisse a dépêché sur les lieux deux chefs monteurs électriciens, à savoir : Monsieur MARICOT et JOLY et ce pour un terme de 6 mois. Dans ce cadre de formation, les réseaux BT devaient être réalisés dans les quartiers suivants :

- Quartier de KANOMBE
- Quartier de REMERA
- Quartier de RUGENGE
- Quartier de GIKONDO

Le marché y relatif comprend 2 parties à savoir :

- Fourniture du matériel sujet à l'importation
- Exécution des travaux et fournitures du matériel et matériaux locaux.

A. Fourniture du matériel et matériaux sujets à l'importation.

Ce marché a été confié à la Société Romande d'Electricité (S.R.E.) par lettre n° 08.06.030/2561 du 24 Mars 1983.

La S.R.E. s'est donc chargée d'acheter le matériel nécessaire chez tous les fabricants européens. Ce matériel a fait objet d'une réception qualitative en usines par les représentant de l'Administration rwandaise durant la période du 20 Mai au 2 Juin 1984.

Coût des prestations : 962.195,2 FS

Situation financière

A la date du 31 Décembre 1983, le montant total du marché S.R.E. avait été payé.

B. Exécution des travaux et fourniture du matériel et matériaux locaux

Cette partie du marché a été confiée à ELECTROGAZ, et ce, sous encadrement des monteurs suisses mis à disposition par le gouvernement suisse.

Le marché a été conclu par lettre n° 08.06.030/3566 du 25 Avril 1983 pour un montant de 14.750.800 FRW, dont 718.000 FRW devaient être utilisés pour la mission des membres de la délégation devant réceptionner le matériel en Europe.

Rappelons que le coût total de cette mission s'est élevé à 636.360 FRW soit une différence de 81.640 FRW en faveur de l'Administration.

Situation financière du projet

-Coût estimatif des prestations : 14.750.800 FRW

-Dépenses réalisées au 31 Décembre 1983

Le montant payé en 1983 se chiffre à 290.262,38 FS, soit 12.687.512 FRW.

Le tableau XIII en annexe montre la situation des paiements à la date du 31 Décembre 1983.

Situation technique de ce lot 3-BT du projet :

A la date du 31 Décembre 1983, le projet se présente comme suit :

- Quartier KANOMBE : les travaux sont terminés
- Quartier REMERA : les travaux sont terminés
- Quartier RUGENGE : les travaux sont en cours
- Quartier GIKONDO : les travaux n'ont pas encore commencé.

RECAPITULATION GENERALE DU PROJET

A. Sur le plan technique

- Lot 1 MT : Terminé et réceptionné définitivement
- Lot 1 BT : Terminé et réceptionné définitivement

.../...

- Lot 2 MF : Terminé et réceptionné provisoirement
- Lot 2 BT : Terminé et réceptionné provisoirement
- Lot 3 BT : Les travaux sont en cours.

B. Sur le plan financier

Remarque

Au 31 Décembre 1983, le tableau XIV en annexe montre d'une manière plus ou moins exacte, l'évaluation du projet d'électrification rurale "Réseau Ouest".

Les dépenses engagées ou à engager pour des marchés déjà attribués s'élèvent à un montant de l'ordre de 11.783.861,77 FS.

Cela signifie donc que sur l'aide de 12.000.000 FS accordée par le gouvernement de la confédération suisse au gouvernement rwandais, un solde de l'ordre de 200.000 FS (216.138,23 FS) peut être attendu au cas où aucune révision des prix ne serait plus introduite par les différentes entreprises.

TABLEAU XIV

RESEAU-OUEST

RECAPITULATION FINANCIERE

LOT 1	MT	Partie A		1.782.678,47 FS
		B		278.964,48 FS
		Surveillance		269.142,45 FS
	BT	Travaux	±	187.179,85 FS
		TOTAL I		2.826.734,05
LOT 2	MT	Etudes		228.083 FS
		Partie A		3.149.143,89 FS
		Partie B 60 %		1.051.633,60 FS
		40%		970.084,07 FS
		Travaux Supplémentaires		179.341,27 FS
		Surveillance (en FRW)		123.105,50 FS
		(417.955,61 DM)	±	340.000 FS
		Avenants Antenne CYESHA		31.057,68 FS
				105.676,89 FS
		Antennes KILINDA-NYAMISHABA		65.824,79 FS
			416.040,67 FS	
	BT	Travaux	±	226.051,77 FS
				657.819,17 FS
		Surveillance	±	68.870,22 FS
TOTAL II			± 7.657.732,52	
LOT 3	BT	Marché S.R.E.		962.195,20 FS
		Marché ELGZ	±	337.200 FS
		TOTAL III		1.299.395,20 FS
TOTAL GENERAL		(I + II + III)		± 11.783.861,77 FS
		SOLDE		± 216.138,23 FS

1.4. Lignes MT GIKONGORO - KITABI et RWINKWAVU - IHEMA

Il s'agit des projets clés sur portes, financés par la Belgique.

- La première ligne 30 kV alimente l'usine à thé de KITABI en Préfecture de GIKONGORO, la mise sous tension a eu lieu en janvier 1983.
- La deuxième ligne 15 kV alimenté déjà l'Hôtel AKAGERA, sur le Lac IHEMA à partir de poste de transformation 70/15 kV de RWINKWAVU.

La mise sous tension de cette ligne a eu lieu en janvier 1983.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise belge ADAY.

La situation financière est totalement inconnue du Ministère des Travaux Publics.

1.5. Nouveaux réseaux électriques secondaires.

Il s'agit de la rénovation des projets électriques suivants :

1. Réseau Secondaire de KIGALI (Nouveau)
2. Centrale hydro-électrique de GISENYI
3. Le Réseau Secondaire de la même localité
4. Réseau Secondaire de NYALISINDU
5. Réseau Secondaire de KIBUYE

Ces projets sont prévus sur financement allemand. Les deux premiers sont terminés tandis que pour les 3 derniers, les travaux sont en cours.

L'entreprise de réalisation est l'ELECTROGAZ sur ces fonds propres.

Le réseau secondaire de Gitarama ne connaît pas une évolution en sa faveur.

1.6. Ligne MT RUHENGARI-GISENYI

Cette ligne qui devra relier la ville de Ruhengeri à celle de Gisenyi est d'une priorité absolue.

Les appels d'offres ont été lancés en date du 31 Août 1982.

La remise des offres a eu lieu en date du 10 Décembre 1982.

Parmi les 5 entreprises qui avaient remis des offres, seules les entreprises suivantes ont remis des offres conformes et leur prix étaient les suivants :

Tableau de comparaison

Prix total

G & V	425.916.031	127,5 %
S.A.G.	376.402.502	112,7 %
S.G.E.E.M.	333.869.521	100 %

Fourniture CIF CHANTIER

G & V	278.739.980	109%
S.A.G.	255.764.038	100%
S.G.E.E.M.	283.724.907	111%

Montage

G & V	147.176.051	293,5 %
S.A.G.	120.638.464	240,6 %
S.G.E.E.M.	50.144.344	100 %

Après une analyse serrée de ces offres et même une intervention des autorités rwandaises et allemandes, le marché a été confié à l'entreprise allemande par lettre n° 08.06.030/3216 du 13 avril 1983 du Ministre des Travaux Publics pour un montant initial de 371.903.510 FRW dont partie A (fourniture) 251.265.046 FRW et partie B (montage) pour 120.638.464 FRW.

Le délai d'exécution contractuel est de 21 1/2 mois à dater de la réception de la lettre de marché, ce qui fait que, sauf imprévu, la fin des travaux est attendue pour fin février 1985.

Rappelons que la pose de la 1ère pierre de ce projet a eu lieu en date du juillet 1983 par Son Excellence Monsieur le Président de la République, le Général Major HABYARIMANA Juvénal.

Notons enfin que sur son parcours, cette ligne permettra l'alimentation des localités suivantes :

- le Groupe Scolaire de Musanze,
- le Bureau Communal de Mukingo,
- le Centre Civique de la Jeunesse de Mukingo,
- le Groupe Scolaire Agro-Vétérinaire de Busogo,
- le Centre de négoce de Busogo et la population avoisinante,
- la paroisse de Busogo,
- la station relais FM de MUGOGO,
- l'Eglise ADVENTISTE de RWANKELI et la population avoisinante,
- le Centre Commercial de Mukamira,
- l'Usine à Thé de Nyabihu,
- le Complexe paroisse-école de Rambura,
- l'agglomération de KORA,
- le Centre Commando de Bigogwe,
- l'Université Adventiste de Mudende,
- le Centre Communal et Commercial de Kanama,
- le Diocèse de Nyundo,
- l'Orphelinat et le foyer social de Nyundo.

.../...

- l'Usine à thé de Pfunda,
- le complexe communal de Rubavu,
- le village de RUGERERO,
- l'usine d'épuration de GIHIRA,
- et enfin elle sera reliée au réseau électrique de la ville de GISENYI à partir de la Centrale hydro-électrique actuelle de cette ville,
- cette ligne alimentera en antenne la ville de GOMA au ZAIRE,
- enfin plus tard, elle sera reliée à la Centrale hydro-électrique de GIHIRA dont les travaux démarreront également dans les prochains mois.

Plusieurs de ces centres bénéficieront, non pas seulement des extensions BT, mais aussi de l'éclairage public sur les voies principales. A chaque centre, il est prévu un certain nombre de raccordement des maisons privées y compris le placement des compteurs; priorité sera donné à ce qui auront entre-temps réalisé les installations intérieures de leurs habitations, constituant ainsi une participation dans la promotion sociale des populations rencontrées.

En outre, il faut noter que la ligne MT RUHENGERI-GISENYI constitue la colonne dorsale pour l'alimentation électrique de certains centres importants de la région du Nord, tel que :

- La S/Préfecture de KABAYA,
- La région de RUBAYA,
- Les différents centres communaux,
- etc..... etc.....

1.7. La Centrale hydro-électrique de GIHIRA

L'étude de la Centrale hydro-électrique de GIHIRA (près de Gisenyi) sur la rivière SEBEYA a été réalisée par le Bureau d'Etudes RORSCH CONSULT de MUNICH en République Fédérale d'Allemagne pour un montant de 1.237.000 DM.

La présélection des entreprises pour le lot du Génie Civil a eu lieu en date du 25/1/1983.

L'avis d'appel d'offres a été lancé en date du 31 mars 1982.

La remise des offres a eu lieu en date du 26/6/1983, et ces dernières se présentaient comme suit :

LOT A : TRAVAUX DE GENIE CIVIL

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT OFFERT EN FRANCS RWANDAIS	DELAI D'EXE- CUTION	AUTRES INDICA- TIONS
1. STRABAG BAU-AG	379.640.360,20	25 mois	80% en devises étrangères, notamment en DM (Deutsche Mark)
2. LEONARD MOLL	499.385.608,45	24 mois	82% en DM
3. SIX CONSTRUCT INTERNATIONAL	296.516.400	24 mois	55% en devises étrangères, notamment en francs belges.
4. ASTALDI INTERNA- TIONAL	251.558.035	18 mois	78% en devises étrangères, notamment en U.S. Dollars.
5. H.E.C.C. (Société des Travaux Hydrauliques de Chine)	172.554.422	24 mois	65% en devises étrangères, notamment en U.S. Dollars.

LOT B : EQUIPEMENT ELECTRO-MECHANIQUE ET CONSTRUCTIONS METALLIQUES

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT OFFERT EN FRANCS RWANDAIS	DELAI D'EXE- CUTION	AUTRES INDI- CATIONS
1. GRICHTING & VALTERIO S.A.	691.762.250	730 jours	
2. H.E.C.C. (Société des Travaux Hydrauliques de Chine)	194.972.994 pour la variante de fabrication de conduite forcée en usine 179.106.611 pour la variante de fabrication de la conduite forcée sur le chantier.	730 jours	
3. Association Momentanée FULTON-PAUWELS	309.316.195	732 jours	
4. Gg. NOELL GmbH	284.080.381	750 jours	
5. S.A.G.	341.638.133 pour la variante A 343.338.569 pour la variante B	25 mois	
6. BROWN, BOVERI & CIE	300.002.797	760 jours	

Le marché du lot A a été confié à l'entreprise chinoise HECC par lettre de marché n° 08.06.030/8162 du 23 septembre 1983 pour un montant corrigé et forfaitaire de 181.194.376 FRW.

Le délai d'exécution est de 25 mois à partir de la date de notification du présent marché.

Le lot B du projet a été confié à l'entreprise BROWN BOVERI & CIE (BEC) par lettre de marché n° 08.06.030/8163 du 23 septembre 1983 et pour un montant de 303.379.779 FRW. Le délai d'exécution est de 25 mois à dater de la date de notification du présent marché.

Considérant ce qui précède pour ce qui concerne les lots A et B de ce projet et surtout pour les délais d'exécution, on peut dire que, sauf imprévis, la Centrale de GIHIRA sera opérationnelle pour le 23 octobre 1985.

1.8. Ligne MT KABARONDO - KIBUNGO - ZAZA

Il s'agit d'une ligne MT en exécution sur financement belge.

La pose de la première pierre a eu lieu en date du 20 Juillet 1982 par le Président de la République. L'exécution du projet a été confiée à l'entreprise belge ABAY.

Le délai d'exécution est de 24 mois.

Les travaux de montage des pylônes sont terminés.

Les travaux concernant le tirage des fils de la ligne MT 30 KV seront entrepris très bientôt.

Cette ligne qui devra alimenter en énergie les centres importants se trouvant sur son parcours, à savoir :

- Centre Communal de KABARONDO,
- Centre de KIGARAMA,
- Ecole de KABARE,
- La ville de KIBUNGO,
- Centre Communal de KAREMBO,
- Le Complexe de ZAZA,
- Le papéterie de ZAZA,

sera achevée en 1984, car l'entreprise a promis de la mettre sous tension pour la quinzaine des projets 1984.

Comme tout projet financé par la Belgique, la situation financière nous est totalement inconnue.

1.9. LIGNES MT SUR FINANCEMENT DU 5ème FED

Le 5ème Fonds Européen de Développement a accepté la prise en charge des études et de l'exécution des 5 lignes MT devant alimenter en énergie électrique quelques centres ruraux du pays.

Il s'agit des lignes suivantes :

- Ligne MT KIGALI - KAMONYI - REMERA - NDIZA
- Ligne MT KIGALI - NYAMATA - NEMBA
- Ligne MT BUTARE - KANSI - AKANYARU
- Ligne MT DYUMBA - NGARAMA - NYAGATARE
- Ligne MT KILINDA - BUNYAMBILIRI - GIKONGORO.

Plusieurs problèmes ont été à la base du retard mis pour le démarrage des études. Parmi ces problèmes, on peut citer :
à titre d'exemple, celui posé par la C.C.E et qui visait à l'élaboration du plan Directeur d'électrification, dans le cadre de ce projet. L'Administration s'y est opposée, en faisant comprendre aux autorités du 5ème FED l'existence d'une étude du Plan Directeur d'Electrification sur financement suisse, et qu'il fallait attendre les résultats des études, au lieu de faire une autre action parallèle.

Quant au problème de rentabilité économique de ces 5 lignes, il a fallu faire comprendre à la C.C.E qu'en général il ne faudrait pas parler de la rentabilité économique pour ces lignes, qui sont tout d'abord à caractère social.

Avant la fin de l'exercice 1983, la C.C.E nous a proposé une short-list de 4 bureaux d'études préselectionnés par elle, et parmi lesquels le choix de l'attributaire pour les études doit être fait par l'Administration.

Il s'agit des bureaux d'études suivants :

- DORGHI ET BALDO (Italie)
- ENERGIE PLAN GMDH (R.F.A)
- OSCAR VON MULLER GMDH (R.F.A.)
- PRESCO GARDEW AND
- HIDER BRIGHTON (G.B.)

Le choix du Bureau interviendra au début de l'exercice 1984, et sauf imprévus les études pourront démarrer sur le terrain au cours du 1er semestre 1984.

2. EAU

2.1. Approvisionnement en eau potable de la ville de Kigali

A. INTRODUCTION

HISTORIQUE DU PROJET

- Sur la demande du Gouvernement Rwandais et sur financement de l'O.M.S. l'Organisation Mondiale de la Santé a chargé le Bureau d'Etudes WAKUTI K.G. Ingénieur Conseil 15 Lochrstr 5.900. Siegen 1/R.F.A de faire les études concernant l'adduction d'eau potable des villes de KIGALI et de BUTARE-RWANDA.
- Le contrat a été signé le 8 Octobre 1974 à Genève, et le 16 Octobre 1974 à Siegen R.F.A.
- Le Rapport final du projet définitif est sorti au mois de Mai 1976.

Quand ses prestations ont pris fin le 22 novembre 1980 et fut remplacé au mois de janvier 1981 par le Service Technique "Eau & Gaz" d'ELECTROGAZ avec l'achèvement, le 16 décembre 1979 du contrat principal n° 15.07.022/453/DG/78 du 28 Mars 1978, un avenant n° 2 au contrat initial de Surveillance des Travaux a été conclu le 15 janvier 1980 et est entré en vigueur le 18 mars 1980 à l'arrivée de l'Ingénieur Conseil à KIGALI. Ce contrat fut signé entre le Maître de l'ouvrage (Ministère des Travaux Publics) et l'Administration (ELECTROGAZ) d'une part et le Bureau d'Ingénieur Conseil Lahmeyer International GmbH) d'autre part.

L'avenant n° 2 a eu pour objet la surveillance des travaux d'exécution de l'alimentation en eau potable de la ville de KIGALI, comprenant :

Lot 1 : Fournitures de pompes et d'un transformateur (compris dans le lot

1 b)

Lot 2 : La construction du réservoir NYARUGENGE 600 m³ avec station de pompage.

Lot 2A = Pose de conduites

- Aménagement du débouillage
- Construction de la conduite et de l'aqueduc d'amenée
- Construction d'un égout à l'Usine d'eau Mont KIGALI
- Pose de grandes conduites reliant les divers réservoirs
- Extension du réseau de distribution en l'interconnectant au réseau existant.

B. DEROULEMENT DU PROJET

1. LOT 1. - FOURNITURES

1.1. Information sur le projet

Contenu du marché : Lot 1 a : Tuyaux robinetteries et pièces principales
Lot 1 b : Pompes à haute pression et transformateur
Lot 1 c : 86.000 Kg d'acier TOR.

<u>Montant du marché</u> : Marché initial	:	4.151.247,00 DM
Coût des révisions des prix	:	<u>663.908,45 DM</u>
Coût total du marché	:	<u>4.815.155,45 DM.</u>

Ce montant a été approuvé par l'Ingénieur Conseil et l'acceptation recommandée au Maître de l'ouvrage par l'Ingénieur Conseil.

1.2. Prestations de l'Ingénieur Conseil

- Les prestations de l'Ingénieur Conseil consistaient en la réception définitive de pompes H.P. et d'un transformateur (compris dans le lot 1.b).
- La réception provisoire a eu lieu en Juin 1979.
Après un an de garantie, la réception définitive a été prévue pour le mois de Juillet 1980.
- Tout le matériel a été reçu, à l'exception d'une caisse contenant deux buses venturi et les accessoires, dont la perte a été pour le transitaire dans un avis de perte.
- La réception définitive de la livraison pour les Lots 1a et 1c a été réalisée par l'Ingénieur Conseil en date du 1er Octobre 1979. Celle du Lot 1.b aurait dû se faire le 1er Juillet 1980.
- La réception définitive n'a pas été effectuée; le litige entre le fournisseur JUCON et le Maître de l'ouvrage n'ayant pas abouti à une conciliation.
La position des deux parties concernant la facture finale et l'interprétation du contrat reste inchangée.

..../....

- L'Ingénieur Conseil a reçu copie de la lettre n° 15.07.023/792/80/BT/KB du 23 avril 1980 émanant d'ELECTROGAZ et adressée à JUCON, indiquant la position finale et définitive de l'Administration Rwandaise à ce sujet.
Dans la même lettre, l'Administration donnait son accord pour un montant de 63.508,45 DM à titre de dernier paiement et réclamait à JUCON la facture finale correspondant à ce montant. Cette facture a été présentée et payée à JUCON le 11 Mars 1982 suivant son n° 08.07.023/609/82/BT.EAU/ES.M et ce conformément à leur lettre réf. Mozartstr.28/R.F.A. du 12 février 1981.
- Toutefois la réception définitive pour le Lot 1b n'a pas encore été prononcée.

2. LOT 2. GENIE CIVIL

2.1. Information sur le projet

Récapitulation du rapport final de Janvier 1980

Contenu du marché : Usine d'eau Mont KIGALI avec :

- Déversoir, agitateur et ouvrage de répartition
- Bâtiment de dosage, laboratoire Magasin
- 2 décanteurs à recirculation
- 3 bacs de filtration lente
- Réservoir Mont KIGALI 2 x 600 m³
- Station de pompage
- Nettoyage de sable
- Routes d'accès, drainage
- Réservoir centre ville 600 m³
- Réservoir Nyarugenge 600 m³ avec station de pompage
- Réservoir Kicukiro 600 m³

<u>Montant du marché</u> : Marché initial	:	178.353.167 FRW
Avenant n° 1	:	9.744.214 FRW
Avenant n° 2	:	<u>8.662.405 FRW</u>
TOTAL	:	<u><u>196.759.786 FRW</u></u>

Délai : Délai initial : 10 Mai 1979 (Usine Mont KIGALI et réservoir)

- 1° Prolongation marché : 10 Septembre 1979 complet
- 2° Prolongation marché complet sauf réservoir : 10 Décembre 1979
Nyarugenge.
- 3° Prolongation réservoir : 10 Mai 1980
Nyarugenge.

..../....

2.2. Déroulement du projet

- Les travaux intitulés : "Alimentation en eau potable de la ville de KIGALI;
Lot 2 : "Génie Civil" ont été confié à l'Entrepreneur DUMON & VANDER VIN (DWV) par la lettre de marché n° 15.07.021/109/78/DG du 20 janvier 1978.
- L'ordre de commencer les travaux a été transmis à l'Entrepreneur par l'Ingénieur Conseil avec effet au 11 Mai 1978.
- L'Ingénieur devait assurer la surveillance des travaux suivants
- Construction du réservoir Nyarugenge 600 m³ avec station de pompage. Les travaux n'ont pas commencé avant le 10 Novembre 1979 à cause des problèmes d'expropriation.
Pour achever ce réservoir un délai supplémentaire de 5 mois a été accordé. Toutefois à la suite du départ de l'Ingénieur à l'expiration du contrat de surveillance, la surveillance a été entreprise par les Services Techniques "Eau & Gaz" d'ELECTROGAZ du 16 décembre au 17 mars 1980.
Après cette date, comme les travaux n'étaient toujours pas achevés, la surveillance a été reprise ultérieurement par l'Ingénieur Conseil.
- La réception provisoire pour le réservoir Nyarugenge et le bâtiment n'a eu lieu que le 12 août 1980. Toutefois l'essai d'étanchéité n'a pas eu lieu en présence de l'Ingénieur à cause de la vétusté du réseaux existant.
- Construction de l'Usine d'eau Mont KIGALI, les réservoirs centre-ville et Kicukiro.

Les travaux concernant l'Usine d'Eau Mont KIGALI et des réservoirs Centre Ville et Kicukiro ont été pratiquement achevés sous la surveillance de l'Ingénieur Conseil.

La réception provisoire a eu lieu le 11 Avril 1980 à son départ, les travaux suivant restaient encore à exécuter :

- * L'installation de tuyauterie et des pompes dans le réservoir Nyarugenge,
- * Les travaux d'étanchéité aux bassins des décanteurs et aux bassins de filtration lente de l'Usine d'eau Mont KIGALI.
- * Les travaux d'étanchéité aux bassins de dosage dans le bâtiment de dosage Mont KIGALI.
- * La mise en marche de l'Usine d'Épuration d'eau Mont KIGALI.

Tous ces travaux ont été exécutés sous la surveillance du Service Technique "Eau & Gaz" d'ELECTROGAZ.

2.3. Coût du projet

- Le coût total des travaux confiés à l'Entrepreneur s'élève à:

196.759.786 FRW

- Les frais de construction à la fin du mois de Novembre 1980 sont les suivants :

Coût total des travaux jusqu'à la fin du mois de Mai 1980 : 198.662.211 FRW

Coût de révision des prix : 27.570.510 FRW

Coût total du marché Lot 2 pendant la surveillance de l'Ingénieur. 226.232.721 FRW

Coût des travaux exécutés sous la surveillance des Services

Techniques Eau & Gaz d'ELECTROGAZ: à partir du mois de Juin 1980

jusqu'à la fin des travaux : (y compris révision des prix): 47.008.702 FRW

Coût total du marché exécuté 273.241.423 FRW.

REMARQUE :

Durant la période d'essai de mise en marche de l'Usine d'Eau Mont KIGALI, nous avons remarqué des pertes d'eau dans le filtre lent n° 1. Nous avons constaté un déplacement des murs latéraux du filtre (côté remblai) ceci étant dû à l'affaissement différentiel des terrains mal compactés. Ce déplacement a provoqué la rupture du joint Waterstop de dilatation par laquelle passait l'eau.

Ceci représente une défaillance de la part de l'Entreprise D.V.V. lors de la construction des filtres (mauvais compactage de terre).

La réparation totale du filtre a été confiée à l'Entreprise ASTALDI sur prélèvement des fonds de garantie de l'Entrepreneur D.V.V.

3. LOT 2A. POSE DES CONDUITES

3.1. Information sur le projet

- Contenu initial du marché :

- Aménagement du débouçage
- Construction de la conduite et de l'aqueduc d'aménée
- Construction d'un égoût à l'Usine d'eau Mont KIGALI (Kimisagara)
- Pose de grandes conduites reliant les divers réservoirs
- Extension du réseau de distribution (réalisé en même temps que les travaux mentionnés ci-dessus)

- Montant du marché : Marché initial : 167.822.752 FRW

correction (erreur : 600.432 FRW

d'addition: 168.822.184 FRW

- Délais: Délai initial prévu : au 1er Octobre 1980

- Aménagement du débouillage
- Construction de la conduite et de l'aqueduc d'amenée
- Construction d'un égout à l'Usine d'eau Mont KIGALI (Kirisagara)
- Pose de grandes conduites reliant les divers réservoirs et interconnexion avec le réseau existant
- Extension du réseau de distribution (réalisés en même temps que les travaux mentionnés ci-dessus)
- Pour le reste des travaux : 1er Avril 1981.

3.2. Déroulement des travaux

- * Les travaux intitulés "Alimentation en eau potable de la ville de Kigali; Lot 2A : pose des conduites" ont été confiés à la Société Générale d'Entreprise Electro-Mécaniques par la lettre de marché n° 15.07.021/369/80/DG du 3 Mars 1980.
- * L'ordre de démarrer les travaux a été transmis à l'Entrepreneur par l'Ingénieur Conseil avec effet au 2 Avril 1980.
- * Les modifications suivantes sont survenues lors du déroulement de l'exécution du projet : à savoir :
 - Le remplacement de l'aqueduc par 3 conduites en PVC Ø 300 jusqu'à l'Usine : longueur totale 5283 m. L'Entrepreneur devait fournir en supplément ces conduites et accessoires.
 - Malgré que les levés topographiques et l'élaboration des plans d'exécution aient été inclus dans les prestations de l'Entrepreneur, celui-ci a marqué son opposition contre l'Ingénieur. Toutefois, le Maître de l'ouvrage a accordé la rémunération séparée pour les relevés topographiques et l'élaboration des plans d'exécution comme travaux en régie suivant lettre n° 08.07.021/1757/80/DG/M.A du 13 août 1980. Ces modifications ont fait que le délai contractuel fixé au 1er Octobre 1980 ne pouvait être respecté.
- * L'avenant n° 2 au contrat initial de surveillance des travaux a prévu initialement la présence de l'Ingénieur Conseil pour 5,5 mois. Entré en vigueur le 18 Mars 1980 avec l'arrivée de l'Ingénieur sur terrain, il a pris fin le 31 août 1980. Toutefois le Maître de l'ouvrage a commandé une prolongation de 2 mois d'intervention de l'Ingénieur C. jusqu'au 1er octobre 1980 et puis jusqu'au 22 novembre 1980.

Aussi le contrat de surveillance des travaux s'est achevé avec le départ de l'Ingénieur de KIGALI après transmission des compétences de la surveillance des travaux aux Services Techniques Eau & Gaz d'ELECTROGAZ le 24-25 novembre 1980.

Ainsi, en présence de l'Ingénieur Conseil les travaux suivants ont été réalisés :

- Aménagement du déboufrage
 - Construction de la conduite d'amenée
 - Construction de l'égoût à l'Usine d'Eau
(commencée deux jours avant l'expiration du contrat de surveillance de l'Ingénieur)
 - Pose de grandes conduites
 - Ø 200 conduite Kicukiro PVC : 2900 m
 - Conduite Fd Ø 300 et PVC Ø 250 entre Usine et réservoir centre ville : 1800 m.
 - Conduite Fd Ø 250 et PVC Ø 300 Usine MONT KIGALI centre ville au réservoir Nyarugenge (NYIRANUMA) : longueur totale 3.050 m.
 - Conduite PVC Ø 200 Nyamirambo : 1850 m
 - Conduite PVC Ø 200 et Fd Ø 200 Kacyiru - Kimihurura
ces travaux ont démarré à la fin du mois d'Octobre 1980 et n'ont pas été terminés en sa présence.
- Etat financier au mois d'Octobre 1980
(avant le départ de l'Ingénieur Conseil) :
- Coût total des travaux exécutés : 62.428.742 FRW
 - Cela représente à peu près 35% des travaux prévus dans le marché.

3.3. Déroulement des travaux après le départ de l'Ingénieur Conseil

Par la lettre n° 08.07.023/112/80/DT/AT.M du 6 janvier 1981 la surveillance des travaux : pose des conduites fut relogée à deux représentants du Service Technique "Eau & Gaz" d'ELECTROGAZ jusqu'à la fin du projet.

Les travaux suivants ont été réalisés sous leur surveillance.

Grosses conduites

- A * Pose de la conduite Kacyiru-Kimihurura et essais de pression
- B * Pose de la conduite ceinture Sud PVC Ø 250 PVC 300 et Fd Ø 300 et essais de pression
- C * Pose de la conduite Avenue Paul VI en PVC Ø 150
le plan d'exécution exécuté par l'ELECTROGAZ
- D * Pose de la conduite Avenue de la Justice PVC Ø 200 et PVC 150
Le plan d'exécution exécuté par l'ELECTROGAZ.
- E * Pose de la conduite ceinture Nord
(Conduite gravitaire P.V.C. Ø 300 à partir de l'Usine Mont KIGALI jusqu'à l'Avenue de la Gendarmerie). Le plan d'exécution exécuté par l'ELECTROGAZ.

.../...

Petites conduites : Les plans ont été exécutés par l'ELECTROGAZ

- Quartier Kiyovu : (2500 m)
- PVC Ø 150 Avenue: des Grands Lacs et Rue des Parcs
- PVC Ø 110 Rue Député KAYUKU et de l'Akanyaru
- Quartier Nyamirambo (850 m)
- PVC Ø 150 réservoir Nyamirambo jusqu'au réservoir zone haute
- PVC Ø 110 zone maisons compagnons bâtisseurs (2100 m).
- PVC Ø 110 zone Kicukiro et rue de la Ferme (2400 m)
- PVC Ø 110 zone Muhima (1600 m).

3.4. Avenant n° 1 au Marché d'alimentation en eau potable de la ville de KIGALI :
Projet Lot 2A "Pose des conduites" suivant lettre n° 08.07.021/1620/82/BT/DG/
M.J. du 6 Juillet 1982.

Les travaux prévus dans cet avenant sont les suivants :

1 conduites ceinture Nord : jusqu'au parc Industriel

PVC Ø 300 1062 m

PVC Ø 250 1560 m

Fd Ø 200 210 m

2 conduites "zone Remera"

PVC Ø 150 1540 m

PVC Ø 110 850 m

PVC Ø 90 410 m

3 conduites Nyamirambo zone haute

PVC Ø 110 2100 m

4 conduites Nyamirambo Bilyogo

PVC Ø 110 2100 m

5 conduites zone Gikondo

Fd Ø 150 1100 m

PVC Ø 110 1500 m

PVC Ø 90 1380 m

6 conduites Boulevard de l'O.U.A.

PVC Ø 250 900 m

N.D.: Pour toutes ces conduites, le service Technique "Eau & Gaz" a effectué les relevés topographiques et fourni les plans d'exécution.

..../...

- Les travaux prévus dans le poste n° 1 n'ont pas été exécutés. Toutefois, l'Entrepreneur a posé une conduite PVC 250 - 300 le long de l'Avenue de la Justice et du Lac IHEMA pour la brancher à la conduite Kacyiru-Kimihurura. (Cette conduite a remplacé celle du programme immédiat qui a été abandonnée).

Dans cet avenant il a été demandé à l'Entrepreneur des fournitures supplémentaires pour certains accessoires : notamment les brides à emboîtement.

Les varmes, les réductions, les tempons-regards et les ventouses. Ce matériel n'a pas été fourni. Il avait été demandé à l'Entrepreneur de :

- Clôturer

- L'Usine Kimisagara
- Le réservoir Nyarugenge
- Le réservoir Nyamirambo
- Le réservoir Kicukiro
- Les stations de pompes Mburabuturo et Kizanye
- Déplacer le château d'eau Nyamirambo au poteau
- Déplacer le petit château d'eau de la place Brigade Nyamirambo vers la zone haute et la clôture de son emplacement.

Tous ces travaux ont été élaborés.

L'Entrepreneur devait fournir et placer un pont roulant dans la station de pompage de l'Usine ceci n'a pas été réalisé.

Le coût de l'ensemble de ces travaux prévus dans cet avenant était estimé à 51.164.192 FRW.

3.5. Coût du projet

- Le coût total des travaux confiés à l'Entrepreneur suivant la lettre de marché s'élève à 167.822.752 FRW.
- Le coût des travaux jusqu'à la fin du mois d'Octobre 1980 s'élève à 62.428.742 FRW non compris la révision des prix.
- Le coût total des travaux jusqu'au 31 Août 1983 (situation n° 39) y compris la révision des prix des travaux ci-haut jusqu'à la situation n° 39 : 263.197.262 FRW.

REMARQUE

Durant les mois de Septembre et d'Octobre, l'Entrepreneur a arrêté les travaux par suite du manque des joints d'emboîtement des tuyaux de \emptyset 250 et \emptyset 300, et mais aussi à cause des travaux de remblayage sur la route périphérique "Ceinture Nord" sur 360 m.

Les travaux de pose des conduites ont été repris le 1er Novembre 1983. La facture y relative n'est pas encore établie par l'Entrepreneur.

4. TABLEAU RECAPITULATIF DU PROJET D'ADDITION
D'EAU DE KIGALI.

Marchés passés et Entreprises	Coût initial	Coût marchés exécutés en FRW	Observations et Litige
I. Plan Directeur WAKUTI	8.522.773	8.522.773	
II. FOURNITURES - JUCON	163.208.381	272.904.584	Il existe un litige de paiement avec le Fournisseur JUCON. Toute sa valeur estimative est incluse dans le montant global indiqué (576.982 DM).
III. GENIE CIVIL - D.V.V.	170.573.172	273.241.423	La dernière facture de 9.538.531 FRW a été rejetée par l'Administration pour correction, mais elle est reprise complètement.
IV. SURVEILLANCE DES TRAVAUX - L.I.	14.991.300	39.305.665	Certaines factures n'ont pas encore été payées.
V. POSE DES CONDUITES - S.G.E.E.M	167.882.752	263.197.262	Quelques factures restent impayées. La dernière situation n'a pas été présentée par l'Entrepreneur, donc n'est pas reprise dans le montant indiqué.
	525.178.378	857.171.707	

5. CONCLUSIONS

Dans l'ensemble le projet d'adduction d'eau potable de la ville de Kigali a connu des perturbations qui ont fait que son exécution n'a pu respecter les délais prévus initialement.

C'est pourquoi le délai contractuel de son exécution a été largement dépassé.

(Plus de 2 ans).

Il en est de même pour le coût global du projet. Celui-ci a connu une augmentation de plus de 60% par rapport à son coût initial. C'est ainsi que pour terminer ce projet, en plus des prélèvements au Budget de Développement on a dû recourir à la Banque Africaine de Développement qui a accordé un prêt supplémentaire de 1,7 millions d'unités de compte F.A.D.

Il s'agit plus précisément :

- Du retard : dans la fourniture du matériel sur le parc de stockage à Kigali en raison de l'interruption du trafic routier provoquée par la guerre entre l'Ouganda et la Tanzanie.
- De la hausse des prix du matériel.
- De la modification de certains tracés prévus dans le plan directeur élaboré par le Bureau d'Etudes et de l'élaboration des nouveaux plans et profils d'exécution par l'Entrepreneur ou le Service Technique "Eau & Gaz" d'ELECTROGAZ.
- Du manque de certaines infrastructures routières viables et des problèmes d'expropriation.

Ainsi malgré tous ces problèmes le projet a pu être terminé et fut inauguré officiellement par Son Excellence Le Général Major HABYALIMANA Juvénal, Président de la République Rwandaise et Président Fondateur du M.R.N.D. le 22 juillet 1983 pendant la cérémonie des projets.

2.2. Approvisionnement en eau potable de la ville de Butare

Nous reproduisons in extenso le texte du rapport final élaboré par ELECTROGAZ et présenté à la BAD fin 1983.

Le coût total des travaux qui est de 398.114.059 FRW comprend la partie payée en devises et la partie payée en FRW.

En outre, le financement de la réalisation de ce projet comprend deux parties, à savoir :

- Aide extérieure (FAD)
- Le Gouvernement Rwandais (BD).

Notons enfin qu'ELECTROGAZ ne parvient pas à donner des éclaircissements souhaités, tant et pour ce qui concerne les détails financiers; il s'agit notamment :

- du coût total du projet qui semble être imprécis.
- des dépenses en devises en FRW.
- de la participation de la BAD.
- de la participation de l'Etat (BD).
- de la situation précise des litiges (impayés) au 31.12.1983.

Rappelons en outre que ce projet a été inauguré officiellement en juillet 1983 par le Ministre des Travaux Publics, durant la quinzaine des projets.

Projet d'adduction d'eau dans la ville de BUTARE

1. Introduction

L'étude pour l'alimentation en eau de la ville de BUTARE a été réalisée par WAKUTI KG, Ingénieurs Conseils, 15, LOHRSTR, 5.900 siegen, R.F.A. en 1977, sur financement de l'OMS et de la BAD (concurrence de 8.500.000 FRW).

Cette étude comprenait l'étude du plan directeur d'alimentation en eau de la ville de BUTARE ainsi que de l'étude d'exécution des travaux. Ces travaux d'exécution comprenaient trois lots subdivisés comme suit :

- Lot 1 : Fournitures
- Lot 2 : Génie Civil
- Lot 3 : Surveillance.

.... /

2. Procédures de passation de marché.

Le lancement d'Appel d'Offres international a été fait le 28.04.1979. L'ouverture des offres a eu lieu le 24 Juillet 1979 dans la salle des Adjudications du Ministère des Finances (voir annexe 1). Voir le procès-verbal d'analyse des offres. Seulement les procédures administratives de passation de marché ont pris plus de temps que prévu. Ainsi les marchés n'ont été passés aux adjudicataires qu'au début Mars 1980:

LOT I : FOURNITURES

Le lot I Fournitures a été passé à la Société Générale d'Entreprises Electro-Mécaniques (S.G.E.E.M.) par la lettre de marché n° 15.07.021/370/DG/80 du 3 Mars 1980. Le lot I consistait en la fourniture de tuyaux, de robinetterie et des pièces spéciales pour un montant de 71.446.400 FRW.

LOT II : GENIE CIVIL

Le lot II a été passé également à la Société Générale d'Entreprises Electro-Mécaniques (S.G.E.E.M.) par la lettre de marché n° 15.07.021/368/DG/80 du 3 Mars 1980 pour un montant de 186.983.789 FRW.

LOT III: SURVEILLANCE

Le lot III de surveillance a été confié au Bureau d'Etudes I.G.P. par la lettre de marché n° 15.07.021/50/DG/80 du 15 Janvier 1980 pour un montant initial de 16.416.000 FRW.

Déroulement des travaux

L'ordre de commencer les travaux a été notifié à l'Entrepreneur S.G.E.E.M., pour l'exécution des deux premiers lots (lot I fournitures et lot II Génie Civil). Dès son entrée en fonctions, I.G.I.P. modifiait profondément certains aspects du projet établi par WAKUTI et remettait en Novembre 1980 à l'ELECTROGAZ un "Dossier de modifications des dossiers contractuels" version définitive. (vr.copie en annexe). Ces modifications permirent une plus-value de $73.772.841 \text{ FRW} - 71.430.681 \text{ FRW} = \underline{\underline{2.342.160 \text{ FRW}}}$ provenant essentiellement de la suppression de quelques ventouses et bouches d'incendie, d'une augmentation de raccords divers, de brides à souder, de robinetterie pour réducteurs de pression, et de modifications de robinets vannes enterrées au lieu de regards et de la modification des formes octogonales en forme ronde pour tous les ouvrages en béton armé surtout pour les réservoirs de déroulement des travaux qui suit lot par lot:

LOT I : FOURNITURES de tuyaux robinetterie et pièces spéciales.

La lettre du marché fut passée le 3 Mars 1980 à la S.G.E.E.M.

Société Générale d'Entreprises Electro-Mécaniques 50 Rue Charles Infroit

94500 Champigny-Sur-Marne

qui est adjudicataire du lot I.

Le montant du marché s'élève à 71.446.400 FRW compte tenu d'un rabais de 4% proposé par l'Entrepreneur dans son offre du fait qu'il est nommé adjudicataire des deux Lots 95% des montants sont à payer en FRANCS FRANÇAIS, 5% en FRANCS RWANDAIS.

A la date du 28 Mars 1980, l'Entrepreneur a envoyé :

- a) Une caution définitive de 5% du montant du marché entièrement établie en Francs Rwandais.
- b) Une facture d'avance sur 15% du marché dont 95% payables en Francs Français et 5% en Francs Rwandais.
- c) Les cautions correspondantes aux factures d'avance.

Le 25 Avril 1980 une copie des cautions fut remise et il fut constaté que la caution définitive n'avait pas été correctement établie. La lettre du marché indique clairement que le montant de la caution représente 10% du montant du marché et que la caution doit être établie dans les monnaies prévues pour le paiement. L'Entrepreneur en a été informé le jour même. Selon la lettre du marché; le délai de livraison est fixé à 11 mois et prend effet le 15ème jour à partir de la date de la lettre du marché (3 mars 1980) à condition que le premier paiement d'acompte de 15% parviennent à l'Entrepreneur avant le 15ème jour à partir de la date de la lettre de marché, soit le 18 Avril 1980.

Le jour où le paiement d'acompte parviendra à l'Entrepreneur équivalra au 45ème jour suivant la définition ci-dessus, et le délai de fourniture commencera 1 mois avant cette date.

Un retard supplémentaire est intervenu du fait que l'Entrepreneur a fourni une caution définitive non valable; celle-ci n'a été corrigée et acceptée que le 12 Mai 1980 entraînant ainsi un retard de 0,57 mois imputable à l'Entrepreneur.

Les factures d'avance de démarrage de 497.422,33 FF et de 321.508 FRW ont été approuvées le 13 Mars 1980. Mais l'instruction de la BAD à la Banque Européenne Corp de transférer les avances de démarrage de 1.172.933,98 FF des Lots I et Lot II n'a été faite que le 8 Septembre 1980.

Donc, le début du délai d'exécution a pris effet 1,57 mois avant la réception du paiement, c'est-à-dire le 23 Juillet 1980 et la fin du délai de livraison le 23 Juin 1981.

..../....

Le 14 Octobre 1980, l'Ingénieur Conseil fit une réception partielle du matériel à l'Usine qui correspondait aux positions suivantes :

- Position 47 : bouches d'incendie
- Position 50 stabilisateurs de pression
- Position 54 capots
- Position 63 colliers de prise pour PVC
- Position 64 colliers de prise pour FGS.

Le 17 Novembre 1980, l'Ingénieur Conseil émit le dossier définitif des modifications qui porta ainsi le coût total du projet de 73?643.751 FRW à 71.430.681 FRW (vr.annexe).

- Au cours du mois de Décembre, des réceptions suivantes furent faites par l'Ingénieur Conseil Darmstadt.

- Position n° 3 - 4 agitateurs du fournisseur S.E.M.
- Position n° 4 - les tuyaux \varnothing 80 du fournisseur LUITPOLDHUTTE AG.
- Position n° 5 - les tuyaux \varnothing 200, \varnothing 250 et les raccords \varnothing 80 et \varnothing 250 en fonte ductile du fournisseur Thyssen Schalker Verein.

- Au cours du mois de Janvier les réceptions du matériel suivant ont été faites : Position n° 62 groupes électrogènes 80 et 29 KVA du fournisseur UNELEC le 23 Janvier 1981.

Au mois de Février, s'effectuent les premières réceptions du matériel, il s'agit entre autres : des joints pour les tuyaux en PVC et PE.

- \varnothing 250 - 980 pes.
- \varnothing 200 - 615 pes.
- \varnothing 150 - 519 pes.
- \varnothing 100 - 897 pes.
- \varnothing 80 - 994 pes.

Au mois de Mars arrivèrent sur le parc de stockage de BUTARE les tuyaux, mais qui ne furent pas immédiatement réceptionnés par l'Ingénieur, suite au mauvais système de stockage.

Au mois d'Avril, réception du matériel suivant :

Position n° 47 - Bouche d'incendie, d'arrosage et de lavage DN 80, avec coude à patin à brides (emboîtement PVC), clapet, tube allonge, raccord, coffre et couvercle 10 pes.

Position n° 50 - Réducteur de pression DN 80 PN 163 pes.

Position n° 54 - Capet-regard rond à joint de caoutchouc et à fermeture de sureté DN 600 mm en fonte grise.

sans cheminée d'aération 2 pes.

avec cheminée d'aération 2 pes.

Au cours du mois de Juillet et Août.

Les positions suivantes du Lot I : 3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,31,32,33,35, 45,47,50,1,54,60,61,63 ont été réceptionnées sur le parc de stockage.

L'ensemble du matériel réceptionné avait une valeur de 56.814.270 FRW représentant 77,06 % du marché modifié.

Le délai de Fournitures du Lot I, prenant fin le 24 juin 1981 a obligé l'Ingénieur à pénaliser la SGEEM suivant les textes en vigueur et a fait connaître cette irrégularité à la S.G.E.E.M. sous forme d'avis de défauts n° 7 d'un montant de 102.281,74 FRW et n° 10 d'une somme de 17.825,72 FRW.

Vers fin Septembre, tout le matériel avait été réceptionné sur le parc de stockage et le coût total est de : 90.660.450 FRW.

LOT II : GENIE CIVIL

Par la lettre de marché n° 15.07.021/368/DG/80 du 3 mars 1980, la Société Générale d'Entreprises Electro-Mécaniques obtenait le marché de Génie Civil pour l'alimentation en eau de la ville de BUTARE, pour un montant de 186.983.789 FRW ventilé comme suit : 90.028.439 FRW.

1. Captage et Usine KADAHOKWA avec réservoir de 600 m ³ et deux stations de pompage	:	16.862.675 FRW
2. Réservoir Mpare 1500 m ³	:	23.805.487 FRW
3. Réservoir Ngoma 600 m ³	:	15.271.620 FRW
4. Travaux en régie	:	2.312.490 FRW
5. Pose des canalisations	:	<u>38.703.070 FRW</u>
		<u>186.983.789 FRW.</u>

Ce montant de 186.983.789 FRW résulte du rabais de 4% proposé par l'Entrepreneur dans son offre, du fait qu'il est nommé adjudicataire des deux lots. 75,5 % des montants sont à payer en FF
24,5 % en Francs Rwandais.

A la date du 28 mars 1980, l'Entrepreneur a envoyé:

- Une caution définitive de 5% du montant du marché, établie entièrement en Francs Rwandais;
- Une facture d'avance sur 10% du marché dont 75,5 % payables en Francs Français et 24,5 % en Francs Rwandais.

.../...

c) Les cautions correspondantes aux factures d'avance.

L'ordre de commencer les travaux a été notifié à l'Entrepreneur le 24/04/1980. Ce délai d'exécution prend effet le 30ème jour après la date de la notification de l'ordre de commencer à savoir le 24 mai 1980.

Les délais d'exécution du marché étaient fixés comme suit :

- 12 mois : pour le captage et l'Usine d'eau.
- 16 mois : pour les réservoirs et stations de pompage.
- 12 mois : pour la pose des conduites.

Les travaux se font parallèlement.

Après la notification du marché, l'Entreprise proposa de modifier les formes des réservoirs en passant des formes octogonales en forme ronde, et cela pour leur faciliter l'emploi des mêmes coffrages pour tous les ouvrages.

Et il fut décidé d'approuver cette demande de modification, puisqu'elle présente les avantages d'une surface de béton de meilleure qualité et d'une économie de ferrailage.

- Au niveau de l'Usine, il y eut des modifications suivantes pour des raisons pratiques :

- Adjonction de lait de chaux après la tour d'aération et non avant pour empêcher les dépôts calcaires dans les conduites et réservoirs.
- Transport des adjuvants entre le bâtiment de dosage et le point d'injection dans les tuyaux souples en matière plastique, posés dans des caniveaux recouverts de dalles en béton amovibles.
- Modification des emplacements des pompes d'eau traitée et nouvel emplacement pour le groupe électrogène de secours.
- Modifications des installations hydrauliques dans les réservoirs et les stations de pompage.
- Modifications des chambres des vannes des réservoirs remplacées par de simples chambres de manoeuvre à ciel ouvert :

Le déroulement des travaux

Le délai initial des travaux de génie civil était de 16 mois, ce délai a été perdu plus que prévu pour plusieurs raisons :

- 1) L'Entreprise n'a pas respecté son propre planning, raison pour laquelle elle a été pénalisée selon le contrat (vr. ce qui a été dit précédemment dans le cadre du Lot I Fourniture).

2) Modification intégrale du système de captage. Il avait été prévu, dans l'étude initiale, le captage des eaux par des drains enterrés dans la vallée, parallèlement au cours de la rivière Kadahokwa et que capteraient les eaux des nappes souterraines et des eaux de ladite rivière par infiltration.

Mais les résultats escomptés n'ont pas été atteints ($7 \text{ m}^3/\text{h}$ au lieu de $100 \text{ m}^3/\text{h}$).

D'où la nécessité qu'il y a eu de commander d'urgence, une nouvelle étude d'un nouveau captage, au cours de l'exécution des travaux.

La nouvelle étude a été faite par le Bureau Central d'Etude pour les Equipements d'Outre-Mer (B.C.E.O.M). Cette nouvelle étude proposait la pose d'un nouveau drain en acier inoxydable immédiat du cours de la rivière, ce qui permettrait le captage de plus d'eau par infiltration. Ainsi fut fait, mais les résultats obtenus ne furent pas pour autant satisfaisants, en effet l'eau de cette rivière est assez turbide et véhicule beaucoup de petites particules d'argiles qui colmatent très vite le lit filtrant et ainsi augmentent les pertes de charge et diminuant, par voie de conséquence la quantité d'eau à capter.

Devant ces faits, nous fûmes obligés de faire un nouvel ouvrage supplémentaire constitué d'un petit barrage de retenue et d'une pose d'un nouveau drain dans un lit filtrant de sable au déversoir aval de la retenue dans l'idée que la turbulence de l'eau provoquera moins de dépôt de matières en suspension dans le lit filtrant.

De ce fait, se déroule que la qualité de l'eau brute escompte s'en trouve carrément modifiée d'où les nouveaux travaux supplémentaires que vous trouverez explicités dans le rapport de fin de chantier de l'Ingénieur que vous trouverez en annexe.

La mise en marche de l'Usine s'est faite le 11 Octobre 1981

.../...

LE COUT TOTAL DU LOT II

DESIGNATION	Montant prévu du marché	Montant après modifications IGIP	Montant réalisé
<u>LOT N° II A. GENIE CIVIL</u>			
GENERALITES	14.246.792	14.409.292	18.702.026
Galerie d'infiltration	7.216.915	7.240.290	7.433.851
Puits collecteur	3.443.931	3.340.640	4.081.157
Station de pompage eau brute			
Installation	2.135.036	3.309.133	3.392.974
Tout d'aération	1.617.676	2.273.238	2.770.246
Bac de décantation	5.224.665	4.955.617	8.803.221
Filtration lente	8.396.914	7.922.670	13.035.844
Dosage magasin. Génie Civil	12.236.494	12.475.249	9.513.644
Dosage magasin. Installation	14.226.628	20.701.760	15.474.371
Station de pompage eau traitée	13.329.662	13.501.473	13.352.371
Nettoyage du sable	510.806	538.406	538.169
Conduite de transmission	7.442.920	7.393.020	8.121.961
Réservoir Usine KADAHOKWA 600 m3	16.862.675	21.294.279	21.952.577
Réservoir MPARE 1.500 m3	23.805.487	20.964.068	19.645.528
Réservoir NGOMA 600 m3	15.271.628	14.782.480	15.170.403
Travaux en régie	2.312.490	2.312.490	2.163.257
<u>Total LOT N° II A</u>	148.280.719	157.414.067	164.151.600
<u>LOT N° II B. POSE DES</u>			
<u>CANALISATION</u>	38.702.270	38.702.270	26.433.319
REVISION			37.433.319
TOTAL			<u>228.537.707</u>

.../...

LOT III. SURVEILLANCE

Par la lettre de marché n° 15.07.021/50/DG/80 du 15 janvier 1980, le marché de surveillance a été confié au Bureau d'Etudes Ingénieur Gassellehaft Für Internationale PLANUNGSAUFGABEN (I.G.I.P.) pour un montant initial de : 16.416.000 FRW pour une durée de 16 mois qui était le délai d'exécution des travaux. Mais suite à la durée plus longue qu'a pris l'exécution des travaux le délai de l'ingénieur s'en est trouvé également modifié.

Par l'ordre écrit d'ELECTROGAZ du 24 mars 1980 de commencer les travaux, le Représentant de l'Ingénieur est arrivé au Rwanda le 18 avril 1980, date du début des prestations de l'Ingénieur.

L'Ingénieur a commencé par procéder aux diverses modifications du marché telles que vous explicitées précédemment.

Un avenant de surveillance n° 08.07.023/2915/81/BT/AT.M a eu lieu. Ceci pour permettre la continuation de surveillance des travaux qui ne sont pas terminés dans le délai imparti.

Mais malheureusement, le Bureau I.G.I.P. prétextant ne pas être payé à temps suite aux procédures de paiement qui prenaient plus de temps par rapport au temps réglementaire des conditions du marché, abandonna le chantier vers le 30 novembre 1981.

Donc le chantier resta sans surveillance et pour pallier à cela ELECTROGAZ dut dépêcher un de ses Ingénieurs du nom de RUZIGAMANZI Wellars (actuel Chef de l'Usine de Traitement) pour poursuivre les travaux de surveillance, en attendant la désignation d'un nouveau Bureau.

Au départ de l'Ingénieur I.G.I.P., subsistait déjà un problème majeur : le problème de captage et c'est surtout la raison pour laquelle ELECTROGAZ s'est penché de toute urgence aux modalités de remplacement de l'Ingénieur quitte à faire approuver cette action au bailleur de fonds ultérieurement.

Et comme il se faisait qu'à ce moment on avait un bureau qui était adjudicataire d'un marché Banque Mondiale des études d'adduction d'eau dans les centres secondaires, nous l'avons contacté pour savoir s'il n'accepterait pas sur les bases des prix unitaires du marché en cours, d'entreprendre les nouvelles études de captage (puisque le conceptionnaire initial de l'étude WAKUTI ne voulait rien entendre sur les nouvelles méthodes de captage à appliquer). C'est dans ces conditions que le nouveau contrat (Vr.annexe) a été signé avec le Bureau Central d'Etudes pour les Equipements d'Ouzé-Mer (B.C.E.O.M) jusqu'à la mise en marche de l'Usine.

Le coût de la surveillance s'élève à : 22.237.530 FRW pour I.G.I.P.
12.477.902 FRW pour B.C.E.O.M.
34.715.432 FRW

Conclusion :

Le projet d'adduction d'eau de BUTARE est physiquement terminé, la réception provisoire a été faite le 12 avril 1983 (voir copie en annexe) sous réserve de quelques remarques.

Toutes les remarques ont été levées, sauf une qui concerne l'étanchéité du réservoir Mpare, réservoir de 1.500 m³ de 11 m de hauteur qui connaît des suintements permanents. En effet, dans la conception initiale, ce réservoir pour son étanchéification devait être traité d'un enduit, mais au cours de réalisation, l'Ingénieur s'est opposé quant à son application (contre la volonté de l'Entrepreneur qui a refusé d'en prendre la responsabilité) dans le cas où l'étanchéité ne serait pas bonne. En effet, cela s'est confirmé pour d'autres réservoirs semi-enterrés de faible hauteur, mais ne l'a pas été pour celui de Mpare de 11 m de hauteur. Outre cela, ce réservoir a passé plus de 10 mois construit, mais sans eau suite aux difficultés rencontrées de captage.

Aussi, l'Entrepreneur réclame-t-il une plus value de + QUATRE MILLIONS ET DEMI DE FRANCS RWANDAIS pour le retraiter : ce qui reviendrait au coût initial dudit réservoir avant modifications.

Aussi le coût total du projet s'estime-t-il à :

Prévu	Réalisé
LOT I : 71.446.400	90.660.450 FRW
LOT II : 186.983.789	228.537.707 FRW
LOT III: 16.416.000	34.715.902 FRW
ETANCHEITE	4.500.000 FRW
RESERVOIR	
MPARE	
TOTAL	<u>358.414.059 FRW</u>

2.3. AMENAGEMENT DES PETITES SOURCES

2.3.1. Avancement des travaux

Le projet d'aménagement des petites sources consistait dans la réalisation de 5.590 sources aménagées, réparties dans le milieu rural rwandais.

.../...

Suivant les sources de financement, le projet était divisé en 2 zones:

Zone Gouvernementale et Zone UNICEF.

Dans les 2 zones, le délai initial de réalisation de ces sources était de 4 ans.

Les travaux ont commencé en 1976.

En zone gouvernementale, les travaux ont pris fin en Août 1981 alors que les travaux ont pris fin en octobre 1982 en zone UNICEF.

Les travaux de réalisation de ce projet ont pris fin le 31 octobre 1982.

Nous attendons toujours la confirmation des autorités locales, quant à la bonne exécution des sources réparties dans leurs communes.

2.3.2. Remise-Reprise

L'AIDR a élaboré un rapport sur l'Aménagement des Petites sources en milieu rural rwandais. Ce rapport a été transmis par lettre n° 2131/RW/SHR/40 du 7/11/1983 du Délégué de l'AIDR.

Actuellement, l'AIDR s'occupe du rapport final où elle présentera la situation réelle des sources aménagées commune par commune. Elle s'apprête à les remettre aux autorités locales après ce rapport.

2.3.3. Personnel fontainier

La plupart des fontainiers formés dans le cadre du projet petites sources ont été repris dans le personnel communal.

Dans les communes où les bourgmestres n'ont pas de budgets suffisants pour engager les fontainiers, ceux-ci sont devenus des chômeurs.

2.3.4. Situation financière

Considérant que les travaux sont terminés depuis octobre 1982, au cours de l'année 1983, aucune dépense n'a été effectuée sur ce projet.

Dans la zone UNICEF, l'AIDR a introduit auprès du bailleur de fonds une facture d'un montant de 6.000.000 FRW constituant les oubliés. L'administrateur Résident de l'UNICEF Kigali a catégoriquement refusé cette facture.

Rappel : Montant payé sur ce projet fin 1982

- Zone Gouvernementale	: 51.900.398 FRW
- Zone UNICEF	: 239.328.997 FRW
	291.229.395 FRW

..../....

2.4. Assainissement des eaux usées de Kigali

Les études conçues de façon qu'elles puissent servir comme dossier de base pour la recherche d'un financement ont été confiées au BCEOM sur financement de la Banque Mondiale.

Pour faire ces études, l'enveloppe financière était la même que celle pour les études dans les cinq centres secondaires.

Pour réaliser les travaux de la 1ère phase (horizon 1985 - 1986) le montant de 2.644.000.000 FRW est nécessaire tandis que le montant de 7.940.000.000 FRW est indispensable pour réaliser ces travaux d'assainissement pour l'horizon (1995 - 2000).

Ces montants sont à chercher, ainsi que celui d'ailleurs relatif à l'exécution des études.

2.5. Rénovation et extension des réseaux d'eau potable dans cinq centres secondaires.

Avancement des travaux

Ces études d'avant projet détaillées ont été exécutées par le BCEOM sur financement de la Banque Mondiale.

Les centres concernées sont :

- CYANGUGU
- KIBUNGO
- KIBUYE
- RUHENGARI
- RWAMAGANA

L'appel d'offre international a été lancé le 13 août 1983.

L'ouverture des soumissions en séance plénière a eu lieu en date du 29 novembre 1983.

L'analyse des offres est en cours et elle est faite conjointement par le BCEOM et l'ELECTROGAZ.

Situation financière

Etudes détaillées faites par le BCEOM pour 1.000.000 \$ plus une partie des études préliminaires pour l'assainissement Ville de Kigali et la rénovation des aqueducs de la région des laves.

.../...

2.6. Rénovation et extension des aqueducs dans la région des laves

Il s'agit des études détaillées des ressources en eau, de la demande en eau, bref des études qualitatives et quantitatives des ressources en eau et leur traitabilité;

- de l'ensemble des études topographiques détaillées et de toutes les tâches de ce genre correspondant aux adductions Mutobo et Sebeya en première phase.

La seconde phase comprendrait une vérification topographique lors du démarrage de l'étude des réseaux et

- les tâches correspondantes aux adductions Cyarubindi, Susa, Bisate, les crêtes, Mizingo-Mutura, Yungwe, Bikore, Jenda, Nanga-Kora et Mutura.

Le rapport des adductions globales phase I phase 2 est déjà transmis depuis fin octobre 1982.

La 1ère phase de cette étude d'A.P.D. devrait durer 10 mois à dater du 1er mai 1983 et jusqu'à ce jour nous sommes entrain de finaliser les derniers levés détaillés de la Sebeya, de la Mutobo ainsi que de leurs antennes; l'expédition des carnets de levés et croquis en France aura lieu le 17/1/1984 et nous espérons que les plans et draft seront prêts au 28/2/1984.

2.6.1. Planning travaux

Comme dit plus haut, il y a deux phases de travail

- la phase 1 : durera 10 mois du 1 mai 1983 au 28 février 1984
- la phase 2 : durera 8 mois du 1 mars au 30 octobre 1984

Topographie + géotechnique : 5 mois prévus à partir d'août 1983 jusque décembre 1983 en phase 1 et 2 mois de mars à fin avril.

Deux mois sont prévus en phase 2.

Réseaux : 5 ½ mois de fin août 1983 à mi février 1984.

2.6.2. Conclusion

Le financement initialement prévu était le même pour les 5 centres et la région des laves, mais l'art. 3 de la nature des études et prestations de l'avenant n° 2 du contrat 08.07.2341/DG/NT du 25 octobre 1980 prévoit: "Compte tenu des modalités de financement de la présente étude par l'administration" ne précise pas si le bailleur de fond reste la même où si modification autre il y a.

Toutefois, les études de la région des laves (laisse-t-on entendre) connaissent encore un problème de précision quant à celui qui doit les gérer et cela est la source des réserves qu'émet aujourd'hui la Banque Mondiale. Par ailleurs, les levés de la conduite Mutobo au niveau de Kidaho vers Cyanika sont conditionnés par la fin des travaux de terrassement de la route Ruhengeri-Cyanika.

Aussi ne serai-je certifier qu'au 17 janvier 1984 nous aurons levé ce tronçon.

2.6.3. Fonds

Limites des 500.000 dollars U.S. selon le contrat art.8.2.

2.7. Réseaux dans 4 centres secondaires (Byumba-Gitarama-Gikongoro et Gisenyi)

Il s'agit des centres secondaires de Gisenyi, Byumba, Gitarama et Gikongoro. Le Ministère des Travaux Publics et le Directeur d'ELECTROGAZ représentant la partie "Administration", ont confié les études d'Avant projet sommaire" APS et Avant Projet définitif détaillé des systèmes d'adduction d'eau desdits centres au BCEOM par le contrat n° 08.07.021/2928/82 du 12 novembre 1982.

2.7.1. Zone d'action

Les plans au 1/5000 couvrant ces centres ne s'étendent que sur la surface de la circonscription urbaine et ne comprennent pas les localités ayant des ressources en eau exploitables pour l'alimentation des villes.

Après inventaire des équipements existants et examen des plans, il apparut nécessaire de procéder à des levés topographiques complémentaires afin d'avoir une représentation complète des tracés des conduites et des ouvrages.

Le levé des plans de recollement fut réalisé conjointement par ELECTROGAZ et BCEOM conformément au 5.1. a et b des documents graphiques pour les travaux préparatoires dont a) topographie et b) personnel ; et la mise à jour des documents graphiques plus les dessins finaux réalisés par le BCEOM.

Le rapport d'A.P.S. des ressources en eau complété par le rapport final de factibilités techniques des plans directeurs date d'avril 1982.

.../...

2.7.2. Planning des études en cours

Conformément à l'art. 6.2. du contrat en référence, les documents faisant l'objet de la phase 1 devraient être remis à l'Administration dans un délai de 7 mois à compter de la date de démarrage des études fixée en décembre 1982.

Les APD 2° phase, 7 mois après la date de démarrage.

Le dossier d'Appel d'Offres serait remis fin août 1983 c'est-à-dire 9 mois après théoriquement, mais selon le chef du Service Eau et Gaz qui se rend ce 12 janvier 1984 en France pour consultation et finalisation des dossiers relatifs aux études, l'APD et Appels d'Offres seraient prêts mi-janvier pour être envoyés à l'Administration début février 1984 pour suite appropriée.

2.8. Alimentation en eau de la ville de NYABISINDU

Avancement des travaux

Les études ont été confiées à un bureau d'études allemand I.P.G.

Un appel d'offres international a été lancé par ELECTROGAZ le 5.11.1982.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 18.1.1983 dans les locaux du Conseil des Adjudications au Ministère des Finances à Kigali.

Le dossier comptait deux volumes :

1ère partie : Travaux

2ème partie : Fournitures.

..../....

A l'ouverture des plis, les soumissions se présentaient comme suit :

Fournitures

Lot 1 : Fournitures avec montage

Lot 2 : Fournitures sans montage.

Soumissionnaires	Lot 1	Lot 2	Total (Lot 1 + Lot 2)
SONATULES	-	42.399.252	-
JUCON	42.399.029	102.311.666	144.710.695
BABCOCK	19.030.984	51.651.520	70.682.504
GTA - REISSER	16.871.031	47.215.872	64.086.903
RIEPL	11.018.844	47.787.533	58.806.377
ASTALDI	16.692.806	63.037.245	79.730.051
SGEEM	10.463.411	51.434.845	61.898.256
ABAY	17.420.336	50.487.669	67.908.005

.... /

TRAVAUX

Soumissionnaires Montants en FRW

A I D R	117.309.129
A I D R - variante	94.486.714
RIEFL	163.996.112
ASTALDI	121.635.040
HYDROEAT	65.980.537
HYDROEAT - variante	60.085.228
S.G.E.E.M	82.900.080
ABAY	116.555.902

.../...

Après analyse des soumissions, l'ensemble des prestations (Fournitures et Travaux) a été confié à la S.G.E.E.M pour un montant de 134.304.524 FRW.

La S.G.E.E.M a accordé un rabais de 5% sur les prix unitaires de la partie "Travaux" et 10% sur les prix unitaires sur la partie "Fournitures".

Les travaux ont réellement commencé le 7/8/1983 étant donné que l'ordre de service n° 1 a été notifié à l'entreprise le 7/07/1983.

Le délai d'exécution de l'ensemble du projet est de 18 mois calendrier à dater de la notification écrite par l'I.C.

2.9. Adduction d'eau en Commune BUGARAMA

a) Avancement des travaux

Suivant le protocole d'accord signé en date du 4 mars 1983 par l'Administration Rwandaise représentée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, l'UNICEF, bailleur de fonds et l'A.I.D.R., attributaire de ce marché, délai d'exécution était prévu à 12 mois.

Les travaux ont commencé en Avril 1983 et étant donné que l'AIDR a dû faire de nombreux efforts, les travaux ont pris fin mi-décembre 1983.

Les travaux de ce projet consistaient en :

- Aménagement de deux captages de deux sources distinctes.
Il s'agit des MASHESHA et MUVUGANGOMA.
- Construction des réservoirs de stockage de différentes capacités variant de 4 m³ à 100 m³.
- Construction de 61 bornes fontaines. Mais suite au souhait exprimé par Monsieur J.SKODA de l'UNICEF - Kenya, trois autres bornes fontaines ont été réalisées par l'AIDR.

Les dépenses y relatives seront supportées par l'UNICEF sur la demande du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

- Le matériel a été fourni par l'UNICEF jusqu'à Kigali et a été acheminé au chantier par les camions de l'AIDR.

La longueur des canalisations est d'environ 42.305 mètres.

b) Situation financière

- Le montant du marché non-compris la fourniture du matériel : 31.000.000
- Le montant déjà dépensé
 - Avance de démarrage 10% : 3.100.000
 - Paiement facture de l'AIDR relative à la tranche payable lorsque les conduites principales sont mises en charge : 12.400.000
- TOTAL : 15.500.000

PROJETS REGIONAUX

1.1. PROJET DE L'E.G.

L'EGL (Organisation de la CEPGL pour l'Energie des Pays des Grands Lacs) a été créée en 1975 sous la dénomination "ASEL POUR L'ELECTRIFICATION DE LA REGION DES GRANDS LACS".

L'EGL a pris le nom de "ORGANISATION DE LA CEPGL POUR L'ENERGIE DES PAYS DES GRANDS LACS" après son intégration dans la CEPGL en 1979.

Créée pour s'occuper spécialement du projet de la Centrale hydro-électrique RUSIZI II, projetée à KITIMBA, sur la rivière RUSIZI, sur la frontière rwando-zairoise, et située à environ 15 Km de la centrale de la SNEL (Société Nationale d'Electricité du Zaïre) appelée RUSIZI I, l'EGL s'occupe actuellement de toutes les formes d'énergies susceptibles d'intéresser la Région de la CEPGL.

L'EGL est gérée par un Comité de Gestion qui rend compte de la gestion de l'Organisation à son Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale de l'EGL est composée par les Ministres et Commissaire d'Etat du Burundi, du Rwanda et du Zaïre, concernés par les problèmes de l'Energie.

L'Assemblée Générale se réunit généralement 2 fois par an et au moins une fois par an.

Les Assemblées Générales extraordinaires sont prévues.

Depuis sa création, l'EGL s'occupe de plusieurs projets, tant directement qu'indirectement.

Les principaux projets de l'EGL sont les suivants :

..../....

3.1.1. Projet RUSIZI II

Il s'agit de la construction d'une 2ème centrale hydro-électrique sur la rivière RUSIZI, d'une capacité de 40 MW avec un productible annuel garanti de 140 GWH (140.000.000 KWH).

Le projet comprend 7 lots distincts pour lesquels les financements sont déjà disponibles.

Le tableau ci-après montre la répartition des différents lots entre les différents bailleurs.

Il est à noter cependant que les coûts indiqués sur ce tableau ont été réévalués par la Banque Mondiale.

Pour tous les lots, les appels d'offres sont lancés et les dépouillements ont été effectués en mai 1983 pour les lots 1 et 6.

Quant à ce qui concerne les lots 2,3,4,5A,5B, les dépouillements auront lieu en janvier 1984; les soumissions du Lot 7 ayant été ouvertes le 13/12/1983 au siège de l'EGL a Bujumbura.

Si l'un des Etats membres n'avait pas refusé de signer les textes de la Convention portant création de la SINELAC et ses statuts, le chantier du Lot 1 : Génie Civil aurait pu démarrer pour septembre 1983.

Au stade actuel (31.12.1983), on peut dire que les marchés concernant tous les lots du projet pourront être attribués au cours du 1er semestre 1984, car il n'y a plus d'obstacles à la poursuite normale du projet.

..../....

RUSIZI II - PLAN DE FINANCEMENT

(millions ECU)

	TOTAL	EAD	BDGL	BEI	BELGIQUE	BIRO	FED	ITALIE	ETATS
1. Génie Civil	30,7					30,7			
2. Equipements hydromécaniques	3,7						3,7		
3. Turbines	7,5						7,5		
4. Alternateurs	4,1							4,1	
5a. Equipement électr. interne	4,5)							4,5	
5b. Equipement électr. externe	5,9)						5,9		
6. Maisons et routes	2,3		2,3						
7. Surveillance	3,3								
Sous-Total	62,0		2,3		-	30,7	20,4	8,6	-
8. Provision pour intérêts intercalaires, capital, social, fonds de roulement	8,4			6,0					2,4
	70,4	(x)	2,3	6,0	-	30,7	20,4	8,6	2,4

3.1.2. PROJET GAZOGÈNES

Ces Gazogènes sont des machines capables de produire de l'électricité à partir des déchets de toutes sortes.

Il a été envisagé, dans le programme de l'EGL d'installer à titre expérimental, 6 gazogènes dans la région de la CEPGL, dont 2 par pays.

Ces gazogènes ont été installés au cours de l'exercice 1983.

Au Rwanda, les emplacements choisis sont RUHENGERI et BUTARE.

Le projet des gazogènes voit son budget passer de 9.400 DTS prévu en 1982 à 66.684 DTS ^(x) pour 1983, soit un accroissement de l'ordre de 60%. En effet, la 9ème Assemblée Générale a souhaité que ce projet soit réalisé et devienne opérationnel au cours de l'exercice 1983. Ce montant constitue le supplément nécessaire à l'achat des équipements que le FED (bailleurs de fonds) n'a pas voulu prendre en charge.

Il fallait donc le retrouver sur le budget des Etats membres.

3.1.3. Construction de l'Immeuble du Siège de l'Organisation (EGL)

Depuis sa création, l'EGL a loué des immeubles pour ses activités.

L'Assemblée Générale a alors autorisé la construction de l'immeuble du siège pour l'organisation.

Les travaux devant être clôturés au cours de l'exercice 1983 la 9ème Assemblée Générale a jugé urgent de prévoir tout le solde restant pour pouvoir clôturer ce dossier, et ne plus y revenir en 1984.

Le montant de 447.399 DTS accordé à cet effet se détaille comme suit :

Le marché a été conclu pour un montant de 1.036.749 DTS et l'achèvement des constructions est prévu pour le mois de septembre 1983.

Il faut noter cependant qu'à la date du 31/12/1983; les travaux n'étaient pas encore terminés, car les cotisations des Etats au Budget de l'EGL ne suit pas le calendrier des versements escompté par l'EGL, et partant plusieurs projets en souffrent.

(x) = 1 DTS = 120 FBu = 121,32 FRW
= 1 FBu = 1,011 FRW (au 25/10/1982).

...../.....

Jusqu'à la fin 1982 le montant de 619.350 DTS a été budgétisé pour les exercices 1981 et 1982. Il reste donc à budgétiser le solde de 417.399 DTS, qui a été accordé par la 9ème Assemblée Générale.

En outre, le prix des téléphones n'est pas inclu dans le montant de 1.036.749 DTS. D'après le bureau d'études TEKNE, il faudrait prévoir l'achat du central téléphonique (5 lignes + 45 extensions).

Il avait donc été prévu sous le poste de construction du siège $417.399 + 30.000 = \underline{447.399 \text{ DTS}}$ à payer en 1983.

3.1.4. MAISON D'HABITATION DU PERSONNEL

L'Assemblée Générale de l'EGL a jugé également bon de construire des maisons d'habitation pour son personnel supérieur. C'est ainsi que 3 maisons pour le personnel de direction et 6 maisons pour les cadres supérieurs sont déjà achevés. Trois (3) autres maisons pour les cadres supérieurs étaient envisagées durant l'exercice 1983.

3.2. ETAT DES COTISATIONS DE CHAQUE ETAT A L'EGL

Depuis sa création, les Etats membres cotisent en versant les montants nécessaires au fonctionnement de l'organisation.

Ainsi, chaque Etat prévoit annuellement sur son budget des sommes importantes et qui se présentent comme suit :

(ordre de grandeur)

1975	
1976	= 6.000.000 FRW
1977	= 5.200.000 FRW
1978	= 5.812.000 FRW
1979	= 14.000.000 FRW
1980	= 17.655.654 FRW
1981	= 56.546.064 FRW
1982	= 46.460.000 FRW
1983	= 58.087.045 FRW
<u>TOTAL</u>	= <u>209.760.763 FRW</u>

.../...

1- En observant les chiffres qui précèdent, on constate que les activités de l'EGL ont pris de l'importance à partir de l'année 1980.

Situation de la trésorerie de l'EGL au 15 novembre 1983 :

a) Situation des arriérés des Etats membres.

Les arriérés que les Etats membres de la Communauté doivent à l'E.G.L. s'élèvent à 163.827.326 FBU, soit par ordre d'importance des montants dus par chaque pays :

- Zaïre : 105.099.806 FBU représentant l'entièreté des budgets 1982 et 1983.-
- Burundi : 30.000.000 FBU représentant 52% de sa quote part au budget 1983.-
- Rwanda : 28.727.520 FBU représentant 50% de sa quote part au budget 1983

b) Situation des dettes de l'E.G.L

Le total des dettes arrivées à l'échéance s'élève à 45.000.000 FBU se répartissant comme suit :

- Construction du siège social - factures Shamukiga - 15.000.000 FBU
- Fournisseurs locaux : 18.000.000 FBU
- Fournisseurs étrangers : (Gazogène installé à Tora) 11.000.000 FBU
- Créiteurs divers : 4.000.000 FBU
- IRAZ (avance à court terme): 7.000.000 FBU.

Plusieurs projets d'investissements décidés par l'Assemblée Générale ont dû être différés par manque de fonds. Il s'agit notamment de la construction de 3 villas pour les cadres supérieurs (24.000.000 FBU) l'achat de 2 véhicules tout terrain pour les projets (5.000.000 FBU) etc...

L'E.G.L est donc confrontée à de graves difficultés de trésorerie dues au retard mis par les Etats pour s'acquitter de leurs contributions.

c) Disponible total de l'E.G.L

Au 15 Novembre 1983, le disponible total de l'E.G.L.

s'élève à 184.560 FBU réparti comme suit :

B.R.B. compte 3512	:	132.175 FBU
BANCOBU compte 8658-25	:	21.608 FBU
BANCOBU compte 3291-90	:	3.039 FBU
CAISSE	:	<u>27.738 FBU</u>
		184.560 FBU

Aujourd'hui, l'Organisation ne sait plus assurer la paie de son personnel.

3.2. LE PROJET GAZ METHANE

Le Gaz Méthane dont la présence a été signalée la première fois par le professeur Z.Damas en 1937 est une des grandes ressources naturelles de notre région. Les ressources exploitables du gaz méthane dissous dans les eaux profondes du Lac Kivu sont évaluées à 50 milliards de Nm³.

Soucieux de mettre en valeur ces ressources et de promouvoir le développement économique de la région, les deux états propriétaires du gaz méthane à savoir le Rwanda et le Zaïre se sont convenus de créer une société commune d'exploitation, de transport et de commercialisation du gaz méthane et de ses dérivés lors du sommet de Bukavu tenu le 3 mai 1975.

En attendant la création de cette société, ils ont mis sur pied une commission technique mixte qui agit en son nom. Sous la supervision de celle-ci, une étude de préfaisabilité du gaz méthane du Lac Kivu a été terminée en février 1982.

L'approbation de l'édition définitive du rapport SAARBERG-Snxerplan a eu lieu à la 11ème réunion de la commission technique mixte zaïro-rwandaise tenue à Kinshasa en juin 1982.

Ce rapport propose le calendrier d'actions suivant :

PROJET	CAPACITE	ANNEE DE MISE EN SERVICE	PAYS LOCALITE
Compression du gaz méthane	120.000 Nm ³ /an	1982	RWANDA-GISENYI
Urée	44.000 T/an	1986	RWANDA GISENYI
Gaz combustible	20x10 ⁶ Nm ³ /an	1986	ZAIRE TEMBERA
Méthanol combustible - Carburant	37.700 Nm ³ /an	1986	ZAIRE TEMBERA
Gaz combustible	15.10 ⁶ Nm ³ /an	1986	RWANDA GISENYI
Méthanol carburant	118.500 Nm ³ /an	1991	RWANDA GISENYI
Méthanol - essence	24.700 Nm ³ /an	1991	ZAIRE SEKERE

Ces projets ont été retenus comme communautaires, mais la période de mise en service sera décalée de 3 à 4 ans.

La capacité de production de quelques unités risque d'être modifiée entre autres celle de la production de l'urée qui d'après les bailleurs de fonds serait fixée à 20.000 T/an mais les négociations se poursuivent pour rester avec celle fixée initialement, c'est-à-dire de 44.000 T/an.

L'étude de factibilité du gaz méthane dont les termes de référence sont en cours d'élaboration par le FED va être conjointement financée par le FED avec 10⁶ ECU et par la BEI avec 0,5 10⁶ ECU. Notons que la BEI intervient seulement pour le financement du gazoduc menant à la cimenterie de Katava (Zaire).

Le FED va financer l'usine pilote de compression du gaz méthane pour la propulsion automobile. Le marché d'exécution vient d'être attribué à T.N.O et la CCE a accepté de financer les 70.000 ECU qui manquaient sur le montant initialement prévu.

En vue d'assurer la disponibilité du gaz méthane au projet de compression, la capacité de production de l'usine pilote du cap Rubona va être portée de 5200 m³/j à 15.000 ou 20.000 m³/j.

Cette station qui a été construite par l'U.C.B. en 1959 puis dont la rénovation a été nécessaire depuis 1975 avec un concours du PNUD/ONUDI se verra augmenter sa production grâce au financement envisagé de la Banque Mondiale.

Notons que pour le projet gaz méthane, certains bailleurs de fonds sont intéressés à financer : on peut citer la DAD et la Banque Mondiale. Et comme pour le moment personne ne s'est prononcé pour le financement de l'exécution de ces projets dès que les études de factibilité seront disponibles, il est grand temps de contacter les bailleurs de fonds pour ne pas accentuer le retard déjà enregistré.

Signalons toujours que lors de la Commission Mixte Belgo-Rwandaise tenue à Kigali du 16 au 20 octobre 1979, la Belgique a proposé au Rwanda de financer une étude d'exploitation et de transformation du gaz méthane en méthanol. Pour le projet de méthanol, la Belgique a réservé un montant de 500 millions de francs belges pour sa réalisation.

3.3. Centrale hydro-électrique de RUSUMO

Ce projet est exclusivement suivi par l'Organisation pour l'Aménagement et le Développement du Bassin de la rivière Kagera (O.D.K).

D'après les renseignements en notre possession, le projet aura des caractéristiques techniques suivantes :

- Niveau de la retenue : 1325 m
- Puissance à installer : 80 MW
- Production annuelle : 270 Gwh.

Au stade actuel (31.12.1983), les études de préfactibilité sur financement belge sont terminées.

Les études détaillées y compris le dossier d'appel d'offres devront commencer en janvier 1984.

.../...

3. DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DES BATIMENTS CIVILS

Généralités :

Les services généraux de la Direction Générale de l'Urbanisme et des Bâtiments Civils assurent la Coordination de 2 Directions : celle de l'Urbanisme et celle des Bâtiments Civils. Les services généraux comprennent 68 agents sous statut et 64 agents sous contrat.

Ces chiffres bien que paraissant très élevés, ne doivent pas cacher une réalité, le niveau de qualification de la plupart de ces agents est bas, toutefois, ces 2 dernières années, des efforts de recrutement, surtout au niveau des agents de conception, sont à signaler.

L'effectif de 68 unités est insuffisant pour remplir les tâches qui incombent aux services de conception et d'application d'un service technique tel que le Service de l'Urbanisme et des Bâtiments Civils.

Le service de l'Urbanisme et des Bâtiments Civils intervient sur tout le territoire national, c'est pourquoi, pour rentabiliser le personnel subalterne, il faudrait étoffer le personnel qualifié afin d'assurer un meilleur encadrement.

En plus du personnel sous-contrat oeuvrant au sein des services décentralisés dans les différents entretiens postes des préfectures, le Service fait appel à de nombreux journaliers spécialisés et tout travaux dont l'importance est fonction de la taille des chantiers à exécuter au cours de l'année.

C'est au sein de ce service qu'on a organisé du 21 au 26/3/1983, le premier séminaire national sur l'Aménagement du Territoire. Un autre séminaire sur l'Habitat et la construction devait être organisé, mais des circonstances malencontreuses ont empêché sa tenue, il est possible qu'il se tienne au courant de l'année 1984.

...//...

3.1. DIRECTION DE L'URBANISME

La Direction de l'Urbanisme est actuellement structurée de manière à répondre à 3 impératifs : la conception en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, le suivi et le contrôle de la bonne application de règlements d'Urbanisme et enfin les opérations ponctuelles sur le terrain (levés topographiques et autres...).

Elle comprend ainsi : - Une Division "Etudes Techniques de l'Urbanisme";

Au cours de l'année 1983 hormis les activités habituelles rentrant dans ses attributions il convient de mettre à l'actif de la Direction de l'Urbanisme l'organisation du premier Séminaire National sur l'Aménagement du Territoire qui s'est tenu du 21 au 26 mars 1983.

3.1.1. Division "Etudes Techniques de l'Urbanisme"

Les missions assignées à la Division "Etudes Techniques de l'Urbanisme" sont les suivantes : - Etude et élaboration des schémas d'aménagement urbain, étude et confection des plans locaux et particuliers d'aménagement;

- Recherches en matière de législation et réglementation sur l'Urbanisme;
- Confection des plans-typés pour la construction des logements dans les parcelles distribuées par les pouvoirs publics à titre gratuit.

1.1. Schéma d'aménagement urbain

1.1.1. Schéma d'aménagement urbain de BUTARE, RUHENGARI et GISENYI

Ces schémas ont été présentés pour approbation au Conseil du Gouvernement en date du 5 Février 1983.

Ces schémas ont été approuvés dans leur ensemble sous réserve de quelques observations dont notamment :

- la nécessité de prévoir des zones vertes accessibles au grand public;
- le respect des limites légales des circonscriptions urbaines;
- la nécessité de prévoir un assainissement convenable des villes;
- l'harmonisation de la présentation des schémas.

Des problèmes d'ordre organisationnel ont retardé la publication de ces schémas. Cependant l'on peut espérer que leur parution au journal officiel sera possible au courant de l'année 1984.

...//...

1.1.2. Schéma d'aménagement urbain de CYANGUGU

Le projet de schéma est actuellement terminé; il a été soumis aux autorités préfectorales pour avis.

Le schéma proposé définit les grandes orientations de l'occupation de l'espace urbain, l'évolution prévisible des principaux paramètres socio-économiques ainsi que les composantes importantes de l'urbanisation.

Il a été sous-tendu dans son élaboration par le souci de faire de CYANGUGU une métropole régionale, un pôle de rayonnement économique dans cette région du sud-ouest du pays.

Il s'intègre dans l'ensemble régional et vise à la mise en valeur des ressources identifiées dans l'ETUDE REGIONALE DE LA VILLE SECONDAIRE DE CYANGUGU, étude qui a été élaborée par le Bureau National d'Etudes de Projet (BUNEP) pour le compte du Ministère des Travaux Publics.

Les principales actions à mener à moyen terme sont :

- 1° - l'ouverture du mont CYANGUGU à l'urbanisation;
- 2° - la restructuration des zones de KAMEMBE de façon à ce que la structure urbaine puisse atteindre une relative densité.
- 3° - le liaisonnement des deux pôles de la ville que sont la zone du mont CYANGUGU et la cité de KAMEMBE par l'amélioration du tracé actuel.
- 4° - l'aménagement d'une petite zone d'activités industrielles et artisanales ;
- 5° - l'installation des équipements collectifs de base : Hôpital; Centre de santé etc...
- 6° - renforcement du rôle du centre commercial de KAMEMBE, développement des activités portuaires
- 7° - localisation des nouveaux équipements et des nouvelles zones d'habitat près du centre-ville et des zones d'emploi.

Il est prévu que ce schéma soit approuvé au courant de l'année 1984.

1.1.3. Schémas d'aménagement urbain de KIBUYE

Le schéma d'aménagement urbain de KIBUYE a été établi conformément au décret-loi n° 11/79 du 20 avril 1979 prescrivant les délimitations des circonscriptions urbaines. Ce document est actuellement en cours d'approbation. Son but, sur les bases d'analyses régionales, démographiques, économiques, et des sites des infrastructures et des équipements (élaborées avec le concours du B.C.E.D.M et de l'Université Nationale du Rwanda) est de proposer d'une part, un schéma d'aménagement spatial qui définit la vocation des grandes zones, quantifie et implante les principaux équipements en rapport avec les populations prévues dans chaque zone, définit les infrastructures de liaison primaires et secondaires qui deviendront l'ossature de la ville, localise les grandes zones d'emplois et d'activités économiques (zones industrielles, commerciales, administratives etc..) et fixe une hiérarchie des centres internes à la ville).

...//...

D'autre part le schéma d'aménagement urbain de KIBUYE propose un certain nombre d'actions structurantes dans les domaines de l'économie, de l'habitat, des équipements et des infrastructures qui doivent permettre d'amorcer à moyen terme le phénomène de développement urbain et de le renforcer.

- La circonscription urbaine de KIBUYE englobe l'ancien centre urbain de la période coloniale entouré par des secteurs qui se sont développés après l'indépendance. Son site, entre une chaîne de montagnes et le lac Kivu, présente ainsi un relief accidenté qui limite les espaces urbanisables. Sa superficie est d'environ 4,5 Km².
 - Quant à l'objectif du S.A.U de KIBUYE, il vise à l'harmonisation et à la planification de l'espace urbain, afin d'assurer à la population la fourniture des équipements et infrastructures nécessaires et faire du centre urbain une ville propre et bien planifiée. Etant donné que tout le centre urbain de KIBUYE présente un site original et pittoresque comme ville côtière, le schéma d'aménagement donne comme hypothèse de développement dans le sens d'une "ville touristique".
- En ce qui concerne la situation générale actuelle de KIBUYE, on peut dire qu'elle est celle d'une agglomération ou plutôt d'un centre à fonction essentiellement administratif, caractérisé par une prédominance de structure purement rurale.

Depuis plusieurs années, aucune industrie ou activité économique particulière n'est venue s'installer dans le centre urbain, et vraisemblablement cette situation restera inchangée à l'horizon programmé par le schéma.

Aucune activité industrielle n'est nullement en vue.

Cette lacune sera certainement comblée par le fait d'avoir KIBUYE comme ville côtière, au paysage pittoresque qui pourrait avoir de bonnes perspectives dans le développement du tourisme.

C'est principalement sur ces deux hypothèses; centre administratif et développement du tourisme que le schéma d'aménagement s'est appuyé.

...//...

En partant de ces hypothèses et en considérant les problèmes posés par les contraintes du site et l'augmentation sans cesse de la population urbaine, en considérant également que les infrastructures touristiques ne viendront qu'à long voire même très long terme le schéma d'aménagement de la circonscription de KIBUYE trace ses lignes en mettant l'accent sur les priorités suivantes :

- Urbanisation en priorité des zones d'habitat type moyen standing, par densification d'abord et par extension ensuite.
- Urbanisation des zones d'habitat haut standing;
- Création et aménagement des zones d'activités ;
- Création et aménagement des infrastructures de liaison dans les zones à vocation touristique ;
- Aménagement des zones touristiques.

Le S.D.A.U. de KIBUYE est au stade de la procédure d'approbation depuis le 13 Octobre 1983, date à laquelle la note de présentation a été transmise aux autorités préfectorales.

1.1.5. Schéma d'aménagement de GIKONGORO

- Le schéma d'aménagement urbain de GIKONGORO a été achevé en septembre 1982. Il est entré dans la phase d'adoption : réunion du comité technique de la C.N.U.A.T. le 22 avril 1983. La modification du déplacement du camp de gendarmerie a provoqué quelques blocages, car il s'est avéré quasi impossible de trouver un autre site qui convient pour l'implantation du centre commercial.

- Les principales orientations de développement retenues pour le schéma de GIKONGORO sont les suivantes :

- Centrer la ville autour d'un noyau à 3 axes qui rassemblera administration, commerce et zones résidentielles. Ce principe sera toutefois complété par la restructuration des noyaux actuels et l'aménagement de nouveaux quartiers d'habitat moyen et bas standing, pourvus des infrastructures nécessaires.
- Les pseudo-cols entre les diverses collines auraient spontanément constitué des points d'échanges ou des centres de quartier.

Mais leur largeur est trop limitée pour qu'on puisse songer à un aménagement de ce type. Toutefois, les noyaux de TABA et GATYAZO, et plus tard le petit centre de MURAMBI, seront aménagés en centres relais.

Ils assureront ainsi aux "portes" de la ville une fonction d'approvisionnement entre le Centre Urbain et les collines. D'autres noyaux (KABACUZI, KIZIBA) ont aussi une vocation de centres de quartier.

Quant au carrefour central, place RUGWAGWA il renforcera ses fonctions de carrefour. Des commerces d'accueil et de shopping pourront s'y développer et une gare routière y sera aménagée.

- La densification guidera les opérations à réaliser : le parcellement des zones devra être d'avance conçu pour répondre à ce souci. Ainsi, il sera évité d'ores et déjà un gaspillage d'espace qui aurait pour prétexte la disponibilité actuelle en surface. On fera attention à ne pas distribuer d'énormes parcelles pour ce seul prétexte, et l'attribution des lots fera l'objet d'un contrôle rigoureux, mais selon une procédure qui ne décourage pas les demandeurs.

L'aménagement d'un nouveau centre commercial suppose l'abandon du vieux centre de NZEGA dont la croissance est bloquée depuis longtemps.

- Le développement spatio-économique ne peut plus être uniquement supporté par l'Etat. La ville est l'affaire de la collectivité et l'Etat doit trouver les voies et moyens pour stimuler et orienter l'investissement privé, rentabiliser les contributions de population (UMUGANDA) et coordonner l'impact des projets.

- Etant donné le développement actuel du secteur des transports collectifs, les zones d'habitat et des emplois doivent être rapprochées et diversifiées le plus possible.

- Un espace important doit être réservé aux activités artisanales. Ce type d'activité nécessite un emplacement à l'intérieur des périmètres urbains non loin

- de l'axe BUTARE - CYANGUGU;
- des infrastructures techniques de base (eau, électricité)
- des zones potentielles d'habitat bas et moyen standing.

Les vallées seront des zones d'activité maraichère ou artisanale.

- Des plans particuliers d'aménagement seront élaborés grâce aux levés topographiques et fourniront des précisions quant au détail du lotissement des zones, ainsi qu'à l'emplacement et à la taille des diverses actions.

- Etant donné l'existence d'une situation de fait non préalablement planifiée et les lourdes incidences budgétaires d'un éventuel réaménagement, l'urbanisme de cette agglomération (le principe vaut pour tous les centres urbains et ruraux) devra faire preuve d'un maximum de souplesse et d'ingéniosité pour réintégrer certains "coups partis".

- Le levé topographique est en cours. La zone centrale est terminée : GIKONGORO, UWARUGWAGWA, KABACUZI, KABAJOGO, NYAMUGALI, NYAGISENYI: reste à lever les collines MURAMBI et SUMBA. Les travaux de levé sont assez lents et les constructions non cadastrées sont difficiles à contrôler. Il y a donc aussi un problème de plans particuliers qui ne sont pas produits à temps. Pour 1984, des efforts particuliers seront menés et centrés sur ce point précis afin de mettre à la disposition de la population des parcelles à construire et surtout d'assurer un meilleur contrôle urbain.

1.1.6. SCHEMA D'AMENAGEMENT URBAIN DE NYABISINDU

Les études régionales qui avaient été confiées au BUNEP nous ont été livrées en mai 1983. Le Schéma d'Aménagement Urbain de NYABISINDU a été entrepris sur base de ces études et la note de présentation est actuellement à la frappe. Les schémas graphiques et la cartographie sont en préparation et nous estimons que le schéma pourra être disponible début janvier 1984.

1.1.7. SCHEMA D'AMENAGEMENT URBAIN DE KIBUNGO

Le Schéma d'Aménagement de la ville de KIBUNGO est presque terminé, il a été discuté au sein du conseil préfectoral, du comité technique et même de la Commission Nationale de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire. Toutefois des difficultés au niveau de la finalisation du dossier subsistent: les autorités préfectorales souhaitent une extension des limites de la Circonscription Urbaine, cependant il s'est avéré qu'une telle mesure créerait plus de problèmes qu'elle n'en résoudrait. Ainsi, le schéma de la ville de KIBUNGO sera présenté suivant la structure de base antérieure tout en intégrant les critiques récoltées lors de différentes discussions.

1.2. Les plans particuliers et locaux d'aménagement

Au cours de l'année 1983, la Direction de l'Urbanisme a pu établir des plans particuliers d'aménagement :

1. dans la circonscription urbaine de KIGALI

- KACYIRU Nord-Ouest;
- KIMIHURURA 3ème tranche;
- KIVUGIZA-NYAMIRAMBO;
- GISOZI.

2. pour d'autres centres :

- CYANIKA (GISENYI)
- GISOVU (KIBUYE)
- TUMBA-CYARWA (BUTARE)
- SHYORONGI (KIGALI)
- KADUHA.

En ce qui concerne le plan d'aménagement de GISOZI, son élaboration a fait l'objet d'une particulière attention de notre Ministère. En effet le site de GISOZI est une zone faisant partie intégrante de la circonscription urbaine de la ville de KIGALI. Cependant les structures en place sont telles que le secteur ne peut être classé parmi les cités urbaines proprement dites; le mode d'occupation spatiale actuelle s'apparente au type d'habitat traditionnel que nous connaissons dans nos campagnes et ne répond aux normes prises en considérations pour qualifier cette zone d'urbaine.

...//...

En effet, l'habitat est d'un type semi-rural, dispersé; chaque ménage résidant dans sa propriété (ISAMBU).

Dans le cadre des orientations générales retenues lors de l'élaboration de ce plan particulier, l'accent a été mis sur les aspects socio-économiques, techniques et financiers de la mise en valeur de ce site, en insistant notamment sur l'amélioration des conditions de vie des populations à faibles revenus.

Enfin, hormis les orientations du schéma d'aménagement urbain de KIGALI, d'autres considérations ont guidé la conception de ce projet; notamment :

- le mixage des catégories d'habitat (haut-moyen et bas standing) dont la typologie comprend les diverses sortes de logement allant de l'individuel jusqu'aux appartements;
- L'implantation des habitations est fonction de deux éléments à savoir
 - a) la pente du terrain : les fortes (15 - 20%) ne pourront recevoir que l'habitat haut standing pour lequel la taille de la parcelle est la plus grande et que la pente réclame un accès plus long pour faciliter l'accès au logis.
 - b) La proximité des zones d'activités : les citadins à bas revenus habiteront le voisinage de ces zones pour éviter un déplacement coûteux et pénible.
- les équipements collectifs seront localisés au centre, rendant ainsi le rayon d'action plus ou moins standard à tous les habitants du secteur. Chaque quartier disposera d'un petit centre comprenant un petit marché, un dispensaire (centre de santé à l'échelle du quartier pour les premiers soins), une garderie d'enfants et un terrain de jeux pour enfants.
- La création et l'intensification des cheminements piétonniers permettant une circulation aisée.
- La promotion du sens social en favorisant les relations de voisinage par une implantation judicieuse des bâtiments (habitat groupé) et en facilitant le groupement d'activités par des circulations bien distribuées et par des lieux de rassemblement à usages multiples (marché, parc aménagé, placette, lieu de spectacle, terrain de jeux...).
- La forme de lotissement libre : parfois onéreuse quand son tracé ne répond qu'à un souci esthétique en plan, elle est toutefois la seule à pouvoir s'adapter étroitement à une topographie différenciée, à toutes les sujétions du terrain et à la desserte du domaine bâti.
- Le plan libre adaptant, suivant certaines considérations économiques et esthétiques, les trames triangulaires, hexagonales ou orthogonales aux particularités du site et des programmes est fréquemment la solution la plus heureuse.

...//...

Le Centre Urbain de KADUHA

Le centre de KADUHA, chef-lieu administratif de BUNYAMBILILI s'étire au sommet d'une colline orientée NE -SW et dont la partie occupée est une plate-forme d'une longueur approximative de 3 Km et d'une largeur moyenne de 200 m. Il a été élevé au rang de chef-lieu de sous-préfecture et a ainsi acquis une certaine importance en tant que pôle de développement. Déjà certains équipements et infrastructures de niveau régional commencent à s'y implanter. On peut citer notamment un hôpital de 250 lits dont le site d'implantation a été déjà identifié, conformément aux propositions d'aménagement du centre urbain. Le levé topographique des espaces aménageables a été effectué et un plan particulier est en cours de préparation.

1.3. LES CENTRES RURAUX

Dans le cadre du 3ème plan quinquenal qui préconise de lancer un programme de reconnaissance des bourgs ruraux afin de déterminer les caractéristiques et de fournir une typologie permettant de classer les centres de négoce, ruraux et communaux qui seront appelés à être des pôles économiques et de rayonnement régional, il a été envoyé un questionnaire dont le but est de faire une identification poussée de ces centres. Cette démarche a été choisie parce qu'elle évitera des arbitrages. Il est prévu que cette identification pourra être finalisée en juillet 1984 et il sera ainsi possible de proposer des actions concrètes. Les 30 centres du 3ème plan quinquenal s'inscriront dans ce cadre. Ce n'est qu'à ce stade qu'il sera possible de délimiter des documents susceptibles de définir l'aménagement spatial de ces centres, avec les principales infrastructures et équipements liés aux hypothèses de croissance de la population et la vocation des différentes zones.

Cependant l'initiation des actions à entreprendre pose une série de problèmes préalables :

- le choix de centres-pilotes;
- leur intégration dans le trame urbaine nationale ;
- l'identification et la définition des fonctions de ces centres.

I. OBJECTIFS ET STRATEGIES

1. Le choix des centres

Le choix ne doit pas être fait au hasard; il faudra qu'il réponde aux critères préalablement définis et entrant en ligne de compte dans la structuration de l'espace national; aussi l'importance, la force d'entraînement potentielle, la distance par rapport au centre urbain le plus proche, son accessibilité seront des critères sur lesquels dépendra le choix.

...//...

2. Intégration dans la trame urbaine

Quoique l'on fasse ces premiers centres seront considérés par la population comme de futurs noyaux urbains. Ce facteur psychologique doit être tenu en considération car le centre peut être ce qu'on en veut et ce qu'on en fait. Cette intégration est nécessaire car il faut éviter de tomber dans le piège administratif: Centres sous-préfectoraux, centres communaux pour arriver jusqu'au centre de secteur à la limite.

3. Identification et définition des fonctions de ces centres

Ces centres devront être entendus en premier lieu comme des centres d'activités et de regroupement de l'habitat, et en second lieu comme facteur de renforcement de son poids.

II. DEMARCHES A SUIVRE

Il existe plusieurs centres aussi bien commerciaux que sous-préfectoraux dans le pays.

Le Ministère de l'Economie et du Commerce fait un dénombrement annuel des centres commerciaux et de négoce. Les centres des sous-préfectures sont connus.

La détermination de ces centres peut suivre deux voies :

- Les autorités préfectorales déterminent les centres : Le risque est que les arguments politiques peuvent prédominer. Les préoccupations de planification et d'aménagement du territoire viennent ainsi en second lieu alors qu'elles représentent la cause majeure de cet aménagement.
- L'Administration centrale détermine ces centres et la situation est tout à fait inversée. En conséquence la concertation avec les autorités préfectorales est très nécessaire; la détermination de ces centres doit en être la résultante.
- Toutefois, afin de guider ce choix et d'éviter qu'il se fasse dans la subjectivité, les services techniques doivent proposer une série de centres au sein desquels le choix se fera. Cette proposition sera à présenter sous forme de tableau multicritère, susceptible de donner une vision globale sur l'ensemble des centres, il s'agit donc de constituer bien avant un dossier de base pour le choix. Il existe actuellement des photographies aériennes à moyenne échelle (1/20000 et 1/50000) couvrant tout le pays. Une photo-interprétation intensive, couplée des descentes sur le terrain permettra de faire l'état de la situation de ces centres. Cette photo-interprétation permettra de dégager les principales caractéristiques - Site et situation
 - Accessibilité
 - Construction - type

...//...

- Densité de l'habitat,
- Zones préférentielles de l'occupation de l'espace,
- Les activités - Agriculture,
- Commerce etc...
- Failles naturelles - Cours d'eau
- Qualité du sol (affleurement rocheux)
- Pente et relief

- Zones non cultivées - Boisements, ils peuvent renseigner sur les disponibilités foncières

L'assemblage de toutes ces informations permettra d'établir les éléments dont on devra tenir compte dans le choix.

III. Modalités

1. Recherche des documents cartographiques
 - 1 carte du pays au 1/250 000
 - 1 carte des préfectures 1/100 000
2. Identification des centres par rapport aux :
 - villes (chefs lieux de préfecture)
 - régions (localisation dans une région agro-climatique)
 - distances par rapport à l'ensemble.
3. Photo-interprétation.
 - recueil des données citées ci-haut
4. Descente sur terrain pour complément
5. Constitution définitive du dossier et concertation avec autorités
6. Choix des centres.

IV. QUEL TYPE D'AMENAGEMENT.

L'objectif ou l'idée charnière est que l'aménagement de ces centres puisse susciter un mouvement de création des activités hors secteur agricole, aussi la planification spatiale ne doit pas comporter une rigueur, et ne doit pas demander dans les débuts un aménagement de précision. C'est pourquoi les croquis comportant un zonage et accompagnés d'un règlement d'urbanisme en matière d'alignement peuvent suffire.

En effet, il faut parvenir à faire un aménagement volontaire. Tenant compte des faibles revenus des populations, les constructions qui y seront érigées seront de courte ou moyenne durée et elles ne doivent pas nécessiter au préalable une connaissance topographique approfondie. C'est pourquoi l'important est de donner et diffuser le plus largement possible les différents règlements d'urbanisme.

C'est de cette diffusion que les autorités locales prendront conscience qu'elles sont en quelque sorte les acteurs de l'aménagement urbain.

Les besoins en espace dans ces centres sont très réduits et ils dépasseront rarement 5 ha par an. Il s'en suit que le problème se situe surtout dans la sensibilisation sur le rôle de ces centres, et à leur faire susciter de l'intérêt de la part de la population.

1.4. Actions Habitat

1.4.1. Etude d'identification et d'évaluation de la demande solvable

en logement à KIGALI

Cette étude a été sous-traitée au Bureau National d'Etudes de Projets en 1982, et une convention de marché a été notifiée en septembre de la même année. Comme il avait été fait remarquer dans le rapport 1982 de la Direction de l'Urbanisme, les études de la 1ère phase ont pris un retard considérable. Il faut rappeler que cette première phase portant sur l'analyse de la situation actuelle et un diagnostic qui devait permettre d'apprécier l'adéquation entre l'offre et la demande de logement. Le rapport intérimaire de cette 1ère partie de l'étude n'a pu parvenir au Ministère qu'au mois de février 1983 et le rapport définitif le 22 Mai 1983.

Dans ce rapport, il est bon de présenter la proposition technique du Consultant en l'occurrence le BUNEP qui résume assez bien le contenu de l'Etude d'autant plus que les résultats de cette étude ont été bien appréciés par le Maître de l'ouvrage et sont jugés satisfaisants.

Cette proposition technique est divisée en tâches qui représentent les centres d'intérêt des divers chapitres contenus dans l'étude.

A. TACHES RELATIVES A LA PREMIERE PHASE DE L'ETUDE

Pour l'exécution de la première phase de l'étude, le consultant a été guidé par la considération suivante: la situation actuelle de l'habitat à Kigali résulte essentiellement du jeu des mécanismes du marché immobilier fonctionnant actuellement à Kigali. L'analyse de la situation actuelle permet donc d'appréhender la demande solvable telle qu'elle s'exprime sur le marché du logement qu'il s'agisse de la demande locative ou de la demande d'occupation directe du logement par son propriétaire.

...//...

A la suite de quoi, le rapport coûts/services (coûts supportés par les utilisateurs de logements) permet de mesurer le degré relatif de satisfaction (compte tenu des contraintes imposées par les disponibilités des budgets des ménages) procurée par l'utilisation du parc existant de logements. Enfin la mesure de ce degré de satisfaction permet à son tour d'évaluer (principalement en termes quantitatifs) la demande potentielle actuelle de transfert dans différentes hypothèses (notamment crédit-habit) de correction du jeu actuel des mécanismes du marché immobilier.

Tâche 1. Etude de l'offre actuelle de logements

- Typologie des logements (par référence principalement aux tranches de coûts d'investissement) et typologie de l'habitat (par référence aux caractéristiques dominantes de l'environnement urbain de la zone prise en considération)
- Estimation du parc de logements dans les limites de la circonscription urbaine de Kigali.
- Age des logements (et mise en évidence de l'offre additionnelle annuelle).
- Distribution des logements loués en fonction des coûts de location (et par référence à la typologie).
- Distribution des systèmes de financement actuellement offerts aux constructeurs.
- Analyse des opérations immobilières déjà réalisées (projets : de compagnons bâtisseurs, de la Caisse Hypothécaire du Rwanda, de la Caisse Sociale du Rwanda du Ministère des Travaux Publics, de la Banque Commerciale du Rwanda, de la Banque Nationale du Rwanda...)

Tâche 2. Etude de la demande actuelle de logements

Cette tâche répond au double objectif de réajuster, selon l'approche de la demande, les données fournies par l'étude de l'offre (tâche 1) et d'introduire une notion complémentaire de solvabilité de la demande par l'approche des revenus.

- Estimation de la demande globale de logements (à partir notamment des données démographiques les plus récentes sur les ménages).
- Evaluation de la distribution des revenus actuels des ménages qui seront déduits des revenus individuels (en tenant compte des données les plus récentes sur le nombre moyen d'actifs par ménage et la structure des emplois) :

- o agents de la fonction publique et des organismes et collectivités assimilés : exploitation du fichier des salaires,
- o salariés du secteur privé : exploitation des enquêtes du Ministère de l'Economie et du Commerce et éventuellement du fichier de la Caisse Sociale du Rwanda;

...//...

- autres détenteurs de revenus monétaires (indépendant, secteurs non structuré) : à défaut d'une source de documentation exploitable, l'estimation des revenus par extrapolation des données caractérisant les deux catégories précitées;
- Correctifs éventuels pour tenir compte des revenus non monétaires.
- Évaluation de la part du revenu disponible des ménages consacrée aux dépenses de logements.

Tâche 3 : Bilan diagnostic relatif à l'éducation entre l'offre et la demande

- Mesure du "degré de satisfaction" des locataires (dans la limite de leurs contraintes budgétaires) en prenant en considération successivement:
 - l'estimation des montants "équitable" des loyers dans l'hypothèse où les taux de loyers actuellement pratiqués n'incluraient aucune "rente" de nature spéculative;
 - comparaison entre les loyers effectivement payés par les locataires et les loyers "équitable";
 - formulation de différentes hypothèses exprimant notamment la résistance au changement de certains locataires (par référence à l'environnement).
- Réajustement de la demande de logements en occupation directe dans l'hypothèse d'un recours à un financement mieux adapté :
 - formulation de (ou des) hypothèse (s) relatives à de nouveaux systèmes de crédit - logement;
 - incidence sur le réajustement de la demande.
- Récapitulation :
 - demande additionnelle actuelle
 - demande potentielle actuelle de transfert pour les logements loués (effet normalisation des coûts de location) et pour les logements en occupation directe (effet "levier" du crédit-habitat).

B. TÂCHES RELATIVES A LA SECONDE PHASE DE L'ETUDE

Pour l'exécution de la seconde phase de l'étude, le consultant a été guidé par le souci exprimé par le maître de l'ouvrage de disposer, non pas uniquement d'un tableau de la situation actuelle mais d'une évolution prévisible de la demande cumulée au cours d'une période d'au moins quatre ans. En outre, le but ultime recherché par le maître de l'ouvrage étant de disposer d'un cadre prévisionnel dans lequel inscrire ses programmes d'intervention, le consultant devra également prévoir l'évolution de l'offre de logements dans l'hypothèse du maintien des conditions qui prévalent actuellement (conditions caractérisées par l'absence d'une politique globale de l'habitat à KIGALI) pour

- par différence - en déduire l'estimation quantitative de la demande de logement susceptible de faire l'objet d'une politique nouvelle de l'habitat.

Au-delà de cette estimation, il restait au consultant à formuler ses recommandations d'une portée plus générale.

TACHE 4 / FORMULATION DES HYPOTHESES CONSIDEREES POUR EFFECTUER LES PROJECTIONS

- Evolution prévisible des revenus dans la zone étudiée à l'horizon 86 (et orientation tendancielle à l'horizon 1995).
- Evolution prévisible du nombre des ménages à l'horizon 86 (croissance démographique et solde migratoire).

TACHE 5 : PROJECTION DE LA DEMANDE A L'HORIZON 1986

- Demande additionnelle (nouveaux ménages et migrants) constituant une "clientèle-cible" pour des opérations d'habitat amélioré (logements planifiés et accès au crédit-logement). La répartition de cette demande additionnelle sera estimée par strates de revenus et en distinguant demande locative et demande d'occupation directe.
- Demande de transfert, estimée en tenant compte de l'évolution projetée des revenus.
- Demande potentielle totale cumulée à l'horizon 1986 (estimée par sommation de la "demande additionnelle" et de la "demande de transfert"), en tenant compte de la répartition à prévoir par strates de revenus et en distinguant demande locative et demande d'occupation directe.

TACHE 6 : EVOLUTION PREVISIBLE DE L'OFFRE DE LOGEMENTS DANS L'HYPOTHESE DE L'ABSENCE D'UNE POLITIQUE NOUVELLE DE L'HABITAT A KIGALI

A partir des données disponibles sur la construction de logements à KIGALI (autoconstruction, opérations planifiées du secteur privé, du secteur public et parastatal), le consultant a évalué - par catégories - le nombre de logements achevés d'ici à l'horizon 1986 dans l'hypothèse de l'absence d'une politique nouvelle de l'habitat à KIGALI.

TACHE 7 : PROJECTION REVISEE DE LA DEMANDE CUMULEE DE LOGEMENTS A L'HORIZON 1986

Cette projection a été effectuée en premier lieu en soustrayant de la demande potentielle totale cumulée (cf tâche 5 supra) l'offre spontanée de logements et, en second lieu, en tenant compte dans toute la mesure du possible des réajustements que la mise en oeuvre d'une politique nouvelle de l'habitat à KIGALI ne manqueront pas de provoquer sur l'offre spontanée de logements.

...//...

TACHES 8 : SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS

A partir d'une synthèse des résultats essentiels dégagés par l'étude, le consultant a soumis à l'appréciation du maître de l'ouvrage ses recommandations qui portent notamment sur les points suivants :

- Enseignements à retenir concernant la conduite d'opérations immobilières du type de celles déjà réalisées (et mentionnées dans la tâche 1 ci-dessus).

- Examen critique de la gamme des interventions concevables en matière de logements.

- trames d'accueil, parcelles assainies
- logements individuels ou collectifs
- assistance au secteur de la construction
- subsides individuels (soit au logement soit à l'occupant, en fonction de ses ressources).

- Identification des effets des activités du secteur de la construction sur l'économie.

- effets en amont sur les activités de production de matériaux de construction
- effets sur les emplois et sur les revenus
- effets (favorables et défavorables) sur la balance des paiements
- avantages (tangibles et intangibles) de l'amélioration de l'habitat sur les bénéficiaires (bien-être, salubrité, délinquance, etc..)

- Identification des actions des pouvoirs publics en faveur de l'habitat

- insertion des interventions en matière de logements dans le cadre élargi de l'habitat, compte-tenu de l'interaction des Projets
- financement des opérations de logements et d'habitat
- gestion urbaine
- aspects fonciers et institutionnels et organigramme relationnel.

...//...

1.4.2. Etude de factibilité pour la réalisation d'un programme de
3 000 logements économique à KIGALI

Le financement de cette étude a été sollicité auprès du FONDS d'ETUDES des Projets actuellement géré par le Ministère du Plan. Un accord de principe ayant été acquis, des termes de référence ont été élaborés et transmis pour approbation à la Banque Mondiale par le canal du Ministère du Plan. Le BUNEP a aussi reçu copie de ces termes de référence; il nous a envoyé une esquisse de proposition technique. Celle-ci a été discutée au niveau de la Direction Générale de l'Urbanisme et des Bâtiments Civils, en date du 22 Novembre 1983. Le BUNEP devra revoir sa proposition technique afin qu'il puisse prétendre à l'acquisition de ce marché de gré à gré.

Il est toutefois à noter qu'on a enregistré un retard de la part de la Banque Mondiale; le délai de 45 jours au bout duquel une réponse aurait dû nous être parvenue est depuis longtemps dépassé. Il a été demandé au Ministère du Plan, par le canal du C.T.P. d'écrire une lettre de rappel à la Banque Mondiale. Si la Banque Mondiale accepte nos termes de référence, le BUNEP pourra obtenir le marché pour l'élaboration des études à condition toutefois que sa proposition technique et financière soit finalisée en conséquence; autrement il sera procédé à un appel d'offres international restreint entre 6 bureaux d'études (dont le BUNEP) qui sont déjà proposés dans les termes de référence. Le délai des études a été fixé à 9 mois calendaires qui vont courir à partir de la date de signature du contrat qui sera passé entre le Maître de l'Ouvrage (Ministère des Travaux Publics) et le Consultant désigné pour l'établissement des études.

1.4.3. Etude pour la restructuration des quartiers spontanés

Ce projet qui avait été inscrit sur le programme 1983 du FONDS D'ETUDES n'a pas pu commencer; le projet des termes de référence soumis au Ministère du Plan a été jugé incomplet non satisfaisant d'après le mode de présentation imposé par la Banque Mondiale. Il continue à figurer sur la liste des projets devant être financés par le FONDS d'ETUDES pour l'exercice 1984.

Les termes de référence sont maintenant en cours d'élaboration; ils seront disponibles à la fin du mois de décembre et transmis au Ministère du Plan vers la Banque Mondiale au courant du mois de janvier 1984.

1.4.4. Etude de viabilisation de 3 500 parcelles à KIGALI

Il s'agit d'un nouveau projet; une esquisse de termes de référence existe et il est sûr qu'il va figurer sur le programme 1984.

...//...

1.4.5. Promotion de matériaux locaux de construction

Ce projet devra comporter 2 volets :

- un volet "recherche sur les matériaux les plus adaptés;
- un volet "promotion". Ce volet "promotion" portera sur les zones rurales et pourra être inscrit dans le cadre des projets de développement de l'artisanat rural.

Un exemple : Stabilisation au ciment et à la chaux des blocs adobes

(projet de collaboration entre l'Université Nationale du Rwanda et le Ministère des Travaux Publics et de l'Énergie).

La promotion de la construction en blocs d'adobes, face à des techniques et procédés considérés comme modernes, solidement implantés sur le marché, ne pourra être entreprise valablement que si l'on est en mesure de démontrer objectivement et sans possibilité de contestation, son aptitude à fournir des constructions d'une qualité au moins aussi égale à celle des constructions en briques cuites. Pour ce faire, il est indispensable de proposer une demande basée sur la prise en compte des conditions et besoins locaux avec le souci de réalisation des opérations participant à l'élaboration d'un Know-how approprié.

Il s'agira ainsi de construire une habitation-type en blocs adobes stabilisés avec des variantes possibles de mortiers et d'enduits pour leur amélioration.

Cette dernière partie permettra de tirer des conclusions sur la fabrication de blocs d'adobes et sur leur utilisation pour résoudre les problèmes de l'habitat social aussi bien en milieu urbain que rural.

...//...

PREMIER SEMINAIRE NATIONAL SUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

I. INTRODUCTION

Le premier Séminaire National sur l'Aménagement du Territoire s'est tenu à KIGALI du 21 au 26 mars 1983; il réunissait les autorités préfectorales et communales, les techniciens des départements ministériels et des services para-étatiques, ayant un rapport avec l'Aménagement du Territoire. Ils ont débattu de ce thème jugé important en raison de sa nécessité exprimée à travers le troisième plan quinquennal et surtout important parce que les différentes autorités aussi bien administratives, préfectorales que communales ont ressenti la nécessité et le besoin d'assurer une coordination à la base des différents projets éparpillés sur toute l'étendue de la République. Tous ces partenaires publics, intéressés à l'Aménagement du Territoire ont pu confronter leur point de vue sur la notion et sur les moyens possibles d'asseoir une politique réaliste d'Aménagement du Territoire.

Six thèmes essentiels ont été débattus au cours de ce Séminaire.

- Il s'agit :
1. Concept et introduction aux politiques d'aménagement du Territoire;
 2. Potentialités et disparités régionales;
 3. Politique d'urbanisation
 4. Communications et échanges interrégionaux;
 5. Habitat rural et Habitat Urbain;
 6. Aménagement du Territoire et Institutions.

Le discours d'ouverture et de clôture respectivement par le Ministre des Travaux Publics et par le Ministre du Plan, les textes de présentation du Séminaire et d'orientation pour une politique d'Aménagement du Territoire, présentés par le Président de la Commission Nationale et sur l'Urbanisme et l'Aménagement du Territoire ont déterminé les grands axes de discussion desquels sont sorties les recommandations importantes.

Ces interventions ont essayé d'identifier les différentes acceptions de la notion d'aménagement du territoire, posé sa problématique sous l'angle des contraintes ci-après:

- la forte croissance démographique
- le sous-emploi dans le monde rural
- la faiblesse de la production et leur corollaire à savoir l'émergence du processus d'exode rural.

Les axes de la politique d'aménagement du Territoire ont été donnés et peuvent être résumés en 3 points:

- Rééquilibrage de la croissance des villes et des campagnes
- regroupement de l'habitat pour une meilleure occupation de l'espace nationale
- réforme administrative devant aboutir à une meilleure coordination des actions d'aménagement du Territoire.

Ces axes ont été développés dans les recommandations qui ont porté sur 4 secteurs:

- 1) Aménagement rural
- 2) Aménagement urbain ..//..

3) Aménagements Spécifiques

4) Aménagement et Institutions

Ces recommandations peuvent être trouvées dans le rapport du Séminaire publié début janvier 1984.

Dans ce rapport il est seulement donné la synthèse des six thèmes débattus au cours de ce séminaire.

1. CONCEPT ET POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Ce thème définit le concept d'Aménagement du Territoire dans ses différentes acceptions et modes d'application et pose le problème de savoir quel Aménagement du Territoire pour notre pays connaissant toutes ses potentialités et ses contraintes.

Il établit également les relations devant exister entre l'Aménagement du Territoire et notre planification structurée autour du plan quinquennal.

Présenté comme une forme de planification spatiale, l'Aménagement du Territoire dans le cas de notre pays doit trouver les moyens de lier son application à la forte croissance démographique et par là assurer une liaison harmonieuse entre la population et l'aménagement et son territoire. Cet aménagement demande une connaissance exacte et précise du territoire.

En bref, ce thème cherche à répondre à 4 questions:

- qu'est-ce l'aménagement du territoire;
- quel aménagement du territoire pour le Rwanda
- pour qui et pourquoi?
- quels sont les moyens à utiliser.

2. POTENTIALITES ET DISPARITES REGIONALES : LE SECTEUR RURAL

Ce thème traite des problèmes du secteur rural. Celui-ci occupe plus de 90 % de la population du pays et toute politique d'Aménagement du Territoire doit avoir comme objectif d'assurer un équilibre entre la production et la croissance démographique. Des mesures conséquentes doivent être prises pour faire opérer des changements fondamentaux à ce secteur.

C'est pourquoi la répartition spatiale des projets de développement agricole doit se faire judicieusement, en tenant compte des impératifs de spécialisation régionale, des conditions pédoclimatiques. Aussi l'Aménagement du Territoire tout en intégrant ces projets doit faire en sorte que la cohésion interne soit conservée et que les actions soient coordonnées et orientées vers l'objectif de développement équilibré.

..//..

3. POLITIQUE D'URBANISATION DU RWANDA

Tout en montrant le caractère récent de ce phénomène les communications développées dans ce thème montrent d'une part les fondements d'une politique urbaine et d'autre part des relations devant exister dans le cadre de l'urbanisation entre les villes et les campagnes.

En effet, partant du fait que l'urbanisation doit être considéré comme une composante essentielle du développement et un facteur susceptible de faire opérer d'importantes mutations sociales, la dimension sociale et humaine doit servir de base et de toile de fond de toute politique urbaine qui ne pourra se réaliser que par le développement d'une armature d'entraînement.

Cette armature s'impose par l'importance de la population potentiellement urbanisable à l'horizon 2.000 par la résolution du problème foncier dans les centres urbains et surtout par l'évitement de villes parasites dont le défaut est de pomper les ressources de la campagne sans rien en retour.

Cette anomalie ne peut être résorbée que par un développement des rapports équilibrés entre la ville et la campagne et surtout par l'intégration de la zone péri-urbaine souvent ignorée dans le processus global de développement; la non intégration de cette zone peri-urbaine était le signe évident et avant coureur d'une mauvaise urbanisation.

Ce thème à travers une communication, traite du problème de développement des centres ruraux, ceux-ci étant entendus comme des noyaux de base et de pôles d'attraction pour les zones rurales; ils traduisent une nouvelle structure organisationnelle de l'espace rural et surtout une rupture profonde mais bénéfique avec le système traditionnel.

4. COMMUNICATIONS ET ECHANGES INTERREGIONAUX

5 Communications dont les secteurs d'interventions sont variés mais ont un lieu commun à savoir qu'ils favorisent et profitent à l'organisation spatiale ont été faites sous ce thème. Ainsi le commerce par les effets d'échanges favorise l'établissement des rapports sociaux entre les différents groupes; les transports ainsi que les infrastructures sont les outils de base, les facteurs essentiels qui assurent la cohésion, les liaisons nécessaires entre unités régionales et la structuration de l'espace national.

L'industrialisation par une localisation et une répartition régionales judicieuses représente un facteur important dans l'Aménagement du Territoire, car le développement du secteur secondaire influe non seulement sur l'emploi, mais aussi dans l'induction des autres emplois permettant ainsi l'émergence des pôles d'activités. Dans ces actions, l'environnement se doit que d'être protégé lors des grands travaux nécessités par l'installation de ces éléments infrastructurels.

...//...

5. HABITAT RURAL ET HABITAT URBAIN

Ce thème comporte deux volets distincts mais complémentaires :

L'habitat urbain et l'habitat rural. Au niveau de l'habitat rural, la restructuration de l'habitat rural dispersé par le regroupement s'avère être une nécessité impérieuse. Ce regroupement ne s'entend que sous l'aspect dynamique de centres de services, d'activité et d'habitat, il demande des préalables tels que la restructuration foncière, la modernisation de secteur agricole et la promotion de l'emploi non agricole.

Ces préalables s'inscrivent dans un cadre de développement socio-économique et de transformation structurelle de l'espace national et se situent donc en plein dans l'Aménagement du Territoire et la planification des établissements humains.

Quant à l'habitat urbain, son aspect, sa structure dépendent de plusieurs facteurs tels que les revenus, le régime foncier et le système social développé dans le pays.

C'est pourquoi l'habitat urbain doit correspondre à la réalité et surtout éviter les rêves grandioses d'un urbanisme n'ayant aucun rapport avec la composition sociale des populations urbaines et être le creuset où se font toutes les catégories sociales.

; 6. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET INSTITUTIONS

L'absence quasi généralisée de la coordination conduit pour pallier à la dispersion des services chargés de l'Aménagement du Territoire, à proposer la création d'un service chargé de l'Aménagement du Territoire. Le premier Séminaire a proposé que ce soit ou un secrétariat d'Etat ou un Ministère.

CONCLUSION

Les communications présentées au cours de ce Séminaire, en dehors des grandes lignes évoqués ci-dessus, touchent à presque tous les domaines liés à l'Aménagement du Territoire, et donnent les contributions des services à l'élaboration et à la réalisation d'une politique d'Aménagement du Territoire.

Au cours de ce Séminaire, les idées ont été lancées, certaines actions ont été identifiées, le problème posé actuellement est de voir comment les initier.

La phase qui commence est celle de la matérialisation en actions de ces recommandations et c'est à ce niveau ci qu'une évaluation des résultats de ce Séminaire pourra être faite.

3.3. BUREAU TOPOGRAPHIE ET PAYSAGE

3.3.1. Les travaux de levé topographique réalisés au cours de l'année 1983

Les travaux de levés topographiques suivant ont été effectués et terminés :

- Levé topographique de CYANIKA-GISENYI 2 ha 5 a
- Levé topographique du centre communal SHYGRONGI 19 ha 5 a
- Levé topographique du Centre KADUHA-GIKONGORO 46 ha
- Levé topographique parcelle Préfecture-BYUMBA 1 ha 5 a
- Levé topographique du centre urbain de RUHENGARI 84 ha 75 a
- Levé topographique RUHENGARI Ecole des Infirmières 5 ha
- Levé topographique Commune BICUMBI Centre KARENGE 15 ha 5 a
- Levé topographique Quartier KIVUGIZI-KIGALI 8 ha 5 a
- Levé topographique Centre Communal KIGOMA-GITARAMA 87 ha
- Levé topographique Préfecture GIKONGORO 1ère partie 75 ha
- Levé topographique BUSOGO-RUHENGARI 21 ha
- Levé topographique GIKONGORO 2ème partie en cours
- Levé topographique du Centre GAKENKE en cours
- Levé topographique du quartier KIMISAGARA en cours
- Levé topographique du centre communal RUTARE terminé
- Levé topographique du Stade de BYUMBA en cours.

Récapitulation : 363 ha 25 a

3.3.2. Service du Paysage

Espaces verts

- Transformation Maison de passage de GABIRO terminée ;
- Entretien maison de passage de DUHA ;
- Entretien jardin des Sous-Préfectures KANAZI et RUSHASHI ;
- Entretien jardin des maisons de passage à GABIRO et DUHA ;
- Entretien du Rond-Point Place de l'Unité Nationale 52 a 78 ca;
- Entretien parcelles des Ministères Centre ville 1 ha 80 a 12 ca;
- Entretien parcelle de la Préfecture et MINAFFET 62 a 61 ca;
- Entretien espace vert Place de la Constitution 21 a 56 ca;
- Entretien parcelle de la Présidence de la République Rwandaise 31 a ;
- Entretien espace vert de l'Imprimerie Nationale du Rwanda 52 a 50 ca;
- Entretien jardin du Ministère de l'Economie 12 a 40 ca;
- Les accotements Boulevard de l'O.U.A. 72 a;
- Espace vert devant Ex Banque Nationale du Rwanda 10 a;

...//...

- Hôtel du 5 Juillet 1 ha 76 a;
- Jardin Résidence Présidentielle 86 a 2 ca;
- Ministère des Finances 4 a;
- Avenue de la Justice et Rue du Lac BURERA 4 a;
- Aménagement espace vert devant Dispensaire Quartier O.N.U. 9 a 31 ca;
- Aménagement espace vert NYAMIRAMBO 9 a;
- Rond-Point Place du Développement 6 a ;
- Parcelle du Ministère des Travaux Publics 1 ha;
- Espace vert O.C.A.M (KACYIRU) 1 ha 46 a 20 ca;
- Belme Central Avenue de la Paix 1 ha 76 a ;
- Belme Central Avenue de l'Armée 22 a 50 ca ;
- Place du 5 Juillet 78 a 50 ca ;
- Rond-Point du M.R.N.D. 6 ha ;
- Jardin du M.R.N.D. 9 ha 65 ca ;
- Entretien jardin Cour d'Appel NYAMIRAMBO ;
- Entretien des trottoirs Boulevard de l'UMUGANDA ;
- Aménagement et Entretien accotement Boulevard de la Nyabugogo ;
- Plantation des cyprès clôtures habitations officielles.

Total : 30 ha.

Il faut noter que dans d'autres pays surtout les pays d'Europe en compte en moyenne 2 ou 3 jardiniers par hectare par an, mais ici dans notre pays le Rwanda, le cas ne se présente pas de la même façon, parce que les critères sociaux sont différents à savoir : salaires, avantages professionnels, risque professionnel, soins médicaux, des congés payés. C'est pourquoi la rentabilité est moindre, ce qui entraîne un grand nombre de jardiniers. Donc pour que les jardins soient bien entretenus, il faut tripler l'effectif cité ci-haut : c'est-à-dire $3 \times 3/\text{ha} = 9 \text{ jard/ha}$ ce qui donne $30 \text{ ha} \times 9 = 270 \text{ jardiniers}$.

Clôtures pour les habitations officielles durant l'année 1983

Les clôtures ont été réalisées pour 37 habitations officielles.

Ces travaux ont nécessité 8 149 fagots.

Il faut savoir que dans un fagot il y a cent roseaux (100) et un roseau rendu sur place coûte 4 FRW, ce qui revient à $4 \text{ Frs} \times 100 = 400 \text{ FRW}$ pour un fagot.

Dépense de toute l'année en roseaux = $400 \text{ Frs} \times 8\ 149 = \underline{\underline{3\ 259\ 600 \text{ FRW}}}$

Ce prix comprend la main d'oeuvre pour les couper

- Fils recuit 30 rouleaux à 5 500 FRW = 165 000 FRW
- Fils recuit 20 rouleaux à 9 000 FRW = 180 000 FRW
- Styck eucalyptus 2 050 à 60 FRW = 123 000 FRW non y compris
- Main d'oeuvre pour la construction des
clôture $20 \times 25 \times 100 \times 123$ = 600 000 FRW

Le coût total pour les clôtures en roseaux =

$3\ 259\ 600 + 165\ 000 + 180\ 000 + 123\ 000 + 600\ 000 = \underline{\underline{4\ 327\ 600 \text{ FRW}}}$

N.B. : Il semble bien qu'il faut changer ce système de clôture en roseaux par des haies vives qui sont définitives et encore moins chères et ont un aspect plus esthétique.

Donc pour ce système le Gouvernement supporterait uniquement la main d'oeuvre pour la taille de ces haies vives.

Ce qui reviendrait dix fois moins cher que les haies en roseaux utilisées actuellement. Il faut noter qu'on vient de planter des cyprès sur 50 clôtures des habitations officielles.

Pour les espaces libres il faut considérer leur rôle primordial dans leur aspect récréatif, sanitaire, éducatif, psycho-social et culturel.

Pour ces raisons il faut que les espaces verts soient bien entretenus et les protéger contre toute dégradation.

Aussi : il faut y interdire les vaches, les chèvres, les moutons enfin toutes bêtes qui peuvent nuire au bon développement des espaces verts.

Les travaux de préparation dans la pépinière de NYABUGOGO marchent normalement mais il faut renforcer la main d'oeuvre parce que les ouvriers doivent eux mêmes aller chercher des graines un peu partout.

Il faut envisager une retouche sur les deux terrains de Basket et de Volley-Ball qui ont été détériorés par les intempéries.

Quant à l'abattage des arbres qui risquent de tomber sur les habitations officielles, il faut noter que les ouvriers qui les coupent ont besoin d'habits appropriés et de salaire convenable (au moins 100 FRW/jour).

Difficultés rencontrées

Le Bureau Topographie et paysage grandit progressivement, il est appelé à faire des levés topographiques, à aménager et entretenir les espaces libres dans tous les centres urbains du pays.

Pour remplir mieux cette tâche il faut qu'il dispose des moyens logistiques appropriés c'est-à-dire avoir un moyen de déplacement sûr pour les topographes et un équipement de camping complet.

Il faut que le matériel topographique dispose d'un magasin approprié. Il faudrait également construire un magasin pour le matériel du service du Paysage.

...//...

3.4. INSPECTION DE L'URBANISME

Le Service de l'Inspection de l'Urbanisme doit vérifier entre autres choses si les prescriptions urbanistiques ont été observées dans la construction des immeubles pour délivrer le certificat de conformité qui vaut permis d'occupation pour leur mise en service.

3.4.1. Permis d'occupation délivrés en 1983

Permis d'occupation	Demandeur
1° Parcelle n° 2100 KIGALI	KARAMBI Edouard
2° Parcelle n° 1428 KIYOVU	KAMARI Canisius
3° " n° 1759 KIGALI	NZAMWITA Aloys
4° " n° 261 RUHENGARI	BARANGIRANA Jean
5° " n° 57 GITARAMA	IYAMUREMYE François
6° " n° 05/127 GIKONDO	RWANDEX
7° " 206 KIMIHURURA	MUTEMBEREZI Pierre Claver
8° " n° 1688 NYAMIRAMBO	NYIRANTAHU Marthe
9° " n° 234 GACUBA I	MUKANKURUNZIZA Véréne
10° " n° 45 KIMIHURURA	MUREKEZI Justin
11° " n° 3137 RUGENGE	NIYONZIMA Charles
12° " n° 714 - 715 et 716 KACYIRU	AIR RWANDA
13° " n° 1909 et 1930	AIR RWANDA
14° " n° 1944 KICUKIRO	SOMAYIRE François
15° " n° 95 KIMIHURURA	NSHUNGUYINKA François
16° " n° 1723 NYAMIRAMBO	NGENDAHIMANA Athanase
17° " n° 647 KIGALI	YINUSU Mustafa
18° " n° 412 RUHENGARI	E.R.P.
19° " n° 69 KIMIHURURA	KURASENGE Josephine
20° " n° 3190 RUGENGE	NYARWAYA
21° " n° 148 KIMIHURURA	NZANANA MUKAMUSONI
22° " n° 1372 RUGUNGA	RUGIRA Amandin
23° " n° 2148 RUGENGE	SEYANGA J.B.
24° " n° 05/346 GIKONDO	SHAMIN Aslam
25° " n° 773 NYAMIRAMBO	MUKAKABAME Agathe
26° " n° 39 RUHENGARI	NSANZUMUCYO Germain
27° " n° 1206 REMERA	NIYITEGEKA Etienne
28° " n° 434 KIYOVU	BENALCO
29° " n° 2118 GIKONDO	N.A.H.V RWANDA
30° " n° 1066 GACUBA I	BUCYANA Donat

..//..

Permis d'occupation	Demandeur
31° Parcelle n° 262 RUHENGERRI	MAGAYANE
32° " n° 276 KIMIHURURA	NYILIMANZI Théonase
33° " n° 2055 NYAMIRAMBO	AHORUKOMEYE
34° " n° 05/573 GIKONDO	SANTIMU J.B.
35° " n° 290 KIMIHURURA	IYAMUREMYE Daniel
36° " n° 100 RUGUNGA	KARAMBI E.
37° " n° 435 KICUKIRO	NGIRUMPATSE
38° " n° 82 GITARAMA	GASIMBA
39° " n° 54 GITARAMA	BIZIMANA
40° " n° 12 BUTARE	SALIM S.
41° " n° 1900 RUHENGERRI	NDAGIJIMANA
42° " n° 372 RUHENGERRI	URBACIVILS RUHENGERRI
43° " n° 490 KIMIHURURA	RUZINDANA
44° " n° 45 KIMIHURURA	MUREKEZI J.
45° " n° sise à Nyamirambo	TWAHIRWA Léonidas
46° " n° KIGALI	NTAHOMVUKIYE

3.4.2. AUTORISATION DE BATIR

L'autorisation de bâtir est soumise à une autorisation administrative préalable. Tout candidat constructeur dans l'une des circonscriptions urbaines du pays couvertes par un plan d'Urbanisme est tenu de demander une autorisation de bâtir.

Cette demande est adressée au Ministère ayant l'Urbanisme dans ses attributions qui octroie l'autorisation après avis conforme du service de l'Hygiène et de la Direction Générale des Terres.

AUTORISATION DE BATIR OCTROYEES POUR L'ANNEE 1982 :

Préfecture	Nombre	T.Bâtisse	T.Extrac.
KIGALI	472	12 228 426	1 003 508
BUTARE	26	937 051	56 524
GISENYI	43	1 890 725	155 475
RUHENGERRI	16	678 936	44 353
KIBUNGO	2	83 849	7 861
GITARAMA	2	82 930	5 183
CYANGUGU	2	38 352	3 596
NYABISINDU	1	30 306	2 841
BYUMBA	-	-	-
GIKONGORO	-	-	-
KIBUYE	-	-	-

...//...

AUTORISATION DE BATIR OCTROYEES POUR L'ANNEE 1983

Préfecture	Nombre	T.Bâtisse	T.Extrac
KIGALI	391	11 691 771	1 510 955
BUTARE	20	591 663	412 284
GISENYI	39	1 007 142	75 741
RUHENGERI	6	259 980	46 196
KIBUNGO	1	-	-
GITARAMA	4	80 523	5 480
CYANGUGU	4	296 016	108 748
NYABISINDU	1	17 160	1 608
BYUMBA	1	281 494	17 593
GIKONGORO	1	50 421	3 782
KIBUYE	1	18 821	1 764
RWAMAGANA	-	-	-
TOTAL	469	14 274 991	185 151

Le Service de l'Urbanisme s'est en outre occupée du contrôle et d'interdiction des constructions non autorisées à l'intérieure de la C.U. Quelques constructions ont été démolies et les amendes ont infligées aux contrevenants.

3.2. DIRECTION DES BATIMENTS CIVILS

La Direction des Bâtiments Civils est composée des services suivants

- La Division Etudes Techniques des Bâtiments Civils
- La Division Travaux des Bâtiments Civils
- Le Bureau Patrimoine de l'Etat.

Elle assure les études et la supervision des travaux en régie, la surveillance et la fonction-dirigeante des projets confiés aux entreprises pour exécution, ainsi que l'entretien des bâtiments officiels.

SURVEILLANCE DES PROJETS

Au cours de l'exercice 1983, le Service des Bâtiments Civils a eu à assurer la surveillance et la fonction-dirigeante des projets suivants :

1. Projet : Garde Présidentielle à Kimihurura

- Intitulé : Construction Garde-Présidentielle
- F.D. : NTIBIRAMIRA Jérôme
- Entreprise : ENDECO
- Financement : Budget de Développement
- Montant accordé B.D. 1983 : 42 000 000 FRW
- Montant du marché (avenant n° 7) : 23 533 135 FRW
- Délai d'exécution : 3 mois
- Début des travaux : Lettre de commande n° 08.03.00/4665 du 6/6/1983
- Etat d'avancement des travaux : les travaux supplémentaires faisant l'objet de l'avenant (sanitaires,..) sont terminés. Ainsi les travaux de la 1ère et de la 2ème phase sont terminés.
- Situation des dépenses : Factures payées 1983 : 41 936 400 FRW
- Solde : 42 000 000 - 41 936 400 = 63 600 FRW

PREVISIONS BUDGETAIRES B.D. 1984

a) Bâtiments de la 3ème phase :

- 2 blocs sanitaires 2 x 8.14 = 10 639 998
- 8 logements pour officiels 8 x 8.13 = 28 191 896
- 13 blocs pour troupe mariée 13 x 8.8 = 64 045 384
- 6 blocs pour s/officiers d'élite 6x8A 0/2 = 14 086 980

S/TOTAL = 116 964 258

b) Equipement mobilier 25% x 105 446 260	=	26 361 565
c) Eclairage public et raccordement	=	16 619 262
d) Equipement de cuisine	=	2 124 499
e) Installations téléphoniques	=	9 986 500
f) Déplacement de la ligne H.T.	=	13 919 200
g) Frais d'expropriation	=	5 000 000
TOTAL	=	190 097 284

2. PROJET : HOPITAL DE KABAYA (DISPENSARE)

- Intitulé : Construction de l'Hôpital de KABAYA
- F.D : NTIBIRAMIRA Jérôme
- Entreprise : HYDROBAT
- Financement : Budget de Développement
- Montant accordé : B.D. 83 : 6 957 552
- Montant total du marché : 10 673 439
- Délai d'exécution : 6 mois
- Début des travaux : Lettre de commande n° 08.03.021/10434 du 26/11/82
- Etat d'avancement des travaux : les travaux de construction du Dispensaire et des latrines publiques de l'Hôpital de KABAYA sont terminés.
- Situation des dépenses : Factures payées 1983 : 6 904 010
: 6 957 552 - 6 904 010 =
53 542

PREVISIONS BUDGETAIRES B.D. 1984

- 3 logements pour les médecins : 18 000 000 FRW

3. PROJET "MININTER-MINIFOPE

- Intitulé : Construction de l'immeuble administratif des Ministères de l'Intérieur et de la Fonction Publique et de l'Emploi
- F.D. : NTIBIRAMIRA Jérôme
- Entreprise : UN TOIT A TOI
- Financement : Budget de Développement
- Montant accordé B.D. 83 : 200 000 000
- Montant total du marché : 483 320 813
- Délai d'exécution : 35 mois
- Début des travaux : Lettre de commande n° 08.03.02/3759 du 22/5/1981
- Etat d'avancement des travaux : les travaux de construction de l'immeuble sont au niveau de la toiture : Toutes les huisseries sont à 90% placées. Les travaux de placement de plafond sont au niveau du 3ème étage. Pas de problème particulier à signaler du moins pour le moment. La fin des travaux est prévue au mois de juin 1984.

- Situation des dépenses : Factures payées : 196 604 993 FRW
Solde : 200 000 000 - 196 604 993 = 3 395 007 FRW

PREVISIONS BUDGETAIRES B.D. 1984

- Dépenses à engager (1 ère commande)	:	143 320 812 FRW
- Equipement mobilier (15 %)	:	72 498 120 FRW
- Installations téléphoniques (5%)	:	14 000 000 FRW
- Raccordement eau et électricité	:	<u>500 000 FRW</u>
TOTAL	:	230 318 932 FRW

4. PROJET "C.N.D"

- Intitulé du projet : Construction de l'Immeuble du C.N.D
- Entreprise : Association Momentanée MURRI FRERES-SODECO
- Financement : B.D.
- Fonctionnaire-Dirigeant: GAKWANDI Jean Baptiste
- Montant du marché : 622 779 130 FRW
- Montant accordé B.D. 84: 245 000 000 FRW
- Montant des avenants : pas encore conclu
- Début des travaux : La lettre de commande a été signée le 24/11/1982
La parcelle a été cédée à l'Entreprise le 31 Janvier 1983
Les essais au Laboratoire de portance du sol ont fait reculer le début effectif des travaux, car le rapport géotechnique n'a été fourni qu'en Juillet 1983.
- Délai d'exécution : 24 mois
- Etat d'avancement des travaux :

BAT.1 Les fouilles pour fondation, ferrailage des semelles et longrines sont bétonnées. Et, le ferrailage des voiles de la cave est en cours.

BAT.2 L'entreprise attend les plans basés sur la portance de $1,38 \text{ Kg/cm}^2$ pour la cave et de $1,60 \text{ Kg/cm}^2$ pour la partie sans cave.

BAT.3 Les fouilles de fondation, les ferrailages de semelles et bétonnage des colonnes sous la dalle bas du rez-de-chaussée sont terminés.

BAT.4 L'entreprise attend les plans basés sur la portance de $1,38 \text{ Kg/cm}^2$

BAT.5 Les fouilles pour fondation sont terminés. Le ferrailage des semelles et longrines est aussi terminé. Le bétonnage commence.

BAT.6 Les fouilles pour fondation, les ferrailage des colonnes et longrines sont terminés. Le bétonnage est en cours.

- Situation des dépenses : Montant total facturé jusqu'à présent :
98 743 028 FRW (y compris l'avance de démarrage de 65 000 000 FRW) =
163 743 028 FRW.

- PREVISIONS BUDGETAIRES 1984 : 250 000 000 FRW.

...//...

5. PROJET : CONSTRUCTION DES NOUVEAUX CENTRAUX TELEPHONIQUES DE KIGALI

- Entreprise : EMUJECO
- Fonctionnaire-Dirigeant : GAKWANDI Jean Baptiste
- Fonctionnaire-Dirigeant adjoint : LOUANT Bernard
- Financement : CCCE + FAC
- Montant du marché : 64 884 447 FRW
- Montant des avenants : Nul
- Début des travaux : La lettre de commande a été signée le 27/10/82
mais le début effectif des travaux date du
17/12/82 car les plans ont dû être réadaptés.
- Délai d'exécution : 12 mois.
- Etat d'avancement des travaux : Gros oeuvres = 70% terminés
Aménagement = 30% terminés
- Situation des dépenses : Le montant total facturé y compris
l'avance de démarrage de 12 976 889 FRW est de 41 878 187 FRW
soit la valeur nette des travaux de 28 901 298 FRW.

PREVISIONS BUDGETAIRES 1984 : Le coût de ce projet est entièrement
prévu sur le financement CCCE et FAC

6. PROJET : BATIMENTS FRONTALIERS

A. GISENYI

- Intitulé : Construction et réfection des bâtiments frontaliers
à Gisenyi.
 - Entreprise : SEBULIKOKO Célestin
 - Fonctionnaire-Dirigeant : GAKWANDI Jean Baptiste
 - Financement : Budget Ordinaire
 - Montant des avenants : Avenant négatif de 183 902 FRW
 - Début des travaux : Le 24 septembre 1982
 - Délai d'exécution : 5 mois
 - Situation des dépenses : Tout le montant a été entièrement facturé
- PREVISIONS BUDGETAIRES 1984 : Article clos.

B. CYANIKA

- Intitulé : Construction et réfection des bâtiments frontaliers à RUHENGURI
 - Entreprise : KARAMBIZI Ephrem
 - Fonctionnaire-Dirigeant : GAKWANDI Jean Baptiste
 - Financement : Budget Ordinaire
 - Montant du marché : 12 046 476 FRW
 - Montant des avenants : 2 225 493 FRW
 - Début des travaux : 3 Août 1982
 - Délai d'exécution : 5 mois + 2,5 mois d'avenant
 - Situation des dépenses : Les factures totalisent le montant de 14 271 969 FRW
- PREVISIONS BUDGETAIRES 1984 : Article clos.

...//...

7. PROJET : CENTRE DE DOCUMENTATION

- Intitulé : Centre de Documentation
 - Entreprise : UENGIKIMANA Richard
 - Fonctionnaire-Dirigeant : NTAHORWACIYE Laurent
 - Financement : Banque Mondiale, République Rwandaise
Art. 23.21.20.2.57
 - Montant du marché : 31 892 021 FRW
 - Montant accordé B.D 83 : Voir Fonds d'Etudes
 - Montant des avenants : Néant
 - Début des travaux : Deuxième quinzaine du mois de décembre 1983.
 - Délai d'exécution : 8 mois calendrier
 - Etat d'avancement : 10%
 - Situation des dépenses : Avance de démarrage 10%
- PREVISIONS BUDGETAIRES 84 : Prévus dans la rubrique FONDS D'ETUDES.

8. CONSTRUCTION DU NOUVEL AEROGARE A L'AEROPORT INTERNATIONAL KANOMBE

- Maître de l'ouvrage : Ministère des Postes et des Communications
 - Maître d'oeuvre : Ministère des Travaux Publics
 - Financement : - Fonds d'Abu-Dhabi pour le Développement Economique Arabe.
- Fonds de l'OPEP pour le Développement International
- Belgique, Rwanda.
 - Surveillance des travaux : SOFREAVIA
 - Fonctionnaire-Dirigeant : MULINDAHABI Dominique et WUYTS Paul.
 - Entreprise : SA. AUXELTRA-BETON
 - Délai d'exécution : 28 mois et 24 jours, expirant le 2 Mai 1985.
 - Montant accordé au B.D 83 : 14 400 000 FRW.
 - Montant de la lettre de commande : 907 902 195 FRW
 - Avenant n° 1 : 14 552 718 FRW
- AVANCEMENT DES TRAVAUX

Avec la fin de cette année, toutes les colonnes du rez-de-chaussée seront coulées ainsi qu'une partie de la dalle au dessus du rez-de-chaussée.

- Factures introduites au 25/10/1983 : 197 789 067 FRW
- Honoraires de l'Ingénieur-Conseil SOFREAVIA :
Montant à la commande : 21 698 862 (non compris les honoraires des prestations de surveillance par missions).
- Factures introduites en 1983 : 4 048 930 FRW
- PREVISIONS BUDGETAIRES au B.D 1984 : 80 000 000 FRW

...//...

9. DEPOT ET RESEAU D'HYDROCARBURES A L'AEROPORT INTERNATIONAL DE KANOMBE

- Maître de l'ouvrage : Ministère des Postes et des Communications
- Maître de l'oeuvre : Ministère des Travaux Publics
- Financement : Fonds Koweitien pour le Développement Economique Arabe.
- Auteur du projet : SOFREAVIA
- Surveillance des travaux : TECHNIE RWANDA
- Fonctionnaire-Dirigeant : MULINDAHABI Dominique et Paul WUYTS
- Entreprise : Association momentanée FULTON-AIDR
- Délai : 18 mois et 12 jours expirant le 31/12/1983
- Montant de la lettre de commande n° 08.03.020/4807 du 19 mai 1982

270 216 257 FRW

- Montant suivant avenant n° 1 du 17/3/1983 : 259 012 917
- Montant suivant avenant n° 2 : 3 430 529
- Pour les deux avenants, total : 262 443 446

avenant n° 3 : 9 086 690 francs belges et
9 531 166 francs rwandais.

Commande de raccordement électrique à ELECTROGAZ : 6 381 000 FRW

- Avancement des travaux : Les travaux de Génie Civil sont terminés à 80%
Presque tout le matériel électromécanique est sur chantier.

- Situation financière : Factures introduites au 30/9/1983 = 198 174 845
- Montant restant à facturer : 73 799 767 et 9 086 690 FB
pour FULTON-AIDR et 6 381 000 pour ELECTROGAZ.
- Revision de prix : à peu près 10% du marché initial soit 27 021 625

10. PROJET : USINE DE BRIQUETAGE DE PAPYRUS

- Intitulé : Usine de Briquetage de Papyrus
- Entreprise : SEBULIKOKO Célestin
- Fonctionnaire-Dirigeant : KAREGA Emile
- Conducteur des travaux : NTAHORWACIYE Laurent Ingénieur civil au
Ministère des Travaux Publics
- Financement : République Rwandaise, Art. 23.12.2.35. BO
: Le Royaume des Pays Bas

- Montant du marché : 13 497 480 FRW

- Montant des avenants : Néant

- Montant accordé B.D 83 : 10 000 000

- Début des travaux : 13 Septembre 1983

- Délai d'exécution : 4 mois calendrier

- Etat d'avancement des travaux : les travaux sont exécutés à 90%

- Situation des dépenses : Montant du marché - situation cumulée

13 497 480 - 8 545 650 = 4 951 830 FRW

PREVISIONS BUDGETAIRE 84 : 4 000 000

N.B. L'Entreprise pouvait facturer jusqu'à 10 000 000 prévus pour cette année.

Mais le Fonctionnaire-Dirigeant a grignoté sur le montant prévu de
1 231 020, pour l'ELECTROGAZ et 275 384 pour l'expropriation.

Donc il faut un réajustement de 1 000 000 en plus au budget prévu.

11. PROJET : REFECTION HOPITAL DE BUSHENGE

- Entreprise : SICOK
- Fonctionnaire-Dirigeant : TWAGIRUMUKIZA Mathias
- Financement : B.D.
- Montant du marché : 13 321 878
- Montant des avenants : Avenant n° 1 : 1 708 650
- Construction bloc administratif : 1 107 809
- Début des travaux : Juillet 1982
- Délai d'exécution : Marché initial : 6 mois
avenant : 2 mois
Bloc administratif : 8 mois
- Etat d'avancement des travaux : Les travaux de réfection sont terminés. Il reste le Bloc administratif et morgue en construction. Les travaux dans le sol ont occasionné des modifications dans les plans et cela entraîne des travaux supplémentaires.
- Situation des dépenses : - Pour la réfection et l'avenant n° 1, nous venons d'envoyer les dernières factures, il ne reste que la caution à rembourser. - Pour le bloc administratif et morgue la dernière facturation est de 4 308 835 FRW. - Reste à facturer pour 84 :
7 107 809 - 4 308 835 = 2 798 974 FRW.
PREVISIONS BUDGETAIRES 84 : 2 888 924 FRW.

12. PROJET : REFECTION HOPITAL DE MUHORORO

- Entreprise : ATECOM
- Fonctionnaire-Dirigeant : TWAGIRUMUKIZA Mathias
- Financement : Budget de Développement
- Montant du marché : 9 534 234 FRW.
- Montant des avenants : avenant n° 1 : 1 433 594
avenant n° 2 : 2 386 572
TOTAL 3 820 166
- Délai d'exécution : Marché initial : 6 mois
Avenant n° 1 : 1 mois
Avenant n° 2 : 3 mois
- Etat d'avancement des travaux : Le retard d'attribution du marché des avenants n°s 1 et 2 a fait que les travaux ont beaucoup trainé, car on ne pouvait pas procéder à la réception sans que les bâtiments ne soient bien finis. Maintenant les travaux vont bon train. On projetait l'extension de la maternité et de la pédiatrie, mais comme le Président de la République a promis une extension de l'Hôpital de MUHORORO je crois qu'il faut évaluer d'abord les besoins et confectionner un nouveau dossier.

...//...

Situation des dépenses :

Il reste à facturer pour l'avenant n° 1 et 2 : 1 507 844
Prévisions pour 1984 : - 2 518 312 pour les 2 avenants
: - 2 040 000 pour la clôture
: - 3 831 300 pour extension Maternité et Pédiatrie.

13. REFECTION HOPITAL DE NYANZA

- Entreprise : SEDULIKOKO Célestin
- Fonctionnaire-Dirigeant : TWAGIRUMUKIZA Mathias
- Financement : Budget de Développement
- Montant du marché : 21 366 646 FRW
- Délai d'exécution : 6 mois
- Etat d'avancement : L'Entreprise travaille très rapidement. Le handicap est que les bâtiments ne peuvent pas être libérés en même temps puisqu'ils sont occupés par des malades que l'on ne peut pas déplacer. Il y a eu des modifications dans les plans surtout du bloc administratif où on doit incorporer le plan type des cabines de radiographie. Sinon les nouveaux bâtiments sont au niveau de finissage. Les bâtiments existants sont réparés suivant qu'ils sont libérés par les autorités de l'Hôpital, jusqu'ici on vient de faire trois qui étaient libres. Ils seront occupés pour libérer encore d'autres jusqu'à la fin des travaux.

- Situation des dépenses : 1 Avance de démarrage : 4 273 329
2 Facture n° 2 : 3 898 414
Reste à facturer : 16 613 566
- Prévisions pour 1984 : 17 869 975 FRW

14. HOPITAL DE BYUMBA ET KIBUNGO

- Entreprise : HYDROBAT
- Fonctionnaire-Dirigeant : TWAGIRUMUKIZA Mathias
- Financement : Budget de Développement
- Montant du marché : 32 291 613 FRW
- Délai d'exécution : 10 mois
- Etat d'avancement des travaux : Les travaux vont bon train, il y a eu des travaux supplémentaires causés d'une part par la nature du sol et d'autres part par les modifications tel que la cabine de radiographie, la chambre des prématurés. Ici aussi les bâtiments à réfectionner ne peuvent pas être disponibles en même temps.

- Situation des dépenses : 1 Avance de démarrage : 14 973 228
2 Facture n° 2 : 21 444 320
Reste à facturer : 53 421 819
- Prévisions pour 1984.

...//...

15. REFECTION PRISON DE KIBUYE

- Entreprise : KABALIRA Christophe
- Fonctionnaire-Dirigeant : TWAGIRUMUKIZA Mathias
- Financement : Budget de Développement
- Montant du marché : 10 914 773
- Délai d'exécution : 6 mois
- Etat d'avancement : Les travaux avancent normalement et dans les délais. Quelques modifications ont été opérées essentiellement dans les cachots et magasins. On a commencé par la toiture et les huisseries ainsi que les démolitions.
- Situation financière : 1. Avance de démarrage : 2 182 956 FRW
2. Facture n° 2 : 4 361 854 FRW
Reste à payer : 6 552 919 FRW
- Prévisions 1984 pour KIBUYE et GISENYI : 20 788 920 FRW

16. PRISON GISENYI

- Entreprise : EMUJEGO
- Fonctionnaire-Dirigeant : TWAGIRUMUKIZA Mathias
- Financement : Budget de Développement
- Montant du marché : 14 483 420 FRW
- Délai d'exécution : 6 mois
- Etat d'avancement des travaux : Les travaux sur chantier ne commencent pas encore mais les travaux en atelier sont presque finis. Toutes les huisseries sont faites. L'Entreprise avait demandé de commencer les travaux après les pluies abondantes. Les travaux vont démarrer dans ces jours.
- Situation financière : aucune facture n'est payée.
- Prévisions 1984 : 44 483 470 FRW

17. BIBLIOTHEQUE U.N.R. CAMPUS RUHENGRI

- Entreprise : USENGIMANA Richard
- Fonctionnaire - Dirigeant : KARANGWA Mathieu
- Financement : Budget de Développement
- Montant du marché : 103 767 641 FRW
- Montant des avenants : 59 797 266 FRW
- Début des travaux : 15 mars 1982
- Délai d'exécution : 12 mois
- Etat d'avancement des travaux : Les travaux de finissage et les aménagements sont en cours d'exécution.
- Situation des dépenses : Les factures déjà payées :

Facture n° 1	:	2 101 848
n° 2	:	4 560 550
n° 3	:	3 491 925
n° 4	:	4 432 660

...//...

Facture n° 5 : 4 272 880
n° 6 : 10 212 286
n° 7 : 14 127 503
n° 8 : 10 872 425
n° 9 : 13 480 978
n° 10 : 10 360 093
n° 11 : 7 234 194

TOTAL : 85 147 342

- Montant restant à payer : 78 417 565
- Equipements ± : 15 000 000
- Prévisions budgétaires B.O. 84 : 94 000 000

18. COUR D'APPEL DE CYANGUGU

- Entreprise : KAMANA Claver
- Fonctionnaire-Dirigeant : KARANGWA Mathieu
- Financement : Budget de Développement
- Montant accordé BD 83 : 36 000 000
- Montant des avenants : 6 051 205
- Montant du marché : 25 594 826
- Début des travaux : 05/10/1982
- Etat d'avancement des travaux : Tous les travaux sont terminés.

La réception provisoire aura lieu dans les prochains jours.

- Situation des dépenses : Facture n° 1 : Avance de démarrage : 2 559 483
" n° 2 : 3 641 628
" n° 3 : 5 207 097
" n° 4 : 9 077 457
" n° 5 : 3 878 715
" n° 6 : 2 917 183

TOTAL : 24 722 080

- Montant restant à payer : 6 923 941
- Prévisions budgétaires 1984 : - Montant restant : 9 923 941
- Equipement ± : 8 000 000
- Raccordement eau
et Electricité ± 10 000 000

TOTAL 24 923 941

- Montant à prévoir

± 25 000 000

19. CIMENTERIE DE MASHYUZA

- Entreprise : KAMANA Claver
- Fonctionnaire-Dirigeant : KARANGWA Mthieu
- Financement : Budget de Développement
- Montant du marché : 15 383 597 FRW
- Montant des avenants : 1 831 307 FRW
- Début des travaux : 2 décembre 1982
- Délai d'exécution : 6 mois
- Etat d'avancement des travaux : Il reste les travaux d'aménagement et la clôture.
- Situation des dépenses : - Facture n° 1 : 2 202 510
n° 2 : 1 742 194
n° 3 : 2 561 401
n° 4 : 2 360 698

TOTAL : 8 865 803

- Montant restant à payer : 8 349 101
- Prévisions budgétaires 84 : Les prévisions budgétaires sont faites par le Ministère des Ressources Naturelles dans l'ensemble du Projet "CIMENTERIE DE MASHYUZA".

20. PROJET "DU SECTEUR SANTE"

- Fonctionnaire-Dirigeant : KARANGWA Mthieu
- Financement : FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT ET BUDGET DE DEVELOPPEMENT
- Montant accordé : B.D 83 : 20 000 000 FRW

A. - VOLET "SIX CENTRES DE SANTE"

- Entreprise : USENGIMANA Richard
- Début des travaux : 14 décembre 1983
- Montant du marché : 168 391 788 FRW
- Délai d'exécution : 18 mois

B. VOLET "OFFICE PHARMACEUTIQUE DU RWANDA (OPHAR)"

- Entreprise : EMUJECO
- Début des travaux : 10 novembre 1983
- Montant du marché : 67 243 213 FRW
- Délai d'exécution : 14 mois
- Prévisions budgétaires 1984 : 20 000 000 pour tout le projet.

N.D. C'est à peine que le projet vient de commencer.

21. PROJET "DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE AU LAC KIVU"

- Entreprise : HYDROBAT
- Fonctionnaire-Dirigeant : NIZEYIMANA Fulgence
- Financement : Budget de Développement
- Montant accordé du marché : 11 691 336
- Délai d'exécution : 5 mois.

La lettre de commande fut passée à l'Entreprise HYDROBAT le 10/10/1983 mais parmi les conditions exigées pour l'exécution des travaux ne figure pas une avance de démarrage alors que l'HYDROBAT l'a réclamée. Pour pouvoir facturer cette avance, une lettre en complément de la première leur a été adressée à titre d'autorisation.

Les travaux ont démarré seulement au chantier de GISENYI puis que le problème de terrassement et nivellement ne se pose pas. Par contre au chantier de KIBUYE la parcelle présente un relief très accidenté. L'entreprise fait son possible pour démarrer et rattraper le délai d'exécution surtout à KIBUYE. Jusqu'à présent pas de dépenses, il faut prévoir sur l'exercice du Budget de Développement 1984 tout le montant du marché soit : 11 691 336 FRW.

22. IMMEUBLE PREFECTORAL DE BYUMBA

- Intitulé du projet : Construction de l'immeuble préfectoral de BYUMBA
- Entreprise : USENGIMANA Richard
- Fonctionnaire-Dirigeant : NIYOMUGABO Théodore
- Financement : Budget de développement
- Montant du marché : 62 135 543 FRW.
- Montant accordé B.D. 83 : 20 028 576 FRW
- Montant des avenants : 15 278 382 FRW
- Début des travaux : Décembre 1981
- Délai d'exécution : 12 mois
- Etat d'avancement des travaux : Travaux déjà terminés, cfr. rapport de chantier n° 08.02/6555 du 11 août 1983.
- Situation des dépenses : Il y a des factures qui sont jusqu'à ce jour en suspens en attendant le budget de l'année prochaine. Montant à payer à USENGIMANA, Le MEUBLE et à l'ELECTROGAZ 8 082 808FRW.
- P révisions budgétaires 1984 : 15 173 734 FRW pour combler le déficit de l'année en cours et pour le payement des commandes ultérieures à savoir, le central téléphonique, rideaux et cache-rails.

...//...

23. HOPITAL RURAL NGARAMA

- Intitulé du projet : Hôpital rural de NGARAMA
- Entreprise : EMUJECO
- Fonctionnaire-Dirigeant : NIYOMUGABO Théodore
- Financement : Gouvernement Hollandais
- Montant accordé B.D. 83
- Montant du marché : 131 760 535 FRW
- Montant des avenants : -
- Début des travaux : 29.06.1981
- Délai d'exécution : 20 mois
- Etat d'avancement des travaux : Les travaux sont terminés et réceptionnés en date du 07 Juin 1983.
La situation est normale, il reste le paiement des retenues de garantie pour la réception définitive.
- Prévision Budgétaire 1984 : -

24. LABORATOIRE VETERINAIRE DE RUBILIZI

- Intitulé du projet : Laboratoire Vétérinaires de RUBILIZI
- Entreprise : EMUJECO
- Fonctionnaire-Dirigeant : NIYOMUGABO Théodore
- Financement : Gouvernement Hollandais
- Montant accordé B.D. 83 : -
- Montant du marché : 69 777 850 FRW
- Montant des avenants : -
- Début des travaux : 1 Juin 1982
- Délai d'exécution : 14 mois
- Etat d'avancement des travaux : Les travaux sont presque terminés, il reste le plafond qui connaît un petit litige que l'entreprise et le bailleur de fonds vont régler à l'amiable. L'aménagement reste toujours en suspens.
- Situation des dépenses : L'entreprise a facturé jusqu'au 12ème mois c-à-d :
59 809 684 FRW
- Prévision Budgétaires 1984 : -

...//...

25. LOGEMENTS POUR FONCTIONNAIRE DE L'ETAT

- Intitulé du projet : Construction des logements pour fonctionnaires de l'Etat
- Entreprise : NSONERA Pierre : 5 logements à BUTARE
15 logements à KIGALI
: KARAMBIZI Ephrem : 2 logements à GITARAMA
5 logements à RUHENGIRI
: COMETAR : 5 logements type C pour Hauts
Fonctionnaires.

- Fonctionnaire-Dirigeant : UWIHANGANYE Jean Marie Vionney

- Financement : Budget de Développement

- Montant accordé au B.D. 1983 : 170 898 509 FRW

- Montant des marchés (centres de Santé compris) 148 348 585 FRW

- Montant des avenants

Avenants au marché des 53 logement

(réglement des litiges) : 4 371 651 FRW

- Début des travaux : Les dates diffèrent suivant les lots. Entre
le 10 septembre et le 17 Novembre.

- Délai d'exécution : Variable entre 5 et 6 mois pour les différents lots.

- Etat d'avancement des travaux :

1. - 5 logements pour Hauts Fonctionnaires de l'Etat à KIMIHURURA et à
KIYOVU

- Début des travaux suivant le Cahier de Chantier le 17 Octobre 1983.

- Etat d'avancement ; pour les quatre maisons sises à KIMIHURURA :
les élévations en briques sont au niveau des linteaux. On est actuel-
lement occupé à exécuter les travaux de coffrage des poutres et
linteaux. Les plans de béton armé pour la dalle de la terrasse
ont été remis à l'entreprise.

Pour la dernière maison sise à KIYOVU l'entreprise s'est heurtées à de
grandes difficultés dans les travaux de terrassement. Un massif
granitique s'est révélé dans la parcelle, et les engins loués
(une pelle mécanique et un bulldozer D8-H) sont incapables
d'égaliser l'assiette de la maison. Le D9 promis par ASTALDI est
en attente car il est occupé à creuser la latérite destinée à la
route NYAMIRAMBO-NYABUGOGO.

Nous l'attendons incessamment. Ce problème a été signalé à
l'Administration par la lettre de l'entreprise n° VM/MU/68/83 du
29 Novembre 1983. De toutes façons l'on continue à terrasser avec
les engins disponibles et le décompte réel des délais devra
prendre en considération ce problème.

...//...

2) 15 Maisons type A à KIGALI (RUGENGE)

Début des travaux : Début Novembre 1983

Ce chantier a subi un retard lors du démarrage à cause de la nécessité de procéder à l'expropriation des personnes se trouvant sur la parcelle choisie.

L'expérience tentée avec l'entreprise a grandement contribué à accélérer la résolution de ce problème. Cette expérience a consisté à demander à l'entreprise une avance d'expropriation, l'Administration s'engageant à honorer dans les délais ordinaires la demande de remboursement introduite par l'Adjudicataire. Nous avons ainsi pu gagner au moins un mois et demi sinon deux dans le démarrage des travaux.

Malheureusement la parcelle choisie n'a pu contenir toutes les 15 maisons prévues. Seules 13 ont pu être implantées. Ce problème a été soumis au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage qui nous a montré une zone à KIMIHURURA (dans le prolongement des maisons construites par EMUJECO). Nous avons été fort étonnés lorsque nous avons été sommés d'interrompre les travaux de reconnaissance du terrain, car semble-t-il ce terrain appartient à la Garde Présidentielle. Le service des Terres nous a promis d'étudier cette question, mais jusqu'à présent les endroits que l'on nous propose devront être expropriés. Ceci risque de faire traîner la construction des deux maisons restantes, à moins de recourir encore une fois à l'entreprise. Cette procédure a été soumise à l'approbation de l'entreprise et nous attendons son accord pour débloquer la situation.

- Etat d'avancement des 13 maisons :

- Terrassements terminés, et l'installation de chantier
- Pour plus de la moitié des maisons (8), les fondations sont presque achevées, pour le reste ces travaux sont en cours.

3) 5 maisons type A à RUHENGARI :

- La visite effectuée le 2 Décembre 1983 a relevé un retard dans le calendrier des travaux. Retard que l'on peut estimer à 3 semaines. Ce retard est dû en grande partie à la mauvaise organisation du Chef de Chantier en place. Il n'est effectivement pas normal que les fouilles de fondations de 5 maisons simples durent plus d'un mois.

Ceci a été signalé à l'entreprise et consigné dans le cahier d'attachement. Suivant les décisions prises conjointement, les semelles en béton de toutes les maisons devaient être achevées avant le 10 décembre et les fondations en moellons vers le 17 Décembre 1983.

...//...

4) 2 Maisons type A à GITARAMA :

- Le démarrage des travaux ayant suivi de près la signature de la lettre de commande, ce chantier est le plus avancé de tous. Hormis les remarques formulées lors des différentes visites et consignées dans le Cahier d'attachement, les travaux avancent normalement et à un rythme satisfaisant. La visite effectuée le 9 décembre 1983 a trouvé la situation suivante :

- Toutes les élévations en maçonneries sont terminées, la 1^{ère} couche de crépissage a été exécutée. Les poutres et les colonnes en béton armé (barza) doivent actuellement être coulées.

5) 5 maisons type A à BUTARE

- Ce chantier n'a pas subi de retard excessif à part 3 semaines perdues à cause de la correspondance entamée par l'Eglise Episcopale du Rwanda en vue du retrait à l'Administration des parcelles octroyées pour la construction de ces logements.

La visite du 9 décembre a également relevé l'état d'avancement suivant :

- pour toutes les 5 maisons les élévations en maçonneries de briques sont pratiquement au niveau du linteau.

- Situation des dépenses : Montant global des dépenses engagées au 20 Novembre 1983 = 73 332 514 FRW (voir tableau en dessous)

Malgré que l'on a essayé de régler le maximum de dépenses cette année afin d'alléger le budget de l'année prochaine, le retard qu'a eu la procédure d'adjudication s'est fait sentir et un très grand montant est tombé en annulation. Il n'est effectivement pas normal que des 170 898 509 FRW, plus de la moitié de ce montant à savoir 97 565 995 FRW tombé en annulation, alors que le problème de logements pour les agents de l'Etat se fait trop ressentir.

- Prévisions Budgétaires 1984 :

D'après la réunion qui eu lieu au Ministère du Plan et qui a rassemblé les responsables concernés au plus haut niveau avec les Fonctionnaires-Dirigeants des différents projets, un montant d'à peu près 129 000 000 a été promis pour terminer ce projet. Si les montants arrêtés sont donnés, cette somme servira juste à couvrir toutes les dépenses si d'autres complications n'interviennent pas en cours d'exécution.

SITUATION DES DEPENSES

1. Facture n° 0013/83 A	du 01/02/83 NDAMAGE	936 600 FRW
2. Facture n° 12185/M-16	du 11/02/83 N.A.H.V	589 950 FRW
3. Facture n° 025/83	du 14/02/83 Philips Nazares	425 000 FRW
4. Facture n° 00012/83	du 21/02/83 NAMDHARI	14 667 033 FRW
5. Facture n° 976/83	du 19/01/1983 EMUJECO Avance	1 467 838 FRW
6. Facture n° 1/83	du 19/03/83 MUNYAMPAMA	1 105 477 FRW
7. Facture n° 1109/83 CS 2	du 22/08/83 EMUJECO	3 649 518 FRW
8. Facture n° 1	du 02/09/83 NSONERA P. avance	15 377 337 FRW
9. Facture n° 2/83	du 20/07/83 MUNYAMPAMA	1 667 893 FRW
10. Facture n° 01	du 14/10/83 KARAMBIZI avance	5 197 535 FRW
11. Facture n° 1315/83 CS3	du EMUJECO	4 615 482 FRW
12. Facture n° 11/LGFE/83	du 19/11/1983 SEBULIKOKO	1 256 640 FRW
13. Facture n° 3 et 4	du 17/11/83 NSONERA Pierre	3 115 012 FRW
14. Facture n° 1348/83	du 15/11/83 EMUJECO	606 350 FRW
15. Facture n° 02	du 18/11/83 KARAMBIZI Ephrem	1 409 749 FRW
16. Facture n° 2	du 22/11/83 NSONERA Pierre	4 725 680 FRW
17. Facture du 11/11/83	Remboursement frais d'expro- priation NSONERA	8 600 544 FRW
18. Facture n° 1/83	du 09/11/83 COMETAR	6 918 882 FRW
TOTAL		<u>73 332 514 FRW</u>

26. CONSTRUCTION DE S/PREFECTURE NOUVELLEMENT CREEES

- Intitulé du projet : Construction de S/Préfecture nouvellement créées
- Fonctionnaire-Dirigeant : MUNYANDAMUTSA Thomas
- Financement : Budget de Développement
- Montant accordé sur B.D. 1983 : 50 000 000 FRW repartis entre les 10 Préfectures à raison de 5 000 000 FRW/Préfecture
- La priorité a été accordée à la construction des habitations des S/Préfets pour des montants suivants :

PREFECTURE	S/PREFEC.	MONTANT DU	BONI	ENTREPRISE	DEBUT TRAV.	DELA I
KIGALI	MURAMBI	4 600 482	399 518	BACINONI	21/09/83	4 mois
GITARAMA	RUHANGO	4 763 137	236 863	KAMANA	14/11/83	4 mois
BUTARE	NYABISINDU	4 894 760	105 240	MUSONI	Sept.83	4 mois
GIKONGORO	KARABA	4 741 896	258 104	HAKIZIMANA	3/10/83	5 mois
CYANGUGU	BUGUMYA	4 930 285	69 715	SICOK	13/07/83	6 mois
KIBUYE	DIRAMBO	4 924 409	75 591	HABARUGIRA	23/09/83	4 mois
GISENYI	NGORORERO	4 982 330	17 670	COLAS R.	01/03/83	4 mois
RUHENGERI	BUSENGO	4 981 838	18 162	COLAS R.	04/05/83	4 mois
NYUMBA	KINIHIRA	4 571 662	311 923	KABOYI	OCT.83	5 mois
KIBUNGO	KIREHE	4 775 976	224 024	MURENZI E.	02/09/83	4 mois
		48 283 190	1 716 810			

Les S/Préfectures BUSORO et GISAGARA en Préfecture de BUTARE seront construites dans le cadre du Projet de Développement Global BUTARE.

- Etat d'avancement des travaux :

<u>S/Préfecture</u>	<u>ETAT DES TRAVAUX</u>
MURAMBI	sont terminés Divers-terrassements-Fondation-élévation sont en cours Le crépissage et le rejointoyage des murs la pose du s/pavement.
RUHANGO	L'entreprise vient à peine d'approvisionner le chantier.
NYABISINDU	Le gros oeuvre et une partie des parachèvements sont terminés. Sont en cours d'exécution : l'installation électrique et sanitaires.
KARABA	La maçonnerie arrive au niveau des linteaux mais l'entreprise doit corriger des défauts de construction avant la poursuite des travaux.
BUGUMYA	Travaux terminés : divers-terrassements-fondations-élévation travaux en cours : préparation de la structure
BIRAMBO	Sont terminés : la maçonnerie jusqu'à une hauteur de 2,10 m sont en cours : le coffrage du linteau et dalles des placards
NGORORERO	La maison est achevée depuis juillet 1983. La réception provisoire a eu lieu en septembre 1983.
BUSENGO	Les travaux sont en cours d'achèvement. La réception provisoire aura lieu incessamment.
KINIHIRA	Sont terminés : divers-terrassement-fondation-maçonnerie en élévation sont en cours : préparation de la structure
KIREHE	Le gros oeuvre est terminé L'entreprise est occupée à parachever la maison.

- Situation des dépenses : Les fonds destinés à ce projet sont exclusivement gérés par les Préfets de Préfectures.

- Prévisions Budgétaire : - Construction de 10 Bâtiments Administratifs :

	187 738 790 FRW
- Equipement de 10 Bâtiments Administratifs	37 547 758 FRW
- Equipement des 10 nouvelles habitations des S/Préfets	4 000 000 FRW
- Construction et équipement de 6 habitations des S/Préfets à KANAZI, RUSHASHI, KIYUMBA, MUNINI, KADUHA et NGARAMA	32 400 000 FRW
- Equipement de 2 logements à KIRAMBO	800 000 FRW
- Indemnisation commune RUTONDE pour que son nouveau Bâtiments Administratifs serve d'extension de la S/Préfecture RWAMAGANA	12 000 000 FRW

TOTAL

274 486 548 FRW

27. CONSTRUCTION DU CENTRE DE TRAUMATOLOGIE DE RWAMAGANA

- Entreprise : UN TOIT A TOI
- Fonctionnaire-Dirigeant : RUGANINTWALI Jean Berchmans
- Financement : Aide du Grand Duché de LUXEMBOURG
- Montant accordé : 16 000 000 FRW
- Début des travaux: 21/03/1983
- Délai d'exécution: 4 mois et 15 jours
- Etat d'avancement: Tout les travaux commandés sont terminés. La réception unique et définitive est prévue dans la première quinzaine du mois de janvier 1984.
- Situation des dépenses : Les dépenses engagées jusqu'en date du 31/11/83 s'élève à 12 000 000 FRW. Le solde représentant 4 000 000 FRW est en cours de paiement.

- Prévision Budgétaires 1984 : Le Directeur de l'Hôpital de Rwamagana a souhaité de faire les travaux suivants qui ne figurent pas dans la première commande :

- Caniveau d'évacuation des eaux pluviales
- Muret de 2 m de hauteur de long du passage couvert
- Fosse septique.

L'entreprise UN TOIT A TOI a transmis le devis estimatif de ces travaux supplémentaires au Bureau d'Etude (GROUPE TETRA) de LUXEMBOURG pour financement.

Le coût total de ces travaux s'élève à 2 047 822 FRW.

28. RESTAURATION SANATORIUM DE GISHALI ET SES ANNEXES : 2ème PHASE.

- Intitulé du projet : Restauration Sanatorium de GISHALI et ses annexe deuxième phase
- Entreprise : USENGIMANA Richard
- Fonctionnaire-Dirigeant : RUGANINTWALI Jean Berchmans
- Financement : Budget de Développement
- Montant du marché initial: 20 744 154 FRW
- Montant total du marché : 24 892 246 FRW
- Début des travaux pour l'avenant : 20 Octobre 1983
- Délai d'exécution : 60 jours calendrier d'ou échéance le 20/12/1983.
- Etat d'avancement des travaux : Tout les travaux commandés sont au stade d'achèvement, il ne reste que les travaux de peinture.
- Travaux d'aménagement des allées de l'Hôpital SANATORIUM et autour des bâtiments des agents de cet Hôpital
- Travaux d'installation du groupe électrogène de secours de 30 KVA

...//...

- Situation des dépenses : 24 892 246FRW

Prévision Budgétaire 1984 : Suite au rapport de la commission faite en juillet 1983 par les Agents du Ministère de la Santé Publique, du Ministère des Travaux Publics et des Services Utilisateurs, les 6 Bâtiments restaurés par l'entreprise USENGIMANA Richard doivent être alimentés par un câble sous-terrain (VVB 4 x 16 m/m), portant de la cabine du SANATORIUM.

L'achat de ce câble, du matériel de protection (coffret divisionnaire de 16 ampères), la main d'oeuvre plus les travaux d'installation complète s'élèvent à 1 500 000 FRW.

29. TRAVAUX EN REGIE

I. REFECTION DE LA MAISON OFFICIELLE OCCUPEE PAR LE DR. AKINGENEYE Emmanuel.

- Entreprise : MUKULIRA Stanislas
- Fonctionnaire-Dirigeant : MUNYANDAMUTSA Thomas
- Financement : Budget Ordinaire du Ministère des Travaux Publics
- Montant du marché : 2 799 500 FRW
- Délai de marché : 2 mois à date du 26/09/1983
- Etat d'avancement des travaux : Les travaux consistaient à agrandir le salon, rehausser les murs en élévation de 70 cm, refaire la structure et couverture, refaire le plafond construire un local de douche et W.C et les réparation ponctuelles. L'essentiel est déjà terminé. On est en train d'appliquer de la peinture.
- Situation financière : Montant de la facture payée : 1 012 500 FRW
Solde à payer : 1 787 000 FRW

...//...

2. REFECTON DE LA MAISON OFFICIELLE OCCUPEE PAR LE LT. COLONNEL DAGOSORA Théoneste

- Entreprise : COMETAR
- Fonctionnaire-Dirigeant : MUNYANDAMUTSA Thomas
- Financement : Budget Ordinaire du Ministère des Travaux Publics
- Montant du Marché : 2 258 838 FRW
- Délai de marché : 1 mois et 15 jours à partir du 22/09/1983
- Etat d'avancement des travaux : Les travaux consistaient à la transformation intérieure pour rendre la maison plus fonctionnelle, remplacement des installations électriques et sanitaires vétustes, remplacement des chassis vermoulus et l'étanchéisation de la couverture. Les travaux susmentionnés sont terminés, l'entreprise procède au nettoyage du chantier.
- Situation des dépenses : Aucune dépense n'est encore effectuée
- Montant à facturer : 2 258 838 FRW

3. CONSTRUCTION DE L'ECOLE NORMALE PRIMAIRE DE NZIGE DANS LA COMMUNE BICUMBI

- Entreprise : Travaux en regie par la Commune BICUMBI
- Fonctionnaire-Dirigeant : RUGANINTWALI Jean Derchmans
- Financement : budget Ordinaire du Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire.
- Montant du marché : Etant donné que les travaux de construction de cette école sont exécutés en regie par la commune de BICUMBI, elle est la seule qui assure la gestion des fonds de ces dites constructions.
- Début des Travaux : Les travaux ont débutés en juin 1983
- Délai d'exécution : n'est pas connu
- Etat d'avancement des travaux : Actuellement 6 Bâtiments et un chateau d'eau ont été construits selon le programme du Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire.
- Ces Bâtiments sont :
 1. Bâtiments Administratif et Infirmerie
 2. Bâtiment Réfectoire et Cuisine
 3. Guarderie
 4. Bloc Sanitaire
 5. 2 logements pour Professeurs
 6. Chateau d'eau; les travaux qui restent à faire sont les suivants : Pavement lissé autour des Bâtiments.
- Pavement lissé à l'intérieur du blocs Administratif
- Travaux de finition aux portes et fenêtres
- Pose du S/Plafond en unalut dans tous les Bâtiments
- Pose de points lumineux aux plafonds
- Pose de la peinture sur murs, sur portes, fenêtres et plafond.

- Situation des dépenses : Cette situation ne peut être donnée que par les autorités communales qui seules gèrent les fonds alloués à ce projet.
- Prévisions Budgétaires : Vu que le programme de construction est réalisé par le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire, il est le seul habilité à prévoir le budget nécessaire à employer pour l'année 1984.

4. BATIMENTS FRONTALIERS GATUNA

- Entreprise : KARAMBIZI Ephrem
- Fonctionnaire-Dirigeant : RUGANINTWALI Jean Berchmans
- Financement : Budget Ordinaire 1983
- Montant du marché : 15 679 158 FRW
- Début des travaux : 9 Août 1982
- Délai d'exécution : 6 mois
- Etat d'avancement des travaux : A part le puit perdu encore inachevé à cause du rocher, les autres travaux commandés sont terminés. La réception provisoire a eu lieu le 5 Août 1983. Mais la levée des remarques n'est pas encore effectuée à sa totalité.
- Situation des dépenses : Le montant total qui reste à facturer pour les travaux à GATUNA s'élève à 1 305 093 FRW. Ce montant sera payé après l'analyse du Laboratoire sur le mélange de mortier de ciment utilisé par l'entreprise dans la construction des bâtiments de la Douane à GATUNA.
- Prévision Budgétaire 1984 : Facture d'un montant de 1 305 093 FRW
Travaux de transformation de l'actuel Bureau et habitation-receveur en l'habitation de l'Immigration t Emmigration. Installation électrique y compris = 3 495 690 FRW
Installation électrique apparente dans les maisons des gardes-frontières (tubage, cablage, points lumineux), Raccordement électrique des bâtiments existants à allimenter par un groupe électrogène = 485 000 FRW
Soit (1 305 093 + 3 495 690 + 485 000)=

5 285 783 FRW

...//...

5. BATIMENTS FRONTALIERS KAGITUMBA

- Intitulé du projet : Bâtiments frontaliers KAGITUMBA
- Fonctionnaire-Dirigeant : RUGANINTWALI Jean Berchmans
- Financement : Budget Ordinaire 1983
- Montant du marché initial : 11 857 836 FRW
- Montant de l'avenant : 2 047 136 FRW
- Montant total du marché pour KAGITUMBA : 13 475 437 FRW
- Début des travaux pour le marché initial : Le 9 Août 1982
- Délai d'exécution des travaux : 6 mois
- Début des travaux pour l'avenant : Le 21 Avril 1983
- Délai d'exécution des travaux d'avenant : 45 jours
- Calendrier d'échéance : Le 2 Juillet 1983
- Etat d'avancement des travaux : Tous les travaux commandés sont au stade d'achèvement

- Situation des dépenses	:	- Travaux réalisés et facturés	13 475 437 FRW
		- Travaux restant à facturer	429 535 FRW
		- Moins avance de démarrage	141 117 FRW
		Solde à payer	<u>288 418 FRW</u>

- Prévision Budgétaires 1984 :
 - Travaux d'installation électrique et raccordement des bâtiments existants alimenté par un groupe électrogène en place.
 - Travaux de raccordement en eau plus installation des tuyauteries et robinetteries et compteurs.
 - Fourniture et placement des portes interueures entre le salon et chambre à coucher. Habitation garde-frontière.
 - Travaux d'installation électrique apparente dans la maison des agents frontières, habitation Receveur-Adjoint, habitation agent de l'Immigration et Emmigration. 1 800 000 FRW.

...//...

6. REFECTION BATIMENT ORINFOR

- Intitulé du projet : Réfection bâtiment de l'ORINFOR
- Fonctionnaire-Dirigeant : RUGANINTWALI Jean Berchmans
- Entreprise : SEBERA Antoine
- Financement : Budget Ordinaire 1982
- Montant du marché : 4 218 980 FRW
- Début des travaux : le 15 Juillet 1982
- Délai d'exécution : 2 mois calendrier
- Etat d'avancement des travaux : Les travaux qui restent à faire sont ceux du studio mixage de film.
Le matériel qui doit être utilisé pour ce studio semble venir d'Europe. L'entreprise n'est pas à mesure de le dédouaner puisqu'elle est défaillante.
- Situation des dépenses : 2 565 000 FRW
- Prévision Budgétaires : $4\ 218\ 980\ \text{FRW} - 2\ 565\ 000\ \text{FRW} = 1\ 653\ 980\ \text{FRW}$

7. CONSTRUCTION DU MARCHE DE MUHIMA

- Entreprise : COMETAR
- Fonctionnaire-Dirigeant : NKULIKIYIMANA Paulin
MUNYANDAMUTSA Thomas
- Financement : Sur budget de la commune Urbaine de NYARUGENGE
- Montant du marché initial : 31 176 239 FRW
- Délai d'exécution : 4 mois à dater du mois d'août 1983
- Etat d'avancement des travaux : Les travaux consistent à la construction des magasins-stocks, partie administration du marché des stands, des parkings et les sanitaires.

ASTALDI a contribué à l'exécution des terrassements généraux et au profilage des terrasses. Pour éviter des inondations et l'affaissement des talus, nous avons adopté la solution de construire des murs de soutènement, faire des canalisations des eaux pluviales de toute la parcelle et construire les escaliers d'accès aux différents niveaux.

Un avenant ad hoc est en préparation.

Sont terminés : les maçonneries de fondations et d'élévation des magasins-stocks et partie administration du marché.

- * La pose de la structure
- * La pose des huisseries métalliques
- * Les murs de soutènement à 80%
- * Les fouilles pour maçonnerie des stands

- Sont en cours : * L'exécution des colonnes et maçonnerie des stands
* Trottoir derrière les magasins
La fin de tous les travaux est prévue vers la fin du mois de Janvier 1984.
- Situation des dépenses : Le crédits de construction de ce marché est géré exclusivement par la Commune. Le Ministère des Travaux Publics intervient uniquement pour la planification et le contrôle technique.
- Problème rencontré : Il se pose un problème de financement d'asphaltage du tronçon de route qui passe devant le marché. Le souci d'aménager cette route est justifié par la nécessité de protéger les denrées alimentaires contre la poussière.

8. PROJET BUGESERA-GISAKA-MIGONGO VOLET "CONSTRUCTION"

Financement : Banque Mondiale

Fonctionnaire-Dirigeant : NGENZIRABONA Victor

Les travaux repris dans le présent rapport ont été prévues et exécutés pour la plupart dans le plan de travail 1983 du Projet BGM sauf les postes agro-vétérinaires (P.A.V. en sigle) de Mubago et de Kavumu, les maisons pour chercheurs de l'ISAR (à Karama et à Gashora) dont les travaux ont débuté en novembre 1982 suite à un préfinancement de la Banque Mondiale (P.P.G.).

Au cours du 1er semestre, les travaux ont été exécutés par tâcheronnage, c'est-à-dire, confiés à des gens de métier auxquels le Projet ne payait que la main d'oeuvre, les matériaux et matériels étant fournis par lui-même. Cette méthode retardait l'exécution des travaux à cause d'un mauvais approvisionnement, c'est pour cela qu'il a été décidé de recourir à l'entreprise (sous forme de marché de gré à gré en contactant trois ou quatre entreprises). La première méthode est la moins coûteuse mais ne permet pas de respecter les prévisions. C'est ainsi que tous les délais ont été tous dépassés et que la plupart des infrastructures vétérinaires (couloirs, deeping tanks, abreuvoirs ..) n'ont pas été construites cette année.

Les travaux faits par entreprise sont ceux exécutés dans le cadre des autres services (ONAPO, MINASODECO) mais couvrent les deux Directions Régionales du Projet.

...//...

A) DIRECTION REGIONALES DU BUGESERA

Types de Chantier

- 2 logements agro-véto dans la commune de Ngenda
- 2 logements agro-véto dans la Commune Gashora
- 2 maisons pour Chercheurs à Gashora
- 2 maisons pour chercheurs à ISAR Karama
- 2 maisons pour Techniciens ISAR
- 1 Poste agri-véto à Kavumu, Mayange, Gihinga
- Deeping tout à Gashora
- 1 Bureau et Laboratoire à Karama
- 1 Magasin de Stockage à Karama
- 1 Chevrerie
- Le montant prévu pour ces chantiers : 53 784 013
- Délai : Il est prévu que ces constructions soient achevés au courant de 1984.

B) DIRECTION REGIONALE GISAKA-MIGONGO

Types de chantier

- 2 Logements agro-véto à Rusumo
- 2 Logements agro-véto à Rusumo
- Montant prévu pour ces chantiers : 10 500 000 FRW
- Montant dépensé : 5 076 804 FRW
- Délai : Il est prévu que ces constructions soient achevés au courant de 1984.

C) POUR LE MINASODECO

Chantier

- 2 Centres Nutritionnels à MAREBA et BARE
- Montant prévu : 6 750 000 FRW
- Montant dépensé: 1 637 000 FRW
- Délai : 3 mois
- Date d'achèvement : Premier semestre 1984.

D) POUR LE MINASODECO-H.C.R

Chantier :

- Bâtiments Techniques à Nasho
(Opération réfugiés)
- Installation de Bascules à Nasho
- Hangar de Stockage à Nasho
- Montant Prévu : 15 887 800
- Montant dépensé : 11 623 422
- Délai : Construction déjà achevée.

...//...

POUR L'ONAPO

Type de chantier

- Centre de Santé familiale à Kibungo
- Logement Médecin ONAPO

Montant prévu :

Montant déjà dépensé : 3 740 807

Date d'achèvement : Premier semestre 1984.

9) LOGEMENT POUR FONCTIONNAIRE DU M.R.N.D

- Entreprise : HITIMANA Silas
- Fonctionnaire-Dirigeant : NGENZIRABONA Victor
- Financement : Budget du M.R.N.D
- Montant accordé en 1983 : Le marché a débuté en Novembre 1982
- Le montant total accordé est de 17 434 583 FRW pour 1ère lot
19 257 489 FRW pour 2ème lot
soit 36 695 073 FRW
- Montant des avenants 1 486 507 FRW
- Début des travaux : 1 Novembre 1982 (1ère lot)
: 15 Février 1983 (2ème lot)
- Délai d'exécution : 6 mois pour chaque lot

Etat d'avancement des travaux : Travaux terminés et réceptionnés provisoirement sauf pour les installations électriques (en attendant le raccordement au réseau de la ville).

- Situation des dépenses :

Factures n° KACY/01/82 à KACY/05/83 : 17 974 260 FRW

Factures n° KACY/6/8/83 à KACY/08/83 : 19 257 489 FRW

Factures n° DV 05/KACY/83 : 884 881 FRW

TOTAL : 38 116 630 FRW

Prévision budgétaires 1984 : On avait retenu pour 1984, la construction des 4 logements restant sur les 10 prévus au départ, mais il semble qu'il n'y a pas de financement.

...//...

3.2.1. LA DIVISION ETUDES TECHNIQUES DES BATIMENTS CIVILS

3.2.1.1. Généralités :

Comme il a été rappelé dans beaucoup de rapports annuels antérieurs, la Division Etudes Techniques a dépassé le niveau d'une Division. La proposition d'une restructuration suivante serait beaucoup plus fonctionnelle que maintenant :

Service Etudes Techniques des Bâtiments Civils.

Attributions :

- Distribution des affaires du service
- Coordination et contrôle des activités du service
- Avis et tenue des réunions techniques des projets étudiés par le service
- Suggestions de nouvelles méthodes
- Relations avec d'autres bureaux d'études étrangères et nationaux
- Supervision des affaires du Secrétariat.

S/Service des Etudes des Constructions

Attribution :

- Ingénieurs conseils
- Etudes architecturales et de stabilité des constructions
- Relation avec les instances universitaires (Laboratoire, Recherche dans le domaine du bâtiment, conférences techniques etc.....)
- Recherche sur les matériaux de constructions et carrières
- Avis sur les études faites par d'autres bureaux d'études étrangers et nationaux

S/Service Expertises et indication des prix

Attributions :

- Examen des Expertises des Immeubles
- Tenue mensuelle de la variation des prix des matériaux de construction
- Préparation et rédaction des mercuriales.

S/Service Métrés et Exécution

Attributions :

- Rédaction des Cahiers Spéciaux des Charges et préparation des Appels d'Offres
- Etudes sur les Equipements de construction
- Etudes et reconnaissance du terrain (mécanique du sol et topographie)
- Surveillance des chantiers des projets.

PROJET	SERVICE DEMANDEUR	OBSERVATION
1. Réfection des Hôpitaux BYUMBA, KIBUNGO et NYANZA.	MINISANTE	-Dossier d'appel d'offres -Analyse des offres -Les travaux ont déjà démarré.
2. Réfection prisons KIBUYE et GISENYI	MINIJUST	-Dossier technique -Analyse des offres -Les travaux ont déjà démarré.
3. Commune Urbaine de NGOMA	Commune de NGOMA	-Dossier architectural -Calcul de stabilité -Demande d'autorisation de bâtir.
4. Dortoir de l'Ecole Normale Technique de RAMBURA	MINEPRISEC	-Etude du sol -Etude de stabilité -La structure en B.A.
5. Centre Communal de Développement et de formation permanente	MINASODECO	-Etablissement plan type -Devis estimatif.
6. Hôpital de KADUHA	MINISANTE MINITRAPE	-Dossier technique à envoyer au Bailleur de fonds.
7. Palais de Justice	MINIJUST	-Avant-Projet en cours.
8. Extension Dispensaire	MINISANTE	-Dossier d'Extension
9. Collège de BYUMBA	MINEPRISEC Direction du Collège	-Plans d'architecture terminés
10. Salle polyvalente de la S/Préfecture de KABAYA	MINITRAP	-Bordereau des aciers
11. Extension de la Limo- naderie	BRALIRWA	-Voir la conformité de la charpente afin d'intro- duire une licence d'importation auprès de la B.N.R.
12. Centre de Santé de KIBILIZI	ONAPO	-Plans de réfection et transformation.
13. Hôpital de CYANGUGU	MINISANTE	-Commentaire sur le projet Coréen de l'hôpital
14. Magasin Malt. BRALIRWA	BRALIRWA	-Idem que n° 11

PROJET	SERVICE DEMANDEUR	OBSERVATION
15. Tribunal de Première Instance deuxième chambre à KIRAMBO	S/Préfecture KIRAMBO	-Plans architecturaux. Devis estimatif et quantitatif
16. Centre Prescolaire	MINASODECO	Plan terminé
17. Usine de briquetage de papyrus.....	MIRENA	-Plan d'exécution terminé conformément à un avant-projet proposé par un Bureau d'Etudes Hollandais.
18. Musée National de BUTARE	MINESUPRES	-Avant-Projet et dossier d'exécution
19. Centre National de formation permanente pour le personnel enseignant à REMERA	MINEPRISEC	-Avant-Projet et Dossier d'exécution.
20. Ensemble des constructions pour le MINADEF	MINADEF	-Avant-Projet
21. Extension de l'Hôpital de GISENYI	MINISANTE	-Avant-Projet et Dossier d'exécution
22. Extension de l'Hôpital de BUTARE	MINISANTE	-Avant-Projet et Dossier d'exécution
23. Ecole Agri-Vétérinaire de BUSOGO	MINEPRISEC	-Dossier d'exécution
24. Immeuble du Conseil National de Développement	MINITRAPE	-Détails d'exécution. Etude de béton armé
25. Hangar pour le haut Commissariat des Réfugiés	MINASODECO	-Dossier d'exécution
26. Immeuble de la CER	C.E.R.	-Aménagements extérieurs
27. Maison de Passage à l'île GIHAYA		-Avant-Projet
28. Bâtiment Administratif et Hangar pour le Service des Semences Sélectionnés	MINAGRI	-Dossier d'exécution

3.2.2. DIVISION TRAVAUX DES BATIMENTS CIVILS .

3.2.2.1. GENERALITES

De part les attributions qui lui sont conférées et des services qu'elle coiffe la Division Travaux des Bâtiments Civils s'occupe de la surveillance et du contrôle technique des travaux de construction ainsi que l'entretien courant des Bâtiments Administratifs et Résidentiels. C'est dans ce même cadre que les techniciens et les ouvriers des la Division assurent les travaux ou de réfection en régie ou ceux exécutés par Entreprise. Les travaux effectués cette année peuvent donc se classifier en gros comme suit:

- a) travaux de réfection et d'extension en régie
- b) travaux de réfection et d'extension par Entreprise
- c) surveillance et contrôle technique des travaux de construction.

3.2.2.2. REALISATIONS

Parmi les réalisations de la Division, nous pouvons signaler l'achèvement au début de l'année des travaux d'aménagement de nouveaux bureaux, qui abritent actuellement plusieurs services de notre Département. Nous avons de même remis en état de fonctionnement l'atelier de menuiserie de l'ancienne REBAR et nous exécutons nous-mêmes les travaux de sciage, rabotage, assemblage et autres que nous commandions dans les ateliers privés. Nous avons pu ainsi gagner du temps dans l'exécution de divers travaux et réaliser une économie financière tangible sur les frais que le Département payait chaque année aux ateliers privés. Nous avons de même commencé et sommes sur le point d'achever l'atelier de soudure afin de la séparer de l'atelier de menuiserie. Le hangar lui même abritant les deux Unités de production suintait de partout et les bureaux-même étaient devenus étroits. La couverture de ce hangar a été renouvelée partiellement, la partie au dessus de l'atelier du magasin et des bureaux est en achèvement.

Le Ministère des Travaux Publics et de l'Equipement a continué le Programme qu'il s'est tracé de remettre en état au fur et à mesure des possibilités financières les bâtiments administratifs et résidentiels des différentes Préfectures y compris les travaux de peinture. La tournée effectuée dans tout le pays par les responsables concernés a relevé l'état lamentable de certains bâtiments qui n'ont jamais vu un coup de brosse depuis des années. A part la ville de Kigali qui est régulièrement entretenue, Cyangugu et Ruhengeri ont eu leur tour les années précédentes et cette année la commande a été passée pour des travaux analogues dans les villes de BUTARE et de NYABISINDU.

Concernant les gros travaux, exécutés en régie le problème majeur fut celui d'avoir un approvisionnement régulier. Surtout pour les parties (fenêtres, portes et autres) dont la commande doit être passée à l'extérieur. Parmi les plus gros travaux d'entretien confiés aux Entreprises privées, nous comptons la remise en état à Butare de l'habitation officielle du Docteur GATERA Geoffroy et à Kigali les maisons officielles du Docteur AKINGENEYE et du Lieutenant Colonel BAGDSORA Théoneste.

On ne peut pas passer sous silence que parmi les travaux d'entretien, il y a des problèmes immenses avec les canalisations des bâtiments publics. Ces travaux sont d'autant plus nombreux que les services privés ont recours à nous pour le vidange de fosses septiques moyennant paiement. Ainsi, sans compter les bâtiments officiels et les endroits publics dont la Gare Routière de Kigali qui a été servi dans le cadre de travaux gratuits, les entrées dans le Trésor Publics des frais de location de nos camions vidangeurs totalisent pour la période de janvier à fin novembre 1983 la somme de DEUX MILLIONS QUATRE VINGT TREIZE MILLE SIX CENT VINGT SIX FRANCS RWANDAIS (2.093.626 FRW).

Concernant la Gare Routière, notre Département a continué à assurer le vidange de la fosse septique en place, qui déborde presque chaque jour à cause du nombre des passagers qui dépasse la capacité des installations. Notre Ministère a transmis au Ministère des Postes et des Communications les plans des nouvelles installations à aménager et nous attendons la suite. Etant donné que la Gare Routière (Bar) est loué par un privé il y a lieu de se demander si une solution ne devrait pas être apportée par le service utilisateur (ONATRACOM) et le Ministère de tutelle ou alors spécifier celui qui doit supporter les frais d'un si onéreux entretien.

Un autre volet du travail de la Division Travaux concerne la commande des Travaux de raccordement à l'eau et l'électricité des Bâtiments Officiels. En effet beaucoup de résidences officielles à la périphérie des villes restent encore sans eau ou sans électricité. Nous avons surtout procédé à la commande des travaux de séparation de compteurs des habitations ayant les consommations communes avec les bureaux. Les frais doivent être à charge des occupants eux-mêmes de la partie habitation.

3.2.2.3. CAMIONS CITERNES POUR FOSSES SEPTIQUES.

Les camions citernes pour fosses septiques servent non seulement les bâtiments officiels et administratifs mais aussi les bâtiments des services parastataux et privés comme il a été signaler plus haut.

Au cours de l'année 1983, les fosses septiques et puits perdus de plusieurs maisons officielles ont été vidés.

Quant aux bâtiments administratifs il s'agit principalement de :

- Ministère du Plan et Ministère des Ressources Naturelles, Ministère des Travaux Publics et de l'Équipement, BUNEP, Service Central des Renseignements et le Centre Hospitalier de Kigali.

Quatre écoles ont été également servies :

- Ecole Supérieure Militaire
- Ecole Technique Officielle de Kicukiro
- Collège Saint André Nyamirambo
- Ecole Primaire d'Application.

Les bâtiments des services parastataux et des privés :

En voici le locataires avec le détail des montants payés et non encore payés.

NOM LOCATAIRE DU SERVICE	MONTANT A PAYER	MONT PAYER	MONTANT NON PAYE
B.N.R.	392 041	285 874	106 167
B.C.R.	338 334	-	338 334
TABARWANDA	85 750	85 750	-
SOGECO	36 167	18 667	17 500
N.A.H.V	138 834	63 000	75 834
MAGERWA	26 833	-	26 833
HOTEL DES DIPLOMATES	95 083	54 833	40 250
AMBASSADE DES USA	21 000	-	21 000
AMBASSADE R.F.A	17 500	-	17 500
COOPERATIVE TRAFIARO	159 250	-	159 250
SOMIRWA	66 500	-	66 500
OCIR CAFE	38 500	-	38 500
KARIMUNDA Pierre	14 000	-	14 000
NAMDHARI	93 917	-	93 917
SOCIETE BANDAG	29 167	14 000	15 167
ORINFOR	16 333	-	16 333
I.A.M.S.E.A	21 000	-	21 000
AUXELTRA-BETON	67 667	-	67 667
ENTREPRISE USENGIMANA R.	49 000	-	49 000
ENTREPRISE SEBERA A.	28 000	-	28 000
HYDRO-BAT	33 250	-	33 250
LA RWANDAISE	121 917	-	121 917
MURRI-FRERES	18 667	-	18 667
C.S.R.	38 500	-	38 500
HANJI MOHAMED	16 917	-	16 917
AIR RWANDA	19 833	-	19 833
BANQUE DE KIGALI	28 000	-	28 000
C.E.R.	61 833	-	61 833
SIRWA COLOR	19 833	-	19 833
TOTAL	2 093 626	522 124	1 571 502

1. Activités du Bureau Entretien des Bâtiments Civils

- Le Bureau Entretien supervise et coordonne les activités des Entretiens Poste répartis dans le pays. Ce même service s'occupe également des sous-Entretien Postes des sous-Préfectures. Il travaille en collaboration avec le Magasin Central des Bâtiments Civils en ce qui concerne les matériaux et matériel de construction pour l'approvisionnement des Entretiens Postes et Sous-Entretiens Postes.

En plus, le chef de Bureau Entretien a exercé au cours de l'année 1983, la fonction-dirigeante de surveillance des travaux ci-après :

- Réfection de l'habitation officielle occupée par le Dr. GATERA Geoffroy

Financement : Budget Ordinaire du Ministère des Travaux Publics et de l'Équipement.

Entreprise : NSONERA Pierre

Fonctionnaire-Dirigeant : MUNYANKINDI François

Montant initial du marché : 1 125 015 FRW

Avenant n° I : 117 000 FRW

N.B. : Aucune facture de l'Entreprise n'a pu être payée.

Un retard sur les délais a été constaté mais c'est dû à ce que pendant la période du mois d'août à début novembre l'on ne trouvait pas de tôles BG 28 sur le marché.

- Travaux de peinture à Outare et Nyabisindu

- Financement : Budget Ordinaire du Ministère des Travaux Publics et de l'Équipement

- Entreprise : RUSIGAMANZI Antoine et NTAMUSHOBORA Fidèle

- Montant à prévoir pour les travaux :

OUTARE : environ 10 000 000 FRW pour travaux de peinture

NYABISINDU : Prévoir pour 1984, 15 000 000 FRW pour les travaux de réfection.

N.B. : Un retard considérable a été constaté

Les travaux devaient commencer à partir du 14 Juin 1983 date de la lettre de commande dont la photocopie est parvenue au bureau entretien des Bâtiments Civils en date du 30/09/1983.

Au vu de la lettre, le Fonctionnaire-Dirigeant s'est rendu sur le lieux pour constater que les travaux avaient démarré le 9/9/1983 et s'élevaient à 4 584 415 FRW. Travaux qui ont continué à une allure telle que vers la mi-décembre ils s'élevaient à environ 10 000 000 FRW.

Un certain litige dont les raisons ne sont pas connues de l'Administration oppose les deux détenteurs du marché. Il n'y a qu'à attendre la facturation pour l'année 1984.

2. ACTIVITES DES ENTRETIENS POSTES

1. ENTRETIEN POSTE DE KIGALI

SYNTHESE DES TRAVAUX EFFECTUES

- Extension des maisons
- Remplacement des toitures
- Vidange des fosses septiques
- Réparation des maisons officielles
- Travaux de plomberie, électricité, soudure, menuiserie
- Peinture de certaines maisons officielles
- Transformation des habitations officielles
- Préparation des fêtes
- Montage d'une citerne d'eau
- Creusement des nouveaux puits perdus
- Construction des piliers et portails d'entrée

TRAVAUX EN REGIE

TRAVAUX COMMENCES CETTE ANNEE ET TERMINEES

1. HABITATION S/PREFET DE KANAZI

On s'est occupée principalement de la réfection totale de la maison qui était en démolition.

2. HABITATION OFFICIELLE DU DIRECTEUR GENERAL HABIYAMBERE

Travaux exécutés : Construction d'une chambre pour boy et abri du groupe électrique. Aménagement de la cour intérieur.

3. HABITATION OFFICIELLE ZIGAMA Denys

Il s'agissait de construire une pièce supplémentaire, réparer la toiture.

4. HABITATION OFFICIELLE DU CDT GATSINZI

On s'est occupé de la construction d'une chambre et d'une garage, travaux commencés en 1982 et terminés en 1983.

5. HABITATION OFFICIELLE DE Mme MUKANDEKEZI Edith

On s'est occupé de l'agrandissement du salon et de la construction de deux chambres, travaux commencés 1982 et terminés en 1983.

6. DIRECTION REGIONALE SANITAIRE

On s'est occupé de la transformation de la salle de ce bâtiment en bureau de la Direction Régionale Sanitaire.

Travaux commencés en 1982 et terminés 1983.

7. HABITATION OFFICIELLE DE L'INSPECTEUR DE L'URBANISME ET DES B.C. GATONGORE André.

On s'est occupé de la transformation et réfection d'un bâtiment sis à Nyamirambo est qui était considéré en partie comme abandonnée. Travaux commencés et terminés en 1983.

...//...

8. HABITATION OFFICIELLE DU PRESIDENT DU C.N.D

On s'est occupé de la construction du garage et d'une chambre.
Travaux commencés et terminés 1983.

9. HABITATION OFFICIELLE DE Mme NYIRASAFARI Gaudence

On s'est occupé du bétonnage de la voie d'accès de la route
jusque dans sa parcelle.

10. HABITATION OFFICIELLE DU MAJOR SAGATWA

On s'est occupé de la construction d'un garage.

11. HABITATION OFFICIELLE DU COLONNEL NTIBITURA

On s'est occupé de la construction d'un garage.

12. HABITATION OFFICIELLE MINISTRE NKURUNZIZA

On s'est occupé de l'extension de la maison, en transformation d'un
garage en une chambre et de la construction du garage et deux chambres.
Travaux commencés et terminés en 1983.

13. HABITATION OFFICIELLE DU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

On s'est occupé de l'extension de la maison; deux chambres, salon et
salle de bain. Travaux commencés et terminés en 1983.

14. HABITATION OFFICIELLE DU DIRECTEUR MUNYARUKIKO

On s'est occupé de la construction d'une chambre et d'une cuisine
en tôle galvanisées.

15. HABITATION OFFICIELLE CDT MBONIGABA

On s'est occupé de la construction d'une cuisine.

16. HABITATION OFFICIELLE DU DIRECTEUR GENERAL MUNYABARENZI Anastase

On s'est occupé avec l'aide des maçons du service des Ports et Chaussées,
de l'extension de la maison; 1 chambre, une cuisine, boyerie.
Travaux commencés et terminés en 1983.

17. HABITATION OFFICIELLE DU DIRECTEUR GENERAL BISHIRANDORA Sylvère

On s'est occupé de la construction d'une chambre et d'un garage.
Travaux commencés en 1982 et terminés en 1983.

C. TRAVAUX COMMENCES EN 1983 ET EN COURS

I. HABITATION OFFICIELLE Mme MUKANKUBANA

Il s'agit de la réfection de cette habitation officielle.
Les travaux ont commencé. On a remplacé la toiture. Il reste le crépissage de certains murs et le remplacement de plafond et travaux de peinture.

2. CONSTRUCTION LATRINES RUBRIQUES PRES DU C.H.K.

Les travaux sont actuellement terminés et il ne reste que le raccordement en eau.

3. ATELIER ENTRETIEN POSTE DE KIGALI

On a commencé la réfection de l'Atelier Entretien Poste de KIGALI et de 2 bureaux.

4. HABITATION OFFICIELLE SECRETAIRE GENERAL BANGAMBIKI

Il s'agit de l'extension de son habitation.

Construction d'un bureau et d'un garage.

Les travaux viennent de commencer.

5. HABITATION OFFICIELLE CAPITAINE SETAKO

Il s'agit de l'extension de son habitation, construction de deux chambres et d'une salle de bain.

Les travaux viennent de commencer

En plus l'Entretien Poste de KIGALI a procédé à la fabrication et à la pose de 19 portails pour différentes habitations officielles

II. ENTRETIEN POSTE BUTARE

Synthèse des travaux effectués

- Réparation des installations électriques et sanitaires
- Réparation de quelques maisons officielles
- Remplacement des toitures, serrures et vitres cassées
- Renouvellement de peinture
- Construction des clôtures et cuisine
- Entretien des jardins publics
- Vidange fosses septiques
- Crépissage des cuisines
- Placement des piliers métalliques pour portails
- Construction des fossés septiques et canalisations.

3. ENTRETIEN POSTE DE GISENYI

Le poste de GISENYI s'occupe de plusieurs travaux dus en grande partie à la présence du siège de la G.E.P.G.L. En plus du travail d'entretien courant, la préparation de la salle de conférence incombe le plus souvent à ce Poste.

Ce même poste entretient également les Bâtiments du MULPOC de GISENYI et la maison de passage du Président de la République Rwandaise.

SYNTHESE DES TRAVAUX EFFECTUES

- Fabrication des cadres pour caniveaux
- Fixation des cache-rails
- Rechaulage des bâtiments résidentiels et administratifs
- Fabrication des portes, fenêtres et étagères
- Réparation du mobilier, d'électricité et sanitaires
- Construction des W.C
- Renouvellement de peinture
- Réparation des toitures, charpentes et plafonds
- Entretien des palisades et jardins publics.

4. ENTRETIEN POSTE DE RUHENGURI

Le Poste de RUHENGURI est un des plus vastes des Entretiens Postes après KIGALI, BUTARE et CYANGUGU.

SYNTHESES DES TRAVAUX EFFECTUES

- Réfection des bâtiments de l'Etat
- Remplacement des serrures pour portes et pour armoires
- Réparation des installations électriques et sanitaires
- Placement des grillages sur portes et fenêtres
- Changement de plafonds arabes en plafond unilits
- Placement des vitres
- Réparation des trottoirs
- Réparation du mobiliers.

5. ENTRETIEN POSTE DE KIBUYE

Le Poste de KIBUYE est éloigné de KIGALI à cause de l'état des routes.

SYNTHESES DES TRAVAUX EFFECTUES

- Réparation des installations électrique et sanitaire
- Entretien des parcelles
- Remplacement de serrures pour portes
- Réparation du mobilier
- Extraction des moëllons et du sable
- Fabrication des grillages pour fenêtres
- Fortification des fondations
- Réparation de plafonds.

6. ENTRETIEN POSTE DE CYANGUGU

L'Entretien Poste de CYANGUGU est parmi les grands postes d'entretien dont nous disposons. Les Bâtiments Résidentiels y sont nombreux et vieux. La configuration de cette ville où les bâtiments sont clairsemés pose des problèmes et non les moindres dans l'Entretien.

SYNTHESES DES TRAVAUX EFFECTUES

- Placement des grillages et verre à vitre
- Réparation des installations sanitaires et électriques
- Pavement des murs extérieur et intérieurs
- Construction des cuisines
- Chaulage des maisons jumelées à l'Aéroport de KANOMBE
- Renouvellement de peinture
- Remplacement de flodflux à la maison de passage
- Réparation des toitures
- Fabrication des portes et fenêtres

7. ENTRETIEN POSTE DE GIKONGORO

Le Poste de GIKONGORO est un des plus petits Entretien Postes par le fait même que le Centre de GIKONGORO est encore très jeune. Il y a peu de bâtiments officiels. Cependant, il y a pas mal de travaux d'entretien y effectués.

SINTHESES DES GRANDS TRAVAUX REALISES

- Repeindre les bâtiments officiels et administratifs
- Débouchage et Vidange des fosses septiques
- Réparations électriques
- Pavement de quelques habitations officielles.
- Fabrication et réparation des fenêtres et portes
- Entretien des jardins publics
- Réparation des toitures et mobilier.

8. ENTRETIEN POSTE DE GITARAMA

- Le Poste de GITARAMA est un poste relativement petit par rapport aux Entretien Poste de KIGALI et de BUTARE.
Cependant, les bâtiments s'y trouvant sont aussi vieux que ceux des autres Entretien Postes si bien qu'ils nécessitent le même genre de travail.

...//. ..

SYNTHESES DES TRAVAUX EFFECTUES

- Réparation des toitures, plafonds, portes et fenêtres des bâtiments officiels.
- Remplacement des serrures
- Renouvellement de peinture des maisons officielles et d'un stade
- Fixation des tôles planes
- Réparations électriques et sanitaires
- Vernissage du mobilier
- Construction et crépissage de l'Atelier du Service de l'Urbanisme et des Bâtiments Civils.
- Egalisation des clôtures et entretien des jardins publics
- Masticage des fenêtres.

9. ENTRETIEN POSTE DE KIDUNGO

Travaux effectués

- Fabrication : des portes et fenêtres en bois
- des étagères et lits
- des portails
- Réparation des toitures et mobilier
- Construction des cuisines
- Creusage des fosses pour W.C.
- Réparation des installations sanitaires et électriques
- Entretien des palissades et jardins publics
- Peinture de quelques bâtiments officiels
- Vernissage du mobilier
- Chaufage de quelques maisons officielles
- Robotage des planches.

10. ENTRETIEN POSTE DE NYABISINDU

NYABISINDU est un grand centre urbain qui contient beaucoup de service administratifs et dont les bâtiments résidentiels sont aussi nombreux.

Pour parer aux difficultés que rencontrait cet Entretien Poste.

Une camionnette TOYOTA a été affectée au dit Poste. Les problèmes de supervision et d'approvisionnement ne se feront plus sentir.

TRAVAUX EFFECTUES

- Réparation des installations électriques et sanitaires
- Réparation des murs, toitures et des meubles
- Remplacement des vitres
- Pose des portes et fenêtres métalliques
- Construction de garage
- Peinture des maisons
- Pose des moustiquaires et réparation des plafonds

11. ENTRETIEN POSTE DE KABAYA

SYNTHESE DES TRAVAUX EFFECTUES

- Construction d'une maison pour le groupe électrogène
- Crépissage, lissage et pavement des bâtiments résidentiels et administratifs
- Fabrication et placement des portes et fenêtres
- Réparation des toitures et plafonds
- Vernissage du mobilier
- Rechargement et renouvellement de peinture
- Remplacement des serrures usées
- Entretien des pistes et palissades.

DIFFICULTES RENCONTREES

Le Bureau Entretien a rencontré de multiples difficultés dans l'exécution de ses nombreuses tâches dont notamment :

1. Pour le Magasin Central de l'Urbanisme et des Bâtiments Civils, le manque de stabilité des responsables de ce service. Suite aux multiples raisons dont les maladies, l'incapacité, on a été obligé de changer plusieurs fois les Responsables du Magasin Central des l'Urbanisme et des Bâtiments Civils. Il s'en est suivi qu'aucun rapport mensuel n'a pu être fourni, alors que ce sont justement ces rapports mensuels qui doivent servir de base à la préparation des grosses commandes. Aussi l'approvisionnement a-t-il été irrégulier et certains matériaux très sollicités ont été souvent introuvables au Magasin Central. L'épuisement de nos carrières a également une source de difficultés pour ravitaillement de nos chantiers. Nous pensons cependant que les contacts pris avec le MIRENA permettra de trouver d'autre carrières à exploiter.

2. Charroi mis à la disposition du service Bureau Entretien Poste

Bien qu'un effort ait été fait pour doter les services de la Division Travaux des moyens de transport appropriés et surtout en bon état, il reste que le charroi dont dispose ce service est encore en dessous des besoins. Certains de nos véhicules sont hors d'usage suite aux accidents. La grande partie du charroi léger est d'une vétusté telle qu'elle ne peut plus fonctionner à plein rendement. on espère une amélioration plus sensible pour permettre à ce service tout sollicité de s'acquitter aux mieux de ses tâches.

3. Personnel insuffisamment qualifié

Notre Département a essayé de doter le service d'éléments compétents et dynamiques, mais le niveau de formation du personnel spécialisé et de la main d'oeuvre auxiliaire laisse encore à désirer. Il manque même au personnel dit spécialisé, un esprit d'organisation des tâches lui confiées. Le rendement de chacun s'en fait sentir de même que le rendement de tout le service en général.

Le recyclage et l'organisation de quelques cours élémentaires envisagés au niveau de la Division Etudes n'ont pas pu avoir lieu faute d'infrastructures et d'autres moyens requis pour de telles opérations.

Certains métiers plus que d'autres sont dépourvus de personnel qualifié.

C'est le cas de la soudure. Un de nos meilleurs soudeurs a démissionné;

il ne nous reste que trois dont encore un seulement a une formation vraiment satisfaisante dans le métier.

4. L'entretien des maisons officielles par les occupants

La plupart des réparations faites dans les maisons officielles sont dues aux dégâts causés par les occupants eux-mêmes.

Il faudrait édicter des mesures appropriées pour que de tels dégâts soient réparés par leurs auteurs. Mais aussi longtemps qu'une procédure adéquate n'aura pas été trouvée pour faire supporter ces dépenses par les auteurs des dégâts,

l'Etat ne pourra pas se permettre de laisser se détériorer son patrimoine,

surtout que les maisons longtemps délaissées sans entretien exigent d'énormes ressources financières par la suite. Il serait d'ailleurs illogique de

poursuivre la mise en place d'infrastructures nouvelles si on ne parvient même pas à maintenir en bon état celles qui existent.

5. Les difficultés de travailler en entreprise sans fonds à disposition

Même dans le cas d'un approvisionnement complet et régulier, il arrive que le manque seulement d'un kilogramme de clous de telle dimension,

d'une ampoule, d'un tuyau flexible, d'un robinet... rend tel ou tel travail

d'extrême urgence irréalisable. Bien sur le système de bons de commande

quand, il est fait à temps permet l'approvisionnement, mais cette procédure,

surtout sa durée, ne s'adapte pas à toutes les situations d'urgence qui se présentent souvent.

Si l'on pouvait bénéficier d'une dérogation à cette mesure que entraîne inévitablement des retards dans l'exécution des travaux, notre efficacité serait d'autant plus grande, et les bénéficiaires de nos services plus satisfaits.

...//...

3.2.3. BUREAU PATRIMOINE DE L'ETAT

3.2.3.1. Attributions :

1. Inventaire et attribution des immeubles de l'Etat
2. Location des immeubles pour l'Etat.

3.2.3.1.2. LES INVENTAIRES DU MOBILIER

- Les inventaires du mobilier sont régulièrement mis à jour,
 - Le vieux mobilier est remplacé suivant les disponibilités budgétaires,
 - Le vieux mobilier récupéré dans les maisons officielles et entreposé au Magasin Central de l'Urbanisme et des Bâtiments Civils est vendu aux enchères au profit du trésor quand il est irréparable. Le produit de la vente aux enchères de ce mobilier au cours de l'année 1983 se monte à la somme de 286 730 FRW.
- Notons qu'un montant de 25000000 FRW a été accordé pour le remplacement du vieux mobilier mais qu'il n'a pas suffi pour satisfaire les demandes enregistrées au cours de l'année, étant donné le nombre de maisons neuves qu'il fallait d'abord équiper.

3.2.3.1.3. ATTRIBUTIONS DE LOGEMENT (majuete)

L'attribution de logement se fait généralement suivant les critères définis par l'A.P. n° 356/08 du 14 Octobre 1980. Mais le nombre de maisons d'habitation reste inférieur aux demandes à satisfaire. Aussi le Gouvernement continue à faire un effort pour augmenter le nombre de logements. Ainsi 32 nouveaux logements sont en construction à Kigali, Butare, Ruhengeri et Gitarama, la Caisse Hypothécaire du Rwanda compte construire 1000 logements vente-location d'ici fin 1986.

Le 1er lot de 200 logements sera achevé l'année prochaine.

3.2.3.1.4. LOCATION DES MAISONS POUR L'ETAT

- La mise en application de l'A.P. n° 355/08 du 14 Octobre 1980 accordant la gratuité de logement aux médecins exerçant la fonction de médecin, oblige le Gouvernement de louer les maisons pour loger au plus des médecins, les officiers de l'Armée Rwandaise, certains coopérants techniques et les services publics.

Un crédit de 58 000 000 FRW a été accordé pour l'exercice 1983. Toutefois ce montant n'a pas permis de liquider tous les loyers qui ne cessent d'augmenter chaque année. Les contrats en vigueur en 1983 ont un litige à charge du Gouvernement de plus de 10 000 000 surtout à cause des litiges des années antérieures.

Les maisons louées par le Gouvernement sont réparties dans les préfectures
suivant le tableau ci-après :

PREFECTURE	NOMBRE DE MAISONS LOUEES	LOYER ANNUEL
KIGALI	31	18 491 975
BUTARE	36	13 610 436
BYUMBA	12	3 375 072
GIKONGORO	4	522 852
GISENYI	17	9 440 340
KIBUYE	5	8 891 384
GITARAMA	1	539 280
CYANGUGU	2	726 636
RUHENGRI	8	2 677 880
KIBUNGO	6	1 933 980
TOTAL	122	52 209 835
CONTRATS EN ATTENTE		
KIGALI	8	3 783 504
RUHENGRI	1	258 408
GITARAMA	3	1 530 768
BUTARE	5	2 538 960
CYANGUGU	4	1 565 796
KIBUNGO	1	435 432
GISENYI	4	1 696 764
BYUMBA	1	71 676
TOTAL		11 881 308

3.2.3.1.5. LOYER DES MAISONS DE L'ETAT

Les agents logés par le Gouvernement payent un loyer pour aider l'Etat à entretenir les maisons qu'ils occupent. Jusque fin Août 1983, le Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi a versé un montant de 6 924 454 FRW comme loyer des sous Statuts.

Les autres départements verse également les loyers des Agents non payés par le Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi.

Ainsi le Ministère de la Justice verse par exemple un montant de 3 000 000 FRW par an pour les maisons occupées par les magistrats.

...//...

4. DIRECTION GENERALE DES PONTS ET CHAUSSEES

Les attributions de la Direction Générale des Ponts et Chaussées, telles que définies par l'arrêté présidentiel n° 252/06 du 2 Juillet 1981 précisent qu'elle réalise le programme de construction des routes et des ponts et s'occupe de la classification des routes ainsi que du recrutement et licenciement des chauffeurs rattachés à la Direction Générale.

Cette Direction Générale est subdivisée en deux grandes directions dont la plupart des activités sont exercées sur les chantiers dans la construction des nouvelles routes et des ponts et l'entretien des routes et ouvrages d'art existant.

La Direction Etudes Techniques chargée des études techniques des routes, des voiries urbaines et des Ponts, établissement des dossiers d'appel d'offres et l'étude du trafic routier est divisée en Division Inspection des Travaux et Bureau Laboratoire des Travaux Publics.

La Division Inspection des Travaux s'occupe principalement de la surveillance des travaux routiers et la comptabilité des chantiers. Tandis que le Laboratoire des Travaux Publics fait des essais de matériaux, la standardisation et la normalisation des matériaux de construction et la recherche sur l'utilisation des matériaux locaux.

La Direction Travaux quant à elle, entretient des routes et exécute des travaux faits en régie. Elle est aidée dans cette tâche par le Bureau Ponts qui construit des ponts en régie, fait l'inventaire et entretien des ponts, et assiste techniquement les collectivités locales dans le domaine des ponts. Le Bureau Entretien Manuel des Routes et Ponts s'occupe essentiellement de l'Administration des postes extérieurs. Il y a également le Bureau Voiries Urbaines qui entretient des voiries urbaines, s'occupe de la propriété des voiries urbaines et du pavéage.

...//...

ÉTAT DES TRAVAUX PUBLICS

Dans sa tâche d'entretien des routes, la Direction Travaux est secondée par la Division Atelier et Magasins qui entretient des engins, des machines et le charroi, cette division se fait aider par le bureau Magasin chargé de commander, stocker et distribuer le matériel.

La Division Administration enregistre et les pièces comptables d'entrées et sortie, fait des bilans et rapports et évalue le coût des travaux d'entretien des routes, des ponts, du parc automobile et engins de constructions nouvelles.

Elle est secondée par le bureau du Personnel qui administre le personnel sous contrat et journalier et veille à la formation et au recyclage du Personnel.

Il faut noter que la Direction Générale des Ponts et Chaussées s'est heurtée à des difficultés d'ordre budgétaire et de manque de personnel qualifié à certains niveaux.

Le volume du travail que la Nation attend de la Direction Générale des Ponts et Chaussées n'est pas en rapport avec le budget qui lui est alloué. C'est ainsi que les subsides aux communes n'ont pu être trouvées et qu'on a été également obligé de suspendre la main d'oeuvre pendant 2 mois pour rester dans les limites du budget.

Malgré que certains Organismes Internationaux nous épaulent dans la réalisation de certains projets (Projet Voiries Urbaines, Projet Ponts, Entretien) nous ne parvenons pas encore à réaliser le désenclavement de certaines régions et à empêcher la dégradation des routes à grand trafic, faute de budget suffisant pour acheter le matériel nécessaire.

Le personnel d'encadrement des travaux d'entretien routier n'est pas non plus suffisamment formé. Il faudra, tel que prévu dans le IIIème Plan Quinquenal au Développement économique et social, procéder le plus rapidement possible au recyclage et à la formation des surveillants et des chefs de chantiers pour qu'ils soient à la hauteur de leur tâche

SUIVI ET REALISATION DES ETUDES1. AMENAGEMENT DE L'INFRASTRUCTURE DU QUARTIER NYAMIRAMBO1 a. INTRODUCTION

Dans le cadre de la coopération bilatérale et économique entre la République Rwandaise et la République Fédérale d'Allemagne, une aide financière a été accordée à la République Rwandaise.

Cette aide servira exclusivement à l'élaboration de l'étude de factibilité avec avant-projet sur l'aménagement de l'infrastructure du quartier de Nyamirambo.

L'étude a été confiée au bureau d'études Allemand WIEDLEPLAN suite à un contrat signé en date du 28 septembre 1982 entre le Ministère des Travaux Publics et le Bureau WIEDLEPLAN pour un montant de 552 600 DM et un délai de 8 mois.

1 b. NATURE DES TRAVAUX

L'étude portait sur 6 volets ci-après et dont l'ensemble constitue l'infrastructure de base et de première nécessité.

- les routes
- le drainage des eaux pluviales
- l'alimentation en eau potable
- l'alimentation en électricité et téléphone
- et enfin l'éclairage public.

Le Bureau a envisagé d'élaborer cette étude en 3 phases successives :

- la première phase : état de fait et analyse de la situation existante
- la dernière phase : avant-projet et rapport final

Ces trois rapports ont, tous, été présentés.

1 c. ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Le bureau d'étude WIEDLEPLAN a déjà élaboré et terminé l'étude préliminaire avec avant-projet.

Les rapports y relatifs ont été présentés et approuvés par l'Administration.

2. ROUTE RUGOMBO-BUGARAMA

2.1. Projet RAF/79/032 : Etude d'exécution

- a) Objet : - réaliser une étude d'exécution
- établir tout le dossier d'appel d'offres
- b) Cofinancement : - PNUD pour un montant forfaitaire de 138 154 US \$
- Burundi et Rwanda pour l'équipement, le matériel et le personnel.
- c) Signature du contrat le 3 juin 1982 entre les deux Administrations le PNUD et le Bureau d'Etudes Gauff Ingénierie.
- d) - début de la réalisation de l'étude : 8 Août 1982
- délai contractuel : 6 mois pour l'étude sur le terrain, la recherche de documentation
- remise du dossier d'appel d'offres prévue pour fin avril 1983.

2.2. OBSERVATIONS

- l'étude sur le terrain est terminée depuis le 14/12/1983
- les essais de laboratoire sur les matériaux ont été poursuivis au Laboratoire du Ministère des Travaux Publics après le départ de l'équipe Gauff.
Les derniers résultats d'essais ont été transmis début mars 1983.
- La remise aux Administrations du dossier minute pour avis et commentaires a eu lieu fin février 1983.
- Le rapport final comprenant les dossiers d'exécution et d'appel d'offres nous est parvenu en début Juin 1983.
- Suite à nos remarques complémentaires en ce qui concerne surtout les nouvelles dispositions réglementaires auxquelles sont soumis les biens importés pour l'exécution des marchés publics, un addendum au dossier définitif a été établi et nous a été remis en fin Novembre 1983.
L'Administration est donc actuellement en possession du dossier d'appel d'offres.
- Quant à la disponibilité du financement des travaux et de la surveillance, le F A D a donné son accord de principe (Octobre 1983).
Il est actuellement en train d'examiner le dossier d'appel d'offres et l'Etude de factibilité économique.

...//...

2.3. Etude de factibilité Economique

A l'initiative de l'E G L et avec l'accord des deux Gouvernements, Gauff Ingenieure a été chargé de cette étude, sur financement de l'E G L pour un montant forfaitaire d'environ 33 000 DM. Le premier rapport économique, établi en Décembre 1982 a été jugé insatisfaisant et le Bureau Gauß nous a remis en Juillet 1983 une étude de factibilité, concluant sur un taux interne de rentabilité de 10,9 % et un éventail de bénéfices socio-économiques non quantifiables.

2.4. Accord des deux gouvernements et rôle de l'E G L

Considérant que l'un des objectifs les plus immédiats de cette route est de faciliter l'acheminement du matériel et des matériaux destinés à la réalisation du projet énergétique Rusizi II, les deux Administrations ont convenu en Septembre 1983 de confier à l'E G L :

- L'établissement du projet d'accord de prêt avec la B A D
- Le lancement de l'appel d'offres, un seul pour les trois lots :

Lot 1 = Rugombo-Ruhwa

Lot 2 = Ruhwa-Bugarama

Lot 3 = Pont sur la rivière Ruhwa

- Le dépouillement des offres avec les 2 Administrations
- La signature de la lettre de marché après accord des deux Administrations et le choix de l'Ingénieur Conseil pour la surveillance des travaux (par consultation restreinte).

3. ETUDES RELATIVES AUX AUTRES PROJETS ROUTIERS

- Nous disposons pour les routes suivantes des études de factibilité et d'avant projet technique
 - Route Gitarama-Ruhengeri
 - Route Gitarama-Kibuye.

Les efforts ont été poursuivis pour trouver le financement des études d'exécution et des travaux.

- Pour la route Kayanza-Kagitumba les études techniques sont pratiquement terminées.

...//...

L'étude de la route Kicukiro-Namba sera financée par le Fonds d'Etudes de la Banque Mondiale.

Les termes de référence ont été élaborés, l'appel d'offres pour l'étude de factibilité a été lancé. L'analyse des offres a été faite et le dossier a été transmis au Conseil des Adjudications à la fin de l'année 1983.

4. ETUDES RELATIVES AUX AERODROMES

4.1. AERODROME DE RUHENGARI

Les études sur l'aménagement de l'aérodrome de Ruhengeri se trouvent à leurs débuts. Elles ont été confiées à l'Entreprise Chinoise des Travaux Publics.

A l'heure actuelle, on a déjà établi deux propositions du plan terrier sur un fond topographique.

- la première avec une emprise de 80 mètres
- la seconde avec une emprise de 100 mètres.

4.2. AERODROME DE BUTARE

En vue de démarre' rapidement les travaux d'aménagement de la piste, les études ont été confiées à l'Entreprise Colas.

Les caractéristiques principales de la piste sont les suivantes :

- Longueur de la piste : 900 m
- Largeur : 18 m
- Pente transversale : 1%
- Pente longitudinale : 1,7%
- Couche de fondation : 18 cm
- Couche de base : 25 cm

4.3. AERODROME DE GISENYI

L'objet du projet est l'aménagement, l'allongement de la piste et l'installation de nouveaux équipements.

Les caractéristiques géométriques sont les suivantes :

- Largeur : 20 m
- Pente transversale : 1,5%
- Longueur : 1 400 m
- Pente longitudinale : 1,7%

Le coût est estimé à 350 000 000FRW.

5. ROUTE CONTOURNANT LES INSTALLATIONS MAGERWA

COLLECTEUR DES EAUX PLUVIALES

1. ROUTE

Origine : devant l'entrée des installations actuelles de MAGERWA

Longueur: 1020 mètres linéaires dont 520 mètres pour le tronçon MAGERWA-STIR pour lequel la planification est terminée.

La fin du projet est devant l'entrée de la parcelle d'ASTALDI INTERNATIONAL.

2. COLLECTEURS DES EAUX PLUVIALES

a) Il existe actuellement une canalisation Ø 100 enterrée sous les installations actuelles de MAGERWA, ASTALDI International, MURRI-FRERES.

Déjà de capacité insuffisante, elle le sera encore plus dès que le parking et les aires d'entreposage de l'extension MAGERWA vont fonctionner (une superficie de 6 hectares revêtus).

b) Pour soulager le Ø 100 existant, et collecter les eaux de l'extension MAGERWA, des bassins environnants, à savoir la route contournant les installations actuelles de MAGERWA, la surface non bâtie de la STIR, la route Kicukiro-Gikondo-Nyamirambo, il est prévu un collecteur à la fin de celui qui est actuellement en construction par MAGERWA.

Ce collecteur planifié comprend d'abord 2 x 200 mètres linéaires de canalisation en béton Ø 100 enterrés sous trottoir (de la route étudiée) et ensuite 380 mètres linéaires de fossé maçonné à ciel ouvert, en bordure de la route vers Kicukiro.

L'exutoire choisi par ces eaux est le marais de Gatenga dont le canal d'évacuation est à reprofiler suivant une section minimale de 200 x 100 (voir mémoire explicatif).

Le coût total du projet est estimé à environ 100 800 000 FRW à préfinancer par les MAGERWA.

...//...

6. AIRES DE STATIONNEMENT DES VEHICULES DE TRANSPORT INTERNATIONAL

En Octobre 1982, une commission interministérielle avait procédé au choix de l'emplacement de ces aires de stationnement. Elle comprenait des représentants du MINIPOSCO, MINADEF, MININTER, MINITRAP, MINAGRI, MINISANTE.

En mai-juin 1983, il a été procédé au bornage et levé topographique des parcelles retenues par la commission.

L'établissement des plans est actuellement en cours.

Au 30 Décembre 1983, la planification du coût : Aires de stationnement de Gatuna, Nyabisindu, Butare et Akanyaru. Le comptage du trafic a été effectué au mois de novembre au courant de la première semaine et le résultat montre une évolution du trafic sur toutes les routes.

Kacyiru Nord-Ouest/Quartier Caisse Hypothécaire

- Planification de la voirie de quartier pour les 100 logements sociaux de la Caisse Hypothécaire.

7. Ponts et Voiries

Pont GAHIRA : Il s'agissait de dimensionner et de calculer un pont sur la Nyabarongo pour faire liaison entre les Commune MUSASA et NYABIKENKE.

Pont GISOZI : Dimensions, calcul et dessins des armatures

Pont CYACIKA : Analyse du sol et calcul

Bascules : Il s'agissait de confectionner le dossier d'appel d'offres pour l'installation de ponts bascules à GATUNA et à KAGITUMBA.

Quartiers : GISOZI, KIMIHURURA II, GIKONDO II

Il s'agissait de planifier les voiries dans ces différents quartiers et de faire le piquetage en prévision des expropriations et des travaux.

Ville de

BUTARE : Il a été procédé à l'élaboration du plan de piquetage et à l'implantation des axes des voiries urbaines dans le quartier de BUYE dans la ville de BUTARE.

...//...

8. Plans dessinés

- 8.1. PONTS :
1. Pont NKUBI-TAMBWE-KIGOMA
 2. Pont MUHURWE
 3. Pont Type de 30 T n° 1
 4. Pont Type de 30 T n° 2
 5. Pont CYACIKA II
 6. Pont CYOGO (armature)
 7. Armature Type (vue en plan, coupe, détaille)
- 8.2. ROUTES:
1. Piquetage du quartier de GIKONDO n° 1 modification
 2. GIKONDO 2ème tranche
 3. GIKONDO N° 2
 4. GIKONDO restitution
 5. Quartier de KACYIRU Nord-Ouest
 6. Route GISENYI-BRALIRWA (Vue en plan-profil en long)
 7. Boulevard de l'OUA (Situation existante + Projet)
 8. Boulevard de l'OUA (Aménagement de GIKONDO)
 9. Carrefour de Remera vers Foyer n° 1
 10. Carrefour de Remera vers Foyer n° 2 modification
 11. Carrefour de KIMIHURURA (AUBELGE) situation)
 12. Plan de Piquetage KIMIHURURA
 13. CEPGL Vue en Plan canalisation
 14. Plan de Piquetage de Butare
 15. CEPGL Profil en Long
 16. Canalisation des quartier KICUKIRO-KACYIRU-REMEERA
KIMIHURURA
- 8.3. CARTES :
1. Correction de la carte du reseau routier de Kigali à l'échelle 1/10.000
 2. Carte recensement du trafic
 3. Rapportage des résultats du recensement de trafic
- 8.4. BATIMENTS :
1. Plan complet pour bâtiment du Parc de Voirie de Gikondo
 2. Avant Projet du marché de Ruhengeri
- 8.5. AERODROMES:
1. Aéroport de BUTARE : Vue en plan et Profils en long
 2. Aéroport de GISENYI
- 8.6. DIVERS :
1. Champs de tir : Profils en long et en travers
 2. Parkings des Bus dans tous les coins du Pays.
(Vue en plan, profils et en travers)
 3. Quartier de Muhima environant du marché.

...//...

4.1.1. DIVISION INSPECTION DES TRAVAUX

SURVEILLANCE DES TRAVAUX

4.1.1.1. ROUTE KIGALI-BUTARE-AKANYARU : HISTORIQUE

Le Ministère des Travaux Publics a attribué à la Société Spie-Batignolles, dont le siège est : TOUR ANJOU, 33 QUAI DE DION BOUTON 92806 PUTEAUX le 13 juillet 1978, deux marchés séparés, projet F E D n° 4100.041.43.14, d'une part et projet F E D n° 4100.041.94.26 d'autre part pour la construction de la route Kigali-Butare et de la route Butare-Akanyaru respectivement.

Dès le début des travaux, l'Administration a constaté et a signalé à diverses reprises à l'Entreprise que l'avancement des travaux n'est pas conforme au planning initial. Ce retard dans l'avancement était dû à un manque de matériel, à un manque de personnel qualifié et à une organisation défectueuse.

Même le matériel disponible était juste calculé pour un seul chantier et non pour les deux et se trouvait dans un état vétuste.

En septembre 1980, l'entreprise a prétendu que les deux marchés ont été bouleversés (quantités de terrassement, pluies exceptionnelles, système d'assainissement, carrières, fermeture des frontières..) et a voulu résilier les contrats initiaux sur base des prix unitaires.

Pour l'entreprise, cette résiliation sous entendait une demande de continuation du travail sous nouvelles conditions contractuelles et financières à savoir :

- être remboursé sur base des dépenses contrôlées avec majoration tenant lieu de bénéfice
- n'avoir aucune responsabilité sur la tenue de l'ensemble de l'ouvrage
- ne pas s'engager sur la date de fin des travaux.

L'Administration n'a pas accepté cette demande mais elle a encore souligné le problème d'organisation. Par deux lettres adressées par SPIE-BATIGNOLLES au Ministère des Travaux Publics et datées du 6 Novembre 1980, elle demande la résiliation de deux marchés avec effet retro-actif au 15 Septembre 1980, et des dommages-intérêts. Le Ministère déclare ne pas pouvoir accepter la résiliation demandée ni les demandes de dommages-intérêts telles que formulées.

Avant que ce mémoire nous soit communiqué, les efforts entrepris par le Ministre des Travaux Publics à Bruxelles en Mai 1981 pour rechercher un accord à l'amiable permettant d'aboutir à l'achèvement des travaux, les droits des parties étant réservés, se heurtèrent à un refus de Spie-Batignolles qui entendait qu'un tel accord lui fournisse des arguments pour le contentieux à venir.

C'est dans ces conditions que, pour permettre l'achèvement des travaux et préserver les réalisations acquises, l'administration fut contrainte de notifier à Spie, le 6 juin 1981, la résiliation du marché aux torts de cette dernière.

En septembre 1981, une descente sur les lieux fut organisée par les parties contractantes et le Tribunal arbitral. Après cette visite des lieux, il a été convenu et décidé que "dès la réponse de l'entreprise (demandresse) à la demande reconventionnelle de l'Administration (défendresse) accompagnée d'un mémoire en réponse, l'acte de mission sera mis au point et la mission de l'expert sera définie.

Du 19 au 26 Juin, une délégation s'est rendue à Bruxelles et à Paris pour la mise au point définitive de l'acte précité et définir la mission de l'expert.

Du 20 Juillet au 10 août 1982, une descente sur les lieux fut organisée par les parties et les experts du tribunal arbitral pour un constat définitif et contradictoire de l'état de la route (relever les défauts en examiner les causes et en fixer les conséquences dommageables) avant que l'entreprise Colas fasse des réparations.

En date du 15 Octobre 1982, l'entreprise Spie-Batignolles a introduit son mémoire ampliatif et en réplique, et la réponse à celui-ci est déjà faite.

La première audience pour les plaidoiries proprement dites de Maître DELVOVE, Avocat de Spie-Batignolles, a eu lieu du 7 au 9 février 1983.

La réplique orale de notre Avocat Maître Guy HORSMANS a eu lieu également à AMSTERDAM du 24 au 27 Mai 1983.

Pendant la semaine du 24 au 27 Octobre 1983, au cours de laquelle les deux parties se sont mises d'accord sur la définition de la deuxième mission "carrières utilisées" à confier à Monsieur l'Expert Jeanneret, une descente sur les lieux a eu lieu du 28 novembre au 12 décembre 1983.

...//...

4.1.1.2. ROUTE KIGALI-BUTARE

1. GENERALITES

Après la résiliation de contrat avec l'entreprise Française Spie-Batignolles en date du 6 Juin 1981 le Ministère des Travaux Publics a notifié à la Société COLAS en date du 13 Octobre 1981 l'approbation de la soumissions du 17 Juillet 1981 relative aux travaux d'exécution de la route Kigali-Butare partagés en deux lots :

- Lot n° 1 qui constituait le marché pour compte de Spie-Batignolles, il s'agissait de faire des travaux restant sur le marché initial ainsi que les travaux de reprise correspondants aux malfaçons.
- Lot n° 2 comportait les travaux supplémentaires ce marché a été conclu pour une durée de 15 mois et pour un montant total estimatif de 1 526 791 041 FRW constitué des montants estimatifs du lot 1 et du lot 2 respectivement de 1 270 134 609 FRW et 256 656 432 FRW.

L'entreprise COLAS a eu une extension de délai d'exécution des travaux de 3 mois suite à diverses raisons (masse des travaux à réaliser, en préparation de plate-forme, en réparation sur le chantier exécuté par Spie-Batignolles du PK 0 au 52 + 800, à l'attente de la visite d'expert, etc..) et ainsi tous les travaux ont été achevés fin avril 1983. Vu qu'il avait un reliquat, la bretelle de GITARAMA et la piste d'atterrissage de l'Aérodrome de Butare ont été aménagés et bitumés et les travaux sont terminés.

2. SITUATION FINANCIERE

2.1. Montant disponible

- Fond F E D	2 468 000 000 FRW
- Récupération garantie de bonne fin	176 409 000 FRW
- Budget de développement (B.D.)	<u>531 563 405 FRW</u>
	<u>3 175 972 405 FRW</u>

...//...

2.2. Dépenses effectuées

- S B T P (y compris indemnisation)	1 271 515 455 FRW
- R R I	282 181 166 FRW
- Arbitrage (avocat, CCE, Experts)	24 833 000 FRW
- Travaux COLAS :	
Route Kigali-Butare	1 537 641 708 FRW
Bretelle de GITARAMA	73 776 360 FRW
Aérodrome de BUTARE	49 552 690 FRW
	<hr/>
	3 239 500 379 FRW
	<hr/> <hr/>

Une partie des frais de la Mission de Contrôle a été imputée sur le projet régional (route Butare-Akanyaru).

1.3. ROUTE BUTARE-AKANYARU

Le contrat relatif aux travaux de construction de la route Butare-Akanyaru (lot 2) n'étant pas résilié, l'entreprise a refusé de demander la réception provisoire des travaux, malgré que le tribunal et les experts ont proposé de procéder à cette réception. Actuellement, les travaux de réparation ont été réalisés par l'entreprise Colas et sont en état de réception provisoire.

SITUATION FINANCIERE

Montant disponible	690 082 481 FRW
Augmentation de la somme disponible de 15%	<u>103 512 572 FRW</u>
TOTAL	793 594 853 FRW

Offre de SBTP

607 996 068 FRW

- Dépenses effectuées y compris

* Coûts des travaux réalisés	596 477 035 FRW
* Frais d'indemnisation	13 539 518 FRW
* Retenues de retard	30 399 805 FRW
* Révision des prix	62 320 862 FRW
* Av. n° 1/1983 : Réparation	<u>53 679 643 FRW</u>
TOTAL	<u>695 707 255 FRW</u>

- Solde (793 594 855 FRW - 695 707 255 = 97 887 600 FRW

- Factures en attente jusqu'au moment où tous les travaux préparatoires et de finition seront terminés

* évacuation chantier	4 667 850 FRW
* révision des prix	914 076 FRW

Cette situation ne tient pas compte

- ni des réclamations de SBTP
- ni des frais d'arbitrage

...//...

4.1.1.2. ROUTE : KIGALI-RUHENGERI

1. INTRODUCTION

Dans le cadre de l'Aide Bilatérale entre la République Rwandaise et la République Fédérale d'Allemagne, le PRET N° 7965122 d'un montant de 74 400 000 DM a été accordé à la République Rwandaise.

Ce montant servira exclusivement pour l'aménagement de la Route Kigali-Ruhengeri. L'accord de la convention a été signé le 7 Mai 1980.

Suite à l'augmentation des quantités des travaux à cause des problèmes géotechniques rencontrés au cours des travaux, l'enveloppe du PRET a été augmenté de 27 000 000 DM dont 12 000 000 DM seront financés par la République Rwandaise et 15 000 000 DM ont été accordés par la République Fédérale d'Allemagne au cours des dernières négociations Germano-Rwandaise au mois de juin 1983. Mais nous venons d'apprendre de source bien informée que les 27 Millions de DM seront totalement accordés par la République Fédérale d'Allemagne.

Le financement de la République Fédérale d'Allemagne est assuré par l'intermédiaire de la Kreditanstalt fuer Wiederaufbau/ R F A au nom du Bundesminister für Wirtschaftliche Zusammenarbeit à Bonn.

2. GENERALITES

2.1. OBJET DU PROJET

L'objet du projet est l'aménagement de la Route Nationale Kigali-Ruhengeri via Shyorongi.

2.2. ETUDES ET DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES

2.2.1. Avant-Projet

L'Avant-Projet a été établi par le Bureau d'Etudes Gecifer-Sodecotra, Bruxelles/Belgique et la République Rwandaise.

2.2.2. Etude d'exécution et Dossiers d'Appel d'Offres

Suite à la demande du Ministère des Travaux Publics et de l'Equipement à Kigali/Rwanda l'Etude d'exécution et les Dossiers d'Appel d'Offres ont été établis par le Bureau d'Etudes Gecifer-Sodecotra à Bruxelles/Belgique. Le financement du Projet d'Exécution et des Dossiers d'Appel d'Offres a été effectué par la Kreditanstalt Fuer Wiederaufbau à Frankfurt/R.F.A.

3. CONVENTION DES TRAVAUX D'EXECUTION

3.1. Convention du Marché Initial

Le Ministère des Travaux Publics et de l'Equipement de la République Rwandaise a lancé un Appel d'Offres International au mois d'octobre 1980. Le dépouillement des offres a été effectué par le Groupement Gecifer-Sodecotra/Rhein-Ruhr à Bruxelles/Belgique. Suite aux résultats de dépouillement des quatre offres qui ont été présentées le 5 septembre 1980, l'entrepreneur le moins disant a dépassé le moyen de financement d'un pourcentage de 10%, sans considération des imprévus et la Révision des Prix pendant la durée des travaux.

...//...

En accord avec la Kreditanstalt Fuer Wiederaufbau à Frankfurt/R F A, un marché d'un montant de 3 500 000 FRW a été conclu le 24 décembre 1980 entre le Ministère des Travaux Publics et de l'Équipement et la Compagnie Nationale Chinoise des Travaux des Ponts et Chaussées (CNCTPC) à Pékin/Chine. Le montant du marché est une somme globale, ferme et non révisable pendant toute la durée des travaux. Les montants des travaux qui dépassent 5% du montant du marché seront payés sur justification.

3.2. Additif N° 1 relatif au Marché Initial

L'Additif N° 1 a pour objet de modifier l'Article 15 - Paiement du Cahier Spécial des Charges - Deuxième Partie - Conditions Particulières d'Exécution, d'augmenter le pourcentage de l'Avance de 10 à 25% du montant total du Marché Initial.

L'Additif N° 1 a été signé le 16 avril 1982 entre le Ministère des Travaux Publics et l'Entreprise CNCTPC.

3.3. Avenant n° 1 relatif au Marché Initial

L'avenant N° 1 a pour objet de confier à l'Entreprise CNCTPC des travaux relatifs à l'exécution des dalles en béton armé en ce qui concerne le canal à ciel ouvert qui sert pour l'adduction d'eau de la ville de Kigali. Ce canal se trouve en aval de la Route Kigali-Ruhengeri du PK 1 + 800 au PK 2 + 775 m.

L'Avenant N° 1 a été signé le 16 avril 1982 entre le Ministère des Travaux Publics et l'Entreprise CNCTPC.

3.4. Avenant n° 2 relatif au Marché Initial

L'avenant N° 2 a pour objet de confier à l'Entreprise CNCTPC des travaux des quantités supplémentaires relatifs aux nécessités résultant des raisons géotechniques survenues au cours des travaux.

L'Avenant N° 2 a été signé le 23 Juillet 1983 entre le Ministère des Travaux Publics et l'Entreprise C N C T P C.

4. CONVENTION CONTROLE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX

En accord avec la Kreditanstalt Fuer Wiederaufbau (K F W) à Frankfurt/R F A, une convention pour le contrôle et la surveillance des travaux a été conclue entre le Ministère des Travaux Publics et de l'Équipement à Kigali/Rwanda et le Groupement Gecifer-Sodecotra/Rhein-Ruhr, Bruxelles/Belgique. La convention a été signée le 31 mars 1981.

5. DELAI D'EXECUTION DES TRAVAUX

Le délai d'exécution est fixé à 36 mois y compris Installation de Chantier et les saisons de pluies. En considération de la date de paiement, le délai de l'exécution des travaux commence 30 jours après le jour de paiement de l'Avance de démarrage. Vu que le montant de l'Avance de démarrage a été encaissé par l'Entrepreneur le 30 mars 1981, le délai d'exécution a été fixé allant du 1 mai 1981 au 30 avril 1984.

6. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à exécuter consistent à l'amélioration de la Route Nationale Kigali-Ruhengeri (via Shyorongi). Les travaux devront être réalisés sur la base du Cahier Spécial des Charges (C.S.C) et le Projet d'Exécution. La longueur de la Route est fixée à 87,568 Km. La largeur de la route est composée par une bande de roulement de 6,00 m de largeur et de chaque côté d'un accotement de 1,50 m de largeur.

Le tronçon du PK 0 + 000 au PK 87 + 568 m est divisé en huit sections comme suit :

- Section n° 1 du PK 0 + 000 au PK 6 + 325 m
- Section n° 2 du PK 6 + 325 au PK 25 + 025 m
- Section N° 3 du PK 25 + 025 au PK 35 + 575 m
- Section n° 4 du PK 35 + 575 au PK 47 + 000 m
- Section n° 5 du PK 47 + 000 au PK 56 + 800 m
- Section n° 6 du PK 56 + 800 au PK 63 + 950 m
- Section n° 7 du PK 63 + 950 au PK 71 + 718,42 m
- Section n° 8 du PK 11 + 718,42 au PK 87 + 568,03 m

Les travaux à réaliser comportent la construction d'un corps de la chaussée et une couche de roulement qui sont décomposés dans les opérations comme suit :

- L'implantation de la route
- Débroussaillage et nettoyage de l'Assiette
- Terrassement général (déblais - remblais)
- Travaux d'assainissement
- Construction des Ouvrages d'Art
- Corps de la chaussée
 - Couche de fondation
 - Couche de base
- Couche de roulement en tri-couche
- La signalisation de la route et bornes kilométriques
- Les travaux de plantation.

7. AVANCEMENT DES TRAVAUX EN METRES

Désignation	au 30.11.1982	au 30.11.1983	Total Année 1983
Nettoyage de l'assiette	63 450	81 582	18 132
Déblais - Remblais	60 850	81 000	20 150
Couche de fondation	9 700	46 637	36 937
Couche de base	8 450	46 137	37 687
Revêtement	6 400	46 137	39 737
Fossé Type I	-	10 988	10 988
Fossé Type II	-	4 809	4 809
Fossé de garde non revêtu	4 015	29 067	25 052
Filet d'eau	-	855	855

8. SITUATION FINANCIERE

L'Entrepreneur a présenté les quantités des travaux qui ont été exécutés pendant le mois de novembre 1983. Le montant total cumulé s'élève à 3 463 405 524 FRW y compris 276 630 000 FRW de l'approvisionnement des travaux et les 10% de Retenue de Garantie.

La mission de contrôle totalise jusqu'au 30.11.1983 un montant de 2 592 040,48 DM.

9. COMMENTAIRES

Les travaux de terrassement ont été pratiquement arrêtés pendant le mois de novembre 1983. Uniquement un tronçon de 500 ml a été terrassé. Outre la présente saison de pluie qui a freiné l'avancement des travaux de terrassement, il y a un problème plus important. Il s'agit des pannes des engins des Travaux Publics. Sur 13 Bulls il y a 6 qui sont en panne déjà depuis plusieurs semaines. Actuellement, l'Entrepreneur n'est pas en mesure d'achever les travaux de terrassement fin de l'année 1983 comme prévu dans le Planning des Travaux, modifié au mois d'août 1983. Au cours de la réunion de chantier du 21 Novembre 1983, l'attention de l'Entrepreneur a été attirée sur son obligation de rattraper le retard connu pour être en mesure d'achever les travaux suivant le délai de l'Avenant N° 2.

A signaler également le retard sur l'exploitation de la carrière de latérite au PK 53 + 6 Km. L'Entrepreneur a reçu l'ordre de renforcer son activité pour avoir la disponibilité de cette carrière et de continuer les travaux du corps de la chaussée du PK 47 + 000 au PK 71 + 718 m au moment de la petite saison sèche qui commencera prochainement.

Jusqu'à présent l'entrepreneur n'est pas en mesure d'assurer le passage au trafic routier particulièrement dans la section N° 8 du PK 72 + 000 au PK 74 + 000 m. Cette anomalie nous a obligé de bloquer le paiement de la facture pour les travaux exécutés au cours du mois de novembre 1983 jusqu'à ce que l'Entrepreneur ait rempli son obligation découlant du Cahier Spécial des Charges.

...//...

4.1.1.3. ROUTE BUTARE-CYANGUGU

4.1.1.3.1. ROUTE BUTARE-CYANGUGU, Section I

Le Ministère des Travaux Publics a attribué à la Compagnie Nationale Chinoise des Travaux des Ponts et Chaussées deux marchés séparés, route Butare-Cyangugu, section I lot 1.1. (PK 0 - PK 53,5) d'une part et lot 1.2 (PK 53,5 - PK 107) d'autre part, en date du 26 Juillet 1983.

Le délai d'exécution est fixé à 30 mois pour l'ensemble de deux lots y compris l'installation de chantier et les saisons de pluies. La fin des travaux est prévue pour le 16 février 1986.

4.1.1.3.1.1. Route Butare-Cyangugu, Section I lot 1.1 (PK 0 - PK 53,5)

Le marché des travaux de construction de ce lot est financé par l'Association Internationale de Développement (I D A) et le Gouvernement Rwandais (B A) dans les rapports de 90% et de 10% respectivement pour un montant révisable de 1 419 216 148 FRW, et attribué à l'Entreprise Chinoise des Travaux Publics.

L'installation de chantier est presque terminée à part les quatre maisons destinées au logement de l'équipe de la Mission de Contrôle qui sont actuellement au niveau du linteau.

Les travaux topographiques et géotechniques sont avancés et l'entreprise compte démarrer les gros travaux de terrassement à partir du mois de janvier 1984. L'avance de démarrage est en cours de paiement dont le montant s'élève à 141 921 615 FRW.

4.1.1.3.1.2. Route Butare-Cyangugu, Section I Lot 1.2 (PK 53,5 - PK 107)

Le marché est financé par le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe (K F A E D) conjointement avec la Banque Arabe pour le Développement en Afrique (BADEA) et par le Gouvernement Rwandais dans les rapports des 64% et 10% respectivement pour un montant s'élèvent à 1 732 453 136 FRW révisable et attribué également à l'entreprise Chinoise des Travaux des Ponts et Chaussées.

...//...

L'installation de chantier, les travaux topographiques et géotechniques ont commencé au mois de décembre 1983 avec un retard de 4 mois. L'avance de démarrage est en cours de paiement dont le montant s'élève à 173 245 314 FRW.

4.1.1.3.3.13 Contrôle et surveillance des travaux

La convention pour le contrôle et la surveillance des travaux a été conclue entre le Ministère des Travaux Publics à Kigali et le Groupement D H V/Rhein-Ruhr/CEBTP pour l'ensemble de deux lots (section I) en date du 26 Juillet 1983.

Les frais de la Mission de Contrôle sont estimés à :

- Lot 1.1. : 19 616 668 FRW et 1 785 528 FLN
- Lot 1.2. : 18 189 954 FRW et 1 906 483 FLN

L'Avance de démarrage de 20% de 3 621 774 FRW et de 397 509 FLN est en cours de paiement, soit 724 355 FRW et 79 502 FLN pour chaque lot.

4.1.1.3.1.2. ROUTE BUTARE-CYANGUGU, Section II

1.2.1. FINANCEMENT

1.2.1.1. Travaux

Lot 2.1., PK 107 - 135, financement FED pour 17,9 Mio d'ECU

Lot 2.2., PK 135 - 153, cofinancement BAD et DB

pour B A D : 10 Mio d'ECU, y compris la surveillance
(voir 1.2)

B D : 20% du montant total du marché des travaux
du lot 2.2; soit 214 887 402 FRW, y compris
la révision des prix, divers et imprévus.

1.2.1.2. Surveillance

Lot 2.1., financement B.D pour un total de 9 193 360 FRW
et 1 051 212 DM, suivant le contrat n° 08.06.010/2245

Lot 2.2., cofinancement B A D et B D, suivant le contrat de
financement n° 08.06.010/2244 et la nouvelle liste des
biens et services du 26.8.1983 par B A D, 80% des
prestations, soit 542 976 FRW en monnaie locale et
61 889 145 FRW en DM, et par B.D 15 608 030 FRW
soit 20%.

1.2.2. ATTRIBUTION DU MARCHE

1.2.2.1. Marchés des travaux

Les deux lots ont été attribués à la même entreprise :
Impresa Astaldi Estero, Succursale du Rwanda B.P. 66 KIGALI
le 23 Février 1983. Le délai contractuel, 30 mois, court depuis
le 4 Avril 1983.

Lot 2.1., Montant du marché : 1 333 754 449 FRW
Lot 2.2.; Montant du marché : 912 405 987 FRW

1.2.2.2. Marché de la surveillance

Il a été attribué au groupement d'Ingénieurs-Conseils D H V/R R I,
suivant les contrats n° 08.06.010/2245 pour le lot 2.1 et
n° 08.06.010/2244 pour le lot 2.2. Le début des prestations de
service court depuis le 1er avril 1983.

...//...

1.2.3. AVANCEMENT DES TRAVAUX

L'installation de chantier est terminée à 90%. Le reste concerne l'installation et la mise en place du matériel pour le revêtement. L'implantation de l'axe arrive au PK 34 (le PK 0 correspond au PK 153 de Cyangugu vers Butare), tandis que la préparation de l'emprise arrive au PK 27.

Les terrassements sont également au PK 27 et l'assainissement a débuté du PK 15 au PK 17 pour reprendre du PK 0 au PK 4

1.2.4. SITUATION FINANCIERE

Entreprise

Lot 2.2. Factures B A D

142 986 084 FRW

2 877 573 US Dollars

Factures B.D.

13 913 977 FRW

Lot 2.1. Factures F E D

191 740 049 FRW

3 769 499 ECU

Surveillance

Lot 2.2. Factures B A D

542 976 FRW

539 744 DM

Factures B.D.

5 209 594 FRW

Lot 2.1. Factures B.D.

3 099 850 FRW

376 065 DM

...//...

4.1.1.4. ROUTE RUHENGARI-CYANIKA

1.4.1. INTRODUCTION

Dans le cadre des travaux de la Route RUHENGARI-CYANIKA, un Prêt n° CS/Rw/TR/79/6 de 4 300 000 UCE a été accordé à la République Rwandaise par le Fonds Africain de Développement d'Abidjan, Côte d'Ivoire. Le montant servira exclusivement pour l'aménagement de la Route RUHENGARI-CYANIKA.

Le financement de la Route est assuré conjointement par le Fonds Africain de Développement, Côte-d'Ivoire et par le Gouvernement Rwandais (Budget de Développement).

La convention de financement entre le Fonds Africain de Développement et la République Rwandaise a été signée le 8 Novembre 1979.

1.4.2. GENERALITES

1.4.2.1. Objet du Projet

L'objet du Projet est l'aménagement de la Route Nationale RUHENGARI-CYANIKA.

1.4.2.2. Etudes et Dossiers d'Appel d'Offres

1.4.2.2.1. Projet d'exécution et Dossier d'Appel d'Offres

Le projet d'exécution et les Dossier d'Appel d'Offres ont été établis par le Bureau d'Etudes GECIFER-SODECOTRA à Bruxelles/Belgique.

Le financement du projet d'exécution et des Dossiers d'Appel d'Offres a été effectué par la Coopération Financière de la Belgique.

1.4.2.2.2. Convention des Travaux d'Exécution

1.4.2.2.3. Convention du marché

En accord avec le Fonds Africain de Développement d'Abidjan, les travaux ont été confiés à la Brigade d'Asphaltage et de Resurfaçage au Ministère des Travaux Publics sous forme d'un marché de gré à gré d'un montant de 566 713 300 FRW.

La convention a été signée le 4 février 1982 entre le Ministère des Travaux Publics et la Brigade d'Asphaltage et de Resurfaçage (B A R).

...//...

1.4.2.2.4. CONVENTION CONTRÔLE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX

La convention pour le contrôle et la surveillance des travaux a été conclue entre le Ministère des Travaux Publics à Kigali et le Groupement Gecifer-Sodecotra/Rhein-Ruhr, Bruxelles/Belgique. La convention a été signée le 9 mars 1982.

1.4.2.2.5. DELAI D'EXECUTION DES TRAVAUX

Le délai d'exécution est fixé à 18 mois y compris l'installation de chantier et les saisons de pluie. Les travaux devront être achevés au plus tard le 30 avril 1984.

1.4.2.2.6. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à exécuter consistent à l'amélioration de la Route RUHENGARI-CYANIKA. Les travaux devront être réalisés dans les conditions définies dans le Cahier Spécial des Charges (C.S.C) et le Projet d'Exécution. La longueur de la route est de 25 + 262,32 Km. La largeur de la route est composée par une bande de roulement de 6,60 m de largeur et par un accotement de 1,50 m de largeur de chaque côté.

Les travaux à réaliser comportent la construction d'un corps de la chaussée et une couche de roulement qui sont décomposés dans les opérations suivantes :

- L'implantation de la route
- Débroussaillage et nettoyage de l'assiette
- Terrassements généraux (déblais - remblais)
- Travaux d'assainissement
- Corps de la chaussée
 - Couche de fondation
 - Couche de base
 - Revêtement (tri-couche)
- La signalisation de la route
- Les travaux de plantation

1.4.2.2.7. AVENANT N° 1

L'avenant n° 1 a pour objet de confier à l'Entrepreneur des quantités de travaux supplémentaires survenues au cours des travaux pour un montant de 111 950 000 FRW sans modification de délais.

...//...

1.4.3. AVANCEMENT DES TRAVAUX AU 30 NOVEMBRE 1983

A la date du 30 novembre 1983, l'Entrepreneur a exécuté les travaux suivants :

- Installation de chantier (au Campement Secondaire, au PK 85 + 000 de la Route Kigali-Ruhengeri).
- Implantation de l'axe sur la base de la polygonale implantée au cours de l'étude d'exécution.
- Relevés des profils en travers sur le terrain existant le long du tracé de la route.
- Travaux pour les Ouvrages d'Assainissement

Quantités déjà exécutées

- Nettoyage de l'assiette	=	23 412 m
- Déblais - Remblais	=	19 678 m
- Couche de fondation	=	4 700 m
- Couche de base	=	2 700 m
- Revêtement	=	700 m

1.4.4. SITUATION FINANCIERE

Le montant cumulé des prestations 1982 s'élevaient à 193 255 825 FRW et à 382 560 407 FRW en novembre 1983.

Les dépenses de l'année 1983 se chiffrent donc à 189 304 582 FRW payés à l'Entrepreneur et à 324 279,41 DM payés à la Mission de Contrôle pendant le seul exercice 1983.

...//...

4.1.1.5. ROUTE NYAMIRAMBO-NYABUGOGO

1.5.1. INTRODUCTION

Dans le cadre de la coopération bilatérale et économique entre la République Rwandaise et la Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire Socialiste, une aide financière a été accordée à la République Rwandaise.

Cette aide sert exclusivement à la construction de la route principale à Nyamirambo actuellement achevée et de la route Nyamirambo-Nyabugogo en cours de construction et à la surveillance des travaux.

L'objet du projet est l'aménagement et le bitumage de la route Nyamirambo-Nyabugogo.

Le marché pour cette route a été conclu le 2 février 1982 entre le Ministère des Travaux Publics et l'entreprise ASTALDI International Inc. Succursale Rwanda pour un montant de 168 049 350 FRW.

Le délai d'exécution était fixé à 9 mois à partir du 26 Juin 1982.

Ce qui portait la fin des travaux au 26 mars 1982.

Dans le cadre de ces travaux, il est prévu entre autres, l'aménagement des pistes et parkings à l'intérieur de la parcelle du Centre du Cuir (Tannerie SODEPARAL) à Nyabugogo et la construction des canalisations des eaux pluviales.

Les travaux consistent en l'aménagement et en bitumage de la route Nyamirambo-Nyabugogo.

Ces travaux s'effectuent conformément au Cahier Spécial des Charges et aux rapports d'étude technique d'exécution.

La longueur est fixée à :

- 5,390 Km pour la route Nyamirambo-Nyabugogo
- 0,600 Km pour les pistes et voies d'accès à la SODEPARAL

...//...

Parmi les caractéristiques géométriques, il convient de signaler également ce qui suit :

- une bande de roulement de 6,50 m
- une rangée de bordure en béton de 0,50 m
- un trottoir de 2,50 m
- un accotement de 1,50 m
- un fossé longitudinal de 1,00 m d'ouverture exécuté en moëllons de 60,80 et 100 cm de hauteur
- une pente transversale de 2,5% de la chaussée

Tandis que les principaux travaux à exécuter sont les suivants :

- l'implantation de la route
- le débroussaillage et le nettoyage de l'assiette
- les terrassements généraux (remblai + déblai)
- le corps de la chaussée
 - * la couche de fondation
 - * la couche de base
 - * la tricouche bitumineuse de roulement
- les travaux d'assainissement
- les travaux de construction des divers ouvrages d'art (escalier, mur de soutènement, accès aux habitations etc..)
- l'éclairage public
- la signalisation (verticale, horizontale et lumineuse).

1.5.2. ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

D'après les délais contractuellement fixés, ce lot n° 2 devait commencer le 26 Juin 1982.

Mais à cause des problèmes liés au financement le démarrage des travaux s'est vu reporté au 15 Novembre 1982.

Suite au décalage des dates de démarrage des travaux, l'entreprise a réclamé une prolongation de 3 mois, afin de pouvoir récupérer les jours secs.

...//...

Ayant entendu cette cause et suite aux divers retards occasionnés par les expropriations et aux travaux d'éclairage public contractuellement non prévues, l'Administration a accordé une prolongation de 4½ mois à l'entreprise, portant ainsi la fin des travaux au 31 décembre 1983.

A l'heure de la rédaction du présent rapport, l'asphaltage est presque achevé, il ne reste que quelques mètres (30 m). On procède actuellement au nettoyage des accotements et au balayage des tronçons longtemps achevés.

1.5.3. SITUATION FINANCIERE

Etablie sur base des plans non achevés et mal conçus, l'offre de l'entreprise était d'une estimation trop grossière. L'entreprise a refait les plans et le devis s'est élevé à 247 502 998 FRW y compris les parkings à l'intérieur de la parcelle de la tannerie du cuir SODEPARAL à Nyabugogo, alors que l'offre initiale était de 168 049 350 FRW soit un dépassement financier de 79 453 648 FRW.

Suite à l'asphaltage de cette route, d'autres travaux se sont montrés prioritaires ou nécessaires.

- l'aménagement du fossé MPAZI
- la construction de 2 bretelles reliant la route Nyamirambo-Nyabugogo à l'avenue de Nyakabanda
- l'aménagement de la sortie du fossé MPAZI au niveau de la route KIGALI-BUTARE à Nyamirambo
- l'engazonnement des grands talus de la route Nyamirambo-Nyabugogo

Le coût de ces derniers travaux en connexion avec le projet s'élève à 7 731 960 FRW. Suite à ce dépassement financier, un même avenant a été préparé pour les travaux du projet proprement dit et pour les travaux en connexion avec le projet.

...//...

L'Ambassade Libyenne a jusqu'ici payé 153 962 689 FRW et il ne reste qu'à payer 14 086 689 FRW à l'entreprise ASTALDI.

Le dépassement financier est à payer par le Gouvernement Rwandais.

A côté de ce contrat conclu le 2/2/1982 entre le Ministère des Travaux Publics et l'entreprise ASTALDI, un autre contrat a été signé le 26 mars 1982, relatif à la surveillance et au contrôle des travaux entre le même Ministère et le Bureau National d'Etudes de Projets (BUNEP) pour un montant de 24 375 000 FRW. Suite à la prolongation des délais d'exécution des travaux du lot 2 à 4 ½ mois, il y a eu un dépassement financier estimé à 6 mio FRW.

L'Ambassade de la Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire Socialiste a déjà payé 21 845 500 FRW et ^{il} reste à payer au BUNEP 2 529 500 FRW.

Les dépassements totaux du lot 2 s'élèvent à :

- 79 453 648 FRW (lot 2)
- 7 731 960 FRW (en connexion)
- 6 000 000 FRW (surveillance)
- 93 185 608 FRW

Il faut également signaler que pour la route principale à Nyamirambo lot 1, il s'est dégagé un dépassement de 22 Mio FRW que l'Ambassade a refusé de payer.

4.1.1.6. AERODROME DE BUTARE

1.6.1. INTRODUCTION

Dans le cadre de l'Aménagement de l'Aérodrome de BUTARE, il avait été prévu 20 Millions de Francs Rwandais sur le budget de Développement, article 23-22-6.21-70.

Etant donné que ce montant s'est avéré insuffisant par rapport au coût estimé et que les travaux à exécuter étaient de même nature que ceux du projet routier KIGALI-BUTARE dont les travaux venaient de se terminer avec un reliquat à l'article 23-11-6.11-21, il a été jugé nécessaire d'exécuter les travaux de la piste d'atterrissage de l'aérodrome de BUTARE dans le cadre du projet routier.

Les travaux ont commencé normalement selon la date prévue dans le contrat.

A la fin des travaux, le Ministère des Postes et des Communications a souhaité que la 3ème couche de la piste soit plus au moins fermée; mais comme il s'agit d'une tricouche, il est difficile d'obtenir cette fermeture puisque l'intensité du trafic reste faible.

C'est ainsi qu'on a adopté une solution de répandre un cut-back O1 sous forme de mist-spray avec sablage.

1.6.2. CONSISTANCE DES TRAVAUX

L'ensemble des travaux se résume comme suit :

- Décapage de la terre végétale
- Scarification
- Terrassements (déblai -remblai)
- Mise en place du corps de chaussée et l'enduit superficiel (tricouche)

Ceci concerne la piste et le parking.

Au début, il était prévu la construction d'une aérogare qui, malheureusement, n'a pas été réalisée faute de fonds.

Dans la suite certains travaux se sont avérés indispensables notamment ceux d'assainissement et d'engazonnement.

1.6.3. AVANCEMENT DES TRAVAUX

<u>Période</u>	<u>Travaux réalisés</u>
Juin 1983	Décapage de la terre végétale et début des terrassements
Juillet 1983	Terrassements + Corps de chaussée
AOÛT 1983	Corps de chaussée + gravillonnage (triacouche)
Septembre 1983	Assainissement et engazonnement
Octobre 1983	Idem
Début Novembre 1983	Idem.

1.6.4. SITUATION FINANCIERE

Montant global des travaux : 60 828 520 FRW dont
 49 552 690 FRW pour l'asphaltage de la piste et
 11 275 830 FRW pour l'assainissement et l'engazonnement.

Il est à signaler que le 1er montant a été payé sur l'article 23-11-6.11-21 du Projet routier KIGALI-BUTARE tandis que le second sur l'article 23-22-6.21-70 du budget de développement 1983.

...//...

4.1.1.7. AMENAGEMENT ET ASPHALTAGE DE LA RUE DE NYARUGUNGA

SECTION ENTRE L'AVENUE PAUL VI ET L'AVENUE DE LA JEUNESSE

AVENANT N° 1/4/TRAVAUX/P&CH/RW/82 au Marché N° 4/TRAVAUX/P&CH/RW/82

- Longueur : 100 m environ
- Largeur : 2,55 m environ
- Date de signature : 6/5/1982
- Délai de réalisation : 3 mois
- Montant : 13.533.120 FRW

Travaux terminés

4.1.1.8. AMENAGEMENT, ASSAINISSEMENT ET ASPHALTAGE DE LA RUE DE NYARUGUNGA

SECTION ENTRE L'AVENUE PAUL VI ET L'AVENUE DE L'ARMEE

ASPHALTAGE DE L'AVENUE PAUL VI

AVENANT N° 2/4/TRAVAUX/P&CH/RW/82 au Marché N° 4/TRAVAUX/P&CH/RW/82

- Longueur : 180 m environ
- Largeur : 2,55 m environ
- Date de signature : 22/6/1982
- Délai de réalisation : 4 mois
- Montant : 27.533.000 FRW

Travaux terminés

4.1.1.9. 1 AMENAGEMENT DES CANAUX DE DRAINAGE A KIYOBU

AVENANT N° 3 au Marché n° 4/TRAVAUX/P&CH/RW/82

SECTION AVENUE DE KIYOBU - RUISSEAU RWAMPARA

- Longueur : 300 m
- Largeur : 2,55 m
- Montant : 92.116.935 FRW
- Date : 14/4/1983
- Délai : 8 mois

Ces travaux sont terminés

4.1.1.10. PROGRAMME SPECIAL DE TRAVAUX PUBLICS A HAUTE
INTENSITE DE MAIN-D'OEUVRE

1.10.1. DESCRIPTION DU PROGRAMME PILOTE

1.10.1.1. Textes institutionnels

Les modalités de mise en oeuvre du Programme Pilote ont été fixées par le protocole d'accord signé le 8 Novembre 1979 entre le Gouvernement Rwandais et le B I T, et complétées par le 1er amendement au protocole signé le 18 Septembre 1980. Le programme pilote devait durer 3 ans de janvier 1981 à septembre 1983.

1.10.1.2. Structures Administratives du Programme

Le programme Pilote est placé sous l'égide du Ministère du Plan et relève directement de la Direction Générale de l'Inspection et du Contrôle du Plan depuis sa phase d'exécution soit en octobre 1980.

Le Directeur du Contrôle des Projets nommé Coordinateur National du Programme, assure directement ces responsabilités avec l'appui d'un économiste-planificateur Conseiller Technique Principal du Projet "Assistance Technique".

L'exécution des différents projets du Programme Pilote est confiée, depuis les études techniques jusqu'à la réalisation, au Ministère des Travaux Publics, au sein, respectivement de la Direction Générale du Génie Rural et de la conservation des sols et de la Direction Générale des Ports et Chaussées

1.10.1.3. Objectifs du Programme Pilote

Les objectifs du Programme Pilote s'attachent à développer les infrastructures routières, foncières et hydrauliques, mais sous tendent des objectifs à caractère socio-économique :

- Création d'un maximum d'emplois
- Augmentation et redistribution des revenus en faveur des couches les plus démunies
- Développement de fabrications locales d'outils et de matériaux favorisant l'emploi dans l'artisanat rural
- Participation active des collectivités locales aux décisions sur la réalisation des travaux et à leur suivi :

...//...

1.10.1.4. Financement du Programme Pilote

Le Programme Pilote a pu être financé grâce à une subvention des Pays-Bas dont le concours total s'élève à 2 923 500 \$ US, répartis pour 200 000 \$ US sur le projet B I T/Pays-Bas/79/Int/02 (Novembre 1979) et pour 2 723 000 \$ US (non compris une provision pour augmentation du coût de 251 917 \$ US) sur le projet B I T/Pays-Bas/80/RAF/02 (Septembre 1980).

A ce financement externe, il convient d'ajouter une contribution du Gouvernement Rwandais d'environ 324 500 \$ US.

L'enveloppe financière totale dont disposait le Programme s'élève donc à 3 248 000 \$ US (non compris les prévisions pour augmentation de coût).

1.10.2. PROJETS DU PROGRAMME PILOTE

Au niveau du Ministère des Travaux Publics

1.10.2.1. Digue AKANYARU

Après trois années de travail la situation de la digue était la suivante :

Longueur du remblai réalisée	:	120 mètres
Volume cumulé mis en remblai	:	116 316 m ³ .

Pendant les trois années de travaux, plusieurs effondrements ont été observés, allant jusqu'à 70 mètres de long et 6 mètres de profondeur, laissant derrière un lac.

Il semblerait que ces effondrements successifs soient dus à une surcharge du remblai, provoquant la rupture de sols tourbeux du marais.

1.10.2.2. ROUTE NYAGATARE-NGARAMA (37 Km)

Il était prévu initialement la réfection complète de la route NGARAMA-NYAGATARE-NTOMA. Mais les autorités locales ont préféré que une fois la route NYAGATARE-NGARAMA achevée, au lieu de continuer vers Ntoma, il fallait prendre en charge la bretelle vers Rukomo ou existe un centre commercial important.

C'est d'ailleurs par là que s'approvisionnent les autres zones en vivre.

Les travaux ont débuté en août 1981.

...//...

Nature des travaux à faire

- Aménagement des campements
- Débroussaillage et défrichage
- Elargissement de la Chaussée sur 6 mètres
- Exécution des buses en béton Ø 40
- Exécution des buses sur marais Ø 55
- Exécution des dalots sur marais
- Préparation de la latérite
- Chargement de la route et compactage

Travaux : Brette vers Rukomo

- Caniveaux et cordons + élargissement de la route achevés au mois de septembre 1983.
- 36 buses en béton de Ø 40 ont été placées jusque fin Août 1983
- 1 ouvrage sur marais a été exécuté
- Profilage + Compactage de ce tronçon achevé fin septembre 1983.

A partir de la deuxième quinzaine du mois d'octobre 1983 jusqu'au 10 décembre 1983, 49 manoeuvres se sont occupés essentiellement de l'entretien des parties de la route qui avaient subi des gros dommages en attendant que les Ponts et Chaussées assurent la relève.

Situation financière du Programme Pilote

Il était convenu que la contribution du Gouvernement Rwandais serait de 324500 \$ US soit environs 30 000 000 FRW pour les 3 années du programme pilote (1981 - 1983).

Cette contribution gouvernementale était destinée essentiellement à payer la main d'oeuvre, tant au Ministère des Travaux Publics que du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

Pour l'exercice budgétaire 1983, 10 000 000 FRW avaient été inscrits au Budget de Développement au bénéfice du PSTP.

Aucun paiement n'a cependant été réalisé.

4.1.1.11. ACTIVITES DIVERSES

11.1.A. EXPROPRIATIONS RELATIVES AUX ROUTES A ASPHALTER

1. INTRODUCTION

Les dépenses pour les "Expropriations relatives aux routes à asphalter" se font sur l'article 23-11-6,11-22 du B.D.

Elles intéressent pour le moment les routes Kigali-Butare, Ruhengeri-Cyanika, Kigali-Ruhengeri, Butare-Cyangugu et quelques tronçons des Voiries Urbaines de Kigali.

Le montant alloué accordé pour cette année est de CENT SOIXANTE DIX MILLIONS DE FRANCS RWANDAIS (170 000 000 FRW).

2. LE RELEVÉ DES DEPENSES

EXPROPRIATIONS RELATIVES AUX ROUTES A ASPHALTER 1983

<u>Poste</u>	<u>Localité</u>	<u>Montant</u>
1.	Avenue Paul VI	4 389 375 FRW
2.	Kigombe	11 550 887 FRW
3.	Cyabingo	10 871 275 FRW
4.	Kigoma	399 349 FRW
5.	Mushubati	589 225 FRW
6.	Nyamirambo-Nyabugogo (IIème tranche)	58 027 071 FRW
7.	Rusatira	200 729 FRW
8.	Ngoma	375 368 FRW
9.	Nyamirambo-Nyabugogo (carrière)	273 236 FRW
10.	Kigombe	7 897 030 FRW
11.	Mbazi	307 195 FRW
12.	Avenue Paul VI	1 482 000 FRW
13.	Kigoma-Nyabisindu	816 398 FRW
14.	Nyamirambo-Nyabugogo (IIIème tranche)	53 551 129 FRW
15.	Kigombe	3 947 105 FRW
16.	Rusatira	2 365 120 FRW
17.	Nyakabanda	381 011 FRW
18.	Ntendezi	595 806 FRW
19.	Cyimbogo	5 154 184 FRW
20.	Cyimbogo	5 884 621 FRW
21.	Mbazi (carrière)	441 743 FRW
22.	Kigoma	572 440 FRW
TOTAL		169 992 297 FRW

...//...

11.2. EXPROPRIATIONS POUR LES NOUVELLES VOIRIES A KIGALI

1. INTRODUCTION

Les dépenses "d'expropriation pour les nouvelles voiries à Kigali" se font sur l'article 23-21-6.11-47 du B.D. et concernent spécialement les nouvelles voiries de la ville de Kigali en extension.

Le montant accordé pour 1983 est de CENT SOIXANTE CINQ MILLIONS FRANCS RWANDAIS (165 000 000 FRW):

2. SITUATION DU PROJET

<u>Lieu</u>	<u>Montant</u>
- Kicukiro-Est	11 582 876
- Kacyiru-Sud I	22 184 989
- Kacyiru-Sud II	32 384 634
- Kimisagara	16 008 254
- Kacyiru (C.H.R)	8 825 351
- Nyamirambo-Nyabugogo	1 787 262
- Factice Electrogaz	
- Carrefour RWANDEX-MAGERWA	3 249 046
- Nyamirambo (C.H.R.)	5 917 611
- Kacyiru (parcelles CCE et FED)	1 377 877
- Remera II	3 236 012
- Kimihurura	2 525 305
- Gikondo (C.H.R.)	26 910 504
- Gikondo	35 250 220
- Kacyiru-Sud III	6 014 733
- Nyakabanda	177 861
TOTAL	177 432 536 FRW

Excédent : 12 432 536 FRW

...//...

4.1.2. BUREAU LABORATOIRE DES TRAVAUX PUBLICS

1. INTRODUCTION

Au cours de l'année 1983 il y a eu un apport important de matériel qui a amélioré la qualité et le rendement des services du Laboratoire. Ces services continuent à être de plus en plus sollicités.

Ainsi le Laboratoire a assuré le contrôle de la qualité des matériaux utilisés sur plusieurs chantiers (Aérogare de Kanombe, Siège du C.N.D, SONARWA, B.R.D, route Nyamirambo-Nyabugogo et..) et exécuté beaucoup d'essais de portance du sol tant pour les privés que pour l'Administration.

Vu l'envergure des travaux demandés au Laboratoire, il y a lieu d'envisager l'extension des bâtiments du Laboratoire pour avoir suffisamment de la place de travail et un magasin du matériel. En effet l'espace actuel devient de plus en plus étroit.

2. MATERIEL

Le Laboratoire a acquis deux presses pour béton, une poutre Benkelmann, deux plaques suisses, une étuve, une presse C.B.R manuelle et du petit matériel qui remplacé le matériel hors usage.

3. ACTIVITES

Depuis le mois d'Avril, le Laboratoire a collaboré avec le Bureau d'Etudes N.M.V.CADIC ce qui a permis de compléter les études géotechniques pour la route Kayanza-Kagitumba et de chercher des carrières appropriées pour la construction de cette route. Les essais étaient d'abord l'identification des matériaux (Limites d'Atterberg, Granulométrie, Densité, Proctor modifié) et puis la portance et la résistance de ces matériaux (C.B.R, Los Angeles et la compression statique).

De Septembre à Octobre, nos services ont été en plus sollicités par le Bureau d'Etudes Louis Berger International Inc pour faire les études géotechniques de réfection de la route Kigali-Gatuna. Sur le terrain on a fait les essais de déflexion de la route à l'aide de la poutre Benkelmann, les C.B.R et les densités en place ainsi que les prélèvements sur les différentes couches du corps de la chaussée. Au Laboratoire on a identifié les différents matériaux utilisés et leurs caractéristiques mécaniques. Cette campagne s'évalué à 740 000 FRW.

En plus de ces travaux, le Laboratoire a participé à la surveillance de l'asphaltage du raccordement du quartier commercial de Gitarama à la route Kigali-Butare et a accompli les services demandés par les ministères ayant des projets de construction en faisant la reconnaissance géotechnique du terrain situé à Kami (Kinyinya) et en exécutant les essais du pénétromètre statique et dynamique à Ruhengeri et à Rambura pour les nouvelles écoles, à Gisenyi pour l'extension de l'hôpital et à Kigali pour l'extension de l'Ecole Supérieure Militaire. Ces travaux s'évaluent à 1 580 740 FRW.

Pour le secteur privé, le contrôle du béton constitue plus de 30% des services demandés au Laboratoire soit la valeur de 1 060 000 FRW (Un million soixante mille francs rwandais) le reste étant des sondages au pénétromètre statique et dynamique et l'identification des sols et de leurs qualités mécaniques. Les chantiers qui ont le plus demandé notre assistance sont les suivants : Aérogare de Kanombe, Dépôt d'hydrocarbures à Kanombe, Immeubles destinés au C.N.D, SONARWA, BRD, Imprimerie de Kigali, Extension de l'hôpital de Kigali et la route Nyamirambo-Nyabugogo.

Ces travaux s'évaluent à 3 434 995 FRW d'après le tarif appliqué au Laboratoire soit pour tous les services rendus au cours de cette année la somme de cinq millions quinze mille sept cent trente cinq francs rwandais. (5 015 735 FRW).

4. ESSAIS EFFECTUES AU COURS DE L'ANNEE

Dénomination	Quantité
- Analyse granulométrique	244
- Teneur en eau	210
- Equivalent de sable	11
- Limites d'Atterberg	224
- Pénétromètre statique (2,5 t)	44
- Pénétromètre statique (10t)	44
- Pénétromètre dynamique	78
- Compression de cubes en béton	854
- Proctor modifié	209
- C.B.R	278
- C.B.R en place	30
- Los Angèles	113
- Densité en place	41
- Essais à la plaque suisse	34
- Essais au déflectomètre	413
- Compression statique	93

4.2. DIRECTION DES TRAVAUX

La Direction des Travaux au Service des Ponts et Chaussées, durant l'exercice budgétaire 1983, a coordonné et supervisé les activités des services sous sa dépendance, à savoir :

- la Division Atelier et Magasins
- le Bureau Magasins
- le Bureau Ponts et Projet Ponts
- le Bureau Entretien Manuel des routes
- le Bureau Voiries Urbaines et Projet Voiries
- les Brigades Routières Mécanisées.

4.2.1. DIVISION ATELIER ET MAGASINS

1.1. GENERALITES

La Division Atelier et Magasins a assuré les travaux de réparation et de maintenance ou d'entretien du charroi du Ministère des Travaux Publics comprenant le matériel de Génie Civil (Engins lourds), les camions, les véhicules légers et autres matériels roulants.

Dans l'exécution de ses activités, la Division Atelier et Magasins a rencontré les mêmes difficultés que les années précédentes qui sont dues principalement et essentiellement :

- au budget insuffisant pour l'approvisionnement de son magasin en pièces détachées ou de rechange et autre matériel et matériaux nécessaires
- à une durée trop longue de livraison du matériel commandé en Europe (minimum 6 mois)
- à une carence de pièces de rechange ou d'autres matériels les plus courants sur le marché local en cas de besoins très urgents.

Ces difficultés ont été à la base de la lenteur constatée dans l'exécution des travaux.

...//...

1.2. Le charroi du service des Ponts et Chaussées

Au courant de l'année 1983, le service des Ponts et Chaussées a acquis du matériel neuf en provenance du Don que le Gouvernement Japonais a accordé au Gouvernement Rwandais.

Ce matériel est reparti comme suit :

4 bulldozers, 3 pelles chargeuses, 3 nivelleuses, 4 rouleaux compacteurs, 18 camions, une remorque surbaissée, un gravillonneur tracté, une épandeuse d'asphalte et 26 camionnettes.

Durant la même année, la Banque Mondiale a fourni 2 tracteurs et ses remorques, une camionnette et un compresseur avec ses accessoires. Ce matériel neuf s'ajoutait à celui déjà existant.

C'est ainsi que la Division Atelier et Magasin a procédé à la réparation et à l'entretien courant du charroi suivant :

a) Engins lourds

- 12 bulldozers (9D6 Caterpillar, 2D6 case et 1D8 Komatsu)
- 11 Pelles mécaniques (1 zettelmeyer, 6 caterpillar 930, 1 caterpillar 950, 3 Komatsu).
- 13 nivelleuses (2 caterpillar 12F, 8 caterpillar 12G, 3 Komatsu)
- 12 Rouleaux compacteurs (1ABG, 1 zettelmeyer, 3 Albarét, 5 Dynapc, 2 Sakai)
- 43 tracteurs (6MF165, 37 Deutz DX90)
- 70 Remorques et Roulottes (42 calabresse, 5 métrolub, 2 surbaissées, 4 roulottes jodag, 2 roulottes burns and blane, 1 roulotte matra, 5 citernes burns and blane, 1 citerne blumhardt et 8 citernes viberti)
- 2 excavatrices Poclain

b) Camions pour le transport des matériaux et matériel

- 1 camion benne Hino
- 4 camions benne-Magirus (232D22, 130D13L, 170D15X, 170D17)
- 42 camions-Mercédès (33 bennes, 1 long chassis, 140 D, 5 citernes, 1 camion vidangeur, 1 camion grue 2632)
- 18 camions Mitsubishi (15 bennes, 3 citernes);
- 13 camions fiat (9 bennes, 2 citernes, 1 asphalteuse, 1 vidangeur
- 3 camions bennes Nissan.

c) Véhicules légers :

- 12 Peugeot (2P505, 5P504, 2P305, 1P304, 2P104)
- 46 Toyota (8 Corolla, 31 stout 2000, 4 Land cruiser, 1 hiace, 2 hilux)

...//...

- 2 Mazda
- 23 Isuzu (Pick-up)
- 38 VW (1LT35, 2 combi, 16 transporter, 8 coccinelle, 9D.C)
- 3 jeep mercédès (240 G.D)
- 4 Renault (1R4, 1R5, 1R12, 1R16, 2R18)
- 2 jeep land rover

1.3. Activités

3.1. Réparation et entretien

Durant l'année 1983, l'Atelier Central des Ponts et Chaussées a enregistré une demande de travail de réparation et d'entretien courant représentant 537 entrées pour les engins lourds, 858 pour les camions et 1638 pour les véhicules légers. L'Atelier Satellite de Ruhengeri a assuré la réparation et l'entretien du charroi du Ministère des Travaux Publics dans la région Nord du Pays pour des travaux faciles. Pour les travaux de grande importance, l'engin ou le véhicule est envoyé à l'Atelier Central de Kigali, plus outillé. L'Atelier Central a procédé au déclassement du matériel roulant suivant dont les frais de réparation et d'entretien commençaient à dépasser le seuil minimum acceptable :

- 4 engins (1 bulldozer, 3 tracteurs : 1 MF65 et 2 deutz D6006)
- 9 camions (7 fiat 110PC, 2 Mercédès 1513)
- 15 véhicules légers (10 toyota Stout 2000, 3VWD.C, 1 VWLT35, 1 Peugeot 104).

3.2. Formation Professionnelle

Le Programme de formation Professionnelle a été poursuivi durant l'exercice 1983 dans le souci d'étoffer l'Atelier d'apprentis qualifiés en mécanique. Les cours théoriques sont accompagnés par les travaux pratiques organisés au sein de l'Atelier. C'est ainsi que 45 apprentis répartis en trois classes différents ont suivi cette formation.

3.3. Construction

Au courant de 1983, les travaux de construction d'un deuxième Atelier Satellite ont débuté à Kibuye et se poursuivront pour être achevés en 1984.

3.4. Situation des dépenses et du Stock

Dans l'exécution de ses travaux, l'Atelier Central a utilisé les pièces détachées d'une valeur de 87 216 216 FRW ainsi que les lubrifiants d'une valeur de 13 205 100 FRW; A la fin de l'exercice 1983, au 30.11.1983, la valeur des pièces de rechange en stock au Magasin se chiffrait à une valeur de 111 938 315 FRW. Le tableau ci-après donne le détail.

Magasin pièces de rechange Inventaire du stock au 30.11.83

DESIGNATION TYPE	MONTANT
1. Nissan	258 624
2. Land Rover	53 259
3. Fiat	5 039 185
4. Case	4 761 991
5. Zettelmeyer	2 326 532
6. Toyota	3 830 689
7. Poclain	713 551
8. Alberet	888 432
9. Meiller	1 444 916
10. Dynapac	761 450
11. Stork	167 630
12. Gardener Denver	274 776
13. Peter	8 845
14. Zelecotten	335 287
15. Kaeser	158 353
16. Marteaux piqueurs	8 704,5
17. Renault	39 871
18. Hillman	53 454
19. Kinderein	48 725
20. Atlas copco	100 811
21. Kolren presse	193 346
22. Wacker	78 023
23. Niro Epasy	345 339
24. Commetto	575 980
25. Hanomg	78 058
26. Hollman	405 680
27. Steo BPCK	298 569
28. Isuzu	1 040 162,5
29. Outillage	7 517 476
30. Visserie câble-lames	1 577 374

DESIGNATION TYPE	MONTANT
31. Soudure	1 148 585
32. Pneus-chambre à air	6 026 185
33. Batteries et accessoires	930 937
34. Roulements	134 896,3
35. Courroies	100 328
36. Peinture	710 381
37. Matériaux de construction	1 477 958
38. Matériel Divers	2 135 913
TOTAL	46 050 276

4.2.2. BUREAU MAGASINS

Le Bureau Magasins supervise la gestion de deux magasins à savoir :

- Magasin lubrifiant et carburant
- Magasin Matériel et Matériaux.

Les sorties du magasin lubrifiant et carburant au courant de 1983 se chiffrent à 122 554 735 FRW,

- dont :
- 13 205 100 FRW pour le lubrifiant,
 - 79 539 733 FRW pour le gasoil (mazout)
 - 29 809 922 FRW pour l'essence.

Les sorties du magasin matériel et matériaux pour le même exercice 1983, se chiffrent à 16 759 553 FRW.

Les tableaux ci-après donnent le stock de ces 2 magasins au 30.11.1984.

MAGASIN CARBURANT ET LUBRIFIANT DES PONTS ET CHAUSSEES

Stock au 30.11.1983

Essence	22 387 l	1 441 772,8 FRW
Mazout	81 214 l	4 994 661 FRW
Huiles	40 fûts	1 300 000 FRW
Graisse	7 fûts	75 250 FRW
Huile de frein	4 cartons	2 933 FRW
TOTAL		<u>7 814 566,8 FRW</u>

MAGASIN MATERIEL ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION

STOCK AU 30.11.1983

Articles	Qté	Unité	P R I X	
			Unit.	Total
1. Anti-rouille	286,5	Kilos	391	112 021,5
2. Baguettes à souder	3	Caisse	-	-
3. Balance de 100 K	1	-	-	-
4. Brouettes	77	Pièce	5 100	392 700
5. Chaise	1	"	-	-
6. Chaux blanche	50	Sacs	650	32 500
7. Ciment	51	sac	1 450	73 950
8. Clous de 4 cm	273	Kilos	150	40 950
9. Clous de 6 cm	648	"	150	97 200
10. Clous de 8 cm	8	"	150	1 200
11. Clous de 10 cm	963	"	158	132 894
12. Clous de 12 cm	693	"	138	95 634
13. Clous de 15 cm	640	"	150	96 000
14. Coupe-coupes	24	Pièce	180	4 320
15. Détonateurs E.	101	Boite	-	-
16. Détonateurs ord.	2	Caisse	-	-
17. Dynamites	62	Caisse	-	-
18. Fers à béton Ø 6 mm x 6	260	Barre	150	39 000
19. Fers à béton Ø 6 mm x 12	1	Barre	350	350
20. Fers à béton Ø 8 mm x 12	307	Barre	400	122 800
21. Fers à béton Ø 12 mm x 12	134	Barre	765	102 510
22. Fers à béton Ø 16 mm x 12	386	Barre	1 555	600 230
23. Fers à béton Ø 18 mm x 12	150	Barre	2 275	341 250
24. Fils barbelé	2	Rouleau	-	-
25. Hâches	22	Pièce	380	8 360
26. Houes	87	Pièce	269	25 405
27. Machettes	61	Pièce	200	12 200
28. Madriers Euc.	483	Pièce	470	227 010
29. Madriers podò	12	Pièce	1 470	12 640
30. Marteaux de 10 Kg	1	Pièce	3 500	3 500
31. Mastic	6	Kilos	230	1 380
32. Peinture email	1	Bidon	-	-
33. Peinture pierre de france	6	Kilos	253	1 516
34. Planches Euc.	151	Pièces	470	70 970
35. Pelles	7	Pièce	580	4 060
36. Pics	7	Pièce	580	4 060

...//...

Articles	Qté	Unités	Prix Unit.	Prix total
37. Poudre rouge	36	Boîte	-	-
38. Rateaux	119	Pièce	146	17 374
39. Réglette 40 W	1	"	1 960	1 960
40. Seaux métalliques	5	"	350	1 750
41. Scie circulaire	2	"	4 720	9 440
42. Scie St Joseph	10	"	-	-
43. Tôles galvanisées	310	"	380	117 800
44. Treillis	35	Rouleaux	12 500	437 500
45. Tuyaux 3/4 galv	15	pièce	-	-
46. Tubes néon 40 W	1	pièce	330	330
47. Tuyaux plastique	1	Pièce	-	-
			TOTAL	<u><u>3 245 764,5 FRW</u></u>

4.2.3. Bureau Ponts et Projet Ponts

3.1. Généralités :

Le Bureau Ponts exécute les travaux de construction, de réfection et d'entretien des Ponts avec le financement assuré par le Budget Ordinaire du Gouvernement Rwandais tandis que le P rojet Ponts exécute les mêmes travaux avec le financement de la République Fédérale d'Allemagne et la contre partie du Gouvernement Rwandais assuré par le Budget de Développement.

3.2. Bureau Ponts

Au courant de l'exercice 1983, le Bureau Ponts a poursuivi les travaux de construction de Ponts inachevés en 1982 et a commencé la construction de nouveaux Ponts et la réfection de ceux qui étaient endommagés.

...//...

3.2.1. Ponts achevés en 1983

Dénomination	Route Nationale ou communale	Longueur	Genre de tablier
1. MUSHOGORO	Kibuye-Nyabisindu	9 m	en bois
2. RWANDAGO	Nyabugogo-Rushashi	8 m	en bois
3. RUNGU	Mukingo-Kinigi	5 m	en B.Armé
4. CYAMUGOYI	Birambo-Biguhu	7 m	en bois
5. GIHIRWA	Mukamira-Gatumba	9 m	métallique
6. MATA	Gitarama-Ruhengeri	36 m	Mur de soutènement en gabions
7. KIBILIRA	Gitarama-Ruhengeri	8 m	métallique
8. RWESERO I	Cyamutara-Gakenke	5 m	en bois
9. RWESERO II	Cyamutara-Gakenke	5 m	en bois
10. MIDAKAMA	Mukingo-Kinigi	5 m	en B.A.
11. MU INDI II	Nyabugogo-Gakenke	5 m	en bois
12. KIRWA	Birambo-Biguhu	8 m	en bois
13. NYAMU UKURA	Birambo-Biguhu	5 m	en bois

3.2.2. Ponts inachevés en 1983

Dénomination	Route Nationale ou Communale	Longueur	Genre de tablier
1. KIRYANGO	Byimana-Kitabi	11 m	en bois
2. MPANGA	Nyabisindu-Kibuye	12 m	métallique
3. NYAKABANDA III	Kabavu-Ndusu	8 m	en bois
4. CYESHYAMBA	Mukamira-Gatumba	6 m	métallique
5. MUKUNGURI	Rugobagoba-Ruhango	80 m	Digue
6. SUSA	Mukingo-Kinigi	8 m	en B.A.

3.2.3. Ponts refaçonés en 1983

Dénomination	Route Nationale ou Communale	Travaux exécutés
1. AKANYARU	Butare-Remera	réfection de tablier
2. BASE	Kigali-Ruhengeri	renouvellement du platelage
3. BUGANYA	Byumba-Gabiro	renforcement des culées
4. CYANIKA	Nyabugogo-Rushashi	Protection contre l'affouillement
5. CYERU	Kiryi-Kirambo	renouvellement du platelage
6. KAGOMA	Nyabugogo-Gakenke	renouvellement du platelage
7. KANZENZE	Kicukiro-Nyamta	renouvellement du platelage
8. KIBONDO	Ngarama-Gabiro	renforcement des culées
9. KILINDA	Nyabisindu-Kibuye	renouvellement du platelage
10. MUKUNGWA	Kigali-Ruhengeri	renouvellement du platelage
11. KIRARO	Kibuye-Cyangugu	renouvellement du platelage
12. RUBAGABAGA	Gitarama-Ruhengeri *	renouvellement du platelage
13. SATISYI	Mukamira-Gatumba	renouvellement du platelage
14. NYANKOKOMA	Byumba-Ngarama	renforcement des culées
15. KARANGAZI	Kayanza-Kagitumba	renforcement des culées
16. NYABUGOGO	Nyabugogo-Rushashi	renouvellement du platelage
17. MUKAMIRA	Camp-Militaire	Voie d'accès de 800 m

Les Ponts Mpanga et Kiryango n'ont pas pu être achevés suite à la non disponibilité des pieux métalliques.

Le retard de l'avancement des travaux de construction du Pont NYAKABANDA est dû au mauvais approvisionnement de ce chantier en matériaux favorisé par les carrières inaccessibles durant les saisons de pluies.

Pour réaliser ces travaux, le Bureau ponts a utilisé les matériaux suivants :

- ciment : 2 903 sacs, soit 145,15 T
- madriers : 2 226 pièces
- fer à béton : 844 longueurs
- treillis ; 56 rouleaux
- fil recuit : 9 rouleaux
- clous : 580 Kg.

La main d'oeuvre pour réaliser ces travaux a coûté 3 837 000 FRW

3.3. Projet Ponts

3.1. Ponts et Digue SAKE-GASHORA

Travaux réalisés en 1983

- Pavage en moëllons de 2 passages d'eau dans la digue
 - Extraction et transport des matériaux d'emprunt pour la digue
 - Remblai sur la digue de 1,5 mètres d'épaisseur sur 1 600 mètres de longueur et 6 mètres de largeur
 - Plantation des herbes et des arbres pour lutter contre l'érosion sur les talus du remblai sur une longueur de 2000 mètres.
- Cette digue a été ouverte à la circulation des véhicules.

3.3.2. Pont sur la NYABARONGD à Gahira

Travaux réalisés en 1983

- Reconnaissance du sous-sol par des sondages au pénétromètre
- Réfection des caniveaux sur la route KIYUMBA-GAHIRA
- Construction d'un pont provisoire pour atteindre le milieu de la rivière afin de pouvoir battre les pieux de la pile.
- Battage de 6 pieux de la pile
- Battage de 10 pieux de la culée, côté MUSASA
- Dynamitage de la roche et aménagement de la voie d'accès côté NYABIKENKE.

Les crues de la rivière du mois d'octobre 1983 ont détruit le pont provisoire, ce qui a occasionné le retard d'un mois dans l'avancement des travaux.

3.3. Pont CYACIKA III

Travaux exécutés en 1983

- Installation du chantier
- Extraction des matériaux dans des carrières (sable fin, gros sable et moëllons)
- Battage de 3 pieux métalliques;

3.4. Chantier GASEKE, entre les Communes CYABINGO et GATONDE

- Pont de 18 mètres achevé sur la rivière GASEKE.

Ce pont dont les culées sont en maçonnerie de moëllons est métallique de type Rwanda.

- Pont de 5,5 mètres achevé sur la rivière MUHURWE

- Fondation sur pieux métalliques
- Culées en gabions
- Superstructure en bois
- Les travaux de construction d'un dixième pont de 18 m sur la rivière GASEKE sont en cours d'exécution.
- Le béton de propreté est déjà coulé
- Les pieux sont déjà battus et bétonnés
- Les culées seront en moëllons et la superstructure métallique type Rwanda.

3.5. Prigade Mobile de réparation des Ponts

Cette brigade qui jusqu'au 30.7.1983 opérait sur la route GITARAMA-RUHENGERI via Ndusu a réparé 38 ouvrages. A partir d'Août 1983, elle fait les travaux de réparation sur les routes GITARAMA-KIBUYE et KIBUYE-CYANGLUGU.

3.6. Pont achevé sur la Nyabarongo à Mwaka

Ce pont de 52 mètres de portée de type Bailey a des culées en maçonnerie de moellons fondées sur les pieux métalliques. Il repose également sur des piles fondés sur pieux métalliques.

3.7. Pont achevé à Gisozi

Ce pont a des culées en béton armé fondées sur pieux métalliques.

Sa superstructure est mixte, donc constituée d'une dalle en béton armé de 20 cm d'épaisseur reposant sur des profilés métalliques.

3.8. Atelier de construction métallique

Cet atelier du Projet Ponts a fabriqué 2 superstructures métalliques type Rwanda de 18 m pour les 2 ponts sur la rivière Gaseke et a fabriqué une autre de type Rwanda de 9 m pour le Pont à Gisozi.

Il a en outre préparé le ferailage pour armatures pour les ponts Mwaka, Gaseke et Gisozi. L'ossature métallique pour gabionnage est préparé également par cet atelier.

3.9. Sources de Financement

Dans l'exécution des travaux par le Projet Ponts, trois sources de financement sont intervenus dans les proportions suivantes :

- Le Budget de Développement qui a engagé les dépenses de 31 990 875 FRW dont 20 858 225 FRW ont servi à la paie de la main d'oeuvre et 11 132 650 FRW pour l'achat du matériel et des matériaux.

- Le Budget ordinaire qui a engagé 16 410 527 FRW dont 2 967 940 FRW pour la paie du personnel sous-statut et sous-contrat, 3 817 450 FRW pour l'achat de pièces de rechange et 9 625 137 FRW pour l'achat du carburant et lubrifiant.

- L'Aide Financière de la République Fédérale d'Allemagne qui a engagé 20 507 752 FRW comme fonds de disposition 40 776 338 FRW pour l'achat du matériel et des matériaux.

4.2.4. Bureau Entretien Manuel des Routes

Le Bureau Entretien Manuel des Routes a assuré toute l'année 1983, le maintien du trafic sur le réseau routier national à charge de l'Etat. Malgré le peu de moyens matériels mis à sa disposition dans l'exercice 1983, ce Bureau a fait beaucoup d'efforts en encadrant les Surveillants des Ports et Chaussées dans les Préfectures et en effectuant les missions de surveillance et de contrôle sur les tronçons routiers. Au courant de l'exercice 1984, pour la bonne exécution de ses travaux, l'acquisition du nouveau matériel et des nouveaux outils par le Bureau Entretien s'avère nécessaire pour rentabiliser la main d'oeuvre de l'Entretien Routier. Le Gouvernement devrait donc augmenter le budget alloué à l'achat du matériel et des matériaux et le rendre disponible tout au début de l'exercice. Le réseau routier national entretenu par l'Etat a une longueur de 3 288 Km et est réparti sur tout le territoire. Les tableaux suivants donnent le personnel employé, la longueur du réseau entretenu par Préfecture et par tronçon, les travaux exécutés au cours de l'exercice 1983 et l'état du matériel à la fin de l'exercice 1983.

...//...

PERSONNEL POUR L'ENETRETIEN

Qualification	KIGALI	GITARAMA	BUTARE	GIKONGORO	CYANGUGU	KIBUVE	GISENYI	RUHENGARI	BYUMBA	KIBUNGO
Surveillant	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Surveillant Adjoint	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2
Chauffeurs	1	1	2	1	1	2	3	3	2	1
Magasiniers	1	-	1	1	1	1	3	3	2	1
Dactylo	1	1	1	1	1	1	2	3	-	-
Planton	-	1	1	1	1	1	1	2	2	-
Zamus	-	1	2	5	8	3	4	2	1	3
Capitas Journalier	7	2	1	8	5	5	11	-	5	1
Capitas S/C	24	20	10	12	13	22	29	38	22	21
Manoeuvrre	421	252	153	261	245	426	411	555	430	235

...//...

4.2. ROUTES ENTRETENUES

KIGALI	:	403 Km
GITARAMA	:	358 Km
BUTARE	:	310 Km
GIKONGORO	:	282 Km
CYANGUGU	:	218 Km
KIBUYE	:	341 Km
GISENYI	:	374 Km
RUHENGERI	:	349 Km
BYUMBA	:	440 Km
KIBUNGO	:	<u>233 Km</u>
TOTAL	:	<u>3 288 Km</u>

...///...

4.3. TRAVAUX EXECUTES

Qualification	KIGALI	GITARAMA	BUTARE	GIKONGORO	CYANGUGUGU	KIBUYE	GISENYI	RUHENGERI	BYUMBA	KIBUNGO
Curage des Fossés	171 Km	156 Km	120 Km	228 Km	437 Km	419 Km	227 Km	590 Km	389 Km	157 Km
Réparation caniveau	99	334	52	144	80	560	170	360	258	32
Déb. caniveaux	198	412	67	60	96	340	238	190	100	24
Bouch. Nids de poule	10372 m ²	1079 m ²	7080 m ²	14750 m ²	14000 m ²	27500 m ²	31334 m ²	4655 m ²	4112 m ²	3911 m ²
Enl. des tôles ond.	17400 m ²	54680 m ²	22000 m ²	23500 m ²	6200 m ²	11120 m ²	59926 m ²	47338 m ²	18400 m ²	9935 m ²
Enl. des éboulements	466 m ³	1850 m ³	2016 m ³	4926 m ³	26100 m ³	9400 m ³	60406 m ³	4192 m ³	815 m ³	6500 m ³
Rechargement manuel	81 Km	192 Km	275 Km	241 Km	158 Km	980 Km	214 Km	311 Km	371 Km	176 Km
Débroussaillage	131 Km	87 Km	69 Km	169 Km	60 Km	259 Km	301 Km	300 Km	185 Km	89 Km
Reboisement	3 455	6 125	2 190	7 700	1 600	-	15 030	1 700	8 275	15 600

...//...

4.4. QUANTITE DE MATERIEL EN BON ETAT

Dénomination	KIGALI	GITARAMA	BUTARE	GIKONGORO	CYANGUGU	KIBUYE	GISENYI	RUHENGERI	BYUMBA	KIBUNGO	TOTAL
Pelles	215	82	58	177	127	117	292	123	229	118	1 538
Pics	151	67	62	153	121	95	173	140	197	123	1 282
Houes	190	50	50	75	75	75	135	167	75	50	942
Brouettes	78	50	50	65	65	65	65	65	75	50	628
Coupe-coupes	62	8	4	89	82	25	26	76	201	100	673
Hâches	23	10	18	52	26	20	58	20	42	30	299
Manchettes	45	4	12	52	50	20	40	57	57	30	367
Marteaux	-	2	20	10	5	15	10	22	35	20	139
Bare à mine	-	5	1	10	28	12	13	5	18	15	107

....//....

4.2.5. BUREAU VOIRIES URBAINES ET PROJET VOIRIES

5.1. Bureau Voiries Urbaines

Durant l'exercice 1983, les travaux exécutés par le Bureau Voiries Urbaines ont consisté en opérations de routine d'entretien des routes dans les chefs-lieux de Préfectures et ceux des sous-Préfectures de Kabaya, Gatsibo, Kirambo, Rwamagana et dans la ville.

Ces opérations de routine sont les suivantes :

- Rechargement et reprofilage manuel et/ou mécanique
- Bouchage des nids de poules
- Suppression des tôles ondulées
- Nettoyage des fossés et des caniveaux
- Maintien de la propreté de la ville
- Débouchage des caniveaux
- Renouvellement des caniveaux en bois
- Pavoisement à l'occasion de fêtes officielles et des visites officielles.
- Malgré peu de moyens tant matériels que humains mis à sa disposition, le Bureau Voiries Urbaines a fait beaucoup d'efforts pour parvenir à assurer l'entretien des routes de la voirie et la propreté de la ville de Kigali.

5.1.1. Voirie Capitale

- Le service de la voirie Capitale (Kigali) a exécuté les travaux suivants :
- en plus des opérations de routine,
- construction de 66 caniveaux en bois
- construction de 6 voies d'accès aux habitations officielles
- construction de socles en béton pour mâts de drapeaux de Nyabisindu
- réparation des caniveaux en buses
- collecte et évacuation des immondices vers les dépotoirs.

Dans l'exécution de ses travaux, le service de la Voirie Capitale s'est heurté à beaucoup de difficultés causées par le manque de moyens matériels pour bien remplir ses tâches. Pour ce faire, ce service devrait être doté de moyens suffisants qui lui soient propres pour assurer l'entretien de la Voirie Capitale qui ne cesse d'augmenter son réseau routier toutes les années.

Il en serait de même pour faciliter la collecte et l'évacuation des immondices.

5.2. Projet Voiries

Ce projet a réalisé les travaux suivants en 1983.

5.2.1. Extension du dépôt à Gikondo

- construction d'une station de carburant
- construction de hangar pour stockage du concassé de différentes granulométries.

5.2.2. Aménagement de la route Aéroport-Camp Militaire Kanombe

Cette route longueur de 5 Km a été asphaltée au courant de cet exercice. Son asphaltage a nécessité l'exécution des travaux ci-après :

- Terrassement (remblai-déblai) : 145 000 m³
- Couche de fondation : 9 000 m³
- Couche de base : 9 000 m³
- Asphaltage (tri-couche) : 40 000 m²
- Pose de buses Ø 600 : 180 m
- Pose de buses Ø 800 : 25 m
- Maçonnerie en blocs pour avaloirs et têtes de caniveaux : 80 m³
- Fossés en U en béton préfabriqués : 5 500 m

5.2.3. Station de concassage à Ruhengeri

Pour commencer les travaux de réfection de la route asphaltée Ruhengeri-Gisenyi, une station de concassage a dû être installée dans la région de Ruhengeri en 1983.

Les travaux de forage et de minage dans la carrière de pierres à concasser ont été faits et un stock de concassé de toute calibre a été constitué.

5.2.4. Réparation de la route Ruhengeri-Gisenyi

Les travaux ont débuté avec le mois d'octobre et au 30.11.1983, 7 Km étaient déjà réparés. Les travaux exécutés ont consisté aux opérations suivantes :

- Bouchage des nids de poule
- Rechargement des accotements
- Renouvellement de la couche d'usure

5.2.5. Sources de Financement

Pour la bonne exécution des travaux, trois sources sont intervenues dans le Projet Voiries à savoir :

- Le Budget de Développement du Gouvernement Rwandais pour un montant de 23 971 760 FRW qui a servi à la paie des salaires et à l'achat du matériel et des matériaux
- Le Budget Ordinaire du Gouvernement Rwandais pour un montant de 9 755 051 FRW qui a servi à la paie du personnel sous-contrat, à l'achat du carburant et lubrifiant et à l'achat de quelques matériels.

- L'Aide Financière de la République Fédérale d'Allemagne d'un montant de 1 950 294 DM, soit 77 011 760 FRW qui a servi à l'achat du matériel roulant et du bitume.

5.3. BRIGADES ROUTIERES

5.3.1. Brigade des travaux Neufs

Cette brigade a pour mission principale, la création des nouvelles voiries dans les centres urbains.

Au cours de l'exercice 1983, elle a opéré seulement dans la ville de Kigali, Capitale du Rwanda.

Le nouveau réseau routier créé dans la Capitale Kigali totalise une longueur de 28 959 m et s'étend sur 4 quartiers à savoir Kicukiro, Kacyiru, Kimihurura et Gikondo. Ce réseau est réparti comme suit :

- quartier Kicukiro : 3 524 m de longueur
- quartier Kimihurura : 5 935 m de longueur
- quartier Kacyiru : 10 856 m de longueur
- quartier Gikondo : 5 244 m de longueur.

Le volume des terrassements (remblai-déblai) exécutés mécaniquement représente 540 136 m³ de terres déplacées. Le reprofilage a été mixte (mécanique et manuel). Pour rendre ce réseau créé accessible au trafic routier, les fossés longitudinaux ont dû être creusés et les caniveaux ont été construits pour faciliter l'assainissement du réseau. C'est ainsi que 35 caniveaux en bois ont été construits dont 15 à Remera, 10 à Kacyiru, 7 à Kimihurura et 3 à Kicukiro.

Trois caniveaux en bois ont été remplacés par ceux en buses de 20 m de long au quartier Kimihurura.

L'équipe chargée de la construction des ouvrages d'assainissement pour les nouvelles voiries a consacré son effort sur la route de transit Nyabugogo-Boulevard du M.R.N.D sur laquelle sera dévié le trafic lourd à destination de MAGERWA.

Cette équipe a déjà achevé 15 caniveaux de 20 m de long chacun dont 3 en maçonnerie de moellons avec dalles en béton armé et 12 autres en buses avec têtes de caniveaux.

Il reste à remplacer 11 autres caniveaux en bois sur cette route par ceux en maçonnerie de moellons avec dalles et en buses. Les travaux sont en cours d'exécution, et il y a lieu d'espérer, sauf imprévu, que cette route sera ouverte à la circulation des poids lourds vers la mi-mars.

5.3.2. Brigades de rechargement et d'amélioration

Au cours de l'exercice 1983, les brigades mécanisées au nombre de huit étaient opérationnelles sur les axes importants du réseau routier national. Leurs travaux ont consisté à assurer, sans arrêt, l'ouverture de ces routes à la circulation.

Travaux exécutés par brigade

Type de travail	Unité	BA1 Nyungwe	BA2 Vunga	BA3 Kibuye	BA4 Kirambo	BR1 Kabaya	BR2 Kiziguro
1. Débroussaillage de l'assiette	2 m	29 234	55 185		6 723		
2. Débroussaillage carrière	2 m	3 360		2 428			
3. Excavation manuelle	3 m	1 420					
4. Excavation mécanique	3 m	2 134	8 175	9 060	14 813	2 334	35 875
5. Extraction à la dynamite	3 m			180			
6. Chargement manuel	3 m	2 088	1 374			3 823	
7. Chargement mécanique	3 m	1 304	9 797	12 046	11 324	2 327	19 083
8. Transport sur camion	3 m	3 392	10 028	10 916	9 494	5 367	16 718
9. Transport sur remorque	3 m		1 143	1 130	1 865	783	2 365
10. Terrassement mécanique	3 m			56 886	96 781	54 890	
11. Mise en place, 10 cm, manuel	2 m	1 920	22 137	49 376	43 350	9 736	
12. Mise en place, 10 cm, mécanique	2 m		109 937	192 980	165 998	57 914	275 094
13. Mise en place, 15 cm, manuel	2 m	14 799					
14. Compactage (rouleau autoopr.)	2 m				151 125		
15. Compactage (rouleau tracté)	2 m		7 983	164 140			
16. Finissage	2 m			7 800			
17. Reprofilage	2 m		144 300	222 300	320 715	24 862	431 570
18. Nettoyage fossés	m	10 342	96 816	63 746	73 607	22 844	156 221
19. Creusement fossés manuel	m			1 958			1E 726
20. Creusement fossés mécanique	m			32	69 579		
21. Réparation caniveaux	m				81		
22. Construction caniveaux	3 m				45	1 115	17
23. Nettoyage éboulements manuel	3 m					7 084	
24. Nettoyage éboulem. mécanique	3 m						

3.2.2. TRAVAUX EXECUTES PAR LA BRIGADE DE SIGNALISATION

- Signalisation verticale

Les signaux verticaux ont été placés dans la voirie de Kigali et sur le réseau routier dans les préfectures de Cyangugu, Byumba, Gitarama, Ruhengeri et Gisenyi.

Au total 572 signaux verticaux ont été placés dont 206 à Kigali; 156 pour la voirie de Ruhengeri, Routes Gisenyi-Ruhengeri-Gitarama, 92 pour Cyangugu : Route RUSIZI II - Bugarama et 48 pour Byumba, Gitarama, Kibungo et Kigali (Bugesera).

- Signalisation horizontale

Les travaux de marquage ont été faits sur 15 km sur les tronçons et aux endroits suivants :

- Boulevard de la Révolution
- Avenue de la Justice
- Boulevard de l'O U A
- Carrefour de Remera
- Carrefour RWANDEX
- Carrefour de KICUKIRO
- Parking dans la cour intérieure des P & Ch.
- Parking dans la gare routière

Il est à noter que pour la bonne exécution de la signalisation horizontale, l'acquisition d'une nouvelle machine de marquage s'avère nécessaire vu l'état vétuste de l'actuelle.

3.2.3. Main-d'oeuvre employée par les brigades

La main d'oeuvre employée par les brigades existantes à savoir:

- La Brigade des Travaux Neufs
 - La Brigade d'Amélioration et de rechargement des routes
- totalisent 21 capitas, 10 maçons et 441 tout-travaux.

4.2.6. DIVISION ADMINISTRATION ET COMPABILITE

Activités de la Division

La Comptabilité

a) La Comptabilité Analytique

La Division Administration et Comptabilité s'occupe de la comptabilité analytique des Ponts et Chaussées.

Principalement, cette comptabilité calcule des coûts et autres frais qui interviennent dans l'exécution des travaux routiers pour pouvoir en tirer les conclusions sur le rendement.

Pendant l'année 1983, la comptabilité analytique a consacré ses activités sur les points suivants :

- l'exploitation et l'analyse des divers rapports envoyés par les brigades d'entretien routier ;
- la rationalisation de l'utilisation du carburant par les services des Ponts et Chaussées ;
- la gestion du stock de carburant acheté par les fonds de la Banque Mondiale ;
- le contrôle des chantiers tenus par les brigades d'entretien routier ou autres ;
- la distribution des bons de carburant à tous les services de la Direction Générale des Ponts et Chaussées.

Des résultats appréciables ont été obtenus au cours de l'année 1983, grâce au système de contrôle de la consommation; la pénurie chronique du carburant a été évitée.

N.B. : Concernant les données sur le rendement des brigades, le service de la comptabilité analytique étant rattaché aux services du Consultant R R I, celles-ci seront données dans le rapport de celui-ci.

b) Comptabilité des salaires

La comptabilité des salaires travaille en étroite collaboration avec le service de la gestion des crédits du Ministère.

Ce service s'occupe principalement de : l'établissement des listes de paie - la proposition des subdélégations de crédits aux services extérieurs - le paiement des salaires.

Les données qui suivent se rapportent aux articles budgétaires des services des Ponts et Chaussées dans lesquels interviennent le paiement du personnel : salaires et indemnités :

...//...

- Article 13.172.01.00 : Personnel s/statut

Le Montant donné est un montant des dépenses engagés depuis l'ouverture du budget jusqu'à la fin du mois de Novembre; sans tenir compte des salaires de Décembre et des rectifications éventuelles qui peuvent s'effectuer, ce montant est de 16 022.774 FRW.

- Article 13.172.03.02 : Voyages de service

Dépenses engagées jusqu'au 30.11.1983 = 27 744 949 FRW

Ce montant ne tient pas compte des opérations du mois de Décembre 1983.

1. Ponts et Chaussées Central	:	59 678 392 FRW
2. Atelier Kigali et Ruhengeri	:	37 321 156 FRW
3. Ponts et Chaussées Gitarama	:	3 228 624 FRW
4. Ponts et Chaussées Butare	:	2 060 000 FRW
5. Ponts et Chaussées Gikongoro	:	2 313 000 FRW
6. Ponts et Chaussées Kibuye	:	5 559 000 FRW
7. Ponts et Chaussées CYANGUGU	:	2 495 000 FRW
8. Ponts et Chaussées Gisenyi	:	4 190 000 FRW
9. Ponts et Chaussées Ruhengeri	:	6 129 000 FRW
10. Ponts et Chaussées Kibungo	:	2 366 933 FRW
11. Ponts et Chaussées Byumba	:	3 300 189 FRW

Pour les Préfectures qui reçoivent des subdélégations à savoir :

BUTARE, GIKONGORO, CYANGUGU, KIBUYE, GISENYI et RUHENGARI, les montants indiqués correspondent aux totaux des subdélégations et non aux dépenses réelles.

Le montant total de l'article est de ; 128 741 294 FRW

En plus de l'entretien des Routes Nationales et des Brigades, le budget des journaliers a supporté les dépenses du personnel des chantiers des Ponts et les services des Ponts et Chaussées Central tels que l'entretien de la parcelle, l'atelier, les manoeuvres PAM. etc..

Chantiers Ponts : 4 474 200 (Novembre et Décembre non compris, ils sont payés par le Projet Ponts)

P & CH Central : 4 093 284 (y compris l'Atelier de Ruhengeri)

Total article 13.172.04.02 : 107 012 238

Ce montant pouvant toujours changer avec les corrections éventuelles.

Article 13.172.06.01 : Voiries Urbaines

02 :

Les dépenses du service de la Voiries Capitale sont fournies par le bureau Voiries dans son rapport.

- Voirie GITARAMA : 282 525
- Voirie BUTARE : 2 040 000
- Voirie GIKONGORO : 303 500
- Voirie CYANGUGU : 325 000
- Voirie KIBUYE : 305 000
- Voirie GISENYI : 2 060 000
- Voirie RUHENGARI : 3 094 000
- Voirie BYUMBA : 558 415
- Voirie KIBUNGO : 230 000

9 197 638

Pour BUTARE, GIKONGORO, CYANGUGU, KIBUYE, GISENYI et RUHENGARI, il s'agit des montants de subdélégation.

...//...

c) Contrôle financier

Comme par le passé, plusieurs déplacements ont été effectués par le personnel de la Division Administration et Comptabilité à l'intérieur du pays. Il s'agit des visites des services préfectoraux des Ponts et Chaussées et les Brigades.

Le but de ces déplacements était de vérifier sur place la gestion du personnel et de contrôler les modalités de liquidation des salaires. Parmi les cas de détournements rencontrés, il convient de signaler celui du Surveillant des Ponts et Chaussées de Butare, suspendu par mesure d'ordre suite à un détournement des salaires du personnel d'entretien routier.

d) La comptabilité des matières

Le secteur de la comptabilité des matières s'occupe de vérifier le mouvement des stocks du magasin matériel et matériaux de construction compte tenu des approvisionnements et distribution vers les services consommateurs.

Ce secteur s'intéresse aux activités des trois magasins :

- Magasin matériel et matériaux de construction qui approvisionne les services d'entretien routier dans les Préfectures, les brigades, les chantiers du service des Ponts, et d'autres services dépendant de la Direction Générale des Ponts et Chaussées.

N.B. : Les tableaux 1 et 2 donnent le détail des entrées et sorties de ce magasin jusque fin Novembre 1983.

- Magasin des pièces de rechange : Ce magasin approvisionne l'Atelier Central et l'Atelier de Ruhengeri qui sont chargés de réparer et d'entretenir les engins et véhicules des services de la Direction Générale des Ponts et Chaussées.

Le service de la Comptabilité s'occupe de connaître la quantité et la valeur des pièces entrées et sorties du magasin.

Les tableaux 3 et 4 font ressortir ces données.

Le détail de la situation du magasin sera fourni par la Division Atelier et Magasins qui a ce magasin sous sa responsabilité.

...//...

- Magasin carburant et lubrifiant : La gestion de ce magasin est confié à un agent dépendant de la Division Atelier et Magasins. Le service de la Comptabilité s'y intéresse pour connaître le mouvement de son stock et son utilisation.

Depuis la mise sur pied d'un nouveau système de distribution du carburant (Novembre 1982) le contrôle a été facilité mais il convient de souligner que le service du garage n'a pas réparé les compteurs kilométriques de plusieurs véhicules; ce qui n'a pas permis de surveiller la consommation de ceux-ci.

Les tableaux 5 et 6 ci-joints donnent les quantités et les valeurs des entrées et sorties de ce magasin.

Il s'agit de la consommation essence et mazout par les services de la Direction Générale des Ponts et Chaussées; le détail de tous les services du Département a été fourni sous la rubrique "Magasin Carburant et Lubrifiant.

- e) Inventaire des biens : Le service de la Comptabilité s'est occupé de l'inventaire des biens se trouvant dans les services extérieurs des Ponts et Chaussées (Routes Nationales et Brigades). Les rapports y relatifs sont repris dans le chapitre "Bureau Entretien des Routes". D'autres détails d'inventaire sont fournis par divers magasins des Ponts et Chaussées.

- f) Difficultés rencontrées : Les services de la Division Administration et Comptabilité ont rencontré durant l'exercice 1983 diverses difficultés dont les principales sont :
- le manque de machines comptables
 - le manque d'équipement mobilier
 - l'insuffisance du personnel qualifié
 - l'insuffisance de moyens de déplacement; un seul véhicules est mis à la disposition de la Division Administration pour le paiement des salaires - le contrôle de la main d'oeuvre et les enquêtes relatives aux documents.
- Il faudrait que ce service dispose d'un second véhicule pour l'équipe des contrôleurs.

1. Tableau récapitulatif des entrées au magasin
matériel et matériaux de construction
situation à fin Novembre 1983

Articles	Quantité	Unité	P.unit.	P.total
Barres à mine	100	Barres	3 500	350 000
Brouettes	1000	pces	5 100	5 100 000
Chaux blanches	100	sacs	650	65 000
Ciment	5702	sacs	1 450	8 265 900
Clous de 6 cm	12	Kg	138	1 656
Clous de 8 cm	86	Kg	138	11 868
Clous de 10 cm	1000	Kg	138	138 000
Clous de 12 cm	1073	Kg	138	148 074
Clous de 15 cm	1000	Kg	138	138 000
Coupes-coupe	15	pces	580	8 700
Fer à béton Ø 6 mm	300	barres	350	105 000
Fer à béton Ø 8 mm	500	barres	400	200 000
Fer à béton Ø 10 mm	26	barres	950	24 700
Fer à béton Ø 12 mm	500	barres	765	372 500
Fer à béton Ø 16 mm	500	barres	1 555	777 500
Ficelle	100	Rouleaux	500	50 000
Fer à béton Ø 18 mm	150	barres	2 275	341 250
Haches	5	pces	380	1 900
Houes	1 018	pces	320	645 760
Maguettes	25	pces	200	5 000
Madriers eucalyptus	1 615	pces	470	759 050
Marteaux de 10 Kg	100	pces	3 500	350 000
Pelles	1 000	pces	580	580 000
Pics	726	pces	580	421 080
Planches eucalyptus	1 052	pces	467	491 284
Seaux métalliques	16	pces	375	6 000
Scie circulaire	1	pces	4 720	4 720
Trillis	90	rouleaux	12 500	1 125 000
Tôles galvanisées 3 m	1 025	pces	350	358 050
				<u>20 845 992</u>
		TOTAL ANNUEL		=====

...//...

2. Tableau récapitulatif des sorties du magasin
matériel et matériaux de construction 1983

Article	Quantité	Unité	P. unit.	P. total
Barres à mine	100	barres	3 500	350 000
Brouettes	927	pces	5 100	4 727 700
Ciment	9 750	sacs	1 450	8 337 500
Clous de 4 cm	221	Kg	138	30 498
Clous de 5 cm	99	Kg	138	13 662
Clous de 6 cm	265	Kg	138	36 570
Clous de 8 cm	623	Kg	138	85 974
Clous de 10 cm	87	Kg	138	12 006
Clous de 12 cm	789	Kg	138	108 882
Clous de 15 cm	360	Kg	138	49 680
Coupes-coupe	286	pces	580	165 880
Détos électriques	68	pces	-	-
Dynamites	300	caisses	-	-
Fer à béton Ø 6 mm	48	barres	350	16 800
Fer à béton Ø 8 mm	193	barres	400	77 200
Fer à béton Ø 10 mm	376	barres	950	357 200
Fer à béton Ø 12 mm	653	barres	765	499 545
Fer à béton Ø 16 mm	114	barres	1 555	177 270
Fer à béton à 18 mm	93	barres	2 275	211 575
Fil recuit	6	roul.	8 000	48 000
Ficelles	103	roul.	500	51 500
Haches	126	pces	380	47 880
Houes	1 926	pces	320	616 320
Machettes	371	pces	200	74 200
Madriers eucalyptus	2 110	pces	470	991 700
Madriers Podo	1	pces	470	470
Marteaux de 10 Kg	99	pces	3500	346 500
Mastic	16	Kg	250	4 000
Peinture anti-rouille	87,5	Kg	391	34 212,5
Pelle	1 002	pces	580	581 160
Pics	734	pces	580	425 720

...//...

Article	Quantité	Unité	P. unitaire	Pr ix total
Planches eucalyptus	1 191	Pces	467	556 197
Planches Pado	1	pces	1 000	1 000
Poudre rouge	1	bidon	-	-
Rateaux	12	pces	136	1 632
Sceaux métallique	32	pces	375	1 200
Sole st Joseph	5	pces	-	-
Détos ordinaire	2	caisses	-	-
Sécateur	1	pces	-	-
Tôles galvanisés de 3 mm	710	pces	350	240 000
Tôles fibro-cimircuil	5	pces	-	-
Tubes néo (40w)	6	pces	1960	11 760
Reglettes de 40 w	10	pces	350	1 980
Savons OMO	10	pqts	80	800
Treillis	35	rlx	12500	687 500
Vélos	16	pces	-	-
Chaux blanche	50	sacs	650	32 500
		GRAND TOTAL		<u>19 998 761</u>

PIECES DE RECHANGE

3. Tableau récapitulatif des valeurs des entrées au magasin central-atelier pour la période de Janvier à Novembre 1983

<u>MOIS</u>	<u>VALEUR DES ENTREES</u>
JANVIER	909 682
FEVRIER	2 360 247
MARS	23 796 636
AVRIL	1 786 891
MAI	3 464 970
JUIN	13 934 842
JUILLET	4 294 740
AOUT	4 950 160
SEPTEMBRE	3 626 991
OCTOBRE	8 055 364
NOVEMBRE	7 438 990
	<u>74 652 113</u>

N.B. : Les bordereaux des entrées et des sorties se trouvent au magasin Central-Atelier.

La période de décembre n'est pas encore disponible.

4. TABLEAU RECAPITULATIF DES VALEURS DES SORTIES DU MAGASIN
CENTRAL ATELIER DES PONTS ET CHAUSSEES

Dédestination	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Total
Atelier Central	669 732	240706	76686	10059	17990	22188	283535	429568	129568	768187	64317	2 322 945
Atelier Ruhengeri	32 716	141283	688509	116903	-	336191	-	747214	14110	1000	374487	2 452 413
Pièces de rechange	3 754428	3979806	6753937	5195937	6740505	6305113	4494983	5289826	7225019	5106230	5085032	59 930 816
Sections de I'AT.CNT	152533	144134	425324	824435	451543	217156	4432	95607	398522	2252630	440292	5 406608
Formation + R R I	76897	126612	51008	15821	79318	23864	12966	62006	61903	13949	20137	544481
Magasin Outillage P&CH	-	-	1967556	312017	307868	160999	-	313745	823373	717764	199772	4 803 094
Chantier + Projets aux P&CH	216113	439338	256693	228350	582112	186718	659521	911902	786018	640131	872989	5779885
Divers + Tiers	1011273	483778	25100	17231	52875	47175	5378	114012	18531	12444	28067	1815864
TOTAL	5913692	5555657	10240813	8233311	7577289	7299404	5460815	7577289	9457044	9513335	7085093	83 056 106

5. CONSOMMATION CARBURANTS DE JANVIER A NOVEMBRE 1983
A LA STATION DES PONTS ET CHAUSSEES

Services de la Direction Générale

E S B E N C E

Désignation	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Total
5. DIREC. GENERALE P8CH	495	425	570	685	445	645	735	670	795	790	745	6 990
6. DIREC. ETUDE (CTA Etudes)	2 335	3 430	6 035	4 890	4 005	4 655	3 615	5 095	5 895	4 880	5 950	50 785
7. DIRECTION TRAVAUX	5 760	7 100	7 980	7 865	6 275	7 440	8 350	10 095	11 600	8 900	11 525	92 860
8. DIVISION ATELIER	2 470	3 115	4 635	3 350	3 610	3 790	4 760	3 215	5 195	3 320	7 470	44 910
9. PROJET PONTS	2 020	2 590	2 145	2 570	2 420	3 465	2 965	2 535	3 270	2 710	3 290	29 980
10. PROJET VOIRIES	1 100	1 485	1 185	1 360	2 170	2 730	2 265	2 450	2 460	2 380	4 925	24 510
11. ENTRETIEN ROUTIER	4 345	5 655	6 475	5 800	5 810	5 800	5 420	6 710	7 450	7 315	9 065	69 845
TOTAL	18 525	23 800	29 025	26 500	24 735	28 495	28 110	30 770	36 665	30 295	42 960	319 880

...//...

6. CONSOMMATION CARBURANTS DE JANVIER A NOVEMBRE 1983
A LA STATION DES PONTS ET CHAUSSEES

Services des la Direction Générale

M A Z O U T

Dédestination	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Total
6. Direction Etudes (C.TA. Etudes)	150	165	230	170	80	340	170	325	300	420	-	2 350
7. DIRECTION TRAVAUX	20 665	18 480	16 485	13 445	13 660	10 780	9 595	16 380	21 465	21 465	25 925	186 595
8. Division Atelier	2 140	2 500	2 910	2 670	1 990	2 960	1 735	2 890	4 480	3 715	15 840	43 830
9. Pro jet Ponts	6 890	7 795	21 865	12 140	10 450	15 860	17 520	15 980	16 700	13 200	10 300	148 700
10. Pro jet Voiries	25 995	32 090	30 200	27 900	27 410	38 090	36 000	36 000	36 400	22 500	22 600	335 185
11. Entretien routier	30 380	35 855	37 615	45 570	35 780	38 145	40 890	58 000	43 545	41 280	60 690	467 710
TOTAL	86 180	96 885	109 305	101 895	89 370	106 175	105 910	129 575	122 930	102 830	155 315	1 184 370

4.2.6.1. BUREAU DU PERSONNEL

1. INTRODUCTION

Le Bureau du Personnel des Ponts et Chaussées, gère le personnel sous contrat et journalier.

Il assure la distribution des vivres aux cantonniers et il suit le mouvement des stagiaires.

2. ADMINISTRATION DU PERSONNEL

2.1. Personnel sous-contrat

A la fin de l'année 1983, le Service des Ponts et Chaussées comptait 945 travailleurs sous contrat repartis dans toutes les Préfectures du Pays dont 134 ont été engagés au cours de cette même année.

- Il s'agit de :
- 15 mécaniciens
 - 5 Aides-mécaniciens
 - 65 Chauffeurs et conducteurs d'engins
 - 6 Chefs d'équipes
 - 4 Dactylographes
 - 2 Archivistes
 - 20 Capitais
 - 5 Chefs de Chantiers
 - 8 Magasiniers
 - 1 Maçon
 - 1 Menuisier
 - 1 Aide-topographe.

Tous les dossiers tant salariés que ceux de la Caisse Sociale du Rwanda sont à jour. Presque tout le monde a reçu sa nouvelle carte du travail sauf les étrangers dont les dossiers sont encore à la Direction Générale de l'Emploi, et ceux qui viennent d'être engagés.

...//...

2.3. Personnel journalier

A la fin de l'année 1983, la Direction Générale des Ponts et Chaussées comptait 4 767 travailleurs journaliers payés par le B.O et B.D.

Ils sont répartis comme suit :

- 4 351 tous travaux
- 65 maçons
- 21 magasiniers
- 5 plantons
- 2 Dactylographes
- 4 Menuisiers
- 7 Aides-topographes
- 4 Aides laborantins
- 4 Aides-maçons
- 125 Zanus
- 81 capitas
- 2 Archivistes
- 4 Artificiers
- 2 Peintres
- 19 Aides-mécaniciens
- 71 Tous travaux enlevement immondices.

2.4. Personnel des Projets

Le Service des Ponts et Chaussées bénéficie d'une aide de l'Allemagne dans les Projets Ponts, Voiries, Atelier et Formation Professionnelle.

Ces Projets paient eux même les travailleurs qu'ils emploient.

Pour l'année 1983, tous ces Projets comptaient 1 169 journaliers répartis comme suit :

- 4 Artificiers
- 15 Mécaniciens
- 3 Electriciens
- 39 Maçons
- 42 chauffeurs et Conducteurs
- 6 Secrétaire
- 1 Dactylographe
- 812 Tous travaux
- 1 Archiviste
- 13 Ferrailleurs
- 61 Aides de métiers
- 75 Zanus
- 7 Chef de chantiers
- 10 Chefs de chantiers Adjoints
- 24 Capitas
- 3 Peintres
- 1 Planton
- 1 Topographe
- 1 Plombien
- 1 Peintres.

...//...

3. FORMATION PROFESSIONNELLE

Au service des Ponts et Chaussées, il existe deux sorte de formation du personnel.
La formation de jeunes gens ayant une formation scolaire de 2 ans post-primaires.

Cette formation qui est dispensée aux Ponts et Chaussées Kigali, dure 3 ans et est consacrée pour le moment à la formation des mécaniciens polyvalents. Et la formation ou le recyclage des agents en place pour compléter et améliorer leur connaissances.

3.1. LA FORMATION PERMANENTE

Les activités du centre de formation professionnelle ont été uniquement concentrées en 1983 sur la formation des apprentis-mécaniciens Auto-Diesel.
Aucun autre programme n'a été envisagé ou exécuté pendant cette période.

3.2. FORMATION DES AGENTS EN ACTIVITE

C'est au cours de l'Année 1983, que le Chef du personnel est revenu d'un stage dans l'Administration.

9 personnes ont terminés en 1983 et 9 autres poursuivaient leur stage à la fin de l'année en cours.

4. RELATION AVEC LA CAISSE SOCIALE DU RWANDA

Tous les dossiers du personnel sous contrat sont à jour.
Les déclarations Mod IV ont été remplies jusqu'au 3^{ème} trimestre 1983.

Pour les agents sous contrats qui prennent la retraite par limite d'âge, nous attendons les textes officiels quant à l'application de l'Arrêté Présidentiel sur les indemnités de carrière.

Deux accidents de travail ont été enregistrés au cours l'exercice sous revue.
Pour limite d'âge, au premier janvier 1984, 21 agents seront mis à la retraite.

....

Cette année 1983, suite au changement des méthodes de travail de la Caisse Sociale, 25 dossiers ont été régularisés pour l'obtention des indemnités diverses de cette Caisse. Il a fallu remplir les attestations de services rendus. En outre, les dossiers de versement des cotisations ont été mis à jour en ce qui concerne les années 1963 à 1966.

5. DISTRIBUTION DES VIVRES

Au cours de cette troisième année de son fonctionnement, le Projet PAM a connu un certain progrès qui a porté entre autres sur :

1. La création d'un service de contrôle pouvant suivre de près et superviser les opérations dans le dédouanement, la gestion et la distribution des vivres PAM.

2. La restructuration du service de gestion des magasins des vivres PAM :

* Actuellement il y a cinq magasiniers-dit centraux PAM à KIGALI.

Leurs tâches sont réparties comme suit :

- Un magasinier responsable des 2 magasins centraux pour riz et sucre
- Un magasinier responsable des 2 magasins centraux pour Haricots et Huile
- Un magasinier responsable des magasins centraux pour Poissons
- Un magasinier attaché de Douanes
- Une magasinnière responsable des archives.

* Il a été affecté au Service des Ponts et Chaussées de chaque Préfecture et sur chaque Chantier un aide-magasinier destiné à la réception des vivres PAM en provenance des magasins centraux et à leur distribution aux ouvriers sur place.

3. L'Organigramme du projet PAM a été élaboré accompagné d'une note définissant les attributions des magasiniers aussi bien centraux que ceux oeuvrant dans les Préfectures ou sur les Chantiers.

4. Les méthodes d'envoi des vivres PAM dans les Préfectures et sur les Chantiers et de leur distribution aux ouvriers ont été standardisées.

Arrivages des denrées

Au cours de la période septembre 82-septembre 83, le Projet a reçu du Programme Alimentaire Mondial les livraisons suivantes :

623,7 Tonnes de riz

60,2 Tonnes de poissons

69,2 Tonnes de Sucre.

...//...

5.1. Distributions

Au moment de l'élaboration du présent rapport, les vivres sont pour la plupart épuisés dans nos magasins mais nous avons été informés par les services du P A M (Programme Alimentaire Mondial) qu'il y a des arrivages très récents de vivres au MAGERWA et d'autres en cours de route en provenance de MOMBASA. Des litiges dans la distribution de certaines denrées existent à cause de cet épuisement de stocks notamment pour :

- le poisson à partir du mois de mai 1983
- l'huile et le riz à partir du mois de septembre 1983. Nous attendons que s'achèvent les formalités de dédouanement déjà entreprises par PAM pour retirer les vivres de Magerwa et régulariser ses litiges. Pour les haricots et le sucre nous sommes à jour.

5.2. Difficultés :

a) Les pertes Post CAF des denrées alimentaires ont eu lieu au cours de l'année comme dans le passé. Elles sont surtout fréquentes pour le riz, le poisson et l'huile (voir tableau I en annexe).

Les négociations ont eu lieu avec le Projet RW.78.004 "Développement du Petit Elevage" à qu'il a été proposé, en accord avec le PAM, de racheter à prix réduit les quantités avariées de riz. Ce projet a accepté et écrit au Directeur du Service de l'Hygiène pour lui demander son accord sur ce marché. Nous disposons au total de 2 700 Kgs de riz avarié pouvant être vendu au dit Projet.

Le reste des avaries a été détruit dans des conditions prévues par le règlement sanitaire et en présence d'un Agent de l'Hygiène.

b) La distribution des vivres PAM aux ouvriers de la S/Préfecture de NGARAMA a connu des difficultés du fait des irrégularités dans le transport de ces vivres depuis Byumba jusqu'à Ngarama. En effet, la seule petite camionnette à la disposition du Surveillant Adjoint ne peut assurer ces transports et assurer d'autres déplacements de service auquel elle est affectée. C'est pourquoi il serait peut préférable de faire ce transport sur l'itinéraire KIGALI-BYUMBA-NGARAMA avec les véhicules OPROVIA destinés à l'assurer le transport des vivres PAM dans la Préfecture; la route est bonne sur ce trajet.

c) Suite aux arrivages irréguliers des denrées alimentaires, la distribution n'a pas pu suivre, le quota du nombre des hommes/jours.

Ainsi, le total des denrées non distribués se chiffre à :

- 38 336,9 tonnes de riz
- 30 597,7 tonnes de poisson
- 27 618,5 tonnes de haricots
- 21 469,1 tonnes de sucre
- 9 858,9 tonnes de l'huile.

Les mouvements des vivres PAM ainsi que le détail des quantités réelles distribuées aux différents Services des Ponts et Chaussées dans chaque Préfecture et sur chaque Chantier sont repris en détail dans les tableaux 1 et 2 en annexe.

T A B L E A U I

MOUVEMENTS DES VIVRES PROJET PAM RW. 246 A.

EXERCICE 1983 PERIODE DU SEPTEMBRE 1982 - SEPTEMBRE 1983

QUANTITES EXPRIMES EN TONNES METRIQUES

DENREES	STOCK AU 15/9/1982	ENTREES AU COURS DE L'ANNEE	EMPRUNTS +	QUANTITES DISTRIBUEES	PRETEES	PERTES POST CAF	STOCK AU 15/9/1983
RIZ	48,2	635,8	4,0	673,3	-	14,7	0
HARICOTS	87,4	253,9	-	327,7	12,0	-	1,6
HUILE	0	102,5	4,0	105,4	-	1,1	0
POISSONS	17,9	60,4	-	76,0	-	2,3	0
SUCRE	0	69,2	-	49,6	-	-	19,6

...//.....

TABLEAU 2 : DETAIL DISTRIBUTION VIVRES PAM (PERIODE DU 15/9/1982)

DISTRIBUTIONS DES VIVRES									
Préfecture ou Chantier	Nombre cumulé de Travailleurs	Nombre de hommes/jours	Haricots 0,3 Kg/jour	Riz 0,600 Kg/jour	Poissons 0,09 Kg/jour	Huile 0,09 Kg/jour	Sucre 0,06 Kg/jour		
Préfecture ou Chantier									
Kigali Routes Nationales	4 347	100 091	27 027,4	54 049,7	5 900,4	8 308,5	4 322,6		
GITARAMA	3 017	71 799	20 460,6	43 078,4	4 954,6	6 061,2	3 176,5		
BUTARE	2 272	53 549	15 211,4	30 423,6	3 677,7	4 462,7	2 193,6		
GIKONGORO	2 880	67 830	15 348,9	40 698,2	4 207,4	5 899,4	2 858,3		
CYANGUGU	2 337	56 396	14 919,0	33 837,0	3 375,0	4 956,3	2 703,3		
KIBUYE	4 581	106 489	28 005,2	58 418,0	6 210,4	8 763,0	4 611,7		
GISENYI	3 848	87 228	26 168,8	49 991,8	5 998,3	7 850,0	3 602,2		
RUHENGERI	4 199	97 731	27 696,9	57 714,6	6 424,5	8 286,0	4 620,4		
BYUMBA	4 795	110 393	32 117,9	66 235,8	6 689,6	9 235,3	4 620,4		
KIBUNGO	3 266	72 404	21 556,5	41 822,6	5 664,8	6 273,5	2 125,2		
KABAYA (Bde d'entretien)	477	10 811	3 242,9	4 849,2	651,5	727,6	510,2		
NYUNGWE Bde d'entretien)	433	8 563	2 390,2	4 254,0	637,7	637,7	221,4		
RUHENGERI-GITARAMA Bde	681	14 212	3 482,4	6 847,0	918,5	1 005,4	619,8		

Préfecture ou Chantier	Nombre cumulé de Travailleurs	Nombre de hommes/jours	Haricots 0,3 Kg/jour	Riz 0,600 Kg/jour	Poissons 0,09 Kg/jour	Huile 0,09 Kg/jour	Sucre 0,06 Kg/jour
Digue GIHINGA-MUNYINYA	2 567	44 071	13 221,5	26 442,6	3 996,0	3 960,0	919,5
KIGALI Travaux Neufs	2 578	60 256	17 077,1	33 423,2	3 433,4	4 438,2	2 808,6
Bureau Ponts	2 167	48 871	10 061,6	27 171,2	2 218,3	3 421,9	2 253,3
Bde Routes asphaltées	673	16 116	4 834,5	8 903,2	1 102,9	1 249,7	697,3
KAYONZA-KAGITUMBA	424	8 885	2 665,6	4 741,2	670,4	770,4	369,4
MAGASIN Vivres	268	6 239	1 875,9	3 744,0	385,0	561,6	301,8
KIGALI Voirie Capitale	5 746	138 481	39 143,2	73 267,6	8 668,7	9 553,2	6 337,8
Extension Ateliers	197	3 984	1 194,7	2 389,6	243,0	309,4	212,7

Extension Ateliers Régularisation 3ème Trimestre 82 (voir rapport du 16/09/ au 15/12/1982).

